Le CUP contesterait la fermeture des bureaux de postes

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le Conseil des unions des postes (CUP) a l'intention de contester la fermeture des bureaux de postes par le ministre, M. Eric Kierans.

D'autre part, on peut s'attendre à ce que le CUP cherche, au cours des prochains jours, à raffiner sa stratégie entourant ses grèves tournantes.

On n'abandonnera pas cette tactique qui, selon les présidents du CUP, MM. William Houle et Roger Décarie, se montre des plus efficaces. Ils en veulent pour preuve l'affolement du ministère des Postes qui, décontenancé par les arrêts de travail à la ronde, n'a pu trouver mieux que d'ajouter aux effets des grèves tournantes en recourant à des lock-out.

Et devant les succès des grèves tournantes, le CUP ne déclenchera pas d'arrêt de travail.

"L'employeur en voudrait une grève générale, mais il n'en aura pas", a dit M. Houle. "C'est bien de valeur pour les ministres Kierans et Drury, mais nous ne ferons pas de grève générale", a-t-il ajouté sur un ton ironique.

Envisagé d'un point de vue syndical, le recours à la grève générale n'a pas beaucoup d'intérêt à ce moment-ci puisque le CUP a réussi, sans faire perdre trop de salaires à ses 27,000 membres, à plonger le service postal dans le chaos et à placer une très grande pression sur l'employeur. Jusqu'à présent, les employés syndiqués des postes n'ont pas perdu plus de quatre ou cinq jours de travail chacun à l'occasion de ces grèves.

Assez ironiquement, le CUP reproche non seulement à M. Kierans de violer plusieurs règlements en recourant aux lock-out, mais aussi de se livrer à une action malhonnête envers les citoyens canadiens et le système postal.

Les postiers soutiennent que leurs grèves sont légales alors que les lock-out du gouvernement ne le sont pas. Ils ont confié à leurs conseillers juridiques le soin d'examiner la légalité de ce geste.

"Cette action", affirme le CUP dans un communiqué, "est interprétée comme une tentative de faire pression sur les employés des postes dans le but de provoquer une grève nationale. Il cause un préjudice au public en général et bouleverse le service postal à un point dépassant toutes les intentions des employés des postes".

Le fait est, comme l'explique le CUP, que les "lock-out ajoutés aux grèves tournantes paralysent complètement le service postal dans une région donnée".

Voir FERMETURE en page 6

La grève des Postes

Les centrales syndicales ont demandé le droit de grève dans le secteur public et les gouvernements le leur ont accordé. Les centrales syndicales ont semblé y trouver leur compte, mais ce n'est pas si sûr : une grève n'est efficace que si elle fait mal à l'employeur. Or les grèves dans le secteur public font surtout mal au public. C'est toujours lui qui écope, c'est toujours lui l'otage.

Les gouvernements, quand ils ont accordé le droit de grève dans le secteur public, y ont trouvé leur compte électoral. Et advenant une grève, ce n'est pas eux qui souffrent, ce n'est que le public.

Avec la technique des grèves tournantes, les syndiqués ont trouvé moyen de faire une grève sans se faire trop mal. On les a vus retourner docilement au travail la semaine dernière, pour pouvoir bénéficier du congé du 1er juillet et retirer leur paye. A ce compte-là, la grève peut durer indéfiniment.

Le public n'a aucun moyen de se faire entendre dans ce débat, mais encore une fois, c'est lui qui souffre le plus. Si le gouvernement ne protège plus le public, il n'a plus sa raison d'être.

Les Postes sont un service public essentiel. Ceux qui ont le pouvoir (on ne sais plus qui) doivent exercer leur pouvoir pour assurer ce service.

Il y a quatre possibilités pour le gouvernement :

1) céder aux demandes syndicales
2) passer une loi spéciale
3) utiliser l'armée pour distribuer le courrier
4) démissionner.

Jean-Paul DESBIENS

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 10 juillet 1970, 86e année, no 158, 40 pages, 4 cahiers ★★★ 10¢

Un retour au projet de loi de l'UN

Aucun remboursement au médecin désengagé

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les négociations des ententes entre le gouvernement et les professionnels de la santé constituent aujourd'hui le seul problème majeur à l'application du nouveau programme de l'assurance-maladie.

L'adoption du projet de loi en dernière lecture, qui doit être entreprise aujourd'hui, ne fait plus de doute: hier, la Commission parlementaire de la santé a voté unanimement une modification visant à résoudre, à la satisfaction probable de la majorité des parties en cause, le problème de la liberté des professionnels de la santé d'adhérer ou non au programme.

L'étape la plus difficile sera maintenant la signature de chacune des ententes avec les médecins, les chirurgiens dentistes et les optométristes, d'autant plus que les députés se sont trouvés hier à resserrer l'étau sur les professionnels de la santé.

Pour le moment, le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, préfère faire confiance au sens social des professionnels de la santé et ne pas parler des mesures qui pourraient être prises si ces derniers mettaient trop de temps à conclure des accords.

En rappelant que les professionnels de la santé ont le succès du programme en mains puiqu'il ne peut être appliqué "sans les ententes à moins d'une modification de la loi", le ministre Castonguay a toutefois indiqué qu'une législation spéciale pourrait bien être proposée si les professionels de la santé mettaient trop de temps à s'entendre avec le gouvernement.

Coup de théâtre du gouvernement

La Commission parlementaire de la santé, qui a terminé hier l'étude détaillée du projet de loi après cinq jours de séances, s'est assurée qu'en pratique, tous les citoyens de la province auront accès aux services de l'assurance-maladie à des conditions financières uniformes, en acceptant les amendements du gouvernement à son propre projet de loi.

D'une part, le gouvernement a fait un coup de théâtre en proposant, après deux séances de cabinet consacrées presque exclusivement à l'assurance-maladie, un retour au projet de loi de l'Union nationale, quant aux conséquences financières de la décision des professionnels de la santé d'adhérer ou non au régime.

Le projet de loi de l'ancien ministre Jean-Paul Cloutier ne prévoyait aucun remboursement d'honoraire dans le cas d'un professionnel désengagé. Par con-

Voir MEDECIN en page 6

L'économie britannique est menacée par une grève générale des dockers

LONDRES (Reuter-UPI) — Le gouvernement conservateur de M. Heath, dans une course contre la montre, tente aujourd'hui l'impossible pour empêcher le déclenchement mardi prochain d'une grève générale des dockers.

Cet arrêt de travail, impliquant 47,000 dockers, assénerait, s'il se concrétisait, un dur coup à l'économie britannique. Ce serait également la première fois, depuis 1926, que toute la vie portuaire de Grande-Bretagne serait paralysée. On sait qu'une grève "partielle" des gens de mer avait, en 1966, fait perdre au pays plus de $250 millions en exportations.

Dans un dernier effort, afind 'éviter cette grève générale, qui empêcherait la manutention de quelque 2,000,000 de tonnes de marchandises chaque semaine dans les ports anglais, le ministre de la Productivité dans le cabinet Heath acpersonnellement demandé aux dirigeants syndicaux et patronaux de rencontrer les hauts fonctionnaires de son ministère, aujourd'hui

Ces rencontres auraient pour objectif premier de déterminer s'il existe encore des possibilités de négociations entre les deux parties. Elles pourraient se prolonger pendant plusieurs jours et ainsi accorder au gouvernement un répit nécessaire pour déterminer un plan d'action au cas d'une éventuelle impasse.

Les dockers, qui sont membres de quatre unions toutes groupées dans la grande centrale TGWU (Confédération générale des ouvriers du transport), ré-

Voir L'ECONOMIE en page 6

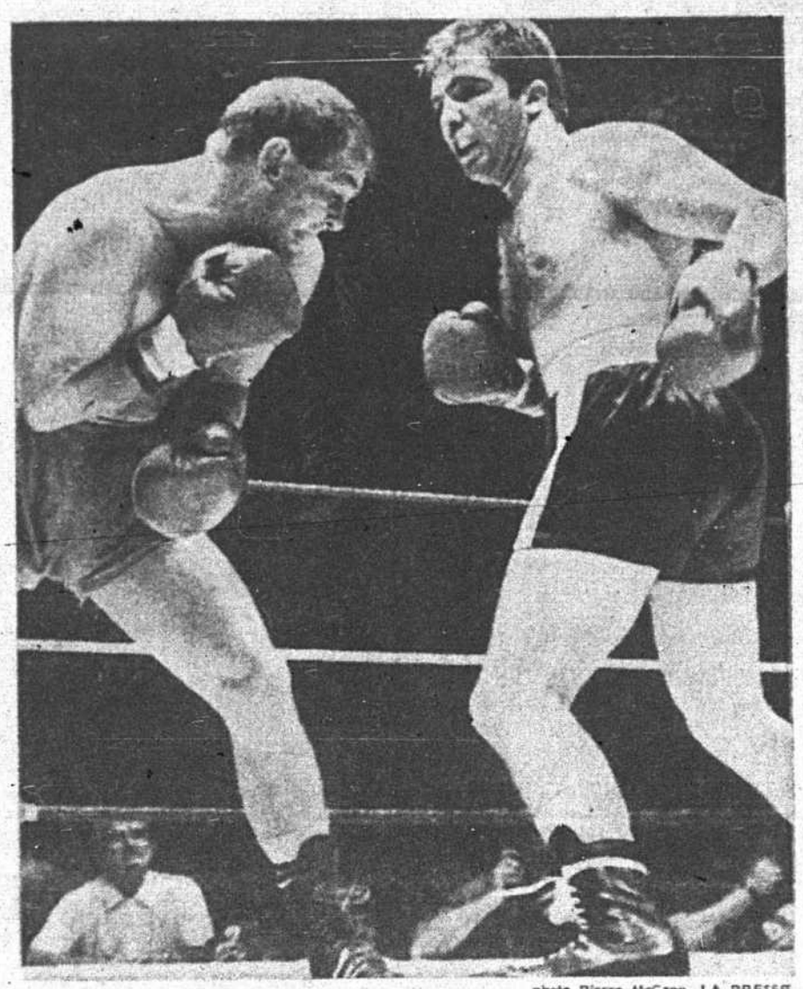


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Victoire difficile pour Paduano

Donato Paduano a remporté un 20e succès et demeure invaincu. Hier soir, au centre sportif Paul-Sauvé, le Britannique Johnny Cooke a pourtant fait trembler les 6,000 spectateurs. Une victoire difficile mais coûteuse pour le Montréalais. L'arcade déjà touchée contre Cerdan, s'est ouverte au deuxième round.

— Nos informations, page 13



photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Un dernier hommage aux victimes du DC-8

Une messe de funérailles en mémoire des 108 victimes de l'écrasement du Super DC-8 a été célébrée par Mgr Grégoire, assisté de plusieurs prêtres, parents ou amis des défunts. Sur notre photo, des représentants de la société Air Canada se recueillent un instant devant une gerbe de fleurs à la mémoire de leurs camarades qui ont perdu la vie en service. Dans son homélie, Mgr Grégoire a mis l'accent sur la fragilité humaine et encouragé les fidèles qui remplissaient la cathédrale en soulignant que la vie, en définitive, ne constitue qu'un passage.

Bombe désamorcée dans le Vieux Montréal

par Guy GODIN

Une bombe de fort calibre qui aurait pu causer d'importants dommages dans le Vieux Montréal, a été désamorcée, ce matin, vers 4 h. 15, à proximité de la Banque Royale du Canada, au 360 ouest, rue Saint-Jacques.

L'engin, composé de huit bâtons de dynamite, avait été déposé parmi des sacs de détritus, dans une ruelle, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

C'est un éboueur de la firme Progress Refuse, qui a fait la découverte, en pre-

Voir BOMBE en page 6

Pékin annonce la libération de l'évêque Walsh et le suicide d'un autre prisonnier américain

HONG-KONG (AFP, UPI, PA) — Les autorités de Pékin ont annoncé la libération d'un évêque catholique, Mgr James Edward Walsh, âgé de 79 ans, condamné à 20 ans d'emprisonnement en 1959. Par la même occasion, les mêmes autorités ont révélé qu'un autre prisonnier américain, M. Hugh Francis Redmond, s'est suicidé il y a déjà trois mois.

Il appert que Mgr Walsh a accompli par train le trajet de Canton à Hong-Kong où des représentants du gouvernement américain, prévenus par téléphone, l'ont recueilli et fait hospitaliser à l'hôpital Maryknoll, de Kowloon, en vue d'un examen médical en règle.

Originaire de Cumberland, au Maryland, prêtre de Maryknoll, missionnaire

Voir PEKIN en page 6

AUJOURD'HUI

- La pègre aux festivals "pop"? —page 3
- Descentes chez les motards —page 3
- Le Japon refuse tout rôle militaire en Asie —page 25
- Le 1er ministre d'Islande meurt dans un incendie —page 25

météo

Ensoleillé, avec périodes nuageuses. Chaud, orages en fin de journée. Max. 90° Min. 65° • Détails à la page 6

POLLUTION

Pollution de l'air à Montréal : 0.02 partie par million d'anhydride sulfureux
Niveau dangereux : 0.10

Sommaire

Annonces classées / 30 à 38
Arts et Spectacles / 17 et 19
Bandes dessinées / 10
Décès, naissances, etc. / 39
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 31
Finance / 21 à 23
Horoscope / 9
Informations étrangères / 25
Informations nationales / 2 et 40
Les secrets de polichinelle / 8
Mots croisés / 32
"Mot-mystère" / 10
Sports / 14 à 16
Terre des Hommes / 11
Tribunaux / 11 et 24
Vie dans les parcs / 10
Vie féminine / 8 et 9
Votre médecin / 9

Le DC-8 (vol 621) éprouve des difficultés et rentre à Toronto

TORONTO (PC-UPI) — La messe des funérailles des 108 victimes de la tragédie aérienne de dimanche dernier, à Toronto, venait à peine de se terminer que 96 passagers du vol 621 — avion identique à celui qui s'est écrasé — de la compagnie Air Canada vivaient, hier, un "suspense" qui devait finalement bien se terminer.

L'appareil — portant le même numéro de vol que le DC-8 qui s'est écrasé à quelques milles au nord de l'aéroport de Toronto — a dû rebrousser chemin à cause d'une défectuosité dans le système de pilotage automatique. L'avion a atterri sans incident à l'aéroport international de Toronto. En plus de por-

Voir DC-8 en page 6

ÇA CONTINUE !
Mark Ten
Plus de 600 cadeaux par jour, grâce aux coupons-primes.

Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa



Les pérégrinations d'un solitaire à Ottawa

OTTAWA — Si vous arrivez sur la colline parlementaire au grand soleil d'un beau matin d'été vous y trouverez des milliers de personnes formant un quadrilatère sur les gazons qui s'étendent devant la tour de la paix. Vous entendrez résonner, entre les édifices du Parlement et ceux moins spectaculaires mais plus cossus du Rideau Club et de l'ambassade américaine qui se trouvent en face, comme deux symboles, une musique martiale que vous aviez oublié depuis le dernier défilé de majorettes dans votre petite ville.

En vous faufilant entre les gens vous verrez d'abord s'agiter de longs bonnets de poil noirs et, un peu plus loin, quelques casques blancs et plutôt plats en forme de ces casques coloniaux que portent les blancs d'Afrique

De quoi s'agit-il?

Du changement de la garde?

Du changement de la garde de qui? Du changement de la garde du gouverneur général. Le gouverneur est-il là?

Pas du tout. Sa maison est à deux milles. Et les gardes alors, sons-ce au moins des militaires? Mais non voyons, des étudiants. La cérémonie est ainsi doublement ridicule: c'est de la frime, mais en outre elle crée des emplois d'été et contribue à amener des touristes. Les enfants de la capitale la trouvent fort colorée, l'affectionnent beaucoup, c'est pourquoi malgré l'austérité on peut encore la voir à tous les jours de beau temps.

Cela fait partie du visage d'été d'Ottawa. Comme toutes les villes, Ottawa a plusieurs visages. Elle en change selon qu'il fait jour ou que c'est la nuit, selon le temps qu'il fait; d'une certaine façon elle en change aussi selon les rythmes de la politique, selon les gouvernements qui s'y installent, parfois avec des habitudes différentes d'un régime à l'autre.

Par exemple, à l'heure où se termine la cérémonie il y a un grand va-et-vient de ministres entre les différents édifices de la colline parlementaire et la salle du Conseil privé. C'est l'occasion pour les touristes de voir un ministre sans l'appareil de policiers ou de flatteurs qui les entourent d'habitude dans leur milieu naturel.

Les touristes et les enfants les abordent avec cette curiosité qu'ont les gens quand ils approchent d'un spécimen rare dans un jardin d'animaux. Ils montrent du doigt et, surexcités, ils font des confidences aux adolescents sur la réputation politique de tel ou tel homme public.

Puis tous ces visiteurs tentent de s'engouffrer à la fois dans les édifices du Parlement pour la visite guidée. Ici le gouvernement fait à tous les jours une concession à la thèse des deux nations. Les visiteurs de langue française prennent l'escalier de gauche pour un tour en français. Les anglophones s'installent à droite, à moins évidemment qu'un manque soudain de ressources n'entraine un tour bilingue ou un tour en anglais.

Les guides sont évidemment comme tous les guides du monde. Ce sont des étudiants (l'opération emplois d'été). Ils ont du bagout, ils connaissent leurs blagues sur le bout des doigts et leur histoire comme on la leur a enseignée.

L'afflux des touristes n'a pas cessé quand vous quittez le Parlement pour aller déjeuner. Dès que la session se termine le restaurant du Parlement ferme ses portes. L'heure du déjeuner est un moment critique: si vous ne mangez ni à la chinoise ni à l'italiennt, vous venez d'éliminer d'un coup sec la plus grande partie des restaurants de la ville.

Si vous hésitez à manger à l'anglaise, alors vous ne pouvez plus marcher dans la ville en quête d'un restaurant. Il vous faut d'abord planifier vos déplacements.

Depuis peu cependant, des perspectives nouvelles se dessinent. Il y avait déjà une crêperie, voilà que viennent de s'ouvrir deux terrasses de café. Mais à ma dernière visite dans l'une d'entre elles, pas question d'obtenir une bière, ni celle qui plait à tout coup, ni celle qui monte (ou qui montait), ni la bière du temps.

Donc vous déjeuner frugalement, cela va de soi. En revenant vous remarquez un attroupement plutôt singulier du côté des édifices de la colline. Vous y verrez des femmes enceintes, des adolescentes, des mères de famille poussant carrosse. Ce sont les troupes d'élite de la Trudeaumanie. Elles attendent le héros lui-même, elles ont des expressions étonnantes en attendant le premier ministre.

Il se produit un mouvement dans la foule. Est-ce lui ? Non, le bedonnant ministre des Transports fend vite cette foule, M. Arthur Laing, M. George MacIlraith ne sont pas beaucoup plus populaires, on ne les retient pas. Quand M. Trudeau est passé, la foule s'éloigne comme des poissons rouges fuient le filet.

Les après-midi sont courts. Après quatre heures, les fonctionnaires s'engouffrent avec leurs familles sur les routes qui mènent dans le parc de la Gatineau ou sur les rues qui conduisent aux nombreux espaces verts aménagés dans la capitale. En honnête banlieusard, je m'y trouvais l'autre jour lorsque je vis venir à nous une armée de citoyens portant chaises, microphones et même un petit orgue mobile. En moins de temps qu'il n'en faut pour retourner une grillade, je me trouvai au milieu d'un service religieux d'une communauté baptiste de la capitale qui avait réservé un coin d'ombre à deux pas de là, et les enfants dégustèrent les guimauves sur la broche alors qu'un vieux baptiste à lunettes prêchait l'humilité, la modération du Seigneur.

Mais j'allais oublier le mail. Le mail où des jeunes hommes d'affaires font une souscription pour mousser la publicité de la mini-jupe. En pleine guerre de dentelles le surcroit est versé à un fonds pour la construction d'un hôpital pédiatrique. Mon confrère journaliste ne souscrit pas, il préfère les minis de Hull et puis, me dit-il, on a aussi un hôpital pédiatrique à construire à Hull.

J'oubliais aussi le festival des raftsmen qui nous ramène aux légendes de la Gatineau. J'oubliais le festival de Radio-Canada qui se déroule au Centre des Arts ou dans un amphithéâtre naturel des montagnes de la Gatineau. Désagréable Ottawa? Ennuyeuse, singulière, ça c'est vrai. Comme disait l'autre, pour qu'on s'y adapte on dirait que plus que d'autres villes elle exige des siens plus de génie inventif. Elle fait appel à toutes les initiatives et à toutes les ressources personnelles.

J'ai des amis qui s'en tirent fort bien.



Même si vous êtes le fils ou la fille de la reine d'Angleterre, les mouches noires, elles, ne le savent pas. C'est ainsi qu'à leur descente de l'avion à Fort Providence, dans les Territoires du Nord-Ouest, le dauphin et sa soeur ainsi que l'assistant du secrétaire de la reine ont été assaillis par ces terribles moustiques.

Les voraces mouches noires s'attaquent à la famille royale

FORT PROVIDENCE, T.-N.-O. (PC) — Les mouches noires, ce fléau du Nord, se sont abattues sur la famille royale et son entourage pendant la visite éclair effectuée par ceux-ci à Fort Providence, au sud du Grand Lac de l'Esclave.

Le prince Philip n'est pas étranger à ces voraces insectes mais c'était la première fois au cours de l'actuelle tournée royale qu'ils s'attaquaient à la reine, au prince Charles et à la princesses Anne.

Cet inconvénient n'a toutefois pas empêché la famille royale d'admirer la beauté du paysage et, en attendant le début des cérémonies officielles de bienvenue, le prince et sa soeur, accompagnés du commissaire des Territoires et du secrétaire privé de sa Majesté, se sont aventurés dans un sentier infesté de mouches. Se croyant à l'abri des indiscrets, ils se sont copieusement arrosés d'insectifuge. Les photographes les ont toutefois aperçus et ont réussi à prendre des photos.

Averties de la présence probable des moustiques, la reine et sa fille portaient le tailleur-pantalon, et toutes deux avaient la tête protégée d'un mouchoir.

A leur arrivée, les visiteurs ont été accueillis par les représentants des tribus indiennes des Territoires du Nord-Ouest.

Ceux-ci leur ont remis une robe de daim blanche, fabriquée à Edmonton dans une boutique indienne. Le cortège royal s'est ensuite rendu à Fort Providence, arrêtant en chemin à la mission des Soeurs Grises, qui ont fondé le premier hôpital des Territoires il y a 100 ans. Un peu plus loin, la reine a dévoilé une plaque commémorant la découverte du fleuve MacKenzie par Alexander MacKenzie, un des pionniers de l'Ouest canadien.

La reine et sa suite ont déjeuné à bord du garde-côte canadien Tembah pendant que la population locale, grossie d'un nombre impressionnant de curieux venus de l'extérieur, se ravitaillait à un barbeque monstre organisé pour l'occasion.

La famille royale a ensuite repris l'avion pour Yellowknife, où elle est arrivée à 16 heures locales.

Trudeau: l'exemple de la résistance à l'autonomisme québécois — D. Smiley

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Dans une étude faite pour le compte de la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, le professeur Donald Smiley, de l'Université de Vancouver, a confirmé l'enterrement officiel de la thèse du "fédéralisme coopératif", défendue avec acharnement à l'époque du gouvernement fédéral de Lester B. Pearson. Notamment par les Maurice Lamontagne, les Jean-Luc Pépin et certains autres représentants fédéraux.

M. Smiley, qui a rédigé la plus grande partie de son rapport en 1966 et 1967, c'est-à-dire à l'époque où la thèse du fédéralisme coopératif était encore très en vogue à Ottawa, tire la conclusion que cette forme de fédéralisme a été inadéquate pour contenir les forces opposées à l'intérieur du Canada.

Dans un appendice à ce document rendu public hier, M. Smiley soutient que M. Pierre Elliott-Trudeau (qui venait alors d'être nommé ministre de la Justice) a été la démonstration la plus évidente de la résistance du gouvernement fédéral à l'autonomisme québécois.

"Trudeau, dit M. Smiley, a été pendant plus d'une décade un conservateur intransigeant en matière constitutionnelle."

Le fédéralisme coopératif, tel que défini par le professeur Smiley, est "essentiellement une série de réponses pragmatiques et partielles des gouvernements fédéral et provinciaux aux circonstances changeantes de leur interdépendance.

"Le fédéralisme coopératif, ajoute-t-il, requiert un haut degré de pragmatisme, même d'opportunisme, de la part des personnes impliquées dans les relations fédérales-provinciales."

Quoi qu'il en soit, M. Smiley estime que l'on ne devrait s'engager dans une réforme constitutionnelle qu'après avoir épuisé toutes les possibilités du fédéralisme coopératif.

En 1966, au moment où l'équipe de Daniel Johnson venait de remplacer celle de Jean Lesage à Québec, mais alors que toutes deux parlaient d'un statut particulier pour le Québec, M. Smiley écrivait : "Il semble improbable, cependant, que les exécutifs fédéral et provinciaux pourraient s'entendre sur une révolution qui changerait les liens constitutionnels entre Québec et le reste du Canada du type fédéral à celui d'un type quasi diplomatique".

Il ajoutait que le fédéralisme canadien n'avait pas encore passé le point de non-retour.

Selon lui, en termes généraux, un statut particulier pour le Québec rendrait moins possible l'établissement d'organisations biculturelles efficaces à l'échelle du Canada, que ne pourrait le permettre une situation en vertu de laquelle toutes les provinces ont grosso modo les mêmes responsabilités.

En conclusion, les prévisions de M. Smiley, qui paraissent avoir encore une valeur d'actualité étaient les suivantes:

"Peut-être une certaine nouvelle distribution des revenus, des sources de revenus et des responsabilités peut être faite, de manière à maintenir la prédominance du gouvernement fédéral dans les questions économiques et la compétence exclusive des provinces dans les questions provinciales.

"Peut-être aussi que les demandes du gouvernement du Québec concernant des sujets particuliers seront discutées dans l'avenir à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de l'impact cumulatif de ces demandes sur la survivance du fédéralisme canadien. C'est cette dernière voie plutôt que les ajustements à la pièce du fédéralisme coopératif qui donne le meilleur espoir dans l'avenir immédiat."

Le PQ et les créditistes sont reconnus partis d'Opposition

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Assemblée nationale a adopté, hier, à l'unanimité, en troisième lecture, le projet de loi no 1 mettant fin au bipartisme et reconnaissant le Parti québecois et le Ralliement des créditistes comme des partis de l'Opposition.

L'adoption de ce projet de loi a été précédée d'un débat plus ou moins acerbe au cours duquel la députation du Parti québecois a tenté, sans succès, de présenter un amendement visant à se faire reconnaître comme la députation de l'Opposition officielle, honneur qui revient à la députation de l'Union nationale.

L'amendement a été rejeté après que le leader parlementaire du gouvernement, M. Pierre Laporte, eut fait remarquer que toute la question de la Loi électorale et de la carte électorale fera l'objet de discussions devant la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi No 1, qui amende la Loi de la législature, a pour principal objet d'accorder une indemnité de $3,000 par année et une allocation supplémentaire de $1,000 par année à chaque député qui dirige à l'Assemblée nationale un parti de l'Opposition.

Le bill décrit comme un parti de l'Opposition un parti qui a fait élire au moins douze députés à la dernière élection ou encore un parti qui a obtenu 20 p. 100 des votes dans l'ensemble du Québec à la dernière élection.

Le texte original du projet de loi, en parlant des douze députés, ne comportait pas la précision "élus à la dernière élection" et un amendement y a été apporté afin d'éviter qu'à la suite d'un décès ou d'un changement d'allégeance la députation créditiste, au nombre de douze, ne soit privée de sa reconnaissance de parti de l'Opposition.

Exception faite des discussions sur cet amendement, un seul débat d'importance a marqué l'étude du nouveau projet de loi.

Il s'agit de celui suscité par les critiques des députés péquistes concernant le résultat des élections et le statut du Parti québecois à l'Assemblée nationale.

Tout en admettant que la nouvelle législation revêt une importance symbolique puisqu'elle met fin au bipartisme, les députés péquistes l'ont critiquée soutenant en particulier qu'elle constitue une formule facile, superficielle, qui sent à plein nez l'improvisation et qui se borne à constater les résultats sans les approfondir.

"Nous nous opposons surtout à cette formule parce qu'elle consacre l'injustice du régime électoral actuel", a dit le leader du Parti québecois, le Dr Camille Laurin, en parlant de la représentation de son parti qui ne correspond pas au pourcentage du vote.

"C'est ce régime, a continué le Dr Laurin, qui nie à sa base même l'idéal démocratique que le présent projet de loi entérine et consacre dans les faits.

"Si le premier ministre avait été vraiment sincère, a poursuivi le leader du Parti québecois, le soir des élections, lorsqu'il promettait de corriger au plus tôt ce système, il ne se serait pas contenté de confier l'examen de tous ces problèmes à une commission parlementaire."

Le Dr Laurin a également profité de son intervention pour faire une autopsie de la défaite de l'Union nationale et il a critiqué les vieux partis leur reprochant d'avoir endormi la population et d'avoir machiné la dernière élection de façon à affaiblir son parti.

A ces critiques, le leader parlementaire du gouvernement a répondu que même avec un autre régime électoral le résultat des élections aurait été le même. M. Laporte a ensuite invité son collègue à attendre les séances de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur la Loi électorale et la carte électorale pour formuler ses critiques.

Le député de l'Union nationale de Bellechasse, M. Gabriel Loubier, a repoussé, pour sa part, les critiques du Dr Laurin en les qualifiant de faciles et superficielles.

Quant au Ralliement des créditistes, il s'est limité, au cours des discussions, à défendre ses positions et à réclamer un amendement afin de protéger son statut au cas où l'un de ses députés disparaitrait.

Ce n'est pas tous les jours la "lune de miel", à Ottawa, pour les députés francophones du Québec

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les députés francophones a Ottawa, beaucoup plus que leurs collègues anglophones, ne se gênent pas pour dénoncer l'inefficacité de la Chambre des Communes et du Sénat.

De la même façon, ils n'hésitent pas à proposer des réformes radicales qui transformeraient les institutions politiques fédérales, ce qui encore une fois les distingue des députés de langue anglaise.

Dans une étude intitulée "Bilinguism and Biculturalism in the Canadian House of Common" préparée pour la commission d'enquête sur le bilinguisme et sur le biculturalisme, les professeurs David Hoffman, de l'Université York, de Toronto, et Norman Ward, de l'université de la Saskatchewan, soulignent l'écart entre la conception que se font les contribuables québécois et les députés francophones du rôle de député à la Chambre des Communes.

Les québécois perçoivent le rôle de député fédéral comme celui d'un "président d'administration" alors que les députés fédéraux du Québec ont davantage tendance à se prendre pour des législateurs.

Les professeurs Ward et Hoffman en concluent que cette différence de vue est une source constante d'irritation et de frustration pour les députés québécois à Ottawa.

Cette situation pèse d'autant plus sur les représentants francophones que ces derniers expriment déjà des sentiments de frustration à l'endroit de la politique fédérale comme telle.

Les professeurs Ward et Hoffman ont constaté que les députés francophones ne se sentent pas "chez-eux" dans la ville d'Ottawa, dont le caractère unilingue anglais a été dénoncé, il y a deux semaines, dans le dernier volume de la commission d'enquête B.B.

Des députés anglophones ont même admis, dans le cadre de cette enquête, que le recours à la traduction simultanée était souvent une source d'antipathie à l'endroit d'un collègue francophone.

La politique linguistique du gouvernement Bourassa est dénoncée par la SSJB

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a vivement critiqué, hier, la politique du gouvernement Bourassa en vue de faire du français la langue de travail au Québec.

Selon le président de la SSJBM, M. François-Albert Angers, "le parti libéral de M. Bourassa, comme l'Union nationale de M. Bertrand, dont il a voté la loi 63, à la dernière session, s'acharne à démissionner de sa véritable fonction de législateur pour s'en tenir à la politique d'incitation en faveur de l'établissement du français au Québec".

Après s'être de nouveau prononcé pour l'institution du français comme seule langue officielle, M. Angers soutient qu'une telle décision "créerait les conditions psychologiques indispensables dans notre situation pour que le français devienne la langue courante, et non seulement prédominante".

La déclaration ajoute: "La conséquence de ce jeu de l'autruche se manifeste tout de suite: dans un Québec français, le gouvernement québécois s'apprête à payer une prime à des industries déjà puissantes pour qu'elles acceptent ce qui doit être la loi du pays."

M. Angers fait ainsi écho aux informations selon lesquelles le gouvernement pourrait favoriser les entreprises qui feraient du français leur langue de travail.

"Situation odieuse, écrit M. Angers, que d'avoir à acheter, comme une faveur, la possibilité d'exercer ce qui est notre droit. Situation révoltante, quand on pense que sont ainsi gaspillées, dans un pays qui est déjà acculé à l'austérité financière, des sommes dont nous avons un impérieux besoin pour les engager dans le développement et la conquête de notre économie."

Agence "Detec of Canada"
PIERRE-D. MASSUE, C.A.A.
DETECTIVE
"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"
Licenciés par la Cité de Montréal
• INVESTIGATIONS • INFIDELITE CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSUREE
387-8757

UNIVERSITE DE MONTREAL
SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE

AUX ANIMATEURS,
AUX PROFESSIONNELS DU LOISIR,

Le Service d'éducation permanente offre un CERTIFICAT DE LOISIR.

Cours offerts à l'automne :

Situation du loisir au Québec
Psychologie du loisir

★ Ce programme de 30 crédits couronné par un diplôme universitaire fait partie intégrante d'un Baccalauréat ès sciences.

Date limite d'admission : 15 AOUT

Informations au : Service d'éducation permanente,
3333, Chemin de la Reine Marie,
Tél. : 343-6090 (jour) 343-6992 (soir)

la presse

MONTREAL, VENDREDI 10 JUILLET 1970 — 86e ANNEE — No 158

REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

Québec cherche à découvrir si la pègre a tenté de s'immiscer dans les deux festivals "pop"

Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a ordonné une enquête sur des rapports voulant que la pègre montréalaise tente de s'infiltrer dans l'organisation des festivals pop, plus précisément celui de Sainte-Croix, qui doit avoir lieu les 7, 8 et 9 août.

Le bruit d'une intervention du monde interlope dans celui de la musique populaire est venu aux oreilles des autorités à la suite de l'annulation soudaine d'une conférence de presse qui devait avoir lieu mardi et au cours de laquelle on devait présenter les vedettes du spectacle et annoncer certaines nouvelles d'importance relativement au festival de Sainte-Croix.

L'annulation aurait été ordonnée à l'issue d'une rencontre qui aurait eu lieu tard dans la soirée de lundi, dans un restaurant de la rue Crescent, entre les organisateurs du festival et des présumés représentants de la pègre.

Au cours de cette rencontre, LA PRESSE a-t-elle appris, les dirigeants de la Mafia locale auraient fait part de leurs exigeances aux représentants de Magnum Solart Inc., la compagnie productrice du festival, et ces derniers ont préféré contremander la conférence de presse du lendemain et le festival lui-même, plutôt que de se plier aux demandes des émissaires de la pègre.

L'incident a été porté à l'attention du ministre de la Justice et M. Choquette a immédiatement ordonné à la Sûreté du Québec d'instituer une enquête, afin d'établir si, comme on le prétend, la pègre serait impliquée non seulement dans l'organisation du festival pop de Sainte-Croix, mais aussi de celui qui doit se tenir à Manseau (dans la région de Québec), au début du mois prochain.

Me Choquette a déclaré au représentant de LA PRESSE qu'on l'avait informé des rumeurs qui couraient au sujet des deux festivals de musique populaire et qu'il avait aussitôt ordonné une enquête.

Un avocat de Montréal, Me André Villeneuve, doit également participer à cette enquête. Il a fait savoir, après une brève conversation téléphonique avec les organisateurs du festival de Sainte-Croix, qu'il avait l'intention de rencontrer ces derniers dans un avenir rapproché. Si les organisateurs, a-t-il ajouté, répondent à toutes les exigences requises pour l'obtention d'un permis d'exploiter un événement de ce genre, ils l'obtiendront "sans problèmes".

Me Bergeron est nommé juge à la Cour supérieure

OTTAWA — Me Jean-Paul Bergeron, C.R., de Montréal, a été nommé juge de la Cour supérieure de la province de Québec pour le district judiciaire de Montréal.

La nomination de Me Bergeron qui a été annoncée aujourd'hui à Ottawa par le ministre de la Justice, M. John Turner, comble le dernier poste récemment créé par un amendement à la loi sur les juges.

Né à Montréal le 26 août 1916, Me Bergeron fut admis au Barreau de la province de Québec en 1941. Il fut nommé conseiller de la Reine en 1958.

Il était membre de l'étude légale Blain, Piché, Bergeron, Godbout, Emery, Blain et Vallerand de Montréal. Le juge Bergeron est un des quatre membres fondateurs de cette étude. Il fut aussi professeur de droit de faillite à l'Université de Montréal et procureur senior de la couronne dans la métropole de 1958 à 1960.

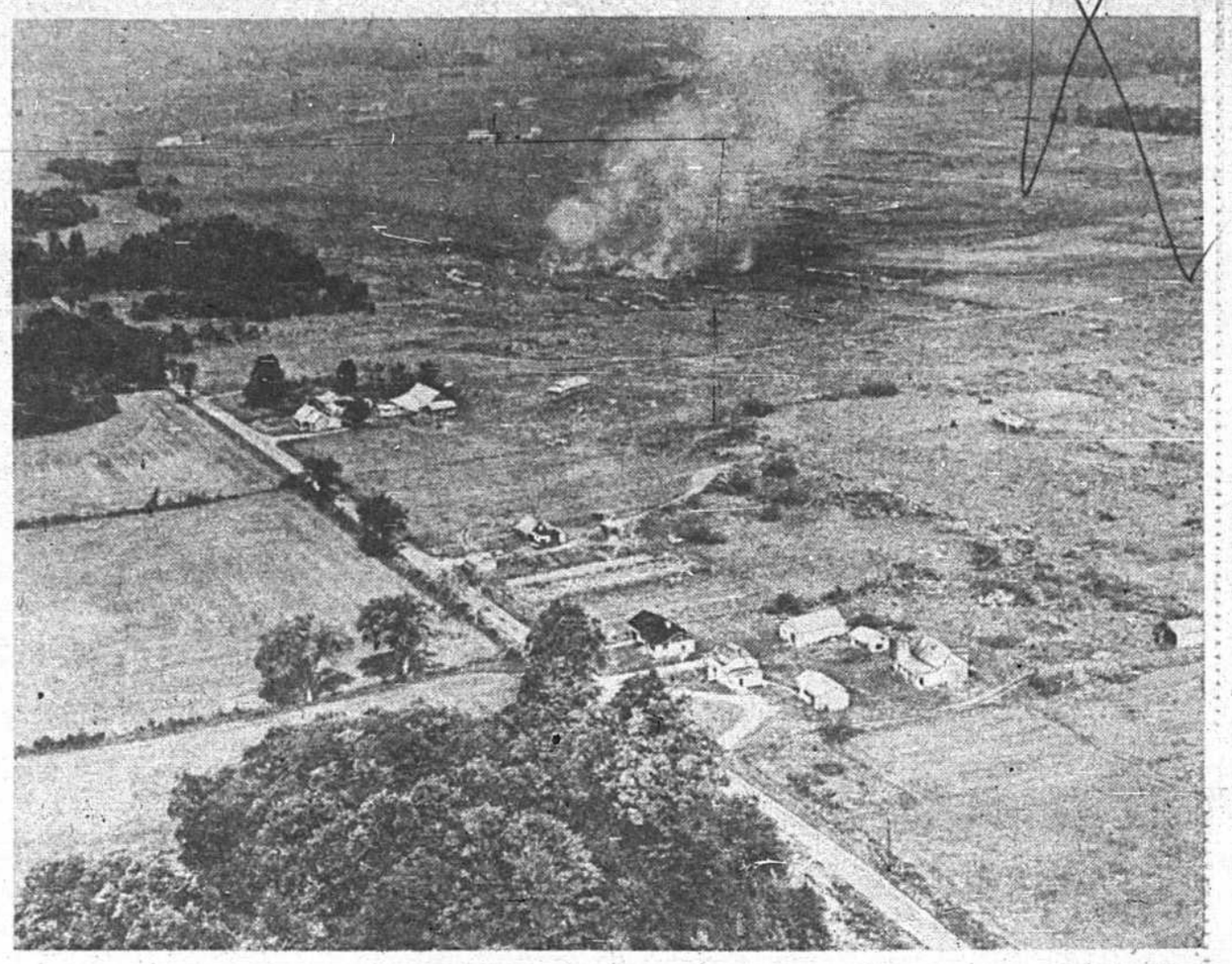


Photo aérienne : Michel Gravel, LA PRESSE

La forêt recule sur l'emplacement du futur aéroport

Un feu d'abattis brûle sur l'emplacement de la première piste qui sera construite à l'aéroport international de Montréal, près de Sainte-Scholastique. La fumée dense s'échappe d'une vingtaine de brasiers allumés sur les 900 acres de terrain boisé que des entrepreneurs sont en train de raser au sol. Cette vue aérienne offre au premier plan quelques fermes qui vont être démolies incessamment.

Sainte-Scholastique : les appels d'offres pour la première piste seront lancés jeudi prochain

Les appels d'offres pour l'aménagement de la première piste du futur aéroport international de Montréal, près de Sainte-Scholastique, seront lancés jeudi prochain.

Les pistes A et D, les deux premières qui seront construites et doivent être prêtes à la fin de 1973, auront 12,250 pieds de longueur, soit un peu plus de deux milles sûr 500 pieds de largeur.

Le première piste doit traverser le rang Saint-Jean, une route qui mène de Sainte-Scholastique à Sainte-Monique et est bordée par environ 50 maisons de ferme.

Les soumissions pour la démolition de ces maisons et autres bâtiments de ferme seront ouvertes mercredi prochain. Les travaux débuteront peu après.

Pendant ce temps, trois entrepreneurs poursuivent la coupe du bois commencée le 10 juin dernier. Environ 900 acres de terrain boisé doivent être dégarnies de leurs arbres.

Tout le bois non récupérable est amassé en tas qui sont par la suite détruits par le feu. Un survol de l'emplacement du futur aéroport nous a permis de constater le recul de la forêt ainsi que l'immensité du chantier.

D'ici la fin de l'été, il ne restera plus un seul arbre dans la zone aéroportuaire.

Lorsque l'aérogare sera construite et que les masses s'y rendront pour prendre l'avion, des urbanistes et autres conseillers en esthétique panoramique viendront sans doute piquer quelques beaux grands arbres ici et là pour orner ce que le bâtisseur aura dégarni.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Une des pièces du local des "Popeyes" et des "Vikings", qui a reçu, hier soir, la visite des policiers du poste 17. On peut apercevoir sur la photo des outils et des pièces de moto jonchant, pêle-mêle, le plancher de la cuisinette; à l'intérieur, un désordre indescriptible.

Descentes chez les "Popeyes" et les "Vikings" : un policier blessé, trois motards arrêtés

Un policier a été blessé et trois motards ont été arrêtés, hier soir, au cours d'une descente au quartier général des "Popeyes" et des "Vikings", dans l'est de la métropole.

L'agent Yvon Dansereau, 26 ans, a été conduit à l'Hôtel-Dieu pour y recevoir les premiers soins, après avoir été atteint au front par une bouteille.

Le raid, déclenché en réponse à plusieurs plaintes de la part de voisins du local des motards, au 4380, rue Drolet, a donné lieu à une bataille rangée entre policiers du poste no 17 et les jeunes gens qui, au dire des citoyens de l'endroit, menaient un vacarme infernal dans leur club.

C'était la sixième perquisition policière en moins de deux jours aux locaux des deux groupes de motards.

La semaine dernière, un membre d'une bande rivale, les "Devil's Disciples", avait été atteint d'une balle à l'épaule au cours d'un attentat monté par d'autres motards.

On ne saura qu'une fois l'enquête terminée quelles accusations la police retiendra contre les trois jeunes gens détenus à la suite de la dernière descente.

M. Séguin s'oppose à ce que Québec modifie la loi de la Communauté urbaine de Montréal

par Claude BEAUCHAMP

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député de Robert-Baldwin et maire de Pointe-Claire, M. Art Seguin, s'oppose carrément à ce que le gouvernement amende la Loi de la Communauté urbaine de Montréal pour permettre à M. Lucien Saulnier d'y siéger comme président sans être membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal.

M. Seguin s'objecte également à ce que le président de l'Exécutif de la Communauté urbaine soit élu au suffrage universel des 29 municipalités de l'île de Montréal.

"Le seul amendement que j'accepterais à la Loi actuelle, a indiqué au cours d'une conversation le bouillant député-maire, c'est d'élargir la base du choix aux dirigeants des municipalités autres que Montréal."

Réserve de M. Bourassa

De son côté, le premier ministre, M. Robert Bourassa, réserve ses commentaires sur l'alternative que lui a soumise mercredi M. Saulnier au sujet du mode de nomination du président de l'Exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tant que le Conseil des ministres n'aura pas pris une position définitive sur la question.

M. Bourassa n'a pas voulu écarter hier la possibilité qu'une autre formule que les "deux seules" qui paraissent acceptables à M. Saulnier puisse être adoptée par le Conseil des ministres mais il est peu probable, qu'en pratique, le gouvernement québécois le fasse.

Le premier ministre lui-même avait déclaré quelques jours plus tôt qu'il cherchait une formule qui s'inscrirait dans le sens de la résolution des membres de la Communauté, c'est-à-dire que le mandat de M. Saulnier puisse continuer ses fonctions.

Aux yeux de M. Saulnier, seule l'application de la résolution de la Communauté ou l'élection au suffrage universel apparaissent valables, du moins temporairement en ce qui concerne la nomination sans élection.

Le premier ministre n'a pas voulu donner d'indication sur la proposition qu'il soumettrait à son Conseil des ministres.

Mais il a révélé avoir consulté le spécialiste Carl Goldenberg, qui avait recommandé au gouvernement intermunicipal de Toronto de ne pas procéder à l'élection de son président au suffrage universel parce qu'il y aurait alors eu le risque de faire de la région de Toronto un Etat dans l'Etat.

Si M. Bourassa se plie devant cet argument, ce qui est presque prévisible, il est fort probable qu'il retiendra la proposition de la Communauté en dépit des objections qui ne manqueront de s'élever au sein de son Conseil des ministres et de son propre parti.

Le Conseil des universités recommande la création d'une Commission de l'enseignement des sciences de la santé

par Claire DUTRISAC

Se plaçant dans une optique générale, le Conseil des universités recommande la création d'une Commission de l'enseignement des sciences de la santé. Il reconnaît à l'Ordre des médecins le droit de participer officiellement à l'organisation du système d'enseignement médical ainsi qu'aux travaux des organes chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement. Cependant, le Conseil limite ce droit aux pouvoirs de ladite Commission.

C'est à la demande de l'ex-ministre de l'Education, en novembre 1969, que le Conseil des universités s'est penché sur le projet de refonte de la Loi médicale. Débordant le cadre de son mandat, le Conseil s'est penché sur "le problème d'ensemble du rôle des corporations professionnelles dans le domaine de l'enseignement supérieur".

Tout en centrant son analyse sur le projet actuel de la loi médicale, le Conseil a étudié la coordination de l'enseignement supérieur des sciences de la santé. Il vient de remettre son rapport au ministre de l'Education et en a remis un résumé succinct à la presse.

Le Conseil a d'abord posé les principes suivants: c'est à l'Etat qu'incombe la protection du bien public. A cette fin, l'Etat peut déléguer une partie de ses responsabilités et de ses pouvoirs à des organismes para-publics. Mais il revient à la société dans son ensemble, et non à une corporation professionnelle ou aux universités, de mesurer les besoins quantitatifs et qualitatifs de la population en un domaine, celui de la santé par exemple.

Acceptant des limites à l'action des universités, le Conseil affirme que "l'Etat ne saurait plus déléguer à une corporation professionnelle la responsabilité sans partage de la formation de ses membres et de l'admissibilité à la pratique de la profession".

D'autre part, le Conseil des universités reconnaît que l'Ordre des médecins doit, pour assumer la responsabilité de veiller au respect par chacun de ses membres des règles de l'éthique et de la déontologie médicale, prendre une part active à la formation des médecins.

Le Conseil ajoute que ces responsabilités peuvent cependant s'exercer selon des modalités autres que celles qui donnent à l'Ordre un pouvoir absolu quant au contrôle de l'entrée dans la profession, au droit de créer des écoles de médecine, d'approuver les programmes, d'administrer les examens de spécialités, de définir seuls les titres de spécialités, de contrôler l'immatriculation des étudiants de tous niveaux...;"

Les pouvoirs que le Conseil des universités souhaite voir déléguer à la Commission dont il suggère la création limitent à la fois l'absolutisme des droits de la profession médicale et celle des universités elles-mêmes. Ce qu'il propose, c'est une démocratisation de ces organismes.

La Commission serait rattachée au ministère de l'Education. Elle comprendrait des représentants des universités, des ordres professionnels, d'étudiants prégradués et gradués, de représentants du ministère de l'Education, du ministère de la Santé et du public.

Il lui reviendrait de définir les critères d'agrément et de décider de l'agrément des établissements d'enseignement: facultés et centres hospitaliers d'enseignement. Elle déterminerait également des critères de reconnaissance et la coordination inter-universitaire des programmes de formation et de perfectionnement élaborés par les facultés, de même que l'établissement des critères d'admission aux études en sciences de la santé. C'est la Commission qui pourrait octroyer le droit de pratique, sur production des titres décernés par les facultés agréées ou des équivalences reconnues par la Commission pour fins de pratique ou de spécialisation. Elle serait chargée de l'évaluation périodique des besoins de la société selon les spécialités, en collaboration avec les organismes intéressés.

Cette suggestion réduit de beaucoup les pouvoirs de l'Ordre des médecins (Collège) puisque, dans l'esprit du Conseil, le projet de refonte de la loi médicale doit être formulé conformément aux considérations et recommandations qui précèdent.

"Il faut reprendre les travaux devant conduire à la création d'un conseil de la recherche"

par Daniel MARSOLAIS

Le Conseil des universités du Québec a recommandé, ce matin, au gouvernement provincial, la reprise des travaux devant conduire, dans les plus brefs délais, à la création du Conseil québécois de la recherche scientifique.

Cette recommandation qui a été présentée au ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, fait suite à une suggestion de la Commission de la recherche universitaire, organisme qui a vu le jour par le biais de la loi du Conseil des universités.

La Commission de la recherche universitaire a en effet présenté au Conseil des universités, une recommandation à l'effet que soit reprise et activée, la création d'un tel organisme de recherche. En soumettant cette recommandation au Conseil des universités, la Commission invoquait que la recherche avait besoin d'être située dans le contexte plus global des besoins sociol-économiques du Québec.

"La poursuite d'objectifs globaux" disait la Commission, "demande l'existence d'un organisme capable d'assurer la complémentarité des ressources et des objectifs de récherche des milieux universitaires, du gouvernement, et de l'industrie".

La fonction du conseil

Défini en trois points par le Conseil des universités, le rôle du conseil de la recherche scientifique serait :

- élaborer et définir les objectifs de la recherche scientifique, en tenant compte du développement socio-économique du Québec;
- tenir à jour les renseignements relatifs à l'état de la recherche;
- coordonner ledéveloppement de la recherche scientifique dans ses différents secteurs d'activités.

Par ailleurs, le Conseil des universités rappelle que le gouvernement du Québec a déjà manifesté un certain intérêt pour le développement de la recherche.

D'une part, par un projet de loi déposé en 1966 et qui avait précisément pour objet, la cration d'un tel Conseil provincial, et d'autre part, par la création récente de la Commission de recherche universitaire et par la formation du Centre de recherche industrielle et de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Le Conseil insiste d'autre part, sur les nombreuses recommandations qui demandaient la création d'un tel conseil.

Il souligne enfin que la création d'un tel organisme ne serait pas un précédent au pays, puisque plus ieurs provinces canadiennes ont déjà institué de semblables organismes.

la presse

D'un pas tranquille et lent

Un certain type de journalisme, qui prolifère surtout aux Etats-Unis, se spécialise dans le frisson d'épouvante. Exemples de quelques manchettes : Vous l'ignorez, mais le pain que vous mangez est empoisonné — Méfiez-vous de la crème glacée, elle donne le cancer — Ne donnez pas de sucette à votre bébé, il pourrait devenir infirme — etc., etc.

Cette littérature d'épouvante est généralement publiée dans des journaux peu sérieux, plus désireux d'attirer l'attention que soucieux de transmettre une information solidement documentée.

Ce n'est nullement par souci d'imitation d'un genre douteux que les organes sérieux d'information tombent à leur tour dans un alarmisme hélas ! justifié quand il s'agit de pollution.

Votre fleuve Saint-Laurent pourrait être pollué de Montréal à l'océan, advenant une catastrophe maritime impliquant un navire transportant 500 barils de cyanure de calcium. (Nouvelle prise dans le journal d'avant-hier.)

Le cyanure, bien entendu, n'est pas recommandé aux estomacs débiles. Mais le bruit aussi est dangereux pour l'oreille ! (Nouvelle prise encore une fois dans le journal.) Mais l'eau dans laquelle vous vous baignez est peut-être polluée ! Ménagères, retournez au savon de vos grands-mères, car le détersif dont vous vous servez pollue les cours d'eau !

Aucune de ces alertes ne provient de craintes dépourvues de tout fondement. La pollution de l'eau et de l'air, la "pollution" de l'oreille par le bruit de la ville est un fait. L'enquête le prouve. C'est dans l'ordre de l'agir, sur le plan de l'action que nait le scepticisme le plus complet.

Il suffit de voir combien les grandes administrations publiques peuvent se révéler inaptes dans les choses simples pour saisir combien elles peuvent être perdues devant les entreprises compliquées.

Hier, par exemple, paraissait à la page 3 de ce journal une photo éloquente. Elle montrait le passage souterrain qui, traversant l'avenue du Parc, aboutit à la rue Duluth. Ce passage a une fonction précise : il doit faciliter aux piétons la traversée de l'avenue du Parc, sillonnée dans les deux sens par des voitures roulant à grande vitesse. Or, il est mal indiqué, mal éclairé. Surtout, il est, **depuis des années,** d'une saleté repoussante. Si bien qu'un grand nombre de piétons négligent de l'emprunter, au risque de perdre la vie. On nous fera difficilement croire qu'il faudrait des investissements massifs pour donner un nécessaire coup de balai là-dedans. On est bien parvenu à maintenir dans le métro une propreté exemplaire !

Qui ne peut ou ne veut pas balayer le devant de sa porte ne transportera jamais les montagnes et ne changera certainement pas l'eau polluée de nos lacs et rivières en eau limpide et claire.

Dès lors, cette lutte à la pollution est-elle devenue une religion nouvelle de l'hygiène, plus attentive aux rites qu'aux résultats ? C'est un thème. C'est aussi une préoccupation sincère. Et, sans doute, une préoccupation universelle.

Mais ce thème inspire plus de discours que d'actions et de médications. Le président Nixon en a fait le thème principal de son allocution sur l'état de l'Union. Le premier ministre du Canada vole au secours de la pureté de l'Arctique. L'Ontario défend le lac Erié contre l'invasion du mercure, et son discours énergique à l'industrie encourage la vigilance chez nous.

Tout se passe comme si le mouvement, partant des Etats-Unis, trouve un relais idéal en Ontario, pour rayonner ensuite jusqu'aux confins de notre province. M. Bourassa n'a pas laissé des espoirs infinis à ceux qui attendent tout de son gouvernement en ce domaine. Peu après son élection, il a déclaré sans ambages que la pollution n'apparaissait pas parmi les préoccupations majeures de son gouvernement.

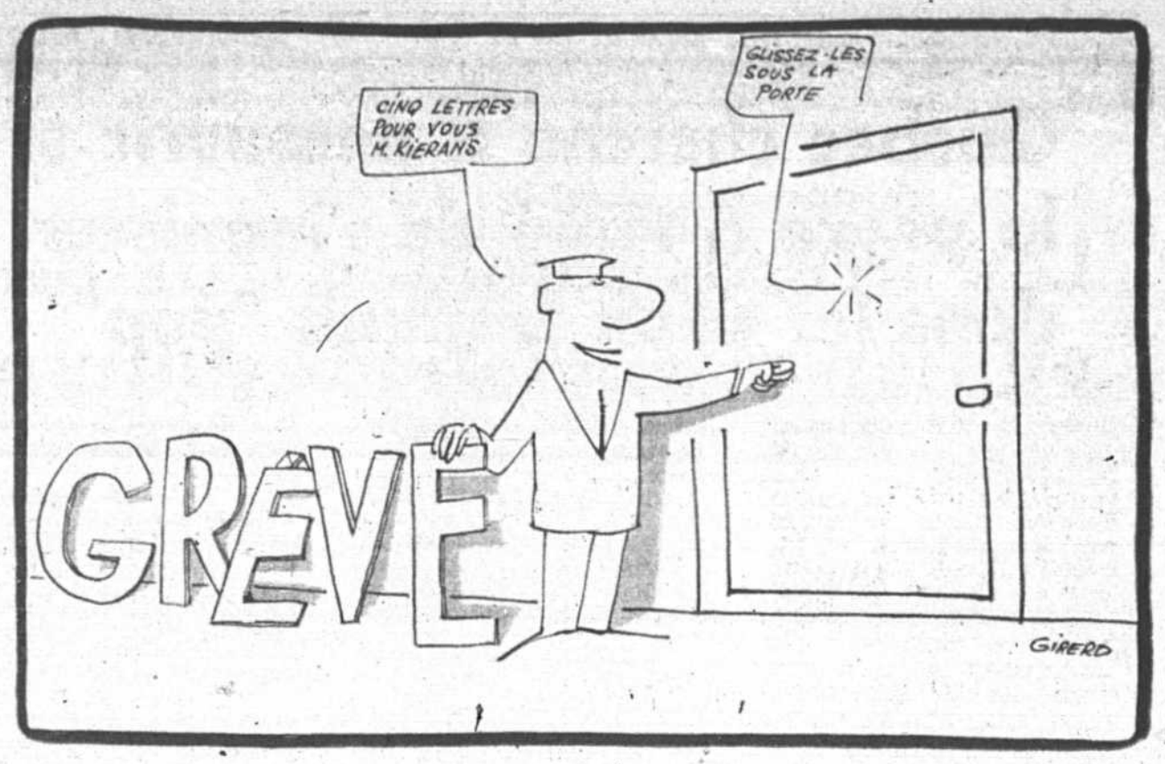
La pollution de l'air ne passe pas inaperçue. Les journaux de Toronto se sont mis à publier chaque jour l'indice de pollution de l'atmosphère. Les quotidiens de Montréal, pour ne pas être en reste, en font autant. Mais les Japonais avaient commencé avant Montréal et Toronto, tant il est vrai qu'il n'y a rien de complètement nouveau sous le soleil.

En ce qui concerne l'eau, ou l'industrie prendra ses responsabilités ou ce sont les Américains eux-mêmes qui se chargeront de protéger ce qui reste encore de récupérable, car **notre** eau est une richesse dont ils ont le plus grand besoin.

La mobilisation de l'opinion publique dans la lutte à la pollution ne reste jamais totalement sans effet. La semaine prochaine, des journées dites de "l'eau pure" seront organisées à Terre des Hommes, avec le concours de l'Association québécoise des Techniques de l'Eau. L'initiative a du bon et doit recevoir le plus grand encouragement. Mais on ne saurait attendre de la population qu'elle **exécute** des tâches que seules les administrations publiques peuvent entreprendre et mener à bonne fin.

Guy CORMIER

Rétrospective : caricature parue le 13 mars 1969



Girerd est en vacances

BILLET

De manège en auberge

On aura tout vu. De Vancouver à Saint-Jean, Terre-Neuve, des établissements militaires deviennent pour l'été des auberges de jeunesse. C'est le secrétaire d'Etat, M. Pelletier, qui l'a annoncé mercredi.

Le programme s'inscrit dans le cadre des préoccupations de la direction des voyages-échanges du secrétariat d'Etat. Il fait suite à des initiatives gouvernementales diverses et à des études sur les difficultés auxquelles font face les jeunes Canadiens qui partent à l'aventure au cours des mois d'été.

La mesure est pleine d'intérêt. En versant dans la facilité on pourrait y voir le symbole de la place qui doit revenir dans les sociétés de demain aux jeunes, d'une part aux militaires, de l'autre.

Mais la transformation des manèges militaires en auberges de jeunesse, où s'appliqueraient les règlements des véritables auberges, rappelle un autre problème qu'on n'a pas encore résolu de façon appropriée et permanente : celui de l'utilisation plus intensive des écoles, des cours d'écoles et, en général, d'une foule d'établissements publics et semi-publics.

Il y a longtemps qu'on en parle et pourtant, il y a des salles de cours, des chapelles, des lieux semi-publics qui restent complètement déserts le soir ou durant de longues périodes de vacances. Il arrive qu'on fasse des expériences à l'occasion de grandes manifestations populaires, mais on ne peut dire qu'on ait réussi à mettre fin à la sous-utilisation presque scandaleuse d'un équipement social d'une très grande variété, et dont une infinité de groupes sociaux défavorisés pourraient profiter dans des circonstances et des conditions déterminées.

La décision de M. Pelletier nous rappelle aussi que dans ce pays qui est un monde, il importe plus qu'ailleurs de voyager. On ne peut le comprendre autrement, avec son étonnante géographie, ses régionalismes, ses minorités, ses paysages politiques et sociaux si variés. Je ne me souviens pas d'un journaliste ou d'un Québécois qui soit resté tout à fait le même à la suite d'une campagne électorale ou d'un voyage qui l'aurait amené dans les petits ports de la côte de Terre-Neuve; dans les territoires du nord; les Rocheuses; la Gaspésie ou les vallées fruitières de l'Ontario ou de la Colombie.

Certains en sont revenus plus canadiens; d'autres, plus québécois; certains en sont revenus plus soucieux de nos problèmes économiques; d'autres, horrifiés par le sort fait aux Indiens ou par la lente asphyxie des minorités françaises; tous avaient ajouté quelque chose au bagage de leurs connaissances, de leurs amitiés ou de leurs émotions.

C'est un cliché de dire qu'il faut à chaque jour au Canada vaincre la géographie. Le secrétariat d'Etat se préoccupe de maintenir libres les voies de la communication culturelle par des programmes comme celui des voyages-échanges.

Un collègue suggérait l'autre jour, qu'aucun ministre de l'Education ne décerne de diplôme de fin d'études secondaires à des jeunes Canadiens qui n'auraient pas séjourné durant quelques mois dans d'autres régions du pays.

Tout ce qu'on peut faire pour mobiliser les ressources canadiennes en matière de transport et de logement et les mettre au service des jeunes étudiants et des jeunes travailleurs serait une contribution valable à la qualité du débat politique qui nous rongé.

Pierre O'NEIL

ce que pense LE LECTEUR

De simples citoyens se vident le coeur

Vous aviez écrit, dans vos Insolences : "la familiarité engendre le mépris" . . . vous vous êtes dit étonné, dans un de vos éditoriaux, du fait que les journalistes se permettaient de tutoyer le premier ministre et de ce que ce dernier soit à tu et à toi avec eux; mon mari et moi partageons vos sentiments.

Vous pouvez donc être assuré que nous sommes parfaitement conscients de l'écart "social" qui existe entre vous et nous : vous avez des parchemins . . . nous n'avons chacun que neuf années de scolarité; vous avez voyagé . . . nous n'avons, pour ainsi dire, jamais perdu de vue le clocher de notre église; vos fonctions présentes font de vous, une grosse cloche; vous êtes placé sur le chandelier alors que nous (mon mari est contremaître à la Canadair) ne sommes que des ouvriers, des anonymes dont personne n'entend jamais parler.

Je brûlais du désir de vous écrire mais je n'osais pas car je vous devinais très occupé et je me disais que de toutes façons vous pouviez fort bien vous passer de notre opinion ou de notre encouragement mais les raisons suivantes m'ont incitée à vous écrire :

PREMIEREMENT : Cet appel que vous lanciez aux lecteurs, samedi dernier, de vous écrire pour vous faire connaître leur opinion; j'y réponds car j'ai eu l'impression en lisant cet article, que vous désiriez sincèrement connaître le sentiment de la population. Si j'en juge par la tournure des lettres que vous publiez dans votre journal, ce sont des universitaires, des intellectuels, des étudiants qui vous écrivent . . . j'espère que ma lettre, jointe à celles des autres Québécois du milieu ouvrier, saura faire le contrepoids de l'opinion de ces gens dont je ne partage pas l'optique, à maints égards. Mon mari et moi n'avons pas l'habitude de mettre notre drapeau dans notre poche : je vais donc essayer comme nous le faisons toujours, d'exprimer nos vues, franchement, sans fard ni dissimulation.

DEUXIEMEMENT : mon mari et moi avons regardé l'émission "Le Sel de la Semaine" qui vous était consacrée, il y a quelques semaines et nous avons tellement goûté cette émission qu'il nous a semblé qu'elle n'avait duré que quelques minutes. Lorsque monsieur Séguin vous a demandé quelles impressions vous aviez gardées des années que vous aviez passées au Ministère de l'Education, vous avez répondu à peu près ceci "Je faisais partie d'une équipe homogène qui a mis tout son coeur et toutes ses énergies, à tenter de donner à nos jeunes, des structures qui leur permettraient de s'instruire et de bâtir un Québec fort".

Vous avez offert aux jeunes Québécois, de belles écoles, du matériel didactique et des méthodes d'enseignement des plus modernes, avant que leurs parents leur aient appris la discipline, l'amour du travail bien fait, la reconnaissance, et le respect des personnes et des choses qui les entouraient; il ne faut donc pas s'étonner qu'un grand nombre d'entre eux enfilent des perles au lieu d'étudier, et ne trouvent rien de mieux à faire que de souiller ou de détruire tout ce qu'on met à leur disposition.

Feu l'unanimité

Si nous, les parents québécois, avons failli à la tâche, il ne faudrait pas que vous, les éducateurs et les dirigeants, vous empressiez de nous lancer la pierre car les parents sont, comme le reste de la population, désemparés, malheureux, parce que la petite vie tranquille qu'ils menaient, il y a une vingtaine d'années, a été toute chambardée . . . Nous étions tous là, confortablement assis dans le train "catholique" qui nous conduisait vers l'éternité. Tout ce qu'il nous fallait faire, c'était de faire poinçonner notre billet, au moins une fois par année. Nous nous préoccupions très peu des passagers des autres wagons (les protestants, les juifs, et les autres) et nous portions très peu d'attention aux beautés de la nature, qui se déroulaient devant nos yeux. Nous discutions très peu car nous n'étions pas instruits, et de toute manière, c'était les prêtres qui nous instruisaient sur ce qu'il fallait connaître. A quoi passions-nous donc notre temps, alors ? Mais ! aux deux seules distractions qui nous étaient permises évidemment ! la procréation et le dénigrement. Que pouvions-nous ou que savions-nous faire d'autres ? Et nous roulions, et nous roulions pressés que nous étions d'arriver au paradis. Mais un jour, le train s'est arrêté brusquement. Il y avait sur la voie, des milliers d'objets qu'on appelait "appareils de t.v." Nous sommes tous descendus; nous nous sommes mis à écouter de toutes nos oreilles et à regarder, émerveillés.

Nous avons alors appris toutes sortes de choses qui, souvent, n'étaient pas à notre portée mais qui nous donnaient l'illusion de devenir presque instantanément, et sans trop d'efforts, des gens savants.

Nous étions devenus à ce point fascinés par tous ces grands mots de $5.00 que nous apprenions, nous buvions tellement les paroles de tous ces psychologues, des érudits qui condescendaient à partager avec nous, leur science, que nous ne jurions plus que par eux. Parce que nous étions tellement assoiffés de connaissances, ils nous ont gavés de renseignements que nous n'étions pas en mesure d'assimiler convenablement et nous nous sommes retrouvés, plusieurs années plus tard, désorientés, doutant de tout et surtout de nous-mêmes, ne sachant plus à quel saint nous vouer. Certains comme les Bérets Blancs, par exemple, se sont mis à prêcher le retour en arrière; d'autres se sont mis à courir à droite et à gauche et sont montés, sans trop réfléchir, dans d'autres trains qui passaient par là : — celui de la drogue, de l'astrologie, du socialisme, du nationalisme ou du communisme. Les autres se sont décidés de s'asseoir sur l'herbe et de réfléchir, avant de s'engager, tête baissée, dans une autre voie qui ne les mènerait peut-être nulle part.

Si ça va mal, c'est peut-être parce que le changement a été trop brusque, et qu'en voulant trop bien faire, nous avons fait table rase de tout ce que nous avions été, pour essayer de devenir des modèles de perfection comme ceux que nous proposaient certains ouvrages de psychologie ou de philosophie. Ce n'est pas la faute des psychologues et des philosophes, si nous avons commis tant d'erreurs. — C'est parce que nous avons pris au pied de la lettre, tous les conseils qu'ils nous prodiguaient, sans nous servir de notre propre jugement.

PARCE QUE des psychologues nous avaient conseillé d'être "copains" avec nos enfants, nous avons cru qu'il fallait leur permettre de nous taper sur le ventre et de nous appeler Johnny, Bernard ou ti-Gilles, comme si nous étions de leur âge.

PARCE QUE les psychologues nous avaient dit qu'il fallait être compréhensifs, nous nous sommes tellement efforcés de comprendre nos chers petits que nous avons oublié que s'il était important pour eux d'être compris, il fallait également qu'ils apprennent à comprendre les autres.

Comment parler aux jeunes ?

Ce n'est pas facile d'élever des enfants. Nous en savons quelque chose, car nous en avons trois, et je vous assure qu'ils nous donnent du fil à retordre, car ils sont tout à fait semblables aux autre jeunes de leur âge.

Les jeunes sont peut-être plus instruits que nous mais ça ne veut pas dire qu'ils sont plus intelligents. De toutes manières, il ne faut pas oublier que ce sont les taxes que nous payons, qui servent à leur procurer l'instruction dont ils ont tant besoin dans notre monde moderne. Puisque nous leur fournissons le gite, le couvert et le vêtement; nous sommes en droit d'exiger d'eux, en retour, du respect et de la coopération. Nous avons dit à nos enfants, l'autre jour : "Tant et aussi longtemps que vous acceptez que nous vous logions, que nous vous vêtissions, que nous vous nourrissions GRATUITEMENT, vous devez accepter les règles que nous jugeons bon de vous imposer. Si vous croyez que quelqu'un d'autre peut vous aimer plus que nous vous aimons; si vous pensez qu'il existe un endroit où vous seriez traités plus équitablement, faites-nous le savoir et nous irons nous-mêmes vous y conduire, car ce qui est important pour nous, c'est que vous soyez heureux.

La voix de la majorité silencieuse

TROISIEMEMENT: Vous aviez également dit, lors de cette même émission, en parlant de vos présentes fonctions : "Je réussirai ou j'échouerai, mais . . ." Il ne faut pas que vous échouiez. Vous êtes la voix de la majorité silencieuse, celle qui enrage entre cuir et chair en constatant qu'une poignée d'aboyeurs, de bilieux, de fielleux, veut faire croire au reste de l'univers, qu'ils sont les sauveurs du Québec opprimé, que le reste du Canada tient dans l'ignorance et la pauvreté. Nous savons fort bien que votre tâche est et sera très ardue. Il suffit de lire les lettres que vos adversaires vous adressent, pour constater qu'ils vous méprisent. Il est certain qu'ils auront recours à toutes les ruses pour tenter de vous couper bras et jambes. Il faudra donc que tout en continuant à prêter une oreille attentive à leurs vociférations, vous trouviez en vous-même les ressources vous permettant de vous blinder, de vous carapacer contre leurs attaques.

Je me demande si vous aurez eu la patience et le temps de me lire jusqu'au bout. Il y a tellement d'autres sujets dont j'aurais aimé parler : la langue, la religion, l'enseignement, les jeunes, la finance et surtout, mon pays, le Canada, mais ça prend tellement de temps pour composer une lettre et le pire, c'est qu'on ne sait même pas quel sort on lui fera.

Bernard et Denise FORGET
C.P. 61, Saint-Lazare
Comté Vaudreuil, Qué.

Cultivateur désabusé

A la lumière des dernières élections québécoises, il est clair que la classe agricole reste la plus attachée au fédéralisme.

Comment s'explique ce fait, quand on sait que ce sont (les habitants) qui ont été le plus durement traités par la majorité anglo-saxonne d'Ottawa ?

Qui ne se rappelle lors de la création des allocations familiales, comment on les appliqua au détriment des familles nombreuses rurales du Québec pour les améliorer quelque peu ensuite à cause des protestations créées au Québec par cette injutice?

Qui ne se rappelle l'avertissement du fisc fédéral pour obliger les cultivateurs du Québec de payer l'impôt même si leurs revenus ne sont pas suffisants?

Combien de millions ont été dépensés pour améliorer la production du blé dans l'Ouest, dont l'Angleterre avait besoin. Combien de millions ont été dépensés pour la recherche horticole en Ontario, alors qu'au Québec le peu qui se faisait devait d'abord renseigner Ottawa, en premier qui nous remettait ces maigres renseignements comme une charité, et à condition qu'on les lui demande.

Plus récemment, grâce à la "révolution tranquille", les experts d'Ottawa ont décidé de faire faire des plans régionaux pour conclure que le seul remède pour ceux qui ne gagnaient pas leur vie, c'était d'apprendre l'anglais et s'en aller travailler à Montréal.

Que dire des millions distribués pour inciter les producteurs de l'Ouest à ne pas produire de blé, tandis qu'au Québec on se nourrit à 75 p. cent avec des produits horticoles des autres provinces ou d'autres pays, et que plus de la moitié des terres les plus fertiles de la région de Montréal sont incultes ou servent à enrichir les spéculateurs.

Nul doute que l'attitude fédéraliste des ruraux québécois est causée par l'ignorance comme l'était celle des esclaves du siècle dernier qui boudait l'affranchissement prôné par l'Eglise parce qu'ils craignaient d'être pire.

Après cent ans d'essais loyaux pour vivre (égaux) avec l'autre partenaire, on est en droit de se séparer de lui plutôt que de rester son serviteur ou d'accepter l'assimilation. Même si c'est nous qui sommes responsables d'une telle situation, comme certains le prétendent.

André LAFITTE, maraicher
Sainte-Clothilde, Qué.

Prière de noter . . .

Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner nom et adresse : le "nom de plume" n'est pas accepté. Plus la lettre est courte, plus elle est lue ! S'imposer un maximum de 400 mots.
La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible : s'il y a quelque retard, prière de nous excuser.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTEE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter.
Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés.
"Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400".
Port de retour garanti.
Service du tirage — Téléphone : 874-6911.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

5—La Maison du Québec à Paris

Les accords commerciaux ne cèdent en rien aux relations culturelles



PAR
Roger CHAMPOUX
(collaboration spéciale)

PARIS — Sur la table de travail du délégué général, M. Jean Chapdelaine, il y a la copie d'un message de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, à M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre de France. "Veuillez prendre connaissance du document, me dit affablement M. Chapdelaine. "Rien de secret !"

Je lis donc : "Notre gouvernement, je peux vous en assurer, désire poursuivre et développer la coopération franco-québécoise, et ce dans tous les domaines. Comme vous, nous y attachons le plus grand prix car cette coopération correspond à la nature même des choses. Robert Bourassa."

Quarante mots, pas un de trop, tous significatifs. Date, le 21 mai 70.

Quelques jours auparavant, les ministres des Affaires étrangères français et canadien, MM. Schumann et Sharp, avaient, à Rome, un entretien en marge du conseil atlantique et un important quotidien parisien titrait la dépêche de son envoyé spécial dans la ville sainte comme suit : "Entre Paris et Ottawa, le Québec n'est plus une pomme de discorde."

Le message de M. Bourassa est aussi limpide que serein et comporte une affirmation aussi directe que positive. La dépêche de Rome, elle aussi, est claire. Rapprochons les deux documents et nous avons l'illustration du nouveau climat qui règne à Paris.

Nous n'allons pas affliger le lecteur de considérations académiques sur une foule d'événements anciens. Que de discours, que de phrases ! Il importe surtout de savoir où nous en sommes et qu'elle est la rentabilité (on excusera ce mot brutal) des diverses initiatives du Québec dans la capitale française. Il faudrait être un esprit mesquin et manquer lamentablement de largeur de vue pour ne pas reconnaître que la création de la Délégation générale du Québec à Paris avec les nombreux services qui s'y rattachent, outre d'être une nécessité évidente, s'est révélée, sur tous les plans, une excellente affaire.

La coopération entre le Québec et la France correspond à la nature même des choses, précise M. Bourassa. Les hommes d'Etat, les hommes politiques, les historiens et les sociologues ont trop brillamment exposé les données qui sont à l'origine des échanges franco-québécois pour ici les reprendre.

Services en pleine action

Deux groupes humains de même race, de même langue et culture, imbus d'un idéal identique, galvanisés par les mêmes aspirations, défenseurs des mêmes principes de liberté et de respect de l'homme, ne pouvaient pas ne point se rencontrer un jour. C'est fait.

En bientôt dix ans, les progrès que le Québec a pu concrétiser sur la place de Paris sont à peine croyables. D'abord, deux immeubles en propriété totale : le principal au 66 rue Pergolèse, près de l'Etoile; le second, 11 rue Barbet-de-Jouy. Puis, des locaux loués, au 10 rue Auber. Les services ? Tous les services. Economique, culturel, administratif : technique et information, accueil et éducation, bibliothèque et commissariat touristique, immigration et service scientifique, rien ne manque. Au total, soixante personnes (quinze cadres) hautement spécialisées dont le labeur quotidien plus exigeant qu'on le pense, consiste à augmenter constamment le volume des échanges entre les deux pays.

Je verrai M. Marc Morin qui n'aura pas assez d'une heure pour décrire le fécond phénomène de l'application des ententes sur l'éducation signées par la France et le Québec en 1965 : échanges de professeurs, d'étudiants, de stagiaires, sélection des coopérants militaires, échanges médicaux. Je verrai M. René Marleau, qui me révélera avec force détails comment son service (immigration) informe correctement, sélectionne avec clairvoyance et oriente sûrement les candidats français en fonction des besoins exprimés au Québec par la voie du ministère de l'Immigration. Je verrai également M. Robert Prévost, commissaire général au tourisme dont le dynamisme fait merveille. Longtemps négligée mais aujourd'hui plus sensibilisée, la clientèle touristique française (120,000 visiteurs français à l'Expo 67) désire plus et mieux que jamais connaître ce jeune géant qui se nomme Québec. Mlle Francine Deslauriers directrice du service de documentation et bibliothèque me fera voir ses 3,000 ouvrages; tous de choix, grâce auxquels le monde français peut mieux saisir l'exceptionnelle ampleur de notre essor. Avec M. Gilles Loiselle, conseiller à l'information, j'aurai de longs entretiens. Précieux pour le Québec, cet homme ! Il sait tout, pense à tout, est présent partout. De son bureau où il est assisté de M. Bernard Dagenais, émanent des centaines de communiqués qui, bien accueillis dans toute la presse française, sont des modèles d'objectivité. Autant que l'Américain, le lecteur français veut surtout des faits et il entend être correctement servi : il l'est.

Identique préoccupation chez l'attaché M. Jules Poisson, au service scientifique et technique qui étend de plus en plus son rayon d'action. La technique, c'est l'avenir et le Québec n'entend pas être en retard. Le nécessaire est donc fait. Le service culturel, en veilleuse depuis quelques mois, aura besoin d'une vigoureuse remise en fonction : le nouveau titulaire du poste (directeur) M. Raoul Jobin sera là en août et remettra à jour une foule de dossiers.

Les nouveaux horizons

De toute évidence, le service économique et son rendement intéressent au premier titre le public québécois. Le contribuable veut savoir si la France investit au Québec ? M. Jean Chapdelaine ne redoute pas la question, bien au contraire, et c'est en compagnie des conseillers économiques MM. André Marier, Normand Plante, Guy Blouet et de M. Marcel W. Bergeron, directeur du service administratif que la situation sera examinée. Il a été dit, au Québec, que notre Maison de Paris était un chic club avec cocktails et réceptions mondaines à profusion. "Un tel propos, aussi absurde qu'attristant, ne mérite même pas d'être relevé, signale le délégué général. A Paris ou à Londres, à Milan, Dusseldorf ou à New York, les affaires se traitent toujours de la même façon : sérieusement. Laissons les farfelus à leurs bobards et voyons les réalités." Mes interlocuteurs mettront trois points en évidence, à savoir : (1) l'économie française (capitaux de placement) a une vocation nationale, avant tout. La petite entreprise étant encore familiale, il est vrai de dire qu'elle redoute l'aventure . . . au fin. (2) Les grands investisseurs — et il y en a — ont des engagements considérables en Afrique du Nord, (Maroc, Algérie, Tunisie, Sahara, etc.) et naturellement "soignent" ces marchés en plein épanouissement. (3) Toute une nouvelle école piaffe d'impatience : nombre de jeunes gestionnaires de plus en plus familiers des méthodes du monde moderne (lisez : américain, canadien, québécois) savent désormais que tout risque est un calcul et que la rentabilité du placement repose autant sur des éléments humains que strictement pécuniaires. La Maison du Québec a été fondée à Paris, au bon moment puisque la jeune génération d'hommes d'affaires français est en pleine évolution. Sachant que le Québec est la porte d'entrée du marché canadien et américain, nombreuses sont les sociétés pour lesquelles l'implantation à l'étranger n'est plus une terreur mais un "programme" normal.

Précisions à retenir

Très honnêtement, M. André Marier qui vient de succéder à M. Patrick Hyndman, nommé à Dusseldorf, me communiquera le rapport préparé par son prédécesseur. Nous le citerons très largement puisqu'il répond à toutes nos interrogations.

Première observation de M. Hyndman: d'abord, il a été nécessaire de modifier des méthodes de penser profondément enracinées chez les industriels français puis les aider à réorienter leur stratégie d'expansion. Ceci fait, examinons les résultats. Dans le secteur de la recherche minière, cinq sociétés ont entrepris des recherches au Québec en y créant une filiale. Nommons Mokta, Penarroya, Pechiney, Serem et B.R.G.M. Dans le domaine des travaux publics, il faut signaler l'accroissement des activités de la société Dumez, de la société Générale d'Epuration et d'Assainissement et l'implantation au Québec du consortium Entrepose/Capag qui, en association avec la société québécoise Universal Pipe Welding, a créé une entreprise spécialisée pour un projet important de pose de canalisations. Passons au domaine manufacturier et signalons les implantations suivantes : la C.G.E. créant Cégélec (isolateurs et appareillage électrique); les Ciments Lafarge, Kuhlmann et les Hyperphospates Réno (engrais chimiques); Renault (automobiles) en collaboration avec la S.G.F.; Bastos et S.E.I.T.A. (cigarettes); Aéro-Feu (extincteurs d'incendies); les Aciéries de Gennevilliers (soudure alumino-thermique); Alsthom et Nerpic (turbines et alternateurs).

Poursuivons la nomenclature : la Cellulose du Pin (papier journal) prenant avec la Société Générale de Financement du Québec le contrôle de la compagnie Donohue; la Télémécanique Electrique (appareils de contrôle industriel); la société Bartolini faisant fabriquer ses meubles modulaires par la maison Germain et Fils, de Québec. Plus récemment c'étaient les décisions d'implantation des Caoutchoucs Baron (semelles et talons en caoutchouc) de l'Oréal (cosmétiques); Promécam (presses plieuses hydrauliques); Bertin (société de recherches); Sicma (sièges d'avion); Tournaire Frères (contenants d'aluminium); E.M.D. (électronique médicale); Olida (charcuterie); Technoma en association avec Forano (pulvérisateurs); la Société des Forges et Ateliers de Meudon pour fabriquer sous licence leurs produits de forage et d'abattage; la T.R.T. (électronique professionnelle) octroyant également des licences à la Northern Electric; la société Dunod (éditions techniques); les Ets. Emile Chauvat puis la société Vachette (serrures); Quo Vadis (agendas). Dans le domaine des services, signalons l'implantation de la B.N.P. de Degremont; de la routière Colas, du laboratoire hydraulique Lasalle, de R.L. Dupuy-Compton en association avec la firme montréalaise B.C.P. (publicité), les Ets. Dreyfus (élévateurs à grains). Voilà tout de même des faits !

De plus, grâce au labeur de nos conseillers économiques en poste à Paris, le parc industriel de Bécancour s'est enrichi d'une importante implantation. La société Glaverbel, de Belgique, qui domine de loin le marché mondial du verre plat, est à construire à Bécancour, une usine qui alimentera les marchés québécois, canadien et américain et emploiera, au départ, une centaine d'ouvriers. L'investissement est de l'ordre de $15 millions. La maison André Bertin (chaussures) la maison Poclain spécialisée dans la fabrication des pelles chargeuses; une filiale de Marcel Dassault (électronique médicale) aurait déjà choisi des emplacements au Québec, notamment dans les Cantons de l'Est, pour y construire des usines modestes mais appelées à connaître une expansion rapide.

Le courant des échanges

La presse en ayant largement parlé, inutile d'insister sur le succès des Ciments Lafarge au Canada. L'investissement au Québec se chiffrait à $55 millions, sans parler de deux usines en Colombie-Britannique. Non content de ces brillants résultats, le président Demonque prit le contrôle effectif de Canada-Cement. La fusion ainsi réalisée permet à Lafarge-Canada-Cement d'être maintenant le plus gros fabricant de ciment au Canada.

Et les exportations ? Le rapport Hyndman est tout aussi éloquent. Dans ce cas, le rôle de la Maison du Québec aura été en support aux actions de la section commerciale de l'Ambassade du Canada — c'est écrit en toutes lettres — mais ce rôle aura été efficace puisque notre pays a vendu dix bombardiers d'eau à la Protection Civile Française; qu'un simulateur de la Canadian Aviation Electronics a été vendu à l'Union des Transports aériens (U.T.A.) Signalons enfin la vente de 12,000 tonnes d'acier à la Turquie par l'entremise de la société française Wenex; la vente de différents services de la société Bédard-Girard, de Montréal, au métro de Mexico par l'entremise de la société française Jeumont-Schneider pour un total d'un million de dollars.

Et les investissements ? L'intérêt est grandissant. Voyons la progression. 10 millions de dollars en 1962; onze en 1963 ; 63 millions en 64; 126 millions en 1965, 136 millions en 1966, 139 millions en 1967 et 148 millions en 1968. Ces chiffres s'appliquent, notons-le, à l'ensemble du Canada. Toutefois, la presque totalité des investissements français dans les industries secondaires se sont localisés au Québec.

Le même langage des affaires

M. Chapdelaine fera observer, que les événements de mai 1968 ont obligé l'économie française à se replier dans une position d'attente. "La France a ses tumultes et nous avons les nôtres mais les pires orages finissent par s'apaiser. Personne ne désire vivre au milieu de l'ouragan et la mise en marche d'une affaire exige tellement de réflexion qu'elle ne saurait être amorcée dans un climat perturbé. Les dernières élections au Québec ont apporté à l'investisseur français la réponse qu'il attendait. La France a pour chef un homme d'affaires; nous avons pour chef un économiste. N'est-il pas logique de dire que les deux hommes parleront le même langage. Celui de la réalité, celui de la relance économique. Dès lors, je me plais à penser que 1970 sera, sur le plan des échanges franco-québécois, dans tous les domaines, aussi positifs que féconds. Somme toute, que veulent les gens, qu'ils soient français ou québécois ? Travailler, n'est-ce pas.

Perspicace, M. Chapdelaine vient d'illustrer au moyen d'un seul verbe la raison d'être du remarquable organisme qu'il dirige à Paris.

Par les rencontres et les contacts, par les échanges, par les liens des affinités et ceux du commerce, par le jeu des investissements dans les deux sens — les firmes Dumez de Paris, et Campeau d'Ottawa, viennent d'entreprendre conjointement la construction de maisons de type "canadien" à ossature bois, en banlieue de Paris, à Igny — des "instruments de travail" sont créés. A l'homme français et québécois de savoir les utiliser.

Grâce aux bons offices de M. Jean-Marc Blondeau, chef de cabinet du délégué général, un entretien m'avait été ménagé à l'hôtel Matignon, avec M. Martial de la Fournière, ministre plénipotentiaire, attaché au cabinet de M. Chaban-Delmas. Entretien privé, la courtoisie m'interdit donc d'en faire état. Toutefois, ce n'est pas un accroc à la délicatesse de révéler que le ministre après avoir évoqué les événements à caractère politique — sans oublier, bien sur le célèbre "Vive le Québec libre !" du général de Gaulle — qui ont marqué les rapports franco-québécois, a tenu à conclure par une affirmation ayant une résonance profonde. "La France, monsieur, voudra ce que le Canada et le Québec voudront !" Le trait est aussi lumineux que la phrase est lapidaire. Les petites mesquineries de prestige n'ont plus leur place en un monde qui a tant besoin d'oeuvrer de concert : lorsque Québec et Ottawa auront compris cela tout deviendra merveilleusement facile.



Patrick R. Hyndman,
Six ans à Paris et maintenant à Dusseldorf



L'édifice abritant la Maison du Québec, sur la rue Pergolès, à Paris.



MM. Gilles LOISELLE, Jean CHAPDELAINE, Roger CHAMPOUX, André MARIER

Dialogue à quatre

MEDECIN

SUITE DE LA PAGE 1

tre. le projet de loi du ministre Castonguay prévoyait un remboursement de 75 p. cent, pourvu que pas plus de 3 p. cent des professionnels d'une catégorie rejettent le programme à l'échelle de la province, ainsi que dans une région ou une spécialité.

Par sa retraite, le gouvernement libéral s'est donc trouvé à faire endosser par les partis de l'Opposition un durcissement à l'endroit des professionnels de la santé.

En effet, les médecins, les chirurgiens dentistes et les optométristes seront moins portés à se désengager puisqu'ils risqueront maintenant de perdre une bien plus grande partie de leur clientèle que s'ils avaient été assurés de toucher 75 p. cent de leurs honoraires tout en ayant la chance de récupérer le solde et même davantage.

Prévision des cas d'exception

D'autre part, le gouvernement a fait adopter un autre de ses propres amendements au nouveau projet de loi, dans le but de parer au désengagement d'un trop grand nombre de professionnels dans une région ou dans une spécialité, ce qui aurait eu pour effet de priver la population en cause des bénéfices du programme.

Dans un tel cas, le ministre de la Santé sera requis de prendre des mesures spéciales pour accorder temporairement et gratuitement les services prévus à l'assurance-maladie par d'autres moyens que le régime.

A Gaspé, par exemple, le ministre de la Santé devra, à court terme, mettre à la disposition des contribuables des médecins déjà au service de l'Etat, comme ceux des unités sanitaires et des hôpitaux.

A moyen et à long termes, le ministre de la Santé devra faire en sorte que des médecins déménagent à Gaspé ou se spécialisent en leur accordant des primes de mobilité ou des bourses d'études.

Si ces mesures ne suffisent pas, le ministre de la Santé aura toujours la possibilité de proposer l'adoption de lois spéciales.

Une amélioration déjà reconnue

Au terme des travaux de la Commission de la Santé, le leader de l'Union nationale, l'ancien ministre Cloutier a reconnu, hier, qu'il s'agissait là d'une "amélioration très importante" par rapport à son propre projet de loi.

Dans un élan d'enthousiasme, le chef parlementaire du Parti québécois, le Dr Camille Laurin, après avoir affirmé que le projet de loi amendé constituait "la loi la plus progressive du Canada", a lancé: "Je m'en félicite au nom du Québec."

Le porte-parole du Ralliement créditiste du Québec, le député d'Abitibi-ouest, M. Aurèle Audet, a pour sa part félicité le ministre Castonguay, puis a déclaré que le bill était inacceptable pour son parti, mais a finalement voté pour son adoption.

Tout en se défendant de parler au nom du front commun des quatre grandes centrales syndicales sur l'assurance-maladie, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a laissé présumer de l'attitude de ses collègues en se disant personnellement d'avis que le nouveau projet de loi constituait "une amélioration considérable" et en faisant remarquer que l'attitude du gouvernement était "réjouissante".

La seule restriction apportée par le président de la CSN, pour le moment, est l'absence de mesures qui auraient permis au gouvernement d'appliquer des tarifs temporaires dans l'éventualité où les professionnels de la santé mettraient trop de temps à signer les accords prévus au bill.

Le seul représentant des médecins à la dernière séance de la commission, le président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, le Dr Gérard Hamel, a fait savoir que son groupement ne commenterait pas le nouveau projet de loi avant au moins aujourd'hui. Il y aura une réunion du bureau exécutif de l'organisme, demain, à Montréal.

le TEMPS qu'il fera

Chaud, orages

On aura fait ce qu'on appelle des "prévisions sacrificielles" au cours des deux derniers jours, à l'observatoire de Dorval. C'est-à-dire que les averses et les orages qu'on prédisait n'ont pas eu lieu.

Mais, aujourd'hui, on s'est dit "fini les sacrifices" et on déclare carrément qu'il y aura des orages isolés au Québec en fin de journée et demain.

Le temps restera cependant chaud et humide.

De plus, un front froid nous arrivera par "la porte d'en arrière", probablement dimanche, alors qu'il fera beau, mais moins chaud et moins humide.

Par la "porte d'en arrière", Dorval s'explique, on veut dire un front venant du Grand Nord, du Labrador, et descendant la vallée du Saint-Laurent. Par contraste, un front qui arrive par "la porte d'en avant", vient de l'ouest.

Tout le monde se comprend et tout le monde danse.

Maximum : 90

Minimum : 65

Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est, Québec et Laurentides : ensoleillé avec périodes nuageuses aujourd'hui et samedi. Risque d'averses ou orages tard dans la journée aujourd'hui et samedi. Chaud et humide. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, 90 et 65 ; Ottawa, Québec, Sherbrooke et Sainte-Agathe, 85 et 60.

Régions du Lac-Saint-Jean et Mauricie : généralement ensoleillé aujourd'hui. Chaud et humide. Samedi nébulosité variable avec risque d'averses et orages. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à La Tuque et Chicoutimi, 80 et 55.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspé et Rimouski : ensoleillé avec périodes nuageuses et risque d'averses ou orages tard dans la journée. Samedi nébulosité variable avec averses dispersées. Moins chaud samedi. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Baie-Comeau et Sept-Iles, 75 et 50 ; Gaspé, 75 et 55 ; Mont-Joli et Rivière-du-Loup, 80 et 55.

FERMETURE

SUITE DE LA PAGE 1

A ce sujet, MM. Houle et Décarie ont cité l'exemple du bureau de postes de Québec qui a été l'objet d'une suspension des opérations mercredi alors qu'un million de pièces de courrier attendaient la livraison. "Les fermetures qui ont eu lieu mercredi et mardi ont privé de service plusieurs résidents qui n'auraient pas été affectés par nos grèves. L'impact des actions prises par M. Kierans, poursuit le CUP, se poursuivra longtemps après la fin de nos grèves tournantes".

"Par nos actions, nous avons coordonné nos grèves afin de causer le moins d'inconvénient possible au public en général tout en appliquant la pression sur les responsables des postes et sur les gros commerçants.

"L'action de M. Kierans est une assurance que le public moyen sera gravement affecté", poursuit le CUP.

M. Houle en conclut qu'il ne faut pas s'attendre à d'autres choses du gouvernement et surtout du ministre Kierans, "un businessman dont la conduite et les tactiques ne surprennent plus depuis l'affaire Lapalme".

M. Décarie a cité en exemple les "lock-out" décrétés à Edmunston, au Nouveau-Brunswick et à Grand Falls, à Terre-Neuve, jeudi, où il n'y avait pas de grèves. M. Décarie a ajouté qu'à Grand Falls, il n'existe pas de service de livraison à domicile.

La rencontre qui devait avoir lieu jeudi après-midi a été contremandée et les négociateurs des deux parties doivent se rencontrer aujourd'hui.

De part et d'autre, on admet que ces rencontres se continuent histoire de garder contact afin que les négociations ne soient pas rompues.

Les négociateurs des deux parties ont assez peu de choses à se dire, si ce n'est de s'inviter mutuellement à formuler de nouvelles propositions.

Le gouvernement est prêt à encaisser un déficit additionnel de $50 millions dans les opérations postales de l'année en cours, explique le Conseil des Postes, tandis qu'en acceptant les propositions contractuelles de l'Union, le coût s'élèverait, selon le gouvernement, à un maximum de $32 millions répartis sur une période de deux ans.

Cocktail molotov à Montréal

A Montréal, entre-temps, la police recherche deux jeunes gens qu'on soupçonne d'avoir lancé un cocktail molotov, peu avant minuit, dans un bureau de postes situé au 205, est, rue Sainte-Catherine.

La bombe incendiaire n'a toutefois causé que peu de dégâts et personne n'a été blessé.

Un adolescent de 14 ans a relaté à la police qu'il avait vu deux hommes s'approcher de l'édifice abritant la succursale postale "N", briser un carreau, à l'arrière, et lancer le cocktail molotov à l'intérieur.

Les individus ont ensuite pris la fuite sur une petite motocyclette.

DC-8

SUITE DE LA PAGE 1

ter le même numéro de vol, les deux avions effectuaient le même trajet, Montréal-Los Angeles, avec escale à Toronto.

Le vol 621 avait quitté Montréal, hier matin, à 7h15, pour atterrir à Toronto, à 9h05. Il était en retard d'une heure quand il a quitté l'aéroport international de Toronto pour Los Angeles. Vers 10h30, le pilote décidait de retourner à Toronto. Il y atterrissait à 11h. En attendant un autre avion qui devait repartir à 15h, les passagers ont pu se restaurer. Ils sont arrivés, sans incident, à Los Angeles, à 19h.

"Ce ne fut qu'un retard fastidieux pour moi", a déclaré le célèbre cinéaste Alfred Hitchcock, habitué aux "suspenses" fictifs, et qui se trouvait parmi les 96 passagers. Il a été conduit au salon des VIP où il a somnolé en attendant l'autre avion.

Il en a été tout autrement d'une femme qui est devenue hystérique quand le pilote a annoncé, alors que l'avion survolait le Michigan, qu'il devait retourner à Toronto.

M. Don Freeman, un professeur de l'université York, a révélé que la plupart des passagers ont pris peur.

"Nous leur répétions que la même chose ne pouvait arriver deux fois", a déclaré le professeur.

Cinq passagers ont décidé de ne pas continuer leur voyage vers Los Angeles, même à bord d'un autre appareil. Deux petits avions, des DC-9S, ont remplacé le DC-8 qui n'a pu continuer sa route.

Un porte-parole de la compagnie Air Canada a déclaré que l'avion aurait pu faire le trajet, mais que le pilote, le capitaine Allan Smith, a préféré retourner à Toronto quand il a constaté que le pilote automatique ne fonctionnait pas bien.

Le système de pilotage automatique, a précisé le porte-parole, aide le pilote à contrôler l'avion, mais l'appareil peut voler sans lui.

Par ailleurs, M. William Howe, chargé par le ministère des Transports d'enquêter sur l'écrasement du DC-8, a déclaré qu'il était impensable qu'une défectuosité dans le pilotage automatique soit responsable de la tragédie. Il a expliqué que le pilote automatique était coupé avant que le pilote n'effectue l'approche de la piste.

Mesures pour livrer les chèques de pension

de notre bureau de Québec

QUEBEC — A moins que la situation ne s'améliore dans le conflit des postes, le gouvernement commencera, à compter de la semaine prochaine, la distribution des chèques de pension aux fonctionnaires et enseignants à la retraite par l'entremise des bureaux régionaux du ministère de la Famille et du Bien-être social, a fait savoir, hier à l'Assemblée nationale, M. Raymond Garneau, ministre de la Fonction publique.



téléphoto PA

La Chine populaire vient de libérer l'évêque catholique James Edward Walsh après douze ans de captivité. Mais en même temps qu'elle annonçait ce "beau geste" du régime de Mao, la source chinoise révélait qu'un autre prisonnier américain, M. Hugh Francis Redmond (à gauche) s'était suicidé il y a trois mois.

PEKIN

SUITE DE LA PAGE 1

en Chine depuis de nombreuses années, Mgr Walsh était évêque de Changhaï lorsque les communistes de Mao Tsé-toung prirent le pouvoir en 1949. Il refusa de quitter son poste et continua de dire la messe pour ses fidèles.

Cependant le nouveau régime pourchassait et chassait les prêtres étrangers par tout le pays En 1958, l'évêque de Changhaï était finalement appréhendé sous l'inculpation d'espionnage, de "crimes contre le peuple", et condamné à vingt ans d'emprisonnement. Deux ans après, le juge William A. Walsh, de Cumberland, après lui avoir rendu visite dans son cachot, émit l'opinion que son frère ne sortirait pas vivant de Chine.

Les médecins de l'hôpital Maryknoll, de Kowloon, ont déclaré que le vieux missionnaire se porte étonnamment bien eu égard aux circonstances.

M. Hugh Francis Redmond, originaire de Yonkers, dans l'Etat de New York, avait 50 ans lorsque, selon un rapport émané de Pékin, il aurait succombé à une hémorragie après s'être sectionné les poignets avec une lame de rasoir.

Il avait été appréhendé par les autorités communistes en avril 1954 et condamné à la prison à vie pour "espionnage et sabotage" alors qu'il travaillait, à Changaï, dans une maison d'import-export

M. Sol Friedman, un avocat qui a pris la tête d'un comité de citoyens américains formé aux fins d'obtenir la libération du captif, a déclaré aujourd'hui ne pas croire au suicide de celui-ci. "Par ailleurs, a-t-il souligné, personne n'a avisé sa famille". Se référant au rapport selon lequel le corps de M. Redmond aurait été incinéré, M. Friedman a dit : "Cela aurait été un énorme crime contre sa famille. Pourquoi n'aurait-on pas expédié le cadavre aux USA ?"

La mère du prisonnier lui adresse des colis tous les mois, a révélé l'avocat, mais elle n'a jamais pu savoir s'ils parvenaient à leur destinataire. Cette dame, âgée de 72 ans, est aujourd'hui très malade.

Après la libération de Mgr Walsh, il resterait encore au moins quatre Américains dans les prisons chinoises: John Thomas Downey, 39 ans, arrêté pour espionnage en 1952, alors qu'il était employé civil de l'armée chinoise. Emprisonnement à vie, vraisemblablement. Richard George Fecteau, 42 ans, également employé civil de la même armée et arrêté pour espionnage. 20 ans de réclusion, croit-on. Philip Eldon Smith, capitaine, 30 ans, dont l'avion a été abattu dans le golfe du Tonkin en 1965. Robert J. Flynn, lieutenant, 32 ans, dont l'avion a été abattu dans la province du Kwansi en 1967.

Un conseil consultatif de la santé pourrait être créé, selon Pepin

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Même si les fiançailles conclues entre les syndicats et les médecins pour l'assurance-maladie ont finalement été rompues hier, elles conduiront peut-être à la création d'un conseil consultatif de la santé.

En annonçant que les médecins n'avaient pas accepté la formule de compromis soumise par les syndicats, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a révélé que l'idée d'un organisme semblable au Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre était sortie des pourparlers avec les professionnels de la santé.

Avant de bien préciser qu'il ne voulait pas parler au nom des médecins, le président de la CSN a clairement indiqué que seules les discussions au sujet d'un éventuel conseil consultatif de la santé n'étaient pas encore closes.

Interrogé à ce sujet, le seul représentant des médecins qui se trouvait hier au Parlement, le président de la Fédération des omnipraticiens, le Dr Gérard Hamel, s'est dit dans l'impossibilité de commenter même un seul aspect des entretiens avec les syndicats, avant d'avoir consulté le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Raymond Robillard.

D'après M. Pepin, au moment où les entretiens ont été suspendus hier après trois jours, le conseil consultatif aurait été notamment composé de représentants des professions de la santé et de représentants des syndicats. Les autres membres éventuels n'avaient pas encore été déterminés.

Dans un cas comme celui du projet de l'assurance-maladie, s'il avait déjà été créé, le conseil de la santé aurait pu être consulté par le gouvernement avant la déposition du projet de loi.

Parmi les autres avantages d'un tel organisme mentionnés par le président de la CSN, il y a le fait qu'il permet aux différents groupes oeuvrant dans un même domaine d'avoir une meilleure compréhension réciproque de leurs attitudes respectives.

Au sujet de l'assurance-maladie, c'est justement cette compréhension qui manquait aux médecins et aux syndicats mais qui a été obtenue au cours des entretiens de cette semaine.

Le président de la CSN a confirmé une affirmation en ce sens faite plus tôt à la Commission parlementaire de la santé par le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay.

M. Pepin a toutefois déclaré que tel avait été le seul autre résultat positif des entretiens entre les médecins et les syndicats. M. Castonguay avait aussi soutenu que les deux groupes en étaient arrivés à une meilleure compréhension du problème posé par la liberté des professionnels de la santé d'adhérer ou non au régime d'assurance-maladie.

Sauvage attentat : 2 morts, 3 blessés

SAN GABRIEL, Californie (d'après PA) — Un garçonnet et sa grand-mère ont été tués à coups de marteau, tandis que trois autres membres de la famille étaient blessés grièvement, lors d'un véritable carnage, mercredi à San Gabriel, en Californie.

Les deux morts sont Kim Senff, 11 ans, et sa grand-mère, Mme W. E. Chapman. Les blessés sont M. Fred Senff, et son épouse Gloria, ainsi que leur fillette de 6 ans, Jenny, la soeur de Kim.

Les corps inertes des cinq membres de cette ancienne famille torontoise ont été trouvés baignant dans une véritable mare de sang par les pompiers qui arrivaient sur les lieux, pour éteindre l'incendie de leur demeure. Le feu aurait été allumé par le ou les assaillants de la famille Senff.

L'ECONOMIE

SUITE DE LA PAGE 1

clament des majorations de salaires qui porteraient leurs rémunérations hebdomadaires à environ $125.

Les entreprises portuaires affirment qu'elles sont financièrement incapables d'accorder de telles hausses.

Si la grève générale est déclenchée comme prévu mardi prochain, le gouvernement Heath pourrait songer à utiliser l'armée pour assurer la manutention des marchandises périssables qui s'accumuleraient dans les ports à un rythme dangereux.

Un porte-parole des dockers est toutefois d'avis que le gouvernement n'aura pas recours à cette mesure draconienne. Tout d'abord, parce que déjà plus de 1,500 soldats sont déjà "mobilisés" pour service en Irlande du Nord. Et surtout, souligne ce porte-parole, l'utilisation de l'armée pour "briser" une grève pourrait fort bien provoquer un tollé de protestation de la part des autres syndicats qui, alors, songeraient peut-être à déclencher une grève générale dans tous les secteurs à travers le pays.

Les assistés sociaux ne sont pas désavantagés par le projet de loi

par Marcel DUPRE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, a établi clairement, hier, que les assistés sociaux ne subiraient aucun préjudice lors de l'application du régime de l'assurance-maladie.

Lors de l'étude détaillée du projet de loi à la Commission parlementaire de la santé, le ministre dissipe les dernières inquiétudes de certains députés qui s'interrogeaient encore sur les conséquences de la disparition de la loi de l'assistance-médicale en même temps que l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie.

Au sujet des médicaments, le ministre a précisé que les remboursements dont jouissent les assistés sociaux ne sont pas payés en vertu de la loi de l'assistance-médicale, mais en vertu de la loi de l'assistance publique.

A la même occasion, M. Castonguay a précisé que, lorsque le gouvernement déciderait de rembourser la totalité des médicaments à certains groupes de citoyens ou à l'ensemble de la population, il modifierait la loi de l'assurance-maladie plutôt que de faire adopter une nouvelle loi.

Quant aux cotisations, le ministre de la Santé a expliqué que, s'il y avait lieu, les travailleurs saisonniers pourraient se les faire rembourser en tout ou en partie selon les montants qu'ils auront finalement gagnés dans l'année.

Ainsi, les contribuables pourront désormais avoir jusqu'à trois remboursements de sommes versées à l'Etat. En plus de l'assurance-maladie, il y a déjà l'impôt sur le revenu et le régime de rentes.

Toujours au sujet des cotisations, les compagnies dont le siège social est au Québec, n'auront pas à en payer pour des employés travaillant régulièrement dans une autre province.

La cotisation de 8/10 de 1 p. cent du revenu net des contribuables et la cotisation identique de la liste de paie des employeurs devraient normalement couvrir tous les frais de l'assurance-maladie et même contribuer à la création d'une réserve de sécurité.

Au sujet du financement, le ministre a définitivement rejeté la suggestion du Parti québécois voulant que le programme soit l'objet d'un impôt à taux progressif, plutôt que d'une taxe à taux constant. Il avait déjà expliqué qu'un changement de ce genre devrait être étudié dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.

Toutefois, M. Castonguay qui, jusqu'à son élection, était président de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, a refusé d'indiquer si le prochain rapport de cet organisme suggérerait un nouveau mode de financement pour l'assurance-hospitalisation. Le document doit être publié le 15 août.

Enfin, le ministre a rejeté une autre suggestion du Parti québécois visant à faire nommer plus de deux représentants des travailleurs à la Régie de l'assurance-maladie, qui sera chargée d'administrer le programme.

Hier avant-midi, le leader parlementaire du PQ, le Dr Camille Laurin, a tenu à préciser qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire exclure du programme les frais de psychanalyse effectuée par les psychiatres, comme il l'avait laissé croire la veille.

Le Dr Laurin, qui est psychanalyste et qui a réclamé l'extension de la couverture de l'assurance-maladie depuis la déposition du projet de loi, a précisé qu'il avait plutôt voulu permettre au gouvernement d'en arriver aux mêmes fins par voie de règlement plutôt que par une modification de la loi, s'il venait à le juger nécessaire. Le ministre Castonguay a accepté cette suggestion.

BOMBE

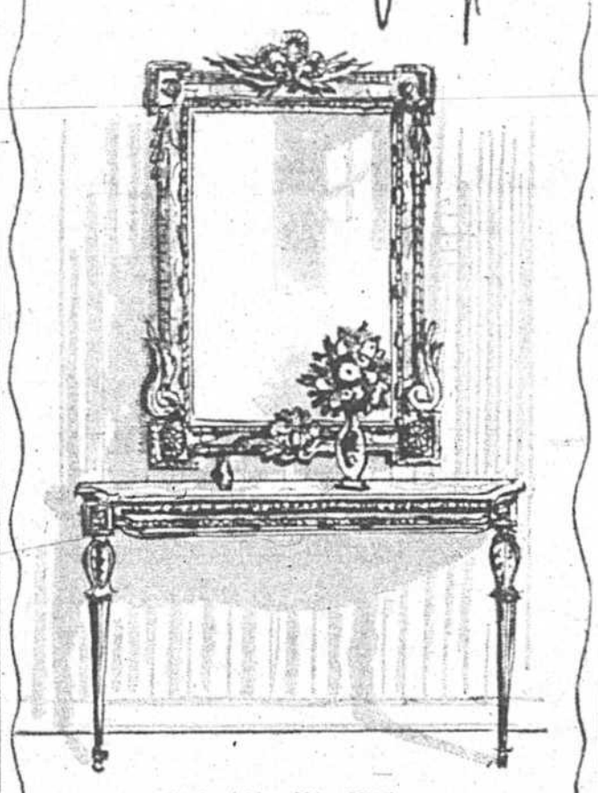
SUITE DE LA PAGE 1

nant ce qu'il croyait être un contenant de déchets. Saisissant un sac de l'armée pour le jeter, M. Henri Béliveau a subitement perçu le tic-tac d'une horloge. "J'ai immédiatement réalisé que c'était une bombe", nous déclarait-il quelques minutes après sa trouvaille.

M. Béliveau a alors ouvert le sac, pour apercevoir huit gros bâtons de dynamite, dont deux étaient reliés à un détonateur. Prenant les six bâtons libres, il est allé les déposer sur le trottoir de la rue Notre-Dame, et s'est empressé d'arrêter un taxi au passage, pour dire au conducteur d'alerter la police.

ROMANTISME
EXPRIME
AVEC FEUILLES D'OR

Valiquette



Miroir vénitien, 28" x 30½", avec encadrement sculpté et fini feuilles d'or. SPECIAL 119.

Console de même description 40" x 22" de profond et 33" de hauteur. Dessus de marbre. SPECIAL 129.

N. G. VALIQUETTE LTEE.
510 est, STE-CATHERINE
842-8811

le tirage de la loterie de juin aura lieu le 15 juillet



"Moi, je deuxpiasse... $2 piasses-tu?"

220 gagnants
$325,000 en prix

Achetez vos billets de la loterie mensuelle chez votre agent autorisé ou dans les Banques et les Caisses Populaires.

loto-québec

la presse

CAHIER No 2 / PAGES 13-20

LE JOURNAL DES JEUX OLYMPIQUES

SPORTS / THEATRE

MONTREAL, VENDREDI 10 JUILLET 1970 — 86e ANNEE — No 158

Cott
FORMULE NOUVELLE
FAIBLE EN CALORIES
SANS SUCRE
1 calorie par verre de 6 oz
NI DEPOT — NI RETOUR

Dominé au début, Paduano gagne sans convaincre...

par Claude ROBERT

"S'ils étaient certains de voir leur protégé remporter une victoire facile, disait George Kanter après le combat remporté de justesse par Paduano, les voilà maintenant fixés." Paduano, lui, a l'arcade ouverte! C'est grave!

Johnny Cooke était venu à deux doigts, deux poings serait une expression plus logique et ô combien vraie, si le mal n'était pas déjà fait. Attention! Le danger est maintenant connu.

Paduano a résisté mais son arcade a ouvert bien des mauvais présages. Hier, au Centre Sportif Paul Sauvé, on a fait certainement frôler le pire à celui qui pourtant est maintenant détenteur de sa vingtième victoire consécutive.

"Cette arcade! Ça m'inquiète et je ne peux pas accuser Cooke de m'avoir donner un coup de tête. Même involontaire."

Victorieux mais déçu, le Montréalais a remporté le match que le juge Tommy Dalton a pris pour habitude de voir en cinémascope ou super production! 49 points pour Paduano et six de moins pour Cooke! Est-ce un bon service pour Paduano? Cooke dit ne rien y comprendre. "J'avais cru au moins mériter le match nul..."

Le signal d'alarme est tiré! On ne peut plus l'ignorer. Le danger que l'on ne redoutait pas est là. "J'ai eu peur et je ne suis pas rassuré maintenant pour autant", avouait Abe Pervin. Le visage aussi blanc que le linge dont il fait profiter les clients, qui lui font aussi confiance! La même confiance que Paduano lui voue depuis plusieurs années est-elle oubliée?

Il a certes fait une remarque. Une significative et raisonnée exposition de la situation! Pas de colère. Une logique lui a failli faire triompher, peut-être, l'illogisme! Pervin devait expliquer: "Paduano doit arrêter les petits galas de toutes sortes. Ça me fait mal, mais la vérité doit avoir une place.

Pervin, en plus de ne pas cacher ses sentiments, laissait éclater cette curieuse, mais calculée, remarque: "Paduano n'est pas en forme! Il va lui falloir écouter les conseils et directives donnés entre les rounds! Hier, il faisait presque le contraire sur le ring..." Mais Cooke?

Quelques heures avant le combat, le plus mauvais de Paduano depuis ses débuts professionnels, Kanter avait redouté le pire: "J'ai peur pour Paduano et pour le match que nous voulons présenter au mois de septembre à New York!"

Le représentant des pugilistes français avait vu juste et avouait à l'issue de la rencontre, disputée devant près de 6,000 spectateurs: "L'arcade ne pouvait pas tenir de la façon où Paduano prenait des risques." Au deuxième round le sang a giclé. "Il a eu tort de ne pas prendre Cooke au sérieux!" disait Kanter.

Les espoirs de Cooke sont devenus alors réels. Comme le doute, puis le mécontentement de la foule par périodes. Elle redoutait ce que Paduano avoue ne pas avoir évoqué en lui-même: la défaite.

"J'ai essayé de m'imposer dès le premier round. J'ai réussi? interrogeait Paduano. Un champion du Canada calme mais pourtant inquiet. "Il est difficile à boxer ce Cooke, mais j'ai ressenti une certaine fatigue et la chaleur n'a pas été pour tout arranger!

Rarement on avait vu un Paduano secoué, essoufflé, le protège-dents prêt à être projeté, et face à un Cooke qui ne croyait pas la rencontre aussi facile. Même à sa portée, jusqu'aux trois quarts du combat. Devant une foule gentille et prête à n'importe quel sacrifice pour sauver ce champion meurtri dans ses chairs.

Il saignait et soufflait pour la première fois de cette cruelle et dangereuse façon. Paduano ne contrôlait pas un adversaire que Cerdan avait lui totalement dominé.

"C'était plus dur et pénible contre Cerdan à Lyon disait le vétéran pugiliste de Liverpool. Mais c'est grave pour Paduano de courir de tels risques avec une blessure de la sorte."

Cooke est venu se rendre compte de l'importance de la coupure. Il a esquissé une moue et forcé un sourire. Cook et Kanter avaient la même certitude... Le très élégant importateur de ga[illegible] est reparti, dans le calme, étudier les conclusions éventuelles du combat Josselin-Paduano!

Avant de quitter New-York, Kanter avait téléphoné à Philippe Filippi, gérant de Cerdan.

"Ils sont fous de faire boxer si vite le vainqueur de Marcel (Cerdan) lui avait immédiatement répondu le gérant français. Je pensais que Filippi exagérait un peu avoue Kanter mais il avait raison et c'est dommage pour Paduano."

Raison certainement mais combien la carrière d'un boxeur ne tient qu'à un fil, à une arcade, de surcroit restée encore trop fragile. Paduano a heureusement eu pour lui le courage de s'acharner par instinct et volonté dans les derniers rounds et de se surpasser dans l'ultime round.

En moins de 40 minutes il a failli tout perdre et c'est grave. Pas encore catastrophique, mais il ne boxera certainement plus avant au moins trois mois ou plus. La boxe ne peut se permettre de perdre son plus brillant sujet. Pas de combat avant...quand?



Photos Pierre McCann, LA PRESSE

L'esprit sportif de Cooke

Ce n'est pas tous les jours que l'on voit le perdant applaudir celui qui vient de le battre. C'est pourtant le cas ici alors que l'on voit le Britannique Johnny Cooke, à droite, se joindre aux milliers de partisans montréalais qui ont applaudi leur préféré Donato Paduano à l'issue de sa victoire, hier soir, au Centre Paul-Sauvé.

Un ouragan passe sur le ring: Ratté est KO

Succès sans précédent pour les organisateurs mais catastrophe aussi pour une majorité de boxeurs que la foule avait vue et supportés jusqu'au moment où tout s'écroulait. Comme ça. Par un coup du sort, ou un violent rétablissement des faits et des ambitions.

Ratté a payé cher une note que le plus pessimiste des amateurs de boxe n'aurait pas osé miser sur les chances du Torontois Colin Fraser. Trois fois au plancher, une quatrième et c'est le plus ahurissant des rebondissements. Ratté est lui aussi sur le canevas. Il ne reste que trois secondes pour terminer le 5e round.

Rosario Baillargeon compte et c'est fini. Le rêve de Ratté est presque envolé. Couché sur le dos devant les 6,000 spectateurs médusés. Ils étaient debout.

Fraser aussi. Sans titre mais heureux. Sur la balance la série noire avait commencé depuis midi. "Vous perdez votre titre Fraser lui a-t-on dit pour avoir un excédent de poids de quatre livres."

Pour la première fois de sa carrière le solide champion du Canada des mi-moyens juniors est allé quatre fois au plancher. Un record dont se serait bien passé le pauvre Ratté.

"Je ne sais pas ce qui m'est arrivé d'un seul coup." Une belle droite et bien appliquée lui affirme un des amis venu le réconforter. Ratté a lui aussi été le plus touché. Trop et pour rien.

Il ne sait pas pourquoi le champion canadien est revenu des ténèbres après une vibrante et humiliante domination que lui avait infligée un Ratté sensationnel quatre fois trois minutes.

Un ami de longue date de Ratté a certainement la conclusion de ce combat. Pour rien, mais tellement aussi salutaire pour l'avenir de ce jeune Montréalais. Il ne devrait jamais y avoir de gens aussi innocents et inconscients pour risquer ainsi un accident.

Même réaction chez les habitués des soirées de boxe où les péripéties de ce jeudi soir ont failli tourner en tragédie. Ratté n'était pas prêt pour s'attaquer à Fraser. Kanter lui est allé le voir.

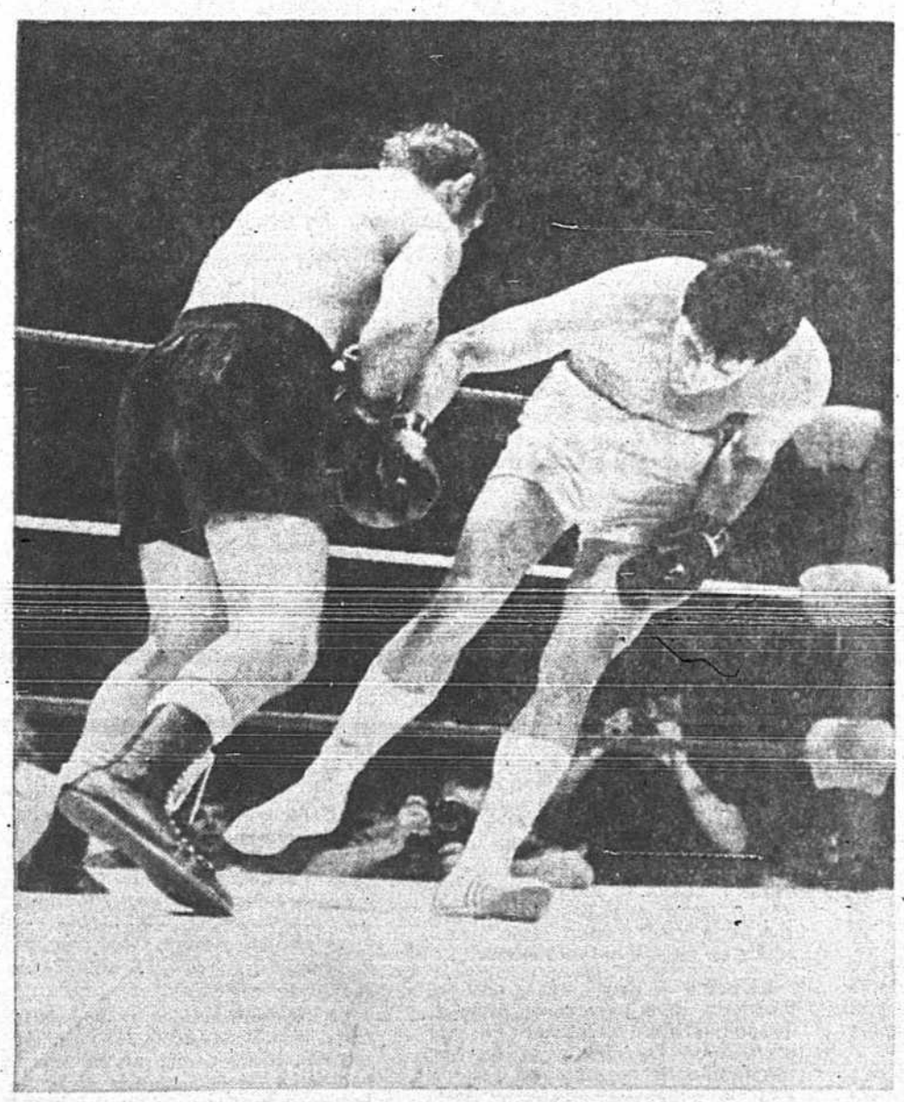
"Je me demande qui pourrait en vouloir à Ratté, expliquait Kanter au docteur Marc Brunet. Il a été battu par celui qui ne pouvait que se servir d'une vaste expérience surtout habitué à des combats de 10 rounds. Ratté a juste disputé un seul match dans cette limite. Il ne devait pas y parvenir une seconde fois".

Autre coup du destin ou de ce mauvais sort, heureux pour les candidats aux ambitions illimitées. En moins de 20 minutes tout est survenu pour les Pelletier. Gaston le plus petit et son aîné Gislain ont été aussi les victimes et de façon très curieuse.

Donn Ross s'est signalé et ensuite imposé. Mais, contre la volonté des juges, le verdict est revenu à Pelletier KO debout durant le dernier round. Victoire qui fut sifflée et que Pelletier a encore entendu certainement dans les salles de l'hôpital où il devait être transporté après le combat. Deux côtes cassées et un séjour à l'hôpital. Gaston, lui avait fait les frais de la première blessure. Coupé à l'oeil gauche Maniglio remportait une victoire rapide en trois minutes et sur coup de tête. Les Pelletier payaient.

Ronald Cantin! C'est un nom qui fait déjà du bruit. Hier, le jeune pugiliste québecois aura été celui qui a finalement été le seul, à faire ce que tous attendaient de lui: gagner par KO. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Cantin est alors sorti de sa réserve. Il a simplement fait vibrer les fervents et enthousiastes spectateurs. Son adversaire: Jean-Marie Huart subissait lui, le plus sévère KO de sa carrière, après trois rounds!

Arthur Jones et Michel Godin ne pouvaient toutefois pas faire les meilleurs rounds. Jones devait se contenter d'une victoire, par décision en quatre rounds. Il vise maintenant le titre, devenu vacant dans la catégorie mi-moyens junior. Fraser est prêt aussi.



Tout s'écroule pour Ratté

Gérald Ratté avait pourtant livré le plus beau combat de sa carrière. Mais quatre rounds ne suffisent pas pour gagner un combat de boxe et son adversaire Colin Fraser (maillot noir) vient de lui administrer une combinaison des deux mains pour l'expédier au plancher.

Debbie Brill explique son style aux Ecossais

EDIMBOURG (PC) — Debbie Brill, la fameuse sauteuse canadienne de 17 ans, a attiré l'attention, hier, alors que les experts sportifs locaux s'émerveillaient de sa façon de sauter six pieds tête première.

On a suggéré qu'elle avait copié le style du champion olympique américain Bob Fosbury, qui a réussi un bond de 7' 4½" à Mexico, en 1968, mais Debbie a fait remarquer qu'elle courait en ligne droite avant de plonger alors que l'Américain s'amenait à la barre de côté.

En dépit d'une pluie continuelle, les Canadiens se sont mis immédiatement à l'entraînement en vue des Jeux du Commonwealth, du 16 au 25 juillet.

Debbie est un des espoirs canadiens avec ses performances continues de plus de 6' alors que le record des Jeux est seulement 5'10".

Le Canada occupe le 3e rang, derrière l'Angleterre et l'Australie, quant au nombre de médailles remportées dans ces compétitions.

De plus, les Canadiens détiennent ou partagent huit records des Jeux, y compris le sprint des 100 verges en 9.4 secondes, par Harry Jerome, le lancer du poids de 61' par Dave Steen et le total de 892½ livres réussi par le poids-moyen Pierre St-Jean. Seuls, St-Jean et Steen défendront leur titre, ici, chez les Canadiens.

Les Françaises au Québec

REIMS — L'équipe féminine de football du stade de Reims va effectuer au cours de la première quinzaine du mois d'août, une tournée aux Etats-Unis et au Canada. Elle rencontrera à New York, Toronto et Montréal l'A.C.F. Roma, équipe championne d'Italie.



Six pieds tête première!

La jeune Debbie Brill, de Haney, Colombie-Britannique, cinquième femme à dépasser la marque des six pieds, exploit qu'elle a accompli plus tôt cette année, est l'un des espoirs canadiens aux Jeux du Commonwealth. Le record personnel de Debbie est de six pieds et un quart de pouce, soit à un pouce et un quart du record mondial.

Il y a "boire" et "bien boire"

Pour certains, se désaltérer, c'est boire la première bière qui leur tombe sous la main.

Mais le vrai connaisseur est exigeant. Pour lui, prendre une bière, c'est déguster la fine saveur d'une bière franche, toujours à son meilleur . . . la bière Molson. Il sait apprécier la différence, le goût de la vraie satisfaction. D'ailleurs, ce qu'il y a de merveilleux entre une Molson et une autre Molson . . . c'est qu'il n'y a pas de différence! La Molson, à elle seule, suffit à vous satisfaire.



La bière Molson, ça plaît à tout coup!

Brassée au Québec par Molson

La fatigue: le meilleur atout de Seaver contre les Expos!

par Jacques DOUCET

envoyé spécial de LA PRESSE

NEW YORK — Tom Seaver était fatigué. Mais pas assez pour que les Expos aient raison de lui une troisième fois d'affilée.

Seaver, titulaire du trophée Cy Young, en 1969, et lanceur étoile des Mets, avait suffisamment d'énergie en réserve pour limiter les Expos à trois coups sûrs et les vaincre au compte de 7-1 pour son septième match complet.

Et encore, il avait assez de force pour réussir son premier circuit dans les majeures !

"Je ne vous fais pas de blague. Jamais, au cours de mes six départs précédents, je me suis senti aussi fatigué. Vous avez d'ailleurs remarqué que j'ai souvent eu recours au changement de vitesse, ce soir", disait Seaver, auteur d'un 14e triomphe cette saison.

Et son circuit ?

"J'ai frappé cette balle glissante avec aplomb. Dès que je l'ai frappée, je savais que cette balle allait franchir la clôture. Mais j'ai eu toute une réception dans l'abri des Mets. Jerry Koosman a fait mine de s'évanouir et mes autres coéquipiers n'ont pas réagi. Ils restaient tous sur le banc, bouche bée. Et comme si Tom Seaver n'était pas capable de frapper un circuit", a-t-il dit en éclatant de rire.

"Il s'agit de mon deuxième circuit dans le baseball professionnel. J'ai réussi mon premier à mon deuxième match professionnel à Buffalo. J'ai bien ri lorsque le message "Seaver n'est plus qu'à 617 circuits de Willie Mays" est apparu au tableau indicateur", a-t-il ajouté.

Et Ray Sadecki, qui était à quelques pas de Seaver, d'intervenir: "Oui, et au rythme auquel les reprises passent à la télévision, tu auras peut-être rejoint Mays demain matin !"

Seaver a perdu son troisième blanchissage de la saison, à la sixième manche, quand Rusty Staub, avec un compte de 2-2, a claqué le 99e circuit de sa carrière pour son 500e point produit dans les majeures.

"J'expérimentais ce qu'un changement de vitesse pourrait donner face à Staub, lorsque ce dernier avait deux prises contre lui. L'expérience n'a pas donné les résultats prévus car mon lancer n'a pas atteint la cible. Au lieu de lancer la balle basse et à l'extérieur elle a fendu le marbre", a expliqué Seaver.

Blanchi lors de ses deux premiers matches contre les Expos, l'excellent droitier a pu travailler plus à l'aise au monticule, hier. Les Mets ont pris les devants 1-0, à la deuxième manche et à la troisième, Ron Swoboda a claqué le deuxième grand chelem de sa carrière. Il a expédié une balle rapide de Rich Nye, le perdant, par-dessus la clôture du champ gauche.

Donn Clendenon, Ken Singleton et Bud Harrelson, qui a réussi trois coups sûrs en quatre voyages au bâton, ont précédé Swoboda au marbre. Ce fut son seul coup sûr du match il n'a été décisif.

Un peu plus loin, dans le vestiaire des Mets, Tommy Agee semblait abattu. Agee était en quête d'un coup sûr pour un 20e match d'affilée, mais il a été blanchi en cinq voyages au marbre.

"Je n'étais pas dans mon assiette ce soir. Fatigué, je présume. Le bâton pesait énormément dans mes mains et mes jambes étaient lourdes. J'ignore pourquoi. Certes, je suis quelque peu déçu de ne pas avoir obtenu un coup sûr, mais l'important c'est que l'équipe ait gagné. J'ai bien failli obtenir un double, à la quatrième manche. La balle est tombée hors ligne par quelques pouces seulement.

"Aussi, l'arbitre du marbre n'était pas tellement régulier. Il m'a déclaré retiré sur appel, à la quatrième manche, sur un lancer identique à celui qu'il avait jugé hors cible quelques instants plus tôt", a ajouté Agee, proclamé le joueur par excellence de la ligue Nationale, en juin.

Chez les Expos, chacun félicitait Rusty Staub d'avoir été choisi au sein de l'équipe d'Etoiles de la ligue Nationale en vue du match de mardi prochain à Cincinnati.

"C'est un grand honneur, que de représenter Montréal dans le match des Etoiles et cela me fait énormément plaisir. Tout ce que je regrette, c'est qu'aucun autre de mes coéquipiers n'ait été choisi. Des gars comme Claude Raymond et Carl Morton auraient facilement pu l'être", a commenté Staub.

AUTOUR DES SENTIERS... Bob Bailey n'a fait qu'une présence au bâton, hier, et il a obtenu un but sur balles. Au cours de ses 10 matches précédents Bailey avait obtenu au moins un coup sûr (14 en 28 voyages au marbre) et il avait ainsi augmenté sa moyenne à .275... Jim Fanning, John McHale et le président du conseil d'administration, Charles Bronfman, sont attendus à New York, aujourd'hui. Ils verront les Expos à l'oeuvre avant de se rendre tous trois à Cincinnati pour le match des Etoiles... Gene Mauch, lui, quittera New York dimanche à destination de Los Angeles où il subira une intervention chirurgicale mineure au nez. Il rejoindra l'équipe vendredi prochain à San Francisco où les Expos commenceront un voyage de six jours sur la côte du Pacifique... Ce soir, Carl Morton sera opposé à Jerry Koosman. Morton est en quête de sa 10e victoire et on sait que le record dans ce domaine appartient à Bill Stoneman, qui en avait 11 la saison dernière.

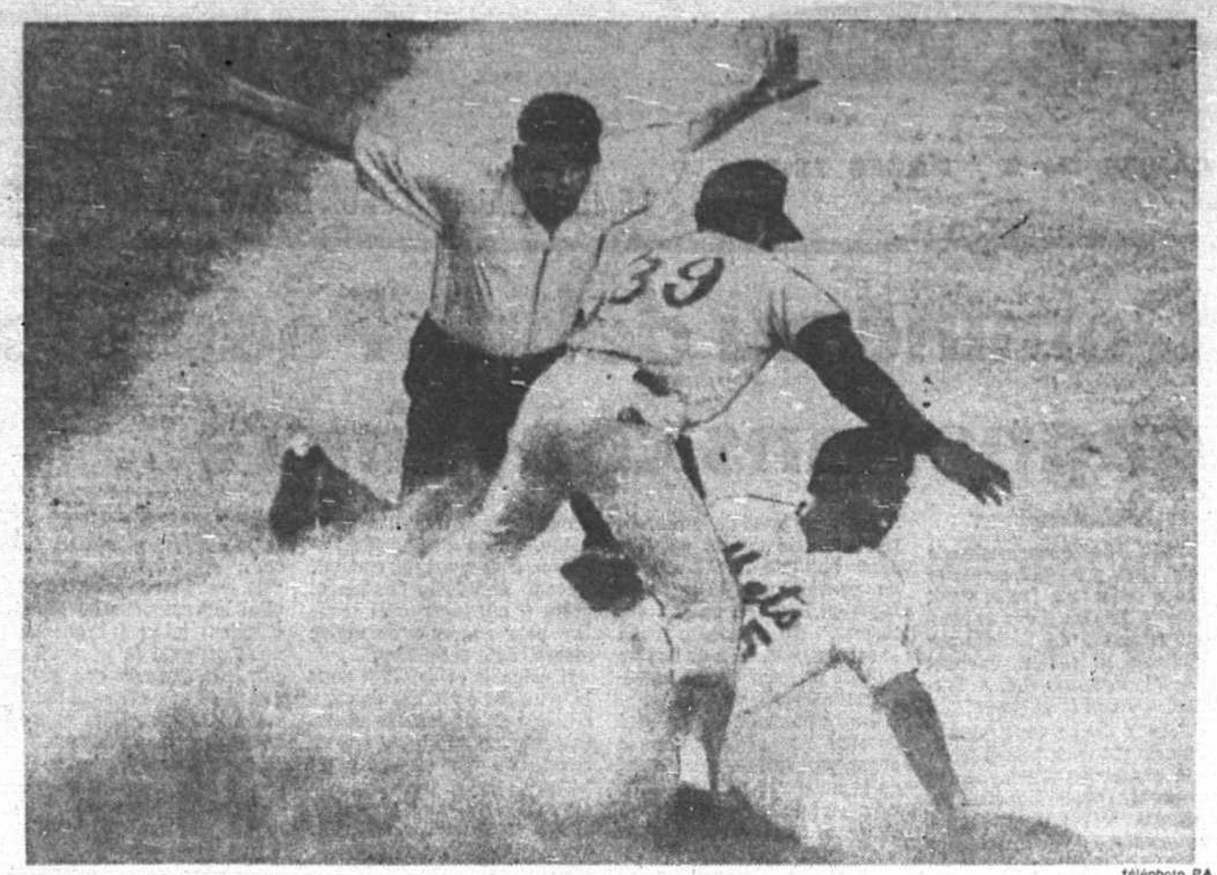
La Nationale est favorite

LAS VEGAS (AP) — Les preneurs au livre de l'Etat du Nevada ont établi la ligue Nationale favorite à 7 contre 5 pour remporter les honneurs du match d'Etoiles qui sera présenté mardi soir prochain, au nouveau stade de Cincinnati.

"Ils possèdent les meilleurs lanceurs. Il faut prendre ce fait en considération," a déclaré Sammy Cohen, directeur du Santa Anita Sports Book, à Las Vegas.

"La ligue Nationale est plus forte que sa grande rivale," a expliqué pour sa part le preneur au livre North Swanson, de Reno, qui a également opté pour la marge de 7 contre 5 en faveur de la Nationale.

Il a également fait remarquer que la LN avait remporté plus souvent les honneurs de cette classique annuelle depuis quelques années et que le fait de jouer dans un stade de la ligue Nationale sera un avantage pour elle.



téléphoto PA

Joe Foy sauf... malgré Coco Laboy

Dalton Jones réussit un grand chelem mais...

Dalton Jones n'oubliera jamais son premier grand chelem dans les ligues majeures... même le jour où il en réussira finalement un!

Jones croyait qu'il avait réussi cet exploit, hier soir, lorsqu'il est venu au bâton comme frappeur d'urgence à la place du receveur Jim Price, des Tigers de Détroit, avec les buts remplis et un frappeur de retiré, à la septième et le score égal à 3-3.

L'ancien joueur des Red Sox de Boston a claqué un changement de vitesse que lui a servi Vicente Romo, du Boston, dans les estrades du champ droit.

Le joueur d'utilité acquis du Boston, l'hiver dernier, était tellement fasciné de voir la trajectoire de sa balle qu'il ne s'est pas aperçu qu'il avait doublé son coéquipier Don Wert entre le premier et le deuxième coussin.

Mais l'arbitre était aux aguets et s'est vite rendu compte de ce qui se passait et a déclaré Jones retiré sur-le-champ. En fait, les marqueurs ont inscrit un simple bon pour trois points...

"Je me suis emballé, c'est tout ce que je puis dire, expliquait Jones dans le vestiaire des Tigers. Je savais que la balle irait dans les estrades et je l'ai regardé atterrir sur les sièges. Je me suis rendu à mi-chemin entre le premier et le deuxième but avant de revenir sur terre. C'est alors que je me suis aperçu que j'avais dépassé Wert.

— Mais celui-ci, qui s'était rendu au premier coussin grâce à un but sur balles, a tenté d'expliquer un peu ce qui s'était produit: "Avec un frappeur de retiré, nous ne pouvions prendre le risque de courir. Je croyais que la balle aurait été attrapée. Mais en fait c'est un spectateur qui l'a attrapée et c'est à ce moment que j'ai vu Dalton passer devant moi."

Heureusement pour les Tigers, ils n'ont pas eu besoin du point qu'aurait pu compter Jones, car ils l'ont emporté 7-3 dans un match fertile en émotions.

En effet, le lanceur Mike Nagy et son receveur Gerry Moses, des Red Sox, ont été expulsés du match à la sixième manche, de même que le joueur d'utilité George Thomas pour avoir trop insisté auprès de l'arbitre sur une quatrième balle accordée à Dick McAuliffe.

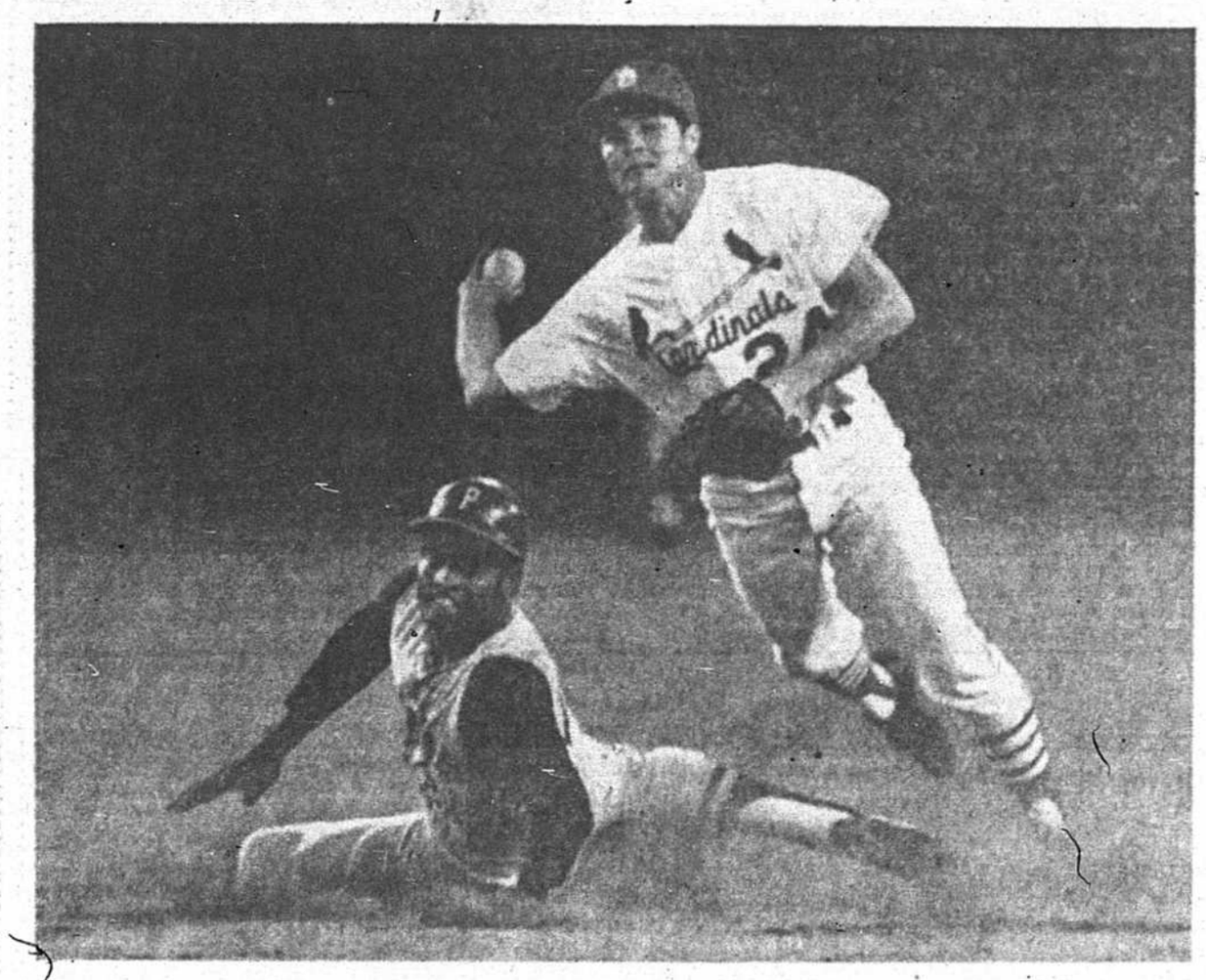
Dans les autres matches disputés dans l'Américaine, les Twins du Minnesota ont disposé des Angels de la Californie 4-2, les Yankees ont triomphé des Orioles de Baltimore 7-5 dans un match arrêté à la huitième manche à cause de la pluie, les White Sox de Chicago l'ont emporté 6-5 devant le Milwaukee et les Sénateurs de Washington ont eu raison des Indiens de Cleveland 9-3.

Dans la ligue Nationale, Dennis Menke a célébré son choix au sein de l'équipe des Etoiles de la Nationale en faisant compter cinq points grâce à un grand chelem et un simple alors que les Astros de Houston ont mis fin à une série de sept victoires des Dodgers de Los Angeles en l'emportant 9-5.

Entre-temps, à Atlanta, le vétéran Willie Mays a prouvé que ses "vieilles" jambes étaient encore capables de courir. Le voltigeur étoile des Giants de San Francisco a couru du premier au troisième but sur une mauvais lancer avant de croiser le marbre et ainsi procurer une victoire de 7-6 aux Giants aux dépens des Braves.

Les Pirates de Pittsburgh, pour leur part, ont profité de deux erreurs du deuxième but Jim Kennedy, des Cardinaux, pour l'emporter facilement 6-0. Dock Ellis, auteur d'un match sans point ni coup sûr, il y a quelques semaines a limité les frappeurs des Cardinaux à seulement cinq coups sûrs.

Dans l'autre match à l'affiche, les Padres de San Diego ont arraché une victoire de 10-9 aux puissants Reds de Cincinnati et sur le terrain des meneurs de la division Ouest par-dessus le marché!



téléphoto UPI

L'expérience a bien servi

Le voltigeur Roberto Clemente n'est pas le premier venu dans les majeures et connait tous les trucs du métier. Il en donne une démonstration aux dépens de l'arrêt-court Jim Kennedy, des Cardinaux de St-Louis, qui a été débalancé par le geste de Clemente glissant à l'extérieur du deuxième coussin. Kennedy a raté le double-jeu et les Pirates ont marqué un point.



téléphoto UPI

Retiré au marbre

Le joueur de champ intérieur, Ron Hunt, des Giants, n'a aucune chance de compter un point alors que le receveur Hal King, des Braves, l'attend de pied ferme avec la balle.

ENTRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Collaboration spéciale

Etcheverry tentera d'inculquer un complexe de supériorité aux Alouettes

Développer un complexe de gagnant chez les Alouettes! C'est l'une des tâches les plus importantes à laquelle il s'est attelé, nous confiait Sam Etcheverry, hier après-midi, à la Cité des Jeunes de Vaudreuil. Son prédécesseur Kay Dalton avait travaillé dans le même sens. A certains moments, il pensait y avoir réussi. Puis, un jour, au cours d'un match, tout croulait. Le club recommençait à jouer et à penser comme si le succès n'était pas fait pour lui. C'est Dalton lui-même qui relatait le fait à Etcheverry.

Aussi longtemps que le Toronto a été affecté par le même état d'esprit, il a été un perdant. Ni les changements dans le personnel des joueurs, ni à la direction de l'équipe n'apportaient les résultats désirés jusqu'au jour où Léo Cahill a réussi ce tour de force. C'était tout le contraire à Ottawa où le complexe de supériorité était l'une des armes les plus redoutables des Rough Riders.

Les Alouettes ont été depuis tellement d'années un club habitué à perdre, à occuper les dernières positions que lui infuser un esprit de victoire n'est pas une mince tâche. Mais aurait-il eu l'occasion de prendre en main un club très fructueux depuis des années mais ailleurs qu'à Montréal, Etcheverry aurait refusé..

C'est que Montréal est devenue son "chez lui", nous explique-t-il. Il espère y être installé pour toujours, qu'il reste ou non avec les Alouettes. C'est du reste ce qui a motivé sa décision de ne pas aller à Toronto avec les Rifles lorsque ceux-ci ont été transférés dans la Ville Reine.

C'est la même raison qui l'avait poussé à décliner poliment l'invitation de son ami Lew Hayman d'aller le voir à Toronto alors que celui-ci cherchait un instructeur pour les Argonauts de Toronto avant la nomination de Léo Cahill. "Notez que je n'affirme pas qu'il voulait m'offrir le poste mais il m'avait suggéré de me rendre à ses bureaux à Toronto", nous dit Etcheverry.

Et c'est encore pour ce motif que lorsque Eagle Keys lui a demandé de devenir l'un de ses adjoints à Régina, il a dit non.

Ce n'est pas un caprice de sa part de vouloir vivre à Montréal. "Lorsqu'à mon âge, on a déjà changé de logis une quarantaine de fois, on vient à vouloir se fixer à un endroit et y vivre", nous mentionne-t-il. "C'est l'un des aspects de la carrière d'un athlète professionnel qui joue dans une ville, retourne chez lui la saison terminée, qui change d'équipe comme ce fut son cas lorsqu'il alla à St. Louis.

Prendre la direction d'un club qui occupe depuis des années le dernier rang est un défi pour tout instructeur. Cela l'est aussi pour Etcheverry. Mais c'est aussi beaucoup plus. C'est pour lui de retourner dans un sport qui a été sa vie. Et il nous rappelle qu'il a commencé à jouer à l'âge de 14 ans et qu'il a été depuis presque toujours associé au football. Les quelques années qu'il a été en dehors, il l'a suivi de près. "Le football est ma vie", dit-il.

Le chef instructeur, veut-il que nous sachions, est l'homme qui reçoit presque toujours le crédit lorsqu'un club va bien.

Lui a toujours considéré que le rôle des adjoints est très important. Aussi a-t-il voulu s'entourer d'hommes très compétents. C'est lui qui les a choisis et voulus. Il pense qu'il a en Bob Ward, un analyste du football, en Gene Gaines, un grand travailleur et un spécialiste de la défense et en Bob Geary un type capable d'aider le club de diverses façons.

Comme il a été lui-même quart arrière, nous lui demandons s'il partage l'opinion de ceux qui disent que le joueur à ce poste représente 75, [illegible] de la valeur d'un club. "Je dis environ 70%", nous répond-il.

"Il est l'homme qui doit donner au club son rythme", ajoute-t-il. En vérité, il doit être un leader. Et en regardant Sonny Wade jouer, l'an dernier, il se demandait parfois si celui-ci possédait cette qualité. Et quand il a pris le club en main cette année, il a noté que Wade était un garçon bien tranquille qui n'élevait pas la voix. Et il s'est posé de nouveau la question. Mais aujourd'hui, il sait la réponse. Wade est un leader. A sa façon peut-être, mais il l'est. "Il possède un bras très puissant et la précision de ses passes est remarquable", dit-il. "Mais en plus, il est un meneur".

Le poste de centre est le seul qui l'inquiète dans le moment. Ailleurs, il semble que l'alignement est très prometteur. Le champ arrière est formidable. Il ne croit pas qu'il y a lieu de s'inquiéter des secondeurs de ligne.

Certains mentionnent que son club aligne de nombreux nouveaux joueurs et qu'il n'est pas garanti qu'ils formeront une efficace unité. Il nous répond que c'est le problème lorsque les nouveaux joueurs font partie de l'offensive mais dans le cas des Alouettes c'est surtout à la défensive qu'on les verra et ils apprennent généralement vite à travailler de concert.

"Nous ne serons pas les derniers", nous répond-il lorsque nous lui demandons le rang qu'occuperont ses Alouettes. Puis souriant, il nous dit qu'il a beaucoup confiance dans l'offensive du club. Et comme il désire développer une attitude de confiance sur l'équipe, il cherchera à ce que les siens fassent bien dès le début de la saison. C'est très important pour son club.

Le Toronto est le club à battre dans la prochaine course au championnat. Ottawa est après tout le champion de l'an dernier et Hamilton a toujours été très dur à battre.

La tâche des Alouettes et la sienne ne seront donc pas faciles. Mais lui est optimiste et si les siens peuvent seulement développer ce complexe de gagnants, tout devrait aller bien.

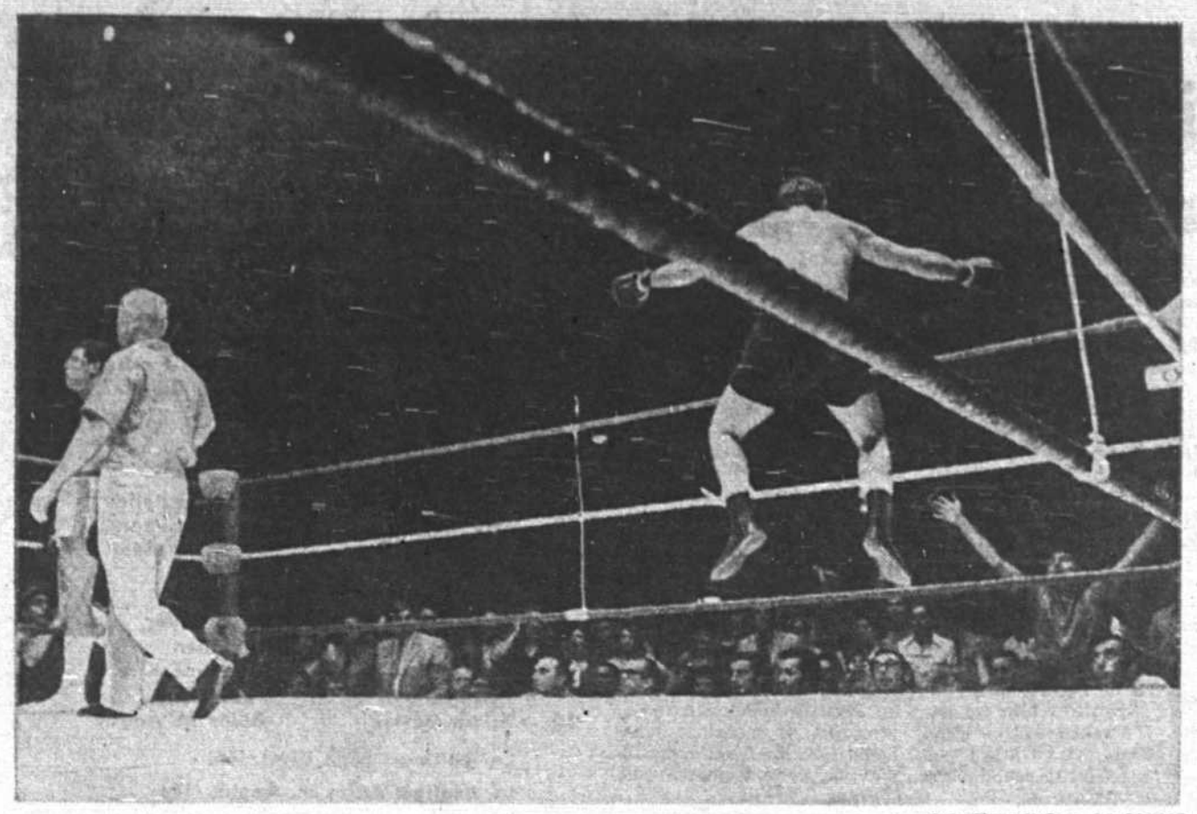


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Le saut de la victoire !

Le Torontois Colin Fraser, en maillot noir, saute de joie à l'issue de sa victoire par KO, au cinquième round, devant le Montréalais Gérald Ratté, hier, au Centre Paul-Sauvé. Fraser, champion canadien mi-moyen jr déchu depuis mercredi, a visité quatre fois le plancher avant de remettre la pareille à Ratté.

Après une seule journée de repos le Winnipeg l'emporte à Hamilton

Après avoir subi un premier échec à Montréal, mardi dernier, on aurait cru que les Tiger-Cats de Hamilton, hier, devant 16,500 de leurs propres partisans, n'auraient fait qu'une bouchée des joueurs des Bombers.

Mais le contraire s'est produit.

Le Winnipeg, tirant de l'arrière par 12-0, au début du deuxième quart, a réussi à marquer trois touchés en l'espace d'une minute et 31 secondes, au deuxième quart, s'assurant ainsi la victoire, 29-12.

Mais la défaite des Tiger-Cats est bien peu significative. Ceux qui connaissent Joe Restic, savent à quel point il est un instructeur prudent. Ceux qui connaissent également les vétérans joueurs de ligne des Tiger-Cats, savent qu'ils n'aiment pas déployer trop de vigueur, lors des matches hors concours.

D'autant plus que le Hamilton est une équipe qui débute lentement. Il compte plusieurs joueurs vétérans dans son alignement. Des joueurs qui n'atteignent leur forme qu'au tout début de la saison régulière...

Les touchés des Bombers ont été réussis par Bob Houmard, Doug Strong, Ed Ulmer et Dave Washington. Les quatre majeurs ont été convertis par Gene Lakusiak. Ce dernier a également ajouté un simple.

L'unique majeur du Hamilton est allé à Willie Bethea. Tommy Joe Coffey a réussi deux bottés de placement. L'un d'une distance de 13 verges et l'autre d'une distance de 40 verges.

Bob Houmard est peut-être le joueur qui a le plus impressionné dans le camp des Bombers. Lors du match à Montréal, contre les Alouettes, Houmard avait également très bien fait. Sa façon de courir, de faire ses feintes font penser à Vic Washington. Il est une précieuse acquisition pour les Bombers.

Lorsqu'on parle de la très grande prudence de Restic, on veut dire qu'il n'hésite pas à retirer ses meilleurs joueurs pour laisser la chance aux joueurs recrues de se faire valoir.

Lorsque les Bombers ont marqué trois touchés, en l'espace d'un peu plus d'une minute, hier, ils ont profité, à chaque fois d'une erreur impardonnable d'un joueur substitut. Mais ces choses ne se produiront pas, lors des matches réguliers.

Les profanes, après avoir vu les Alouettes vaincre les Bombers, seraient tentés d'affirmer qu'a fortiori, les Tiger-Cats forment de beaucoup une équipe inférieure à celle des Alouettes. Mais encore là, il faut être prudent.

L'an dernier, les experts ont accordé bien peu de chance aux Tiger-Cats de livrer une chaude lutte aux meneurs. Jamais, disait-on, ils seraient capables de rivaliser d'adresse avec la puissante équipe des Rough Riders d'Ottawa et la jeune et robuste équipe du Toronto.

Pourtant, les Tiger-Cats n'ont pas subi un seul revers, lors de leurs neuf premiers matches. Restic, lui-même surpris, avait dit bien comprendre les succès des siens.

"C'est normal. En Joe Zuger nous possédons le meilleur quart au pays..."

Zuger sera encore de la "fête" cette saison...

Défaite des Tiger-Cats

PREMIER QUART

1 — Hamilton: touché (Bethea, sur une poussée de 5 verges) 14:22

DEUXIEME QUART

2 — Hamilton: placement (Coffey, botté de 40 vgs) 0:50
3 — Winnipeg: touché (Houmard, poussée de 2 vgs) 13:08
4 — Winnipeg: Converti (Lakusiak) 13:08
5 — Winnipeg: touché (Strong, interception et course de 39 verges) 14:02
6 — Winnipeg: converti (Lakusiak) 14:02
7 — Winnipeg: touché (Ulmer, échappé de Shanklin, recouvré et course de 46 verges). 14:44
8 — Winnipeg: converti (Lakusiak) 14:44

TROISIEME QUART

9 — Hamilton: placement (Coffey, botté de 13 vgs) 4:43
10 — Winnipeg: simple (Lakusiak, botté de 38 vgs) 9:06

QUATRIEME QUART

11 — Winnipeg: touché (Washington, passe de Weiss et course de 21 verges)
12 — Winnipeg: converti (Lakusiak) 9:21

DECOUPEZ ET GARDEZ
Louez une Impala '70 Automatique - Radio
$7 par jour — 7¢ le mille
Bélair Rent-A-Car
277-1133
4 succursales pour vous servir

Trevino tourne une seconde ronde de 68 et prend la tête

ST. ANDREWS, Ecosse (PA) — Lee Trevino, champion de l'Omnium américain en 1968, a roulé un 68, quatre sous la normale, hier en prenant les devants dans l'Omnium britannique avec un total de 136 et une avance d'un coup sur le champion actuel, Tony Jacklin, et Jack Nicklaus.

Après des birdies de 25 et 20 pieds sur les 3e et 9e verts, Trevino a poursuivi la poussée qui lui a permis de devancer le groupe le plus impressionnant de golfeurs depuis que cette compétition a été inaugurée en 1860.

Le meneur a ensuite ajouté des birdies sur les 11e, 12e et 18e verts, ce dernier grâce à un coup d'approche de 75 pieds avec un putter.

Jacklin et Nicklaus, avec des 137, précédaient quatre Anglais à 139, soit Neil Coles, Tommy Horton, Clive Clark et John Richardson, ainsi que Doug Sanders et le Sud-Africain Harold Henning.

Arnold Palmer et Christy O'Connor affichaient des 140.

Le parcours Old Course était capricieux hier avec pluie en matinée et forts vents dans la journée.

On sait que les organisateurs avaient décidé la veille de poursuivre hier la première ronde interrompue par l'orage alors que le tiers des concurrents était encore sur le parcours, ce qui a incité plusieurs golfeurs à critiquer la décision sous prétexte que les scores de cette première ronde auraient dû être effacés.

L'Argentin Roberto de Vicenzo ancien champion de l'Omnium, Bert Yancey, Trevino lui-même et Kel Nagle étaient ceux qui ont critiqué la décision de "continuer la ronde où les balles étaient".

Les organisateurs ont maintenu qu'ils devaient retenir les scores parce que les deux tiers des joueurs avaient terminé, d'autant plus que l'orage avait forcé l'interruption du jeu.

Nicklaus a réussi un 69 grâce à un eagle sur la 12e allée tandis que Jacklin, qui avait d'abord complété sa première ronde avec un 67, ajoutait un 70.

Coles, qui avait établi le record de 65 la veille, a explosé à 74 alors que Sanders a éprouvé des difficultés au fameux 17e trou où il a eu besoin de six coups pour un double bogey.

Les deux Ecossais Andy Brooks et Hugh Jackson ont affiché des scores de 141, suivis de huit joueurs à 142, y compris Tommy Aaron, Dave Marr et Bert Yancey.

Le groupe a été réduit aux 80 meilleurs scores à mi-chemin de ce tournoi doté de bourses de $100,000.

Troisième tournoi de golf pour juniors

Les golfeurs juniors de la province auront l'occasion pour la troisième fois cette année d'entrer en compétition, lundi le 13 juillet au club de golf de Candiac. Pierre Lomme, président du comité junior pour le district de Montréal prévoit que les meilleurs juniors de la province se feront un devoir de venir se faire la lutte lundi.

Parmi ces golfeurs, on remarque les noms de Yvan Morin, de Valleyfield, Robbie Bingley, de Cornwall, respectivement vainqueurs des tournois de Chanteclerc et de Saint-Jean, de même que les seconds à ces mêmes tournois, Jean Goyer et Bernard Dupont, au Chanteclerc et Rod McLean à Saint-Jean.

Les joueurs qui remporteront les premières et deuxièmes places à Candiac seront automatiquement invités à participer aux essais d'équipe junior qui auront lieu au club de golf de Saguenay, à Arvida les 4 et 5 août.

En plus de Pierre Lomme, Roger Messier, directeur du District de Montréal, est en charge du tournoi.



Téléphoto AP

Nicklaus talonne Trevino après deux rondes

B
BETTYS SHOES
VENTE
1/2 PRIX
SUR NOS CHAUSSURES IMPORTEES
EXCLUSIVES POUR HOMMES
1449 OUEST, STE-CATHERINE
Entre Mackay et Bishop
OUVERTS JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h.



CHASSE ET PÊCHE

LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLUN

Liberté de chasse et de pêche (fin)

Nous poursuivons aujourd'hui encore la publication des recherches légales effectuées par notre conseiller juridique en matière de chasse et de pêche, **Me Georges-Yvon Gouin.** Comme il s'agit ni plus ni moins d'une consultation légale en bonne et due forme, vous pouvez vous servir des chroniques précédentes — comme celle-ci d'ailleurs — le cas échéant. Je vous rappelle brièvement que le but de ces recherches est d'établir, sans l'ombre d'un doute, qu'un individu peut chasser ou pêcher en tout temps et tout lieu sur les terres de la Couronne en cas de nécessité pour sa subsistance.

Celui qui se trouve en forêt, et qui n'a rien à manger et qui ne peut se procurer rien d'autre que du gibier ou du poisson, est-il libre de chasser ou de pêcher même s'il n'a pas de permis pour le faire? Si l'on veut rester fidèle aux principes que l'on a plus haut énoncés, l'on doit répondre par la négative. Un individu ne doit pas se laisser mourir sous prétexte qu'il n'est pas détenteur d'un permis de chasse ou de pêche, ceci est évident.

Quelle défense pourrait alors opposer notre même individu à une accusation d'avoir pêché sans permis ou encore d'avoir chassé ou pêché sur un territoire réservé à un club privé? Le juge Lagarde nous propose en pages 1527 et 1528 de son Code Pénal annoté, la défense de nécessité. Voici d'ailleurs la conclusion à laquelle il arrive:

"Il peut y avoir, dit-il des cas d'extrême misère, de maladie ou d'autres maux que les sociétés de secours, gouvernementales ou privées ne peuvent secourir à temps. Glanville Williams cite le cas de celui qui s'empare de l'extincteur de son voisin pour éteindre l'incendie de sa maison. Ne peut-il pas y en avoir beaucoup d'autres? Et pour paraphraser Stephen, je crois que la proposition suivante aurait pour effet d'éviter de condamner une personne que l'humanité et la raison approuvent tout en ne favorisant pas l'anarchie:"

Un acte qui — dans des circonstances ordinaires serait un crime —, peut, dans des cas exceptionnels, être excusé si le prévenu révèle que:

1 — Son acte, en lui-même, ne possède pas un caractère très grave.

2 — Son acte n'est pas disproportionné au tort qui lui serait survenu ou aurait survenu aux siens s'il ne l'avait pas posé.

3 — Il n'a pas fait plus qu'il n'était nécessaire pour éviter — le jour même de l'accomplissement de l'action — le mal qu'il appréhende (v.g. pour apaiser la faim de son enfant — ce jour-là — la mère vole un petit pain suffisant pour la journée du larcin).

4 — Il a agi ainsi parce que c'était le **seul** moyen **pratique** d'éviter des conséquences qui **nécessairement** lui auraient causé ou auraient causé à ceux qui dépendaient de lui un préjudice **grave** et **irréparable.**

Cette proposition du juge Lagarde est à notre sens suffisamment large pour englober le cas du prospecteur qui a servi de point de départ à notre étude. Plus encore, elle pourrait englober le cas de tout individu qui se trouverait dans les mêmes conditions, en état de nécessité de voir à sa propre subsistance.

Il existe très peu de jurisprudence, à un tel point qu'on peut dire qu'elle est inexistante. Par conséquent, votre avocat devra procéder par analogie. Il pourrait invoquer, par exemple, que la légitime défense est assimilable à la défense de nécessité — s'inspirant de décisions rendues dans le cas d'Indiens ou d'Esquimaux (R. V. Koomingnak (1964) 42 C.R. 143 — Territoires du Nord-Ouest —; Prince and Myron (1964) SCR 81; R. V. George) où il est dit que les Indiens et les Esquimaux chassant pour leur nourriture ne sont pas soumis aux ordonnances et lois concernant la chasse et la pêche.

Il serait trop long et fastidieux de publier dans cette chronique les jugements rendus en cette matière. Souvenez-vous d'une chose, cependant: tout, à notre sens, est une question de faits qui est laissé à l'appréciation du Tribunal. C'est à VOUS (votre avocat) de prouver que vous étiez, au moment où des infractions aux lois et règlements de la chasse et de la pêche furent commises, dans un cas absolu de **nécessité.** Vous avez pêché — ou chassé — pour votre stricte **subsistance.**

En conclusion, j'aimerais ajouter ceci : il m'est arrivé souvent d'amerrir sur des lacs déserts appartenant à des clubs privés. Parfois nous découvrions un chalet (ou une simple cabane) et près de la porte d'entrée, une affiche qui disait en 3 langues (français, anglais et cri) à peu près ceci: "entrez, servez-vous, mais en partant, s.v.p. laissez tout en bon ordre — merci".

Bien entendu, il n'y avait ni serrure, ni cadenas. Les gens qui agissent ainsi sont des citoyens de tout premier ordre. Il n'y en a malheureusement pas assez au Québec... ou ailleurs, naturellement.

* * *

AVIS à tous : je n'ai ni oncles ni frères. Il n'y a pas d'autres Deyglun au Québec, au Canada ou en France. Ceux qui se présentent comme étant mes proches parents sont des imposteurs et s'ils sollicitent quoi que ce soit, ils sont des fraudeurs qui méritent d'être arrêtés ou dénoncés. Le seul autre Deyglun est mon père (Henri), ma mère (Mimi D'Estée) ou ma soeur, Micheline — mariée et portant un autre nom.

Bon week-end, soyez prudents sur l'eau, et A DEMAIN!

Merckx demeure le maître du Tour

GAP — Un Italien quasi-inconnu, Primo Mori, a franchi la ligne d'arrivée premier, hier, dans la 13e étape du Tour de France cycliste qui conduisait les 109 rescapés de Grenoble à Gap.

L'Italien, parti seul à une quarantaine de milles de Gap, est arrivé avec 1.17 minute d'avance devant le Hollandais Marinus Wagtmans et 2.30 minutes devant les Belges Lucien Van Impe, Eddy Merckx, Walter Godefroot et l'Espagnol Luis Zubero.

Le gros du peloton, avec les Aimar, Poulidor, Van Springel, Zoetemelk a rallié Gap avec 3.18 minutes de retard.

Comme les jours précédents, l'Espagnol Ocana a été à nouveau en difficulté et a concédé plusieurs minutes. L'Espagnol, qui souffre toujours, fait preuve d'un grand courage pour éviter l'abandon.

Mori, 31e au classement général à près de 29.40 minutes, ne présente aucun danger pour les leaders et le classement général n'a subi aucune modification importante.

Toutefois, Merckx a encore grignoté 38 minutes à ses principaux rivaux. Zoetemelk est second à 6'39", Gosèa Petterson, 3e à 10'42" et Marinus Wagtmans, qui est le grand bénéficiaire du jour en gagnant trois places est 4e.

La victoire de Mori, à l'issue d'une étape où les grands ont semblé rester un peu en-dedans de leur action, laissant la bride sur le cou à des coureurs peu dangereux, est extrêmement sympathique.

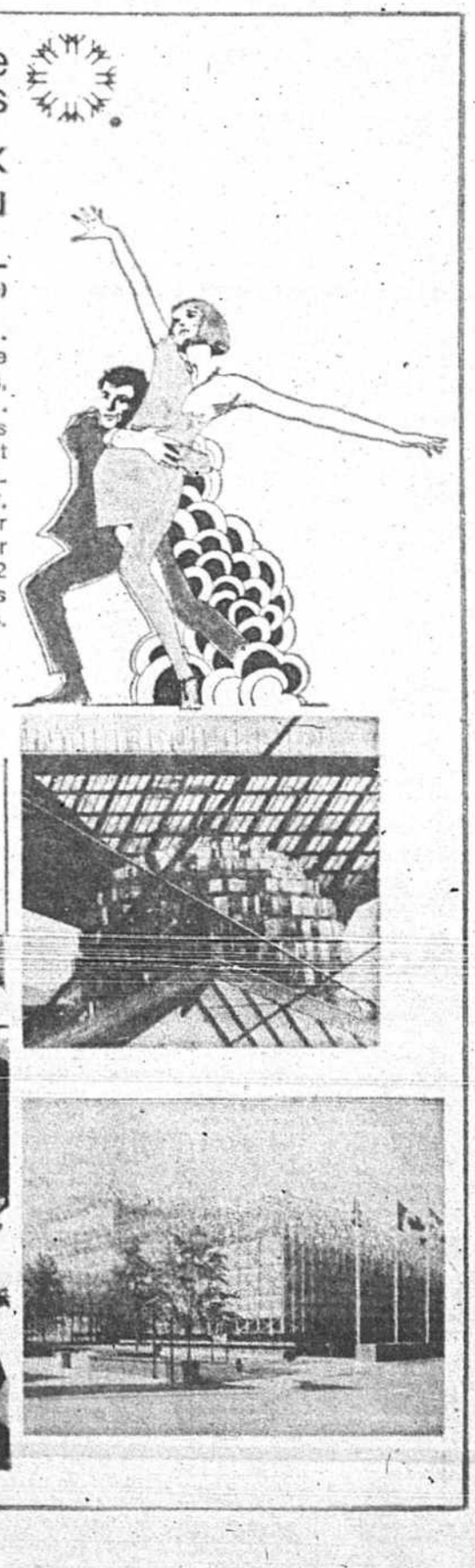
En effet, elle vient à point pour redonner un peu d'espoirs aux Italiens qui ont payé depuis Limoges un lourd tribut à la malchance.

Ils ont perdu actuellement 50 pour cent de leurs effectifs et restent à 17 dans le tour.

Classement

1. **Eddy Merckx** Belg-Driessens: 65 h. 45'51".
2. **Jeep Zoetemelk** Hol-Schette à 6'39".
3. **Bosta Petterson** Suède-Martini à 10'42".
4. **Marinus Wagtmans** Hol-Vissers à 11'08".
5. **Herman Van Springel** Bel-Cools à 12'07".
6. **Raymond Poulidor** Caput à 12'35".
7. **Italo Zilioli** Italie - Driessens à 12'53".
8. **Francisco Galdos** Esp-Langarica à 13'36".
9. **Georges Pintens** Belge-Cools à 13'55".
10. **Martin Van Den Bossche** Belg-Albani à 13'58".

Terre des Hommes
à meilleur prix grâce au VISA FAMILIAL
(Une nouveauté cette année)
70 pavillons entièrement rénovés ... plus de 300 heures de spectacle par semaine, boutiques, kiosques, restaurants, La Ronde ... le tour du monde en quelques heures ... tout pour vous renseigner et vous divertir. Le VISA FAMILIAL contenant 12 visas d'un jour, catégorie jeunesse (deux visas pour un adulte), vous permet d'épargner $3 puisqu'il ne coûte que $12 chez tous les dépositaires de visas de Terre des Hommes.



MONTREAL, VENDREDI 10 JUILLET 1970 – 86e ANNEE – No 158

économie & finance

Après cent ans d'activité intense au Québec

Le mouvement coopératif groupe 2,700 institutions et 2,600,000 membres et dispose de plus de $2 milliards



Rhéal BERCIER
chroniqueur à l'information économique

Mouvement authentiquement p o p u laire, profondément enraciné dans le milieu québécois, expression d'un système fondé sur des préoccupations sociales, le mouvement coopératif québécois est fier de ses réalisations passées et entend bien tout mettre en oeuvre pour continuer à servir, le plus efficacement possible dans l'avenir, la communauté dont il est issu.

Le mouvement coopératif québécois, tel que nous le connaissons aujourd'hui, réunit quelque 2,700 institutions qui, tout en étant de types variés, n'en présentent pas moins les caractéristiques essentielles à la fois des associations de personnes et des entreprises économiques.

Sur le plan association, il est difficile d'établir de façon rigoureuse le nombre des adhérents vu que très souvent un seul et même individu participe à une ou plusieurs coopératives. Toutefois, le chiffre de 2,600,000 membres peut être considéré comme assez réaliste. Sur le plan entreprise, les coopératives totalisent des actifs de plus de $2 milliards.

La coopération n'est pas une invention récente. Elle n'est pas non plus un phénomène typiquement ou exclusivement québécois. Elle découle d'une longue évolution à partir des formes primitives d'entraide.

Dans la province de Québec, les premières applications de la formule coopérative remontent à il y a environ cent ans. Chez nous, comme ailleurs, ce sont les gens des classes populaires qui y ont principalement recours.

Ils y ont trouvé un moyen de vaincre certaines difficultés économiques, de se protéger contre divers abus dont ils étaient victimes et, généralement, d'améliorer leur sort.

Il y a 100 ans

Nos premières institutions coopératives d'assurance-vie et d'assurance-incendie ont vu le jour à l'époque de la Confédération.

En 1900, M. Alphonse Desjardins organisait à Lévis la première coopérative d'épargne et de crédit. Quelques années plus tard, apparaissent les premières coopératives agricoles.

Vinrent ensuite, au début des années 20, les premières tentatives d'organisation chez les pêcheurs de la Gaspésie. Mais c'est vraiment à partir des années 30, durant la crise économique, que la coopération est entrée dans sa phase de réel développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, puis ensuite dans les secteurs de la consommation, de l'habitation et des services les plus variés.

Aujourd'hui, les coopératives constituent, dans leur ensemble, une force économique dont témoignent éloquemment les statistiques. Les chiffres les plus complets cependant remontent à 1968.

Caisses d'épargne et de crédit

Les Caisses d'épargne et de crédit sont très importantes au Québec. A elles seules, elles groupent plus de 2,500,000 personnes, soit environ 44 p. 100 de la population du Québec.

Les actifs totaux des caisses d'épargne et de crédit atteignaient $2 milliards au 31 décembre 1968. Ainsi, environ 18 p. 100 des épargnes déposées au Québec dans des institutions financières l'étaient dans des caisses d'épargne et de crédit.

Les caisses recrutent leurs épargnes et leurs membres dans tous les milieux du Québec. Elles couvrent tout le territoire de la province, de la frontière de l'Ontario à la Gaspésie et des frontières américaines aux régions les plus éloignées de la Côte-Nord.

Très présentes dans les grands centres, elles ont voulu être présentes dans les milieux les plus modestes, offrant leurs services dans quelque 475 localités.

Par les caisses d'économie et les caisses populaires, elles ont rejoint l'ouvrier dans son milieu de travail. Par les caisses scolaires, elles ont rejoint au-delà de 400,000 écoliers qui y ont économisé $11 millions, en 1968.

En 1968, les caisses d'épargne et de crédit ont prêté environ $615 millions à q u e l q u e 480,000 membres. De cette somme, environ $450 millions auraient été prêtés sur reconnaissance de dette tandis que $165 millions étaient prêtés avec garantie hypothécaire.

Les caisses d'épargne et de crédit sont également très importantes dans le secteur des prêts personnels et des prêts hypothécaires.

Les sociétés d'assurance

Cinq sociétés d'assurance sont considérées coopératives par le Conseil de Coopération du Québec. Ce sont la Société des Artisans, l'Assurance-Vie Desjardins, Assurances U.C.C., la Mutuelle S.S.Q. et La Sauvegarde.

Au 31 décembre 1968, leurs actifs globaux marquaient $223 millions et l'assurance en vigueur, $4.5 milliards.

Dans le domaine de l'assurance générale, deux institutions, soit la Société d'Assurance des C a i s s e s populaires Desjardins et La Sécurité, sont considérées coopératives. A la fin de 1968, leurs actifs marquaient $30,263,686.

Il convient de faire état également des mutuelles-incendie de paroisses et de comtés qui ont été formées par les agriculteurs désireux de se protéger contre les pertes causées principalement par les incendies.

En 1968, elles étaient au nombre de 223, possédaient un actif de $5 millions et avaient des assurances en vigueur de près de $800 millions.

La Société de Fiducie du Québec, seule société de fiducie coopérative, membre du Mouvement Desjardins, a administré, en 1968, des biens pour une valeur atteignant $150 millions, soit une augmentation de 57 p. 100 sur 1967. En 1969, les biens administrés par cette entreprise augmentaient de 44 p. 100 pour marquer près de $216 millions.

Les coopératives agricoles sont des entreprises que se sont données les agriculteurs pour se procurer les biens et articles nécessaires à l'exercice de leur profession et aussi pour mettre sur le marché (généralement après transformation) les produits de leurs fermes.

Au nombre de 313, elles groupent plus de 60,000 membres et montrent un actif global net de $102,299,800. Parmi ces coopératives, mentionnons la Coopérative agricole de Granby, qui en 1968, réalisait un chiffre d'affaires de près de $61 millions.

Coopératives de consommation

Le secteur coopératif de la consommation s'appuie sur 75 Magasins CO-OP engagés dans la distribution au détail de produits d'épicerie et d'utilité domestique et sur quelque 25 autres coopératives, surtout à vocation agricole, mais qui possèdent un département de produits de consommation courante.

Les unes et les autres sont affiliées à la Fédération des Magasins CO-OP, dont le chiffre d'affaires, en 1968, s'élevait à quelque $36 millions.

Coopératives d'habitation

La Fédération CO-OP Habitat, dont font partie la plupart des coopératives d'habitation en existence au Québec, s'est efforcée, ces dernières années, de donner suite aux études faites précédemment sur l'orientation et la restructuration souhaitables du mouvement coopératif d'habitation.

Au 31 mars 1970, elle avait réalisé la construction de 2,500 logements pour un coût total de $30 millions.

Il ne s'agit pas de logements subventionnés par l'Etat pour assistés sociaux, mais plutôt de projets coopératifs dont le coût est inférieur de 15 p. 100 au prix du marché pour un logement de dimension et de qualité équivalentes.

Les institutions financières du mouvement coopératif du Québec, dans un geste de solidarité, ont mis à la disposition de Fédération l'argent nécessaire pour assurer le financement temporaire requis pour la réalisation de ce projet.

Coopératives forestières

On établit à plus de 100 le nombre des coopératives engagées dans les opérations forestières au Québec. Les unes assument l'abattage et le transport du bois pour le compte de compagnies de pâtes et papiers; les autres obtiennent des permis de coupe, puis transforment et vendent le bois.

Les coopératives forestières ne sont pas encore regroupées sur le plan provincial. Il existe cependant quelques fédérations régionales.

C'est le cas de la Fédération régionale des chantiers coopératifs de l'ouest québécois. En 1968, elle a réalisé un chiffre d'affaires de plus le $4 millions. Une vingtaine de coopératives sont affiliées à cette Fédération, totalisant quelque 1,300 sociétaires.

Coopératives de pêcheurs

Implantée dans les territoires maritimes depuis 1939, la Fédération des pêcheurs unis du Québec regroupe 16 associations coopératives qui sont établies en Gaspésie, sur la Côté-Nord du Saint-Laurent aux Iles-de-la-Madeleine. Elle compte environ 2,000 membres.

Les pêcheurs membres sont des professionnels pour qui la pêche est la principale préoccupation et la principale source de revenu.

La production de la Fédération équivaut à plus de la moitié de la production globale du Québec qui est écoulée en majeure partie sur les marchés américains, italiens, hollandais, etc.

Si dans l'ensemble de l'économie québécoise, le secteur de la pêche industrielle n'est pas le plus important, il a cependant une importance primordiale sur l'économie régionale des territoires maritimes, si l'on note que plus de 45,000 personnes dépendent indirectement de cette industrie.

Secteur étudiant

La coopération a connu un regain de vie dans les milieux étudiants depuis trois ans. En plus des caisses populaires, on compte aujourd'hui quelque 50 coopératives dans les institutions d'enseignement. La Fédération des coopératives étudiantes regroupe plus de la m o i t i é des coopératives étudiantes. Mise sur pied en 1965, son chiffre d'affaires dépasse $500,000.

Les services

L'Institut coopératif Desjardins est une association coopérative constituée dans un but éducatif. Ses membres sont les Caisses populaires Desjardins, différentes institutions qui forment le Mouvement Desjardins et le Conseil de la Coopération du Québec. En 1963, elle fondait le premier centre résidentiel d'éducation des adultes au Canada français.

L'Institut est d'abord au service des organismes qui l'ont créé; il est aussi à la disposition de tous les groupes à caractère économique, social, professionnel ou autres. Quelque 7,000 personnes se réunissent chaque année à l'Institut pour des stages d'information.

Outre les coopératives dont il a été fait mention, il en existe plusieurs centaines d'autres exerçant leur action dans le champ des services les plus variés: artisanat, aqueduc, camionnage, taxi, boulangerie, édition, loisir, éducation etc. Nous sommes assurés d'en avoir oublié dans notre tentative de vouloir donner un profil du mouvement coopératif au Québec.

Le coopératisme

Les institutions coopératives peuvent différer les unes des autres sous certains aspects, selon les fonctions qu'elles sont appelées à remplir.

T o u t e s cependant se reconnaissent par des traits essentiels communs: ce sont des entreprises économiques possédées et contrôlées démocratiquement par les personnes associées qui les mettent à leur service, non comme des instruments de profits mais pour satisfaire leurs besoins.

Le mouvement coopératif se distingue des autres mouvements populaires. Il s'en distingue surtout en ce qu'il est directement engagé dans des actions économiques concrètes.

Les coopératives sont des associations de personnes qui poursuivent leur but au moyen d'une activité économique organisée, c'est-à-dire au moyen d'une e n t r e p r i s e qu'elles mettent sur pied comme instrument de la satisfaction de leurs besoins.

La démocratie

Cette entreprise, les personnes associées en détiennent la propriété, elles en assument la direction et le contrôle selon les règles de la démocratie, elles en supportent les charges et les risques, puis elle s'en répartissent les avantages en prenant comme mesure la participation de chacune aux opérations effectuées ou aux services rendus.

L e s coopératives apparaissent dès lors comme des entreprises auxquelles leurs membres sont reliés au double titre de propriétaires et d'usagers. Par la mise en application de la formule coopérative, ce sont les usagers des biens et des services qui se lancent en affaires à leur propre compte, et deviennent ainsi leurs propres marchands, leurs propres banquiers, leurs propres assureurs, leurs propres constructeurs, etc.

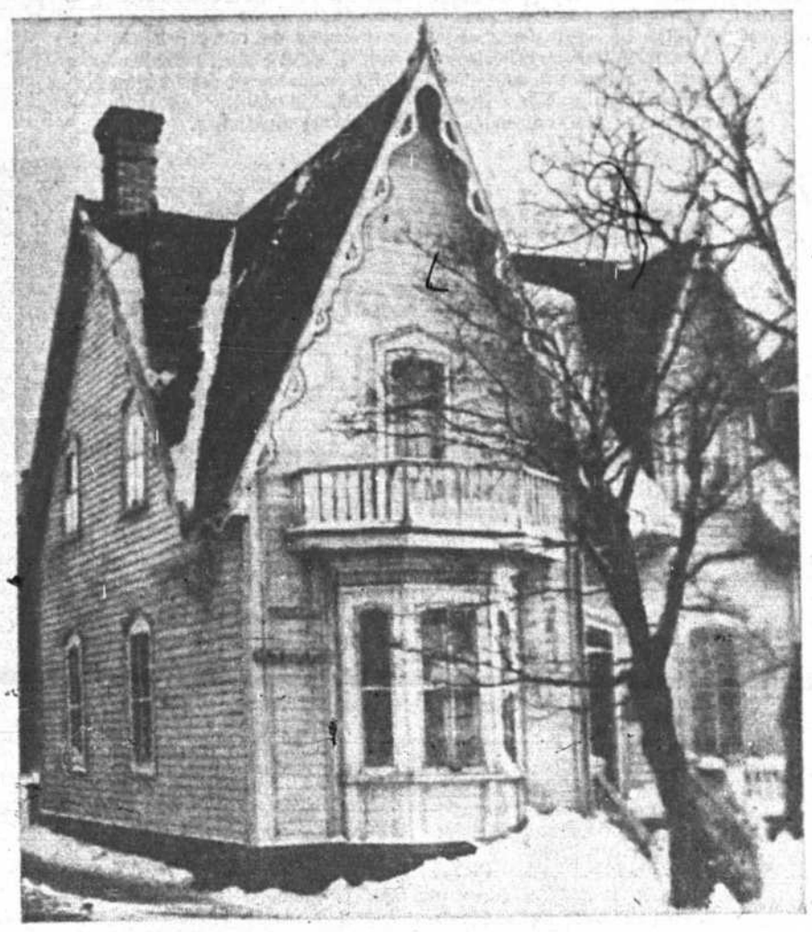
Ils mettent ensemble leurs ressources afin de se donner certains services au coût le plus économique et de la manière la plus efficace possible.

En somme, les coopératives constituent un type original d'entreprises. Ainsi, les coopératives se trouvent de la sorte à assumer des fonctions qui, dans le système traditionnel, sont celles des entrepreneurs. Mais avec l'énorme différence qu'elles remettent obligatoirement à leurs membres les avantages pécuniaires q u i découlent habituellement de l'exercice de ces fonctions.

Un trait qui importe de mettre en lumière et qui demeure une constante partout, c'est que par ses origines, par les idées qui en sont à la base, par les milieux où il s'est principalement développé, par les besoins auxquels il s'efforce de répondre, le mouvement coopératif est essentiellement un mouvement populaire.

Il s'inscrit dans les traditions de l'entraide, tout en s'adaptant aux nouveaux impératifs de notre monde en transformation, et il s'inspire de l'idéal démocratique.

Les renseignements sur le mouvement coopératif du Québec ont été puisés de Coopératives du Québec-1968, brochure du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que de documents de différents organismes, dont, entre autres, le Conseil de la coopération du Québec et du Conseil canadien de la coopération.



La maison du fondateur de la première caisse populaire, M. Alphonse Desjardins. On peut encore voir cette maison à Lévis, sur la rue Mont-Marie, près de la rue Guénette.

Ling abandonne la présidence de LTV

DALLAS, Texas (PA) — James J. Ling vient de démissionner de son poste de président de Ling-Temco-Vought Inc. Il a été remplacé à la tête de la compagnie qu'il avait fondée en 1961 par M. Paul Thayer.

M. Ling a annoncé qu'il ne participerait plus activement aux activités de la compagnie. Le nouveau président était jusqu'à présent président de LTV Aerospace Corp, une filiale de LTV.

Les actions de LTV, qui, il y a deux ans, avaient atteint un sommet de $140 chacune, étaient tombées à $12⅝, à la fermeture, mercredi.

Agé de 47 ans, M. Ling avait quitté l'école à l'âge de 14 ans et avait fondé en 1946 une compagnie, Ling Electric, qui, dès 1955, faisait des profits de $1,500,000 par an. Au cours des années 60, Ling devait transformer son entreprise en un conglomerat géant.

L'an dernier, le département de la justice des Etats-Unis ordonnait à LTV de se défaire de deux compagnies, à la suite de la première poursuite anti-trust jamais entreprise contre un conglomérat.

ATTENTION
AUX PROPRIETAIRES D'INCINERATEURS !
En vertu du nouveau règlement de la communauté urbaine de Montréal concernant les incinérateurs, le délai étant déjà expiré, il vous faudra faire l'installation requise.
POURQUOI ATTENDRE
...et r i s q u e r de payer l'amende ! Nous pouvons vous dépanner, ayant un appareil (Dépoussiéreur) accepté à 100% par le service de santé de la Ville de Montréal. Consultez-nous pour une estimation gratuite.
MONTREAL AIR POLLUTION SYSTEME
728-3148

Les pauvres et les jeunes seraient mal servis par les caisses d'économie

R.C. Robertson, de Phoenix, Arizona, président du World C o u n c i l of Credit Unions, s'est dit préoccupé par le mouvement coopératif des caisses d'économie qui ne répond pas assez aux besoins des jeunes et des pauvres.

En expliquant q u e le mouvement avait été conçu pour les citoyens défavorisés, au cours de son passage à Montréal dans le cadre du congrès annuel des dirigeants des caisses d'économie, M. Robertson a invité ses collègues à examiner leur liste de sociétaires pour v é r i f i e r s'ils avaient failli à leurs responsabilités.

"La p l u p a r t des dirigeants ont accédé aux d i v e r s e s fonctions de leur caisse avant d'en assumer la gérance. Ils ont débuté comme volontaires et sont devenus des officiers permanents." En conséquence, le mouvement est actuellement dominé par des c i t o y e n s d'âge moyen qui préfèrent la sécurité plutôt que de déployer des efforts additionnels pour répondre aux besoins des pauvres, a-t-il souligné.

En citant l'exemple d'étudiants de Michigan qui ont institué une caisse d'économie dont l'actif s'élève aujourd'hui à $188,000, M. Robertson a fait observer que la participation des jeunes, "sensibilisés aux problèmes sociaux", canaliserait des énergies vers un changement s o c i a l pour les citoyens défavorisés.

L'organisation mondiale des caisses d'économie représente un actif total de $16 milliards et ses activités concernent tout autant les Etats insdustriels que les pays de l'hémisphère sud.

Le Trust Royal obtient $27 millions pour la succession Murray Hendrie

La compagnie Trust Royal a annoncé hier l'obtention d'un règlement d e $27,000,000 de Texas Gulf S u l p h u r Kidd Creek Mine, à Hamilton, Ontario, pour l'intérêt que détenait la Succession Murray Hendrie dans les terrains de cette société minière. Le Trust Royal est fiduciaire de la Succession Hendrie.

C'est en cette qualité que la compagnie a consenti, s o u s conditions, à vendre à Texas Gulf Sulphur et à sa filiale, Ecstall M i n i n g, moyennant $27,000,000, tous les titres, intérêts et droits de la Succession Hendrie sur certains terrains où se situe une partie de la mine de T e x a s Gulf Kidd Creek, près de Timmins en Ontario.

Depuis le décès de M. Hendrie, en 1914, la succession détenait au nord de Timmins, certains terrains qui avaient été octroyés à ce dernier pour son service militaire au cours de la guerre des Boers.

En 1963, Texas Gulf prenait une option sur ces terrains aux termes d'une convention avec le Trust Royal, qui prévoyait le paiement de 10 pour cent des bénéfices de l'exploitation m i n i è r e de cette propriété. Des forages subséquents devaient révéler qu'une partie des gisements que l'on appelle aujourd'hui le minerai de Kidd Creek se trouvait sur la propriété de la Succession Hendrie.

Subséquemment, le T r u s t Royal intentait deux poursuites en Cour suprême d'Ontario pour faire résilier l'option et recouvrer les t e r r a i n s. Le Trust Royal demandait au tribunal, comme second choix, d'accorder à l a succession une indemnité substantielle. La conclusion de la vente comportera le règlement et l'abandon des deux poursuites.

Réduction du prix de la livre de plomb

La g r a n d e raffinerie Cominco Ltd., de Montréal, a décidé de réduire le prix du plomb qu'elle produit au Canada de 16 cents et demi à 16 cents la livre.

M. H. T Fargey, vice-président au m a r k e t i n g de Cominco, souligne toutefois que la décision des deux entreprises américaines est "difficile à comprendre, vu le rapport actuel entre l'offre et la demande m o n d i a l e s pour le plomb et vu l'augmentation constante des coûts d'extraction et de production".

Depuis le début de l'année, la consommation de plomb au C a n a d a est sensiblement la même que pour la période correspondante l'an dernier.

Remise du rapport sur l'uranium

OTTAWA (DJ) — Le comité chargé par le gouvernement de déterminer si le Canada devrait continuer à entreposer de l'uranium a remis son rapport au ministère de l'Energie.

Sans préciser le sens des recommandations du c o m i t é q u ' i l préside, M. Jean-Paul Drolet a reconnu que la question de l'entreposage de l'uranium se rattache aux décisions f u t u r e s du gouvernement quant au contrôle étranger de mines canadiennes.

Il a ajouté que le rapport mentionne l e s avantages et désavantages d'une extension du programme. P a r m i les avantages, il y a notamment l'assurance d'un emploi pour les ouvriers de la région d'Elliot Lake, en Ontario. Parmi les désavantages, le gouvernement devra continuer à subventionner cette industrie à même les fonds publics.

Il semble que le gouvernement ne se prononcera pas avant l'automne sur la question des mainmises étrangères sur les richesses naturelles canadiennes. On se s o u v i e n t qu'en mars, il a empêché la vente à la Hudson's Bay Oil and Gas, filiale de la Continental Oil, de New York, d'actions qui auraient donné le contrôle de la Denison Mines Ltd. aux Américains.

La part des étrangers dans les mines canadiennes d'uranium avait alors été limitée à 33⅓ p. cent et aucun particulier étranger ne pouvait détenir plus de 10 p. cent des a c t i o n s d'entreprises de ce genre.

Commencé en 1963, lorsque les Etats-Unis ont décidé de ne plus importer d'uranium, le programme d'entreposage a officiellement cessé le 30 juin.

Bulletin boursier

Les Mines d'Uranium de Mont-Laurier Inc. vient d'émettre un total de 4,299,997 actions d'une valeur au pair d'un dollar chacune qui seront inscrites à l'ouverture de la Bourse Canadienne le 13 juillet prochain. Déjà, l'e n t r e p r i s e minière a 1,600,003 actions émises et en circulation, ce qui portera le total de son capital social autorisé et émis à 5 millions de titres. La compagnie a été incorporée le 18 décembre 1968 et détient 371 droits de concession dans les cantons de Campbell, Perodeau et Rochon.

Newsweek :
"L'île qui ne fait qu'une récolte : $ $ $"
êtes-vous prêts à gagner
$100,000 à $150,000* par an


Une grande société américaine/bahamienne est prête à se faire représenter par un courtier qualifié dans votre région en vue d'offrir le meilleur placement immobilier du moment !
Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec
RICHARD D. CIOFFI, V.-P. ADMINISTRATIF
INTERCONTINENTAL REALTY, LTD.
A Benguet Associated Company
P.O. Box F260 Freeport, Grand Bahama Island, Bahamas,
représentants mondiaux exclusifs pour
The Grand Bahama Development Company Ltd.
Les développeurs de Lucaya
une filiale de Benguet Consolidated Inc., Grand Bahama Port Authority Limited.
*Dossiers disponibles aux candidats qualifiés.

Immeuble de 60 étages près du Château Champlain

Le projet de CP Investments ne sera pas entrepris avant quelques années encore

Les travaux de construction d'un immeuble de 60 étages, que projette d'ériger Canadian Pacific Investments à proximité du Château Champlain, à Montréal, sur l'actuel site de la gare Windsor ne seraient pas amorcés avant quelques années. De plus, bien que certains avancés aient évalué le projet à environ $250 millions, les immobilisations totales que nécessitera un tel complexe immobilier, qui compterait parmi les plus imposants au monde, n'ont pas encore été fixées.

C'est ce qu'a précisé hier à LA PRESSE l'ex-premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin, qui assume maintenant la présidence de la Canadian Pacific Investments Ltd, filiale contrôlée à part entière par le Canadien Pacifique.

M. Robin a ajouté que les "détails, tels que publiés dans certains journaux, dont notamment The Gazette, sont quelque peu équivoques puisque leurs projections ne réflètent pas l'usage ultime qu'on fera du secteur" à occuper.

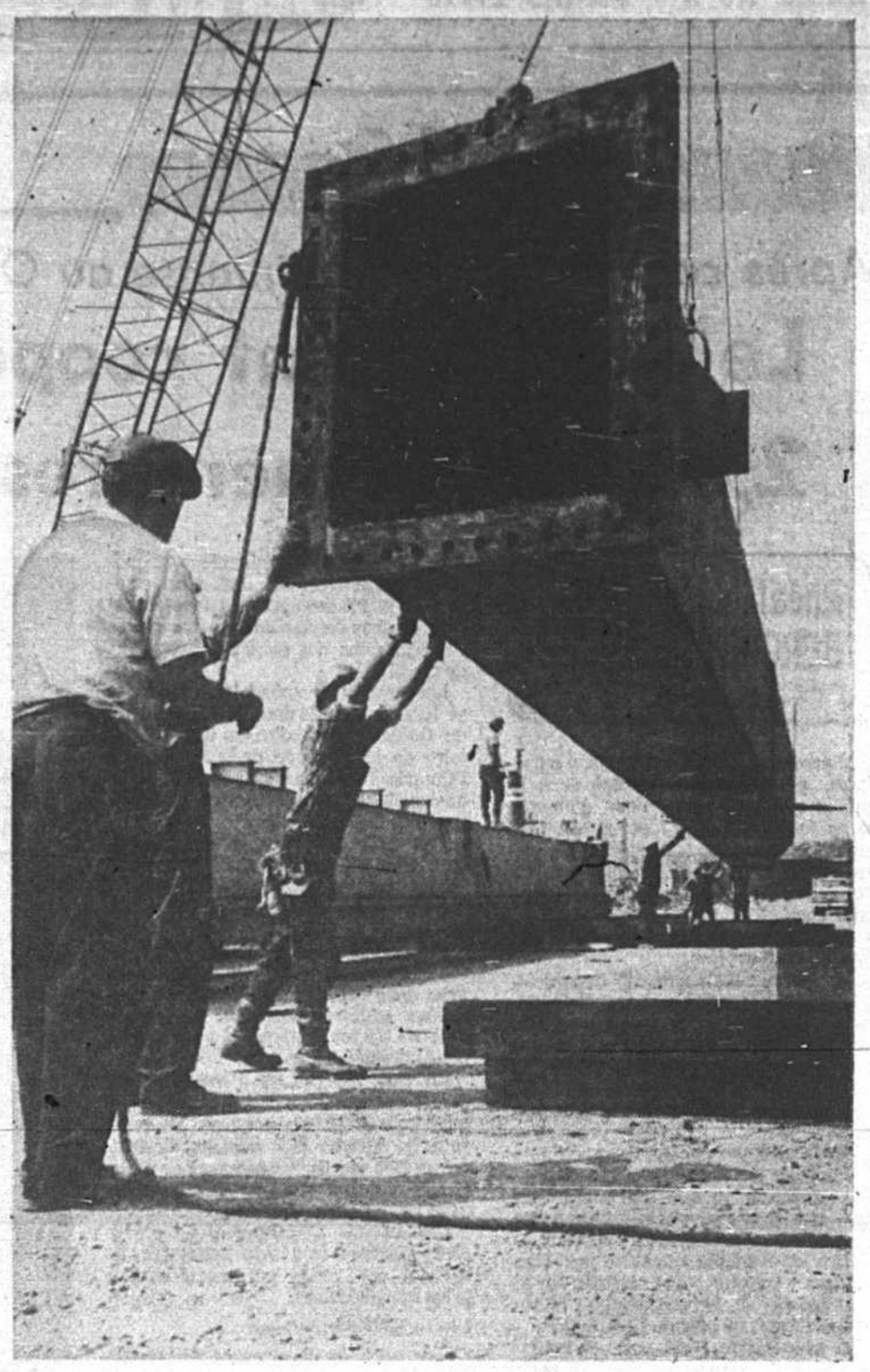
Le complexe immobilier, dont la conception a été confiée à Marathon Realty Co. Ltd, filiale de la C.P.I., devrait être érigé sur une superficie de trois quadrilatères entre les rues Peel et de la Montagne ainsi que Saint-Antoine et le boulevard Dorchester.

La vieille gare Windsor disparaîtrait tandis que l'hôtel Laurentien serait démoli après sept années seulement en vue de faire place à une annexe. Par ailleurs, le terminus de l'ouest du Transport Provincial tomberait sous le pic des démolisseurs. Seule l'église anglican St. George échapperait au réaménagement complet de ce quartier.

Même si ce projet est à l'étude depuis plus d'un an, "les plans définitifs doivent attendre les résultats d'études du marché des édifices à bureaux et des pourparlers avec les locataires éventuels" a souligné M. Rublin qui expliquait plus tôt cette semaine que la demande demeure faible pour les espaces commerciaux.

Selon lui, cette demande ne bénéficierait d'une relance que vers le milieu des années '70.

Canadian Pacific Investments Ltd, qui contrôle également plus de la moitié du capital social de Cominco Ltd, société de métaux non-ferreux, détenait au 31 décembre 1968 un porte-feuille de placements de $315,105,142, évalué aux cours du marché. Au cours du premier trimestre de 1969, ce portefeuille fut augmenté de $5.7 millions dans des entreprises de pulpe et papier, dont MacMillan Bloedel, et de $7.5 millions dans The Investors Group. Cette addition de $13.2 millions est toutefois calculée au coût des transactions et non à l'échelle du marché boursier. Grâce à 5 autres filiales, C.P.I. a pu verser depuis 1964 près de $80 millions au seul secteur des dividendes.



Une grue de $2 millions dans le port de Québec

Des poulies d'acier soulèvent un montant de 128 pieds qui fait partie de la grue géante qu'on installe à l'Anse-au-Foulon, dans le port de Québec. Le terminus des containers CP Navigation-CP Rail sera modernisé cet été au coût de $2 millions. En septembre, il pourra recevoir 3,200 containers par semaine. La grue de 35 tonnes a été construite en Angleterre au coût de $900,000. Elle sera complètement installée vers la mi-août.

A la Bourse de Toronto

Suspension des règlements sur les transactions "put-through"

La Bourse de Toronto vient d'annoncer qu'elle suspendait temporairement une partie de ses règlements qui ont trait aux transactions "put-through" en suspendant la participation des autres agents de change dans ce type de transactions.

Les transactions "put-through" sont celles dans lesquelles un courtier a un ordre d'acheter et de vendre un titre au même prix. Le règlement de la Bourse à ce sujet permet à un agent de change qui a un ordre de vente d'un client pour un titre quelconque et a d'autre part un ordre d'achat d'un client pour le même titre, à faire cette opération sur le parquet dans la limite des cours du titre du moment et sans l'intervention d'un de ses confrères.

En vertu des règlements adoptés en mars 1968, en concurrence avec les autres Bourses du Canada, la Bourse de Toronto a permis une participation à la transaction jusqu'à une limite de 15 pour cent ou de 10 lots d'autres agents de change.

Dans un avis envoyé aux membres, le président de la Bourse de Toronto, M. J.R. Kimber déclare que "le règlement n'a pas été appliqué avec la même intensité et le même effet sur toutes les Bourses, créant ainsi une situation anormale où les commandes des clients ne sont pas traitées de la même façon sur tous les marchés."

Il a ajouté que le changement annoncé rétablira l'uniformité des pratiques et permettra de procéder à une étude plus attentive des règlements.

Le but de la participation dans les transactions "put-through" est de permettre au public de participer dans les transactions en blocs sur le parquet de la Bourse. Une grande partie des blocs d'actions sont transigés sur cette base.

La valeur des transactions en blocs effectuées sur la Bourse de Toronto durant les cinq premiers mois de l'année est tombée à $519 millions, comparativement à $606 millions un an plus tôt.

Pendant la même période, la volume des blocs transigés à Montréal s'est accru mais aucune précision sur ces transactions n'a été donnée par la Bourse.

Les courtiers de Toronto disent que les agents de change de Montréal ne participent pas dans les transactions par blocs sur la base des "put-through" et que c'est pour cette raison que le transfert de l'activité s'est fait en faveur de Montréal.

Cornfeld s'apprête à former une compagnie "pour aider I.O.S."

LONDRES (Reuters) — Une semaine seulement après avoir été exclu du conseil d'administration d'Investors Overseas Services, le plus important empire de placements au monde dont il est le fondateur, Bernard Cornfeld a révélé hier soir à New York qu'il s'apprêtait à former une nouvelle compagnie dont le but principal serait d'assister IOS.

On sait que l'assemblée générale d'IOS Ltd. à Toronto, tenue la semaine dernière, avait clos trois mois de soubresauts qui avaient fait perdre à cette société internationale de gestion des actifs de quelque $500 millions.

Dévoilant ce projet sur les ondes de la BBC, au cours de l'enregistrement de l'émission Money Program dans la métropole américaine, Bernard Cornfeld a précisé que cette société verrait très prochainement le jour et sa raison sociale serait Cornfeld Frères ou Cornfeld and Co.

Sans préciser davantage l'objet de cette nouvelle entreprise, l'ex-président de l'IOS, qui avait démissionné en avril dernier au faite de la crise financière de la société genevoise, a néanmoins expliqué que les activités de cette compagnie seraient parallèles à celles d'IOS sans pour autant lui faire concurrence.

Questionné sur ses intentions probables de reprendre le contrôle d'IOS, M. Cornfeld a indiqué que cela dépendrait "des performances du nouveau conseil d'administration".

En conclusion, il a déclaré qu'il croyait que la communauté financière serait satisfaite de voir IOS reprendre la voie de la croissance "et c'est exactement ce qui se produit".

Par ailleurs, IOS Financial Enterprises, KK, une filiale du fonds mutuel dont la base des activités est à Genève, suspendra toutes ses activités par suite d'une décision de la société-mère. Selon un officier de l'entreprise, cette décision résulte d'une volonté de restreindre l'ascension des coûts qui, on s'en souvient, avait été l'un des principaux facteurs de sa crise financière.

Tous les employés de la société seront congédiés même si l'entreprise conserve son incorporation. Principalement engagée dans l'activité immobilière, la société vendait il y a quelques années des souscriptions de fonds mutuels. Toutefois, le ministre japonais de l'Industrie avait interdit de telles transactions en prétextant qu'il s'agissait d'une entorse aux règlements du marché boursier.

au bilan de l'ACTUALITÉ

Réaménagement de Bissel Ltd

La compagnie Bissell Ltd., de Grand Rapids, Michigan, a annoncé que les activités de vente et de commercialisation de sa division Riam avaient été déménagées de Montréal à Niagara Falls, en Ontario, où se trouve le bureau canadien de la compagnie.

Un porte-parole de la compagnie à Montréal a cependant précisé qu'il ne s'agissait que d'un déménagement temporaire car la compagnie projette de réouvrir, dans une nouvelle bâtisse un autre bureau de la division Riam. Les pourpariers sont en cours, a-t-il dit, et la nouvelle de l'installation portant sur des activités beaucoup plus importantes que les précédentes à Montréal, devrait être annoncée d'ici six mois.

La compagnie Bissell Inc., de Grand Rapids, au Michigan, a conclu le 30 juin dernier l'acquisition de Riam S.A., de Morges, en Suisse, fabricants d'accéssoires de toilette électriques et à piles. Le déménagement qui a été annoncé par M. O. E. Loberg, président de Bissell, ferait suite à cette acquisition.

Pas de dividendes pour trois filiales de la Penn

Trois autres filiales de la compagnie de chemins de fer Pennsylvania Central — la New York and Harlem Railroad Co., la Beech Creek Railroad Co., et la Philadelphia and Trenton Railroad Co., — ont informé leurs actionnaires qu'elles ne payeront pas les dividendes réguliers qui sont habituellement versés à cette période-ci de l'année.

Les trois filiales expliquent qu'elles n'ont pas reçu le loyer que leur doit la Penn Central Transportation Co., qui est présentement en voie de réorganisation au terme de la clause 77 de la loi des faillites.

New York and Harlem distribuait habituellement le 1er juillet aux détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées un dividende semi-annuel de $2.50. Penn Central détient 94 p. cent des actions ordinaires et 99 p. cent des actions privilégiées de ce chemin de fer qui elle administre en vertu d'un bail de 401 ans.

Le chemin de fer Beech Creek paye habituellement un dividende trimestriel de 50 cents l'action. Penn Central et une autre filiale détiennent 80 p. cent des actions et administrent la ligne en vertu d'un bail de 999 ans.

Enfin, la compagnie Philadelphia and Trenton verse un dividende trimestriel de $2.50 l'action. Penn Central et une filiale détiennent 76 p. cent des actions et administrent le chemin de fer en vertu d'un bail de 999 ans.

Du Pont suspend un projet de $20 millions

Du Pont of Canada Ltd. a révélé hier que les travaux de génie en vue d'ériger un centre de production d'un peu plus de $20 millions à Morrisburg, en Ontario, avaient été suspendus à cause de l'incertitude qui prévaut sur le marché domestique des producteurs de fibres au regard des prochains mois d'activités.

La compagnie avait annoncé ce projet de construction l'an dernier en vue de terminer le tout pour la fin de 1971. Il s'agissait d'une manufacture de fibres polyester qui sont utilisées pour les pneus de voitures et de camions.

Le président Edgar H. Bleckwell a imputé ce malaise à la confusion de la législation canadienne en matière d'importation de fibres. Il a ajouté que la ligne de conduite annoncée le 14 mai dernier par Ottawa au chapitre du textile était encourageante mais avant que l'ensemble de la législation ne soit mise en vigueur, l'appui du gouvernement demeure obscur.

Appel d'offres pour le transport de blé canadien au Brésil

Le gouvernement du Brésil vient de lancer un appel d'offres pour le transport de 200,000 tonnes de blé canadien à Brasilia.

Au terme de l'accord intervenu récemment entre les deux pays, le Brésil recevra un million de tonnes de blé canadien d'ici 1974, la première livraison étant prévue pour le mois prochain.

Un communiqué émis à Rio précise que le blé numéro quatre du Manitoba a été jugé supérieur au blé américain et au blé argentin.

Le prix de vente sera en accord avec les prix du marché international et la préférence, pour le transport, sera accordée aux lignes de navigation brésiliennes.

2 nouveaux ordinateurs aux bourses de Montréal

Pour tripler leurs possibilités de transactions, la Bourse de Montréal et la Bourse canadienne ont décidé d'installer sur leurs parquets deux nouveaux ordinateurs télécommandés RCA Spectra 70, évalués à plus de $3,000,000.

Un porte-parole de la Bourse précise que ces deux ordinateurs devraient pouvoir donner leur plein rendement d'ici deux semaines. Ils permettront d'activer considérablement la rédaction de divers communiqués que la Bourse publie à l'intention de ses membres, de la presse et des investisseurs, de même que les transactions boursières.

La direction des services d'ordinateurs à la Bourse a été confiée à la compagnie Aquila EST Compute Services Ltd., de Montréal.

International Utilities émet un dividende en $US

International Utilities Corp. a augmenté légèrement ses dividendes trimestriels en déclarant 35 cents en devises américaines plutôt que canadiennes.

Versé le premier septembre prochain pour les actionnaires inscrits avant le 7 août, ce dividende représente, selon le cours actuel du dollar canadien, $1.40 en monnaie américaine contre $1.29 l'an dernier, alors que le dollar était échangé au taux de 92.5 cents U.S.

Pour les actionnaires canadiens, cette hausse représente un gain par titre de $0.06. En somme elle représente une augmentation variant de quatre à huit pour cent au regard du précédent dividende.

Pas d'ombudsman en Ontario pour le moment

TORONTO (PC) — Le procureur général de l'Ontario, M. Arthur Wishart, a laissé entendre hier que rien ne permettait de prévoir qu'une loi créant le poste d'ombudsman serait adoptée ou même déposée à la législature ontarienne, même si une telle loi est actuellement à l'état de projet.

Au cours d'une interview, M. Wishart a confirmé qu'il y avait eu rédaction préliminaire d'une loi basée sur le rapport McRuer et visant à créer ce poste au niveau provincial et municipal.

Le projet doit être étudié par le cabinet mais le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

La production d'énergie s'est accrue en mai

OTTAWA (PC) — La production nette d'énergie s'est accrue de 6.2 pour cent en mai pour atteindre 16,448,052 milliers de kwh contre 15,488,083 milliers en mai 1969.

La production a augmenté dans toutes les provinces, mais plus particulièrement à Terre-Neuve et au Yukon, où elle a dépassé de 25.0 pour cent celle de mai 1969.

La production thermique s'est accrue de 22.1 pour cent, selon le Bureau fédéral de la statistique.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points 64; 93 Points 65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait: 65.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, Québécois coloré 47.5; blanc, 47½.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 20 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs 19½ à 19½. Pour nourrissage en sacs 17½.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 15 à 15½; poudre de lait, 3½ à 3½.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, nouvelle récolte blanche, $3. à $3.50 les 50 lb.; A-B, $3.25 à $3.30 les 50 lb.; .67 à .69 les 10 lb. I.-P.-E. $3.35 à $3.40 les 50 lb.; .71 à .73 les 10 lb.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine: A-extra-gros, .58; A-gros 54.3; A-moyens 48.8; A-petits 40.4.

titres au comptoir

	Ventes	Haut	Bas
Acadia Uran	500	6	6
Alaska Yukon	2000	3	3
Alscope	1 500	50	45
Bald Mtn	8500	3	2
Belore Mns	2000	20	20
Black Cricket	8000	90	73
Cons Durham	16600	150	115
D L P Div	10000	170	160
Gray Rnd	5800	250	200
Grt Lk Nick	4000	410	375
Hytec Elect	100	300	300
Int Systcoms	3500	54	50
Killarney	500	34	34
Lasalle Mng	6000	50	50
Mt Laurier Ur	5000	47	45
Natl Mal	500	185	185
Nemrod Mng	3000	35	32
Nesbitt Mng	500	150	150
New Assoc Dev	3000	29	28
Newbaska Gold	3500	25	23
N B Uran	500	55	55
New Miller Pip	3000	8	8
North Que Expl	15000	73	62
Nouvelle Mng	2000	51	50
Peoples	500	870	775
Romfield Bids	2000	11	11
Romfield Bids	7500	13	12
Rustex Mns	2000	2	2
San Judas	400	120	120
Spar Aerospace	2200	110	90
Wingait Div	1000	400	400

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.4527
Allemagne	Mark	.2852
Angleterre	Livre	2.4758
Argentine	Peso	.2685
Australie	Dollar	1.1553
Autriche	Schilling	.0400
Belgique	Franc	.0209
Brésil	Cruzeiro	.2375
Chili	Escudo	.1084
Danemark	Couronne	.1377
Espagne	Peseta	.0150
France	Franc	.1877
Hollande	Florin	.2861
Italie	Lire	.001646
Japon	Yen	.002891
Mexique	Peso	.0827
Etats-Unis	Dollar	1.03 9-16
Norvège	Couronne	.1451
Nouv. Zélande	Dollar	1.1719
Pérou	Sol	.0249
Suède	Couronne	.2000
Suisse	Franc	.2405
Tchécoslovaquie	Couronne	.1451
Venezuela	Bolivar	.2311

cours des obligations

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
4¼, 1er sept.	1972	95.95¾	96¼
3¼, 1er juin	1976	79½	81
7¼, 1er avril	1972	100¾	101½
6, 1er avril	1971	99½	100
7, 1er avril	1973	100¾	101½
7, 1er avril	1973	100¾	100
8, 1er oct.	1974	104	104¾
6½, 1er dec.	1973	98	99
7¼, 1er avril	1974	100½	101½
5½, 1er oct.	1975	93½	95½
5½, 1er aout	1980	83½	85
4½, 1er sept.	1983	72¼	73¼
5¼, 1er mai	1990	71	73
5¾, 1er sept	1992	76	77½
6½, 1er oct.	1995	82	84
C.N. 4, 1er fev.	1981	70	72
C.N. 5½, 16 dec.	1971	98	98½
CN 5¾, 1er jan	1985	77½	79½
C.N. 5, 1er oct	1987	69	71
Perpetuel		40	42
MUNICIPALITES			
Mont. 1er jan.	1988	73¾	75¾
Tor. Met 7¼, 1 mai	1988	80	82
GOUVERNEMENT PROVINCIAUX			
Alb Tel 1er mars	1990	102	103
BC El 6½, 7 avril	1990	74	75
Man Hyd 1er av	1990	102	104
NBE 9½ 2 mars	1990	102	104
NFLD, 9½, 15 mars	1990	102	104
Ont Hyd 9 1er fev	1995	104	105
NE 9¼ 15 juil.	1990	99	100

		Achat	Vente
IPE 9½, 15 mars	1990	101	103
INDUSTRIELLES			
Abitibi 7¼	1987	80	82
Bq N.E.	1987	81	83
Can Cement 3¾	1975	75	80
C.P. 8¼ nov.	1989	101½	102½
Domtar	1987	76	78
GMAC 7	1986	78	80
GMAC 8¼	1974	95	96
Gulf Oil 8½, 2 dec	1989	100	100½
Im. Oil 8½ dec	1989	100½	101
Roymar 7½ 1er nov	1973	93	95
Roymor 7¾ 1er nov	1978	90	92
Simpsons, 9½	1989	100	101
St Law Corp'S	1978	81	83
Weston G 6¾ 76	78		
SERVICES PUBLICS			
Alberta Gas	1989	108	110
Alta Gas C 9¼	1990	100¾	101¼
BC Tel 9½	1990	102½	103½
Bell 9, 15 janv	1989	102½	103
Bell 8	1977	97½	98½
Mari Tel 9¼ juin	1990	101½	102½
NB Tel 9¼, 1er juin	1990	101½	102½
Noranda 7½, 1er oct	1988	83	85
North C Gas 8	1989	83	85
North C Gas 9½	1991	100½	101
Que Nat Gas	1990	75	—
Que Tel 9½	1991	98½	99½
TC Pipeline 5.85	1987	69	71
CONVERTIBLES			
TC Pipeline 6	1989	78	80
W Coast 5½ Ex.	1988	73	78

cote des grains

WINNIPEG

MARCHE A TERME

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Juil.	2.75	2.76½	2.74½	2.76½
Oct.	2.72	2.73½	2.71¾	2.72½
Nov.	2.63½	2.64¾	2.63½	2.64¾
Dec.	2.58½	2.59¼	2.58½	2.59¼
Mai	—	—	—	2.63
GRAINE COLZA				
Juil.	2.86½	2.89	2.86½	2.87½
Nov.	2.68¼	2.69½	2.62½	2.63
Jan.	2.60¼	2.61½	2.54¾	2.54¾
Mars	2.57	2.57¼	2.51	2.51
Mai	2.52	2.52	2.48¾	2.48¾
AVOINE				
Juil.	73½	75¼	75½	75¾
Oct.	76¾	—	—	76¼
Dec.	76¼	—	—	76¼
Mai	77¾	—	—	77¾
ORGE				
Juil.	1.10	1.10¾	1.10	1.10¾
Oct.	1.12¾	1.13	1.12¾	1.13
Dec.	1.12¾	1.13	1.12¾	1.13
Mai	—	—	—	1.15¼
SEIGLE				
Juil.	96	—	—	96
Oct.	1.00¼	1.00¾	1.00¼	1.00¾
Dec.	1.01½	—	—	1.01½
Mai	—	—	—	1.04½

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 75¾; ex 3 cw 73½; 3 cw 73¼; ex 1 four. 72¾; 1 four. 71; 2 four. 68; 3 four. 65; four. melangee 32.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang 1.10¾; 1 cw 2-rang 1.10¾; 2 cw 2-rang 1.08¾; 3 cw 6-rang 1.08¾; 3 cw 2-rang 1.06¾; 1 four. 1.06¾; 2 four. 1.04½; 3 four. 1.00½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 96; 3 cw 91; 4 cw 76; ergotee 66; sur voie 96.

LIN: 1 cw 2.76½; 2 cw 2.71½; 3 cw 2.45½; sur voie 2.78½.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne, 2.87½; No 2 Canadienne 2.72½.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Juil.	1.42¼	1.43	1.41½	1.42
Sept.	1.42¼	1.44¼	1.42¾	1.43½
Dec.	1.49	1.49¼	1.49	1.48¼
Mars	1.51¾	1.52	1.51	1.51
Mai	1.51¾	1.51¾	1.50¾	1.50½
MAIS				
Juil.	1.38	1.38	1.37	1.37¼
Sept.	1.37¾	1.37¾	1.36¾	1.36¾
Dec.	1.35	1.35¼	1.34	1.34¼
Mars	1.40	1.40	1.38½	1.38½
Mai	1.42¼	1.42¼	1.41¾	1.41¾
AVOINE				
Juil.	67¾	67½	66½	66¾
Sept.	65	65¼	64¾	64¾
Dec.	68¼	69¼	68¼	68¼
Mars	72¾	73	70	70¼
Mai	70½	70½	70¼	70¼
SEIGLE				
Juil.	1.10¼	1.02	1.01¼	1.01
Sept.	—	—	—	1.05½
Dec.	—	—	—	1.09¾
Mars	—	—	—	1.13
FEVES SOYA				
Juil.	2.94¾	2.94¾	2.98½	2.89¼
Aout	2.94	2.94	2.88¼	2.90
Sept.	2.92¾	2.94	2.89½	2.90½
Nov.	2.97	2.97	2.89½	2.90½
Jan.	3.01¼	3.01¼	2.95	2.95¾
Mars	3.05½	3.05½	2.99	2.99¾
Mai	3.07¾	3.07¾	3.02	3.02¼

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada, des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières, ou autre autorité similaire dans cette province, aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Nouvelle Emission

$50,000,000

Bell Canada

Obligations à 9⅜%, première hypothèque, Série AQ

A être datées le 14 août 1970 — Echéant le 14 août 1990

Le capital et les intérêts semi-annuels (14 février et 14 août) et la prime de rachat, s'il y a lieu, seront payables en monnaie légale du Canada à n'importe quelle succursale au Canada de la banque désignée dans les obligations au choix du détenteur. Les obligations seront disponibles avec coupons en coupures de $1,000, $10,000, $25,000 et $100,000, avec privilège d'immatriculation quant au principal seulement, et sous forme entièrement nominative en coupures de $1,000 et n'importe quel multiple de $1,000.

Des exemplaires du prospectus contenant les renseignements sur la Compagnie et sur cette émission peuvent être obtenus des soussignés et autres courtiers qui peuvent offrir ces titres légalement.

Prix: 100 plus les intérêts courus, s'il y a lieu, rapportant 9⅜%.

A. E. Ames & Cie Limitée

Wood Gundy Valeurs Limitée	Dominion Securities Corporation Limited	Greenshields Incorporated
Royal Securities Corporation Limited	McLeod, Young, Weir & Company Limited	Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée
Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited	J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée	Midland-Osler Securities Limited
Richardson Securities of Canada	Mills, Spence & Co. Limited	Bell, Gouinlock & Company, Limited
Burns Bros. and Denton Limited	Cochran Murray Limited	Harris & Partners Limited
René T. Leclerc Incorporée	Collier, Norris & Quinlan Limited	Equitable Securities Canada Limited
Gairdner & Company Limited	Mead & Co. Limited	MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.
Matthews & Company Limited	Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée	Fry & Company Limited
Bankers Securities of Canada Limited	R. A. Daly & Company Limited	Fraser, Dingman & Co.
Pemberton Securities Limited	Société de Placements & Cie Ltée	Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
Odlum Brown & T. B. Read Ltd.	Bongard, Leslie & Co. Ltd.	Molson, Rousseau & Cie Limitée
Brawley Cathers Limited	Dominick Corporation of Canada Limited	Houston, Willoughby & Company Limited
John Graham & Company Limited	F. H. Deacon & Company Limited	Casgrain & Compagnie Limitée
Maison Placements Canada Inc.	Brault, Guy, Chaput Inc.	Walwyn, Stodgell & Co. Limited
Bartlett, Cayley & Company Limited	Beatty, Webster & Company Limited	Wills, Bickle & Company Limited
Tanner Bros. Limited	J. H. Crang & Co.	O'Brien & Williams
J. E. Laflamme Limitée	Grenier, Ruel & Cie Inc.	J. T. Gendron Inc.
Cornell, Macgillivray Limited	Scotia Bond Company Limited	Burgess Graham Securities Limited

Juillet 1970.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Abitibi	700	$7⅜	7⅛	7⅛	+ ¼
Alcan	1655	$21⅛	21½	21½	
Aquitaine	100	$17	17	17	— ¼
Asbestos	125	$26	25⅞	26	+ ¼
Bank Mont	400	$14⅞	14⅞	14⅞	
Bank NS	1800	$16⅝	16¼	16⅜	
Bell Can	1801	$41½	41½	41½	+ ⅛
Bombardr	345	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
BB Oil	123	350	350	350	+5
Cdn Brew	120	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
C Imp Bk	100	$18½	18½	18½	— ⅛
CP Invest	675	$21½	21½	21½	— ⅛
CP Inv wt	2700	485	475	485	+10
C P Rail	600	$52½	52½	52½	+ ⅛
Chemcell	100	490	490	490	
Chum B	100	$5	5	5	

COURS du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine est en baisse aujourd'hui de 1-32 à $0.96 39-64 et la livre sterling de 1-32 à $2.39 9-64.

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne est inchangé à $1.03½ et la livre sterling est en hausse de 1-16 à $2.47½.

COTES de l'or

Jeudi, le cours de l'once d'or fin était coté en argent américain à Londres, à $35.30 — à Paris à $34.87 — à Francfort à $35.34 — à Zurich à $35.35 — à Hong Kong à $27.44 — à Beyrouth à $1,140 le kilo.

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Cominco	700	$21	20½	20½	— ¾
Con Bathst	8460	$11½	11¾	11½	
Corpex	100	200	200	200	
Courvrette	1900	$5½	5½	5½	
Dist Seag	230	$44½	44½	44½	
Dofasco	1300	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Dom Stores	250	$12	12	12	
Dom Text	400	$10½	10¼	10¼	— ¼
Domtar	1090	$12⅞	12⅝	12⅞	— ⅛
Enamel B	100	150	150	150	
Falcon	325	$142	142	142	— ½
Fam Play	225	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅜
French Pet	100	465	465	465	
Fulcrum pr	200	$7	7	7	— ⅜
Glengair	2000	235	235	25	—5
Home A	600	$13	12⅞	12⅞	— ¼
Hud Bay M	195	$21⅜	21⅜	21⅜	— ¼
Hud Bay Co	3115	$13¼	13	13¼	+ ¼
Husky Oil	500	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Imp Oil	2943	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
Imp Tob	340	$13¾	13⅝	13¾	+ ¼
Ind Accept	1000	$13¼	13	13	— ¼
Int Nickel	802	$39½	39⅛	39½	— ⅜
Int Util	900	$22	21⅞	21⅞	+ ⅜
Int Pipe Ln	165	$20⅝	20⅜	20⅜	
Inv Grp A	900	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
I O S Ltd	2400	250	250	250	—45
Kaiser	100	$13⅛	13½	13½	
Labatt Pr	200	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Loeb M	500	425	425	425	—15
Maclaren A	8825	$15	15	15	—1
M H Cable	400	400	400	400	+10
Macmillan	200	$23½	23½	23½	+ ⅜
Mar Tel	163	$15⅞	15⅞	15⅞	— ½
Mass Ferg	4775	$9	8⅝	8⅝	+ ⅛
Microsys	2800	$6½	6½	6½	
Monenco	100	$6½	6½	6½	+ ½
Moore Crp	1900	$28¾	28⅜	28¾	+ ½
Nfld Light	1000	$7⅜	7⅜	7⅜	
Noranda	1350	$25⅜	25½	25½	— ¼
NS LP	300	$7⅛	7⅛	7⅛	
Petrofina	300	$14¾	14½	14¾	+1¼
Pow Corp	200	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
Price	150	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Rapid Data	200	310	310	310	—5
R Data pr	300	450	450	450	
Rio Algom	5765	$18	17¾	18	+ ¼
Royal Bank	105	$20½	20½	20½	
Shell Can	550	$26¾	26½	26¾	+ ¾
Simpsons	200	$14⅞	14⅞	14⅞	
Southam	150	$47½	47½	47½	— ½
Steel Can	300	$21⅜	21⅜	21½	
Steinbg A	100	$14	14	14	
Superior El	500	365	365	365	
Texaco Can	500	$21	21	21	
Tor Dom	200	$18	17⅞	18	
Versafood	150	$7	7	7	
Walk GW	910	$41½	41¼	41¼	— ¾
Weston	300	$20¾	20¾	20¾	
Zellers	425	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛

INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Var. 9 juillet	+1.72	+0.50	+3.21	+1.63	+0.77
Clôture 9 juillet	150.57	121.73	161.01	146.52	82.07
Haut — 1970	195.96	144.30	193.63	183.63	125.35
Bas — 1970	144.35	115.86	148.29	129.22	81.49
Haut — 1969	207.15	159.30	206.12	197.97	136.47
Bas — 1969	167.75	137.14	156.73	162.14	103.98

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch. net
AbbotL 1.10	3	62⅝	62⅛	62⅛	— ⅛
Addres 1.40	20	25	24⅝	25	+ ¼
Admirl 1	6	7⅜	7¼	7⅜	+ ⅜
AirRed .40e	50	14½	14½	14½	+ ½
Alcan 1.20	20	20¾	20⅝	20¾	+ ⅛
AllegC .10e	15	5⅜	5⅜	5⅜	
AllegL 2.40	2	29	29	29	+ ⅜
Alld C 1.20	26	18¼	18	18¼	+ ¾
AllisChalm	7	13¾	13½	13⅝	
AHess .15r	12	28⅛	27⅞	27⅞	— ⅛
AAirlin .80	37	15¾	15¼	15¾	+ ⅛
ABrnd 2.10	24	36¼	36⅛	36¼	— ½
AmCan 2.20	13	36⅜	36⅛	36⅜	+ ⅛
ACyan 1.25	58	28½	28⅛	28⅜	
AmEIP 1.64	62	24⅞	24½	24⅝	+ ⅛
AHome 1.50	14	57¾	157½	57¾	+ ¼
AHosp .24	7	31¼	31¼	31¾	— ¼
AmMot	24	6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
AmPhot .12	4	8⅛	8	8⅛	+ ⅛
AmStd 1	1	31⅞	31⅞	31⅞	
AT T 2.60	440	43⅞	43½	43⅞	+ ⅜
Anacond 1.90	19	22⅝	22½	22½	
Arlans .20	10	7	6⅞	7	+ ⅛
Armco 1.60	8	21¼	21	21	+ ⅛
ArmC .80	5	23⅞	23¾	23⅞	+ ⅛
ArmRub 1.60	1	24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
AtlRich 2	45	53¼	53	53¼	+1¼
Avco 1.20	50	10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅜
Avon 1.10	25	70½	70¼	70¼	
Babck .50	18	14¾	14⅝	14¾	
Baxter .10	25	23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅛
Beckmn .50	2	21⅜	21⅜	21⅜	+ ¼
BeechA .75b	12	9⅝	9½	9⅝	
BellH .60	12	25⅜	25⅛	25⅜	+ ¼
Bndix 1.60	9	21½	20⅞	21½	+ ⅜
BenF 1.60	19	37⅛	36⅝	37⅛	+ ¼
BerhSt 1.80	25	23	22⅞	23	+ ⅛
BlackD 1.20	1	60⅝	60⅝	60⅝	
Boeing .40	88	14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Bordn 1.20	14	20½	20½	20½	
BristMy 1.20	15	53⅞	53½	53⅝	— ⅛
Brawn 1	1	4⅞	4⅞	4⅞	+ ⅛
Brnswk .10	36	12	11¾	11⅞	+ ⅛
Budd .80	5	9⅛	9	9⅛	
Burndy .70	2	13¾	13½	13¾	— ¼
Burrghs .60	29	89¾	89⅛	89¾	— ⅛
CampSp 1.10	6	26¼	26¼	26¼	
CPR 3.20	17	50½	50⅛	50⅝	— ¼
Carrier .60	41	32⅜	32¼	32⅜	— ⅛
CartW .40a	63	12¼	12⅛	12¼	
CatTr 1.20	12	31⅝	31⅜	31⅝	
Celanese 2	7	53	53	53	+ ¼
Cessna .80b	1	12½	12½	12½	— ⅛
ChesOh 4	2	44⅜	44⅜	44⅜	— ⅜
ChrisCft .30b	15	6⅜	6	6⅛	
Chrysler .60	92	18¼	18⅛	18⅛	
CitSvc 1.80	101	35⅛	35	35⅛	
CitiesSv 2.20	18	43⅜	43½	43½	— ½
Cluett P .90	5	17	16¾	17	— ⅛
CocaCol 1.44	39	71¾	71¼	71¼	— ¼
ColPal 1.30	5	25	25	25	+ ⅛
ColIAfk 1	4	27⅞	27⅞	27⅞	+ ¼
ColInR .20p	30	12½	12	12½	+ ⅛
CBS 1.40b	6	25⅜	25⅛	25⅜	+ ¼
ConGas 1.68	53	29½	29¼	29½	+ ¼
ComEd 2.20	15	32½	32⅛	32¼	+ ½
ConfRef .60	3	16⅛	16⅛	16⅞	
ConEd 1.80	37	24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
CFds 1.10	49	27⅜	27⅛	27⅜	+ ⅜
ContCan 2.20	3	63¼	63¼	63¼	— ⅛
ConOil 1.50	1054	29⅞	29½	29⅝	— ⅜
ChrData	30	34¼	33⅝	33¾	—1
Coopin 1.40	2	22½	22½	22½	+ ⅛
CPCIntl 1.70	22	28½	28⅛	28⅜	— ⅛
Cr Zell 1.60	16	28¼	28	28	— ⅛
Culligan .28	1	11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Curtiss Wr 1	7	11	11	11	
Cyprus 1.60	1	51¼	51¼	51¼	+ ⅛
DanR .25p	10	7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Dartl .30b	7	27⅛	27⅛	27⅜	— ⅛
Deere 2	8	28¾	28⅜	28⅜	— ⅛
Dexter .24	2	18⅝	18⅝	18⅝	+ ⅛
DiaSh 1	11	12½	12¼	12⅜	+ ⅛
Diversin .36	15	8⅛	8¼	8⅛	+ ⅛
DowC 2.60	39	64⅜	64⅛	64⅜	+ ¼
Dresin 1.40	12	25¼	25⅛	25¼	— ⅛
duPon 2.50e	28	119½	119¼	119⅜	— ¼
DuqLt 1.66	5	21¼	21¼	21¼	— ⅛
EastAir	46	12¼	12	12	— ¼
EastK 1e	22	63⅞	63⅞	63⅞	+ ⅛
Elect As 1	6	4	4	4	
ElPasNG 1	8	15⅛	15⅛	15⅛	
EmerEl 1	16	49¼	49¼	49¼	— ⅛
EthylCp .84	3	19¼	19¼	19¼	— ⅛
ExCel 1.25	2	17⅝	17⅝	17⅝	+ ⅛
Fairch .50	58	25¼	24⅞	24⅞	— ⅛
Firest 1.60	1	40¼	40¼	40¼	+ ⅛
FChart 2.29f	2	36¾	36¾	36¾	
Flintkote 1	1	20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
FlaPw 1.60	41	44½	44	44½	+ ¾
Ford 2.40	136	43¾	43¼	43⅝	
Fruehf 1.70	2	25	25	25	+ ⅛
GAF .40	17	8⅛	8	8⅛	+ ⅛
GenDyn 1	6	18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
GenEle 2.60	162	69¾	69½	69¾	+1⅜
GFds 2.60	21	74⅛	73⅞	74⅛	
GMC 1.70e	36	65⅛	65⅛	65⅛	+ ⅛
GPubU 1.40	54	18¼	18⅛	18¼	+ ⅛
GTelEl 1.52	64	22	121⅞	21⅞	— ⅛
GTire 1b	13	15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
Gillette 1.40	10	38¾	38¼	38½	+ ⅛
Goodrh 1.72	14	20½	20½	20½	
Gdyr .85	14	25⅛	25	25	
Grace 1.50	10	22¼	22¼	22¼	— ⅛
GrndU .60	8	25¾	25¼	25¼	+ ⅛
Gt A&P 1.30	4	25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
G W Fin	107	18¾	18⅜	18⅜	
GreenGf .96	2	18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Greyhnd 1	12	13⅝	13⅝	13⅝	+ ⅛
GrumAir 2	3	14⅜	15½	15¾	— ⅛
GulfO 1.50	47	23	22⅝	22⅞	— ⅛
GulfWI .50	14	12½	12½	12½	
Gutton	11	7⅛	7	7	— ⅛
Harrisl 1	1	38⅞	38⅞	38⅞	+ ⅛
HeleneCurt	21	9½	8⅞	8⅞	
HershFd 1.10	2	23⅝	23⅝	23⅝	+ ⅛
Hmstd .40	29	23⅛	23	23	— ¼
Hnywl 1.30	118	69¼	69¼	69¼	— ¾
HPC 1.10	8	33	32¾	33	+ ¼
Howmet .70	3	12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
IllCent 1.14	15	17⅛	17⅛	17⅛	
INA 1.40	27	26½	26½	26½	
IngRand 2	9	34⅝	34½	34⅝	+ ⅛
InlandSt 2	12	23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
IBM 4.80	50	254½	252¾	252¾	—1½
IntFF .50b	12	56⅛	56	56⅛	— ¼
IntHar 1.80	7	22⅝	22¾	22⅞	+ ⅛
IntMnr	3	9¾	9¼	9¾	+ ⅛
IPap 1.50	16	32	32	32	— ¼
IntTPT 1.05	140	34	33¾	33⅞	
Ipco .34	3	21½	21½	21½	+ ¼
JnMan 1.20	10	31⅞	31¼	31¼	— ⅜
JohnJ .32	23	47	47	47	
JoneL .34p	4	11½	11⅛	11½	+ ⅜
Joy 1.40	29	41½	40⅝	40⅝	— ¼
KaiserAl 1	3	28⅞	28⅝	28⅞	+ ⅛
Kennec 2.60	11	41¼	40⅞	40⅞	— ¼
KerrM 1.50	1	74¼	74¼	74¼	+ ¼
KimbC 1.20	14	30⅞	30½	30½	
KLMA 2.49g	5	29½	29⅛	29⅛	
Kraftco 1.70	3	35⅛	35⅛	35⅛	
Kresge .44	40	36	35⅞	36	+ ⅛
Kroehl .20p	10	12½	11⅞	12	+ ¼
Leasco	17	8⅝	8½	8½	+ ¼
LehPC .40	7	9¾	9¾	9¾	+ ⅛
LibbMcN	4	5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
LiggM 2.50	4	39¼	39⅛	39¼	+ ⅛
Ling .33p	25	12⅝	12⅝	12⅝	— ¼
Litton 1.12f	21	16⅜	16⅛	16⅜	— ¼
Lock A	9	8¼	8¼	8¼	— ¼
Loews .13	15	22⅝	22⅝	22⅝	+ ½
LukensSt 1	1	16	16	16	— ⅜
Macy	7	25½	25½	25½	
Magnvx 1.20	23	25	24¾	24¾	+ ⅛
Manpow .72	5	23½	23½	23½	— ¼
Marathn 1.60	25	21¾	21⅝	21¾	+ ¼
MartM 1.10	12	12⅞	12¾	12⅞	+ ¼
MassF 1	9	8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
McDnD .40	20	14⅜	14⅛	14⅜	+ ¼
McGEd 1.40		5125⅞	24¾	25⅛	+ ⅜
McGrH .60a	63	11¼	11¼	11¼	
McIntyre 2	2220	153½	153	153½	+ ½
Memrx	93	64	59¾	61	
MGM 1	8	12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
MidldR 1.40	3	16⅛	16⅛	16⅜	— ⅛
MMM 1.75	42	75⅜	75½	75⅝	+ ⅛
Mobil 2.40	42	45	44½	44⅞	
Msant 1.80	8	31¾	31⅜	31⅝	— ⅛
Motrla .60	61	20½	20¼	20⅜	— ⅛
NatCan .45	15	22⅞	22⅝	22⅞	
N Cash .72	46	39	39	39	+ ⅛
NDist .99	8	14¾	14¾	14¾	
NGyps 1.05	27	14⅝	14⅜	14⅝	— ⅛
NLead .85e	32	17	16⅞	17	+ ⅛
NatSt 2.50	3	34⅛	24¼	24¼	+ ⅛
Newmt 1.04	14	25	24⅝	24⅝	— ½
NiaMp 1.10	23	14⅜	14½	14⅝	+ ⅛
NiaMP 1.80	95	24½	24¼	24⅜	+ ⅛
NiagM .25e	32	8¼	8¼	8¼	— ¼
NiagSp 1.20	12	9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
NoAmR 1.20	6	16	15⅞	16	+ ⅛
Nthgate .25e	35	11¼	11	10¾	+ ¼
NwstAir .45	47	15⅝	15½	15⅝	+ ½
NortS .99f	10	31	31	31	+ ⅛
Occidt 1b	63	14	13⅝	13⅞	— ⅛
OlinCp .88	44	14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
OutbMar 1	2	13¼	13¼	13⅜	— ¼
PacGEl 1.50	110	26⅛	26	26	— ⅛
PanA	27	8¾	8½	8½	— ⅛
ParkeD .60	30	14⅜	14¼	14¼	
PenCn	54	6¼	6½	6⅜	+ ⅛
PenneyJC	8	40⅜	40⅜	40⅜	
Peonzo .80	54	18½	17⅞	18½	+ ⅛
PepsiCo 1	13	45	45	45	
Pfizer .60	20	32¼	32⅛	32⅜	— ⅛
PhelD 2.10	3	42¼	42¼	42¼	
PhilMr 1	91	38¼	37¾	38	+ ⅛
PhilP 1.30	141	26	25¾	26	+ ⅜
Potrol .22	58	55⅝	55⅜	55¾	— ⅛
ProcG	1025	49⅞	48	48	—1½
Plimn 2.80	5	36	36	36	+ ¼
Ralst P .70	18	23¼	23⅛	23¾	+ ⅜
Raythn .60	4	20	20	20	
RCA 1	132	19¾	19⅝	19⅝	
ReichCh .50	3	8⅜	8⅛	8⅛	— ⅛
RepSt 2.50	5	29½	29¼	29½	— ⅛
Revere 1.50	5	18	17⅝	18	+ ½
RexCh 1.50	1	26½	26½	26½	+ ¼
RichM .90	5	48¼	48	48¼	+ ¼
RCCola .54	2	13½	13⅜	13½	+ ¼
RoyD 1.03e	6	34⅜	34½	34½	— ⅛
Satew 1.10	21	27½	27½	27½	— ¼
StReg 1.60	26	30¾	30¾	30¾	
SaFel 1.60	23	19	18⅞	19	+ ¼
Schlbg 1.40	14	68⅛	67¾	68⅛	+ ⅜
Scientif	31	3⅛	3⅛	3⅛	+ ⅛
SCM .60b	19	12	11⅞	11⅞	
ScottPap 1	206	24⅝	24½	24⅞	+ ½
SrsR 1.20a	71	56⅛	56	56⅛	+ ¼
Seiton 1	1	3⅛	3⅛	3⅛	
ShellO 2.40	35	40¼	40	40¼	+ ⅜
Simmn 1.40a	1	41½	41½	41½	+ ½
Singer 2.40	26	54	54	54	— ¼
SmitA 1.40	1	27⅝	27⅝	27⅝	+ ⅜
Smith KF 2	4	41¼	41¼	41¼	+ ⅜
SouPac 1.80	8	24¼	24¼	24¼	+ ⅜
SprryR .37e	28	24⅜	24½	24⅝	+ ⅛
StdBr 1.60	5	44	44	44	
StOCal 2.80	103	39¾	39½	39½	+ ½
StdInd 2.30	1	41¾	41¾	41¾	
StdNJ 1.80e	91	55¼	54⅞	55⅛	+ ⅜
StdOh 2.70	12	57½	57¼	57⅜	— ⅛
SterlDr .75	12	33¼	33¼	33⅜	
StewW 1.80	1	23¼	23¼	23¼	+ ⅛
StudeW 1	9	37	36⅜	37	+ ¼
SunOil pf2.25	11	33½	33¼	33⅜	+ ¼
Sunbm .80	9	15¾	15¾	15¾	+ ¼
SuperOil 1.40	60	124½	124½	124½	
Swift .60	8	26¼	26	26¼	+ ¼
Teledn 1.09f	85	15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
TelexC	86	13¼	13	13⅛	— ⅛
Tenco 1.32	10	19⅛	18⅞	19⅛	
Texco 1.60	58	26⅛	26¼	26⅜	+ ⅛
TexGS .60	25	14⅝	14⅜	14⅝	+ ⅛
Textr .90	29	19½	19¼	19½	— ¼
Thiok .40	10	7¾	7¾	7¾	— ¼
Time 1.90a	18	29½	29¼	29½	+ ⅛
Timkn 1.80	4	26⅛	26⅛	26⅛	
TWAir	18	10½	10½	10½	— ¼
Transm .55	38	13	12⅝	13	+ ⅛
Transcti	6	6	6	6	+ ⅛
TriC 2.24e	16	24½	24¼	24¼	
TRWInc 1	66	28½	28½	28½	
TwntC	18	7⅝	7½	7½	
UALInc 1	45	13¼	13	13	— ¼
Un Carb 2	35	34⅞	34⅝	34⅝	— ⅛
UOilC 1.60	11	26⅜	26⅛	26⅛	+ ¼
UPacif 2	1	28	28	28	
USAir 1.80	95	24½	24¼	24⅜	+ ⅛
UnitCp .92e	32	8¼	8¼	8¼	— ¼
UnFrtt Cal	11	6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
UnNuclr .92f	7	11½	11	11	
USGyps 3a	26	47½	47¼	47¼	
USSt 2.40	19	31⅝	31½	31¼	
WarnL 1.20	5	60¾	60¾	60¾	— ⅛
WnUnion 1.40	3	35¼	35	35¼	+ ¼
WstgEl 1.80	45	63¼	62¼	62¼	— ⅜
WhiteC .40	37	11	10¾	11	+ ⅛
WhiteM .50p	19	10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Wlwth 1.20	10	29½	29½	29½	— ⅛
Xerox .60	29	75½	75½	75½	— ¼
YngstSD 1.20	1	16⅝	16⅝	16⅝	+ ⅛
Zenith 1.40	27	25¾	25½	25½	

marché des BESTIAUX

Rapport hebdomadaire

(PC) — Les prix sont généralement stables, cette semaine, aux marchés de Montréal. La demande est bonne, le marché actif, les arrivages étant à peu près équivalents à ceux de la semaine dernière.

Les arrivages, aux marchés de l'est et de l'ouest : 1,409 bêtes à cornes, 1,653 veaux, 150 porcs et 135 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix se vendaient entre $32.50 et $34; la bonne qualité, $30.50-$32; la qualité moyenne, $28.75-$30; la qualité commune, $27.-$28.25.

Le prix des vaches de bonne qualité s'établissait entre $23 et $25.25; la qualité moyenne, $21.50-$23.25; la qualité commune, $19.50-$21.25; conserves et charcuterie, $14.75-$19.75.

Les génisses de bonne qualité rapportaient de $26 à $28.50; la qualité moyenne, $24-$25.75; la qualité commune, $20.-$24.25.

Les boeufs de bonne qualité se vendaient de $25.50 à $26.75; les qualités moyenne et commune, $22.-$25.50.

Les veaux de bonne qualité valaient de $41 à $44; la qualité moyenne, $36.-$41.75; la qualité commune, $25.-$37.50.

Les agneaux, poids légers rapportaient de $35 à $43.50 et le mouton de qualité commune, $9.50-$10.

Le prix du porc s'établissait à $29.50-$30.50, soit $0.50 plus bas que celui de la semaine précédente.

fruits et LEGUMES

PC — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité.

Ces prix sont fournis par le ministre de l'Agriculture.

Pommes: Macintosh A. C., $3.50 le cellos de 5 lb; Cortland $2 à $2.25; A. C. $3 le boisseau.

Fraises: $2.50 à $3 pour 12 chop.

Framboises: $6.50 à $7 pour 12 chop.

Bleuets: $3.50 pour 12 chop., $8.50 à $9 pour 16 pintes.

Brocoli: $3.50 la doux

Chicorée et escarole: $1.50 la douz.

Betteraves: .40 à .50 la doz.

Carottes: $1 à $1.25 la doz.

Choux: verts, $1.25 à $1.50 pour 18; rouge, $2.50 à $3 pour 18

Choux chinois: $2.75 à $3.25 pour 12.

Ciboulette: .90 à $1 la doz.

Concombres: de couches, $1. à $1.10 la doz.

Gourganes: $3. à $3.25 les 20 lb

Fèves jaunes: $5.50 à $6 les 20 lb.

Fèves vertes: $4. à $5. les 20 lb.

Epinards: $1.75 à $2 le minot; $1.75 à $2 pour 12 paquets de 10 onces.

Persil: .50 la douz.

Céleri: $4 pour 24.

Laitue: frisée, $1.50 pour 2 doz; Boston, $1.25 à $1.50 pour 16; Iceberg, $1.50 à $2., pour 18.. Romaine, $1.50 à $1.75 pour 20

Oignonets: $1.50 pour 3 doz.

Pois: $2.75 à $3. pour 20 lb.

Pommes de terre: Nouvelles: $3. à $3.50 les 50 lb.

Radis: .40 à .50 la doz

Rutabaga: $7 à $7.50 les 50 lb; .75 à 1. paquet de six.

Zucchini: $2.75 les 20 lb.

américaine

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch. net
AllArt	18	3¼	3¼	3¼	— ⅛
Brascan 1	2	11¾	11¾	11¾	
Camp Ch	4	6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Cdn Javelin	11	7⅜	7½	7⅜	+ ⅜
CnCdnF	2	1½	1½	1½	+ ⅛
Creole 2.60	6	26⅛	25¾	25⅞	+ ⅛
Dome Pet	7	42¼	41¾	42	+ ⅜
Dynalec	4	4⅞	4⅞	4⅞	— ⅛
Hofmind	1	2⅜	2⅜	2⅜	
Jup Cp	1	7⅜	7⅜	7⅜	+ ¼
Lake Shore	3	3⅝	3⅝	3⅝	
Merrill 1	16	1 13-16	1⅝	1⅝	—1-16
Molybd 1.96f	2	29⅞	29½



téléphoto UPI

Le premier ministre d'Islande meurt dans un incendie avec sa femme et leur petit-fils

REYKJAVIK (Reuter, AFP) — Le premier ministre islandais, M. Bjarni Benediktsson, son épouse, Mme Sigridur Bjornsdottir, et leur petit-fils de deux ans ont tous trois succombé la nuit dernière dans l'incendie d'une maison d'été en bois à Thingvallasoen, à 38 milles de la capitale, Reykjavik. La vieille maison en bois appartenant à l'Etat était utilisée par les membres du gouvernement lorsqu'ils étaient en vacances.

La découverte de l'incendie a été faite par le pasteur Erikur Eriksson, qui demeure près de la résidence d'été du premier ministre.

Bien que l'alerte ait été donnée immédiatement d'un hôtel proche, les pompiers de Reykjavik n'ont trouvé que des cendres à leur arrivée sur les lieux de la catastrophe. Après quelques recherches les trois cadavres ont été découverts et transférés à la chapelle de Reykjavik.

Selon la police, l'incendie a pu être provoqué par le chauffage central au mazout.

Le premier ministre était arrivé avec sa femme et le petit Benedikt à leur maison d'été hier après-midi pour y passer seulement la nuit.

Au cours du week-end, M. Benediktsson devait prendre la parole à une réunion politique dans une petite ville au nord de Reykjavik.

La nouvelle, aussitôt connue, a jeté la consternation parmi la population islandaise et tout le pays a pris le deuil.

Les drapeaux ont émé mis en berne et la radio diffuse de la musique funèbre.

M. Benediktsson était un homme de loi qui a joué un rôle important dans l'histoire de son pays.

Le premier ministre, qui avait 62 ans, était une des figures les plus marquantes de la jeune république islandaise. Il gagna une réputation internationale surtout durant la période pendant laquelle il fut ministre des Affaires étrangères. Il devint premier ministre en 1963, en remplacement de M. Olafur Thors.

C'est grâce à lui que l'Islande est entrée dans l'OTAN.

A 22 ans, il s'était déjà fait remarqué comme un des meilleurs porte-parole du parti de l'indépendance. En 1932, il devint professeur de droit, mais sa carrière pédagogique ne dura que huit ans.

A la suite de sa mort, on ignore encore qui prendra sa succession, mais on suppose que ce sera l'actuel ministre de la Justice, M. Johann Hafstein, du même parti de l'indépendance que le premier ministre défunt.

En Irlande du Nord

15,000 soldats et policiers sont sur un pied d'alerte

BELFAST, (AFP, UPI) — L'armée britannique a annoncé aujourd'hui qu'elle mobilisera 15,000 soldats et policiers en Irlande du Nord afin de prévenir une possible explosion de violence lors des défilés protestants de lundi prochain. Evidemment, les 11,000 soldats anglais déjà en service en Ulster resteront sur place.

Entre-temps, ces derniers procèdent à des fouilles et à des enquêtes en vue de découvrir des caches d'armes et de munitions. Il s'agit de la plus grande opération du genre jamais entreprise dans ce pays. La nuit dernière dans deux entrepôts clandestins situés dans des maisons de la grande banlieue de cette ville, on a trouvé 8 carabines, 4 pistolets et 4,700 balles. A l'issue de ces perquisitions, deux personnes ont été appréhendées.

Lundi, l'ordre d'Orange célébrera la victoire des protestants contre les catholiques à la bataille de Boyne, en 1690. L'année dernière à pareille date, les défilés protestants avaient déclenché à Belfast, Londonderry, et dans d'autres villes, des émeutes religieuses qui s'échelonnèrent sur une semaine.

Déjà, peu avant minuit hier, une bombe a éclaté dans une boulangerie de Shankill Road, dans un quartier protestant. Elle n'a fait que de légers dommages et pas de victimes.

Un porte-parole de l'armée a précisé que les soldats, munis de détecteurs de mines qui recherchent en même temps des dépôts clandestins d'armes et munitions, avec l'appui d'hélicoptères, opèrent aussi bien dans les secteurs catholiques que dans les secteurs protestants.

Un porte-parole de l'Association pour les droits civiques des catholiques a affirmé que quelque 50,000 catholiques s'apprêtent à marcher sur les quartiers généraux de l'armée à Londonderry, Omagh, Newry, Armagh et Enniskillen, lundi. Rien n'a été prévu pour ce qui est de Belfast, a-t-il ajouté, "vu la situation explosive dans cette ville". Par la même occasion, il a révélé qu'une lettre a été adressée à U Thant, pour protester contre "le récent comportement brutal de l'armée britannique à Belfast" et pour presser l'ONU d'exercer sans délai des pressions afin de hâter la réforme touchant les droits civiques en Irlande du Nord.

Les USA demandent à Bonn de partager les frais de stationnement en Europe

BONN, (AFP) — Les Etats-Unis souhaiteraient à l'avenir que leurs alliés européens assument 1.5 milliard de dollars des frais imputables au stationnement de leurs troupes sur le vieux continent (environ 300,000 hommes dont 200,000 en RFA, pays qui aurait à supporter la part la plus lourde). Washington voudrait également que les Européens prennent en charge les salaires des employés civils des forces américaines, ainsi que les frais de construction et de l'infrastructure nécessaires aux troupes américaines.

Selon les milieux informés de Bonn et notamment ceux proches du ministère fédéral de la Défense, une demande en ce sens aurait été transmise récemment à la commission économique de l'OTAN. Il y serait précisé que les Etats-Unis, qui consacrent actuellement quelque 14 milliards de dollars par an à l'entretien de leurs effectifs basés en Europe, entendent seulement compenser le déficit de leur balance des paiements découlantt de cette dépense, faute de quoi le Pentagone serait contraint de réduire ses effectifs en Europe.

Toujours selon les mêmes milieux, cette nouvelle a suscité un souci certain dans les services compétents allemands. En effet, la part de la RFA est évaluée à 3.6 milliards de dm annuels, ce qui représenterait une augmentation de 600 millions de dm par rapport aux compensations en devises présentement consenties.

D'autre part on fait remarquer à Bonn l'argument régulièrement avancé par les autorités fédérales à chaque demande de ce genre: la présence américaine de l'autre côté de l'Atlantique assure une protection avancée des Etats-Unis.

Néanmoins, selon les milieux informés, Bonn estime que le problème sera vraisemblablement posé avant l'échéance de l'accord biennal de compensation germano-américain (6 milliards de dm en deux ans), valable jusqu'à fin 1971. Il resterait donc un laps de temps suffisant pour préparer les dossiers et étudier aussi l'idée de création d'un "pool" des membres européens de l'OTAN, lancée dernièrement devant le comité de planification de l'Alliance par M. Helmut Schmidt, ministre allemand de la Défense, dans la perspective d'une meilleure répartition des compensations financières à consentir aux Etats-Unis.

Pas question de remplacer les Américains

Le Japon refuse d'assumer un rôle militaire en Asie

TOKYO — (PA) — Le peuple japonais ne permettra jamais au Japon, de reprendre le rôle militaire actuel des Etats-Unis en Asie et dans la zone du Pacifique une fois que les forces américaines se seront retirées, a déclaré le premier ministre Eisaku Sato.

Le chef du gouvernement nippon s'est inscrit en faux contre l'opinion exprimée par le président Ferdinand Marcos, des Philippines, et certains autres chefs politiques asiatiques, selon laquelle le Japon devra finalement assumer la responsabilité du maintien de l'ordre en Asie.

"Nous serons peut-être amenés à constituer une force militaire suffisante pour assurer notre propre défense, a-t-il dit dans une interview. Mais le peuple japonais ne nous permettra jamais de reprendre le rôle abandonné par les Etats-Unis.

"Pour dissiper toute fausse conception comme celle que peut entretenir le président Marcos je dirai ceci :

"Historiquement, les pays possédant une puissance économique ont une grande puissance militaire. Dans le cas du Japon, nous sommes résolus à ne pas avoir recours aux forces armées. C'est ce que nous avons proclamé il y a 25 ans dans notre constitution qui interdit notre participation à toute guerre.".

M. Sato a ajouté que la politique future du Japon consistera à "accorder notre coopération à la mesure de notre puissance économique afin d'assurer la prospérité des pays de l'Asie".

"Accorder notre coopération par des accords bilatéraux risquant toutefois de créer la fausse impression que le Japon cherche à imposer sa domination économique, nous préférons donc accorder notre aide dans le cadre d'une association avec les autres pays."

Libéraliser le commerce

A propos des relations avec les Etats-Unis, M. Sato a dit que le Japon doit prendre une "mesure courageuse pour libéraliser son commerce".

"Je ne crois pas que nous puissions continuer dans la voie du protectionnisme", a-t-il dit.

M. Sato a révélé, d'autre part, qu'il secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, au cours de la visite de ce dernier à Tokyo qui s'est terminée aujourd'hui : "Bien que nous regrettions les nouveaux contingentements sur les importations de textiles, le fil qui relie nos deux pays n'est pas cassé."

Sur le rôle du Japon en Asie, le chef du gouvernement nippon a déclaré :

"Penser que le Japon devrait avoir la main haute dans le sud-est de l'Asie, tandis que les Etats-Unis feraient entendre leur voix en Europe et en Afrique est une erreur quand on songe que le monde est si petit. Tous les pays sont concernés par ce qui se passe dans toutes les parties du monde."

M. Sato a révélé d'autre part qu'il avait donné à M. Rogers l'assurance que son gouvernement a décide de donner de l'aide au Cambodge et qu'il en avait établi un montant fixe.

"Des discussions sont en cours avec les autorités cambodgiennes", a-t-il précisé.

Nixon veut créer deux super-agences

WASHINGTON, (AFP) — Le président Nixon a demandé hier au Co d'approuver la création de deux grandes agences fédérales appelées à centraliser, l'une tout ce qui concerne la lutte contre la pollution, et l'autre la recherche et l'exploration des fonds marins et de l'atmosphère.

Les deux nouveaux organismes envisagés dans le cadre de cette réorganisation du gouvernement fédéral s'appelleront :

—Administration nationale des océans et de l'atmosphère; et

—Agence pour la protection de l'environnement.

Chacune de ces deux super-agences fédérales regroupera une bonne demi-douzaine d'organismes officiels existant actuellement de manière à rendre leur action plus efficace.

L'administration nationale des océans et de l'atmosphère, comparable dans sa structure à l'administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA), coifferait divers programmes et bureaux qui dépendent, à l'heure actuelle, de quatre ministères au moins. Le nouvel organisme dépendra du seul ministère du commerce. Il regroupera, notamment, les services météorologiques, les centres d'observation de l'atmosphère au moyen de satellites artificiels, les centres de recherche et d'exploration des fonds marins et des lacs, certains secteurs de l'administration des pêcheries, et plusieurs organismes dépendant de l'une ou l'autre des trois forces armées. Le budget annuel de la "NOAA" pour 1971 serait de 270 millions de dollars. Ses effectifs en personnel atteindraient le chiffre de 12,000.

Quant à l'Agence pour la protection de l'environnement, appelée à regrouper une multitude d'organismes sectoriels selon qu'il s'agisse de la pollution de l'air, de l'eau ou des aliments, le président indique que son rôle consistera à centraliser les divers programmes fédéraux de lutte contre la contamination du milieu ambiant et à établir un ensemble cohérent et compréhensible de règlements qui seront imposés aux communautés et à l'industrie. Le budget de l'EPA serait, dès l'année en cours, de l'ordre de 1,400 millions de dollars et son personnel regrouperait 5,650 fonctionnaires.

Enlèvement d'un ministre en Colombie

MANIZALES, Colombie. (AFP) — M. Fernando Londono Y Londono, ancien ministre de l'Intérieur et ancien ambassadeur de Colombie au Brésil, aurait été effectivement enlevé et ses ravisseurs réclameraient une rançon de quatre millions de pesos (200,000 dollars environ) pour sa libération, apprend-on aujourd'hui.

Selon des informations de presse qui ne sont pas confirmées de source officielle, les ravisseurs de l'ancien ministre seraient entrés en contact avec la famille.

C'est en se déplaçant en jeep près de sa plantation que M. Londono a disparu. Le véhicule a été soumis à un examen complet de la part des services de police, qui n'ont relevé aucune trace permettant de supposer que des actes de violence se sont produits au moment de la disparition de l'ancien ministre.



téléphoto PA

La moto, symbole de prospérité ?

Ces motocyclettes, dont plusieurs sont de fabrication japonaise, encombrent la place située en face de l'Assemblée nationale de Saigon. Avec l'afflux de dollars américains, la capitale du Sud-Vietnam connait un commerce florissant, particulièrement dans le domaine des biens de consommation. Cette photo a été prise par Alma De Luce, qui a accompagné son mari, le correspondant Daniel De Luce, de l'Associated Press, dans un voyage récent au Nord et au Sud-Vietnam.

Un accord intervient entre Hussein et les Palestiniens en Jordanie

LE CAIRE (AFP) — Victoire de la résistance palestinienne en Jordanie.

C'est ainsi que peut s'interpréter la conclusion d'un accord entre les mouvements palestiniens (El Fath, FPLP, FPDLP et autres) et les représentants du gouvernement du roi Hussein.

Cet accord, annoncé au Caire par l'agence du Moyen-Orient, est survenu à la suite de longues négociations pendans lesquelles la tension a régné dans la capitale jordanienne.

Le ministre jordanien de l'Intérieur, M. Soleiman Hadidi, a confirmé que le gouvernement jordanien avait approuvé ce matin au cours d'un conseil de ministres extraordinaire l'accord intervenu avec le comité central de la résistance palestinienne. Le premier ministre Abdel Moneim Rifai a également déclaré que l'accord avait été examiné, mais n'a pas voulu donner d'autres précisions.

Le contenu de l'accord doit être en principe révélé plus tard à Amman par les membres du comité de Tripoli, qui a servi de médiateur entre les deux parties au cours des négociations.

Le quotidien "Al Ahram", organe officieux du régime Nasser, publie ce matin le texte de ce document qui met fin, semble-t-il, aux relations explosives entre les fedayin et le roi Hussein, relations explosives qui s'étaient traduites il y a quelques semaines par de sanglants accrochages entre guérilleros et troupiers gouvernementaux.

—Selon le texte publié dans "Al Ahram", les deux parties sont tombées d'accord sur les principes suivants :

1— Le comité central des organisations de libération palestiniennes contrôle tous les mouvements des commandos ainsi que leurs activités et s'en porte garant.

2— Tout engagement pris par ce comité incombe à tous les mouvements de commandos et tout engagement pris par le gouvernement s'applique à tous ces mouvements.

3— Le gouvernement garantit la liberté d'action des commandos, leur sécurité et leur droit de mobiliser le peuple à condition qu'aucune atteinte ne soit portée à la souveraineté de l'Etat jordanien.

4— Les deux parties se sont mises d'accord sur la nécessité de consolider la résistance palestinienne et de permettre l'accroissement de son action.

5— Les forces armées jordaniennes et celles de la résistance palestinienne sont compagnons d'armes dans la même bataille de résistance et de libération.

Trois Mig-21 égyptiens sont abattus dans un duel aérien

d'après Reuter-PA-UPI-AFP

Trois Mig-21 de la RAU ont été abattus ce matin par des avions israéliens au cours d'un duel aérien dans le secteur nord du canal de Suez.

Selon le porte-parole militaire de Tel-Aviv, des chasseurs égyptiens ont tenté d'intercepter des appareils israéliens en mission de bombardement au-dessus de la zone du canal et ont été atteints par des roquettes air-air.

Le bombardement d'objectifs militaires égyptiens, présumément des batteries de missiles sol-air, s'est poursuivi pendant plusieurs heures et, selon Tel-Aviv, tous les avions sont rentrés indemnes à leurs bases.

La destruciton des trois Mig-21 porte à 105, depuis la guerre de six jours de 1967, le nombre d'appareils ennemis abattus.

D'après la version du Caire, deux appareils israéliens ont été touchés au cours du combat aérien. Tous les appareils égyptiens ont regagné leurs bases sans dommages, a précisé le porte-parole égyptien.

Par ailleurs, le ministre de l'Orientation nationale, M. Heykal, a révélé que les Egyptiens ont abattu un avion de reconnaissance israélien ayant 12 officiers à son bord et ont détruit 47 avions israéliens depuis le début de cette année. M. Heykal n'a toutefois pas précisé où et quand l'appareil de reconnaissance a été abattu.

C'était aujourd'hui le premier combat aérien israélo-égyptien depuis qu'Israël a annoncé l'installation dans la zone du canal de Suez de rampes de lancement de fusées "SA 2" et "SA 3".

Sur le front jordanien, un tir de roquettes katiouchas et de mortier a été dirigé ce matin du territoire hachémite sur la ville de Beth-Shean et deux villages collectivistes de la vallée de Beisan.

L'artillerie israélienne a riposté.

Mais il n'y aurait eu ni victimes ni dégâts des deux côtés.

Nixon exclut l'usage de la force au Moyen-Orient

par Francis LARA

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement Nixon, malgré le recours très récent d'un haut fonctionnaire au regrettable mot d'"expulsion", n'a pas la moindre intention d'utiliser la force militaire pour contraindre l'Union soviétique à se retirer d'Egypte. Cette assurance ressort très clairement des propos tenus hier par le secrétaire à la Défense américain, M. Melvin Laird, qui, au cours d'une importante conférence de presse, a cherché, bien au contraire, à écarter toute éventualité d'affrontement américano-soviétique au Moyen-Orient.

Certes, il a vaguement fait allusion à des "plans de contingence", que l'on peut toujours mettre à exécution. Il a parlé des "muscles" de la sixième Flotte américaine en Méditerranée mais, à aucun moment, il n'effleure l'idée d'un débarquement de "GI's", comme ce fut le cas au Liban en 1958.

Le mot fort regrettable d'"expulsion" avait été utilisé, la semaine dernière à San Clemente, par une personnalité de l'administration qui avait tenu, comme d'habitude, à conserver l'anonymat. S'agissait-il d'une bévue ou d'une "erreur" délibérée pour intimider le Kremlin, sachant qu'elle serait immédiatement corrigée dans les 24 heures? Personne, à la Maison Blanche, ne l'avoue, bien entendu. Les conseillers présidentiels, qui tentent de faire le point à la suite de cette ambiguïté verbale, s'efforcent au contraire d'expliquer aux journalistes que personne ne songe à une confrontation militaire avec Moscou, mais plutôt à une pression diplomatique susceptible d'accélérer la solution de la crise au Moyen-Orient.

Celle-ci s'impose rapidement, soit par le truchement de la discussion entre les quatre grandes puissances à Manhattan, soit par celui de négociations bilatérales entre les Russes et "l'Oncle Sam", ce qui permettra à l'ambassadeur Gunnar Jarring de retrouver son rôle de super-négociateur de l'ONU.

En 1962, les Américains pouvaient encore brandir l'épouvantail atomique, faire valoir la supériorité écrasante de leur panoplie nucléaire, et contrer M. Krouchtchev à Cuba. Huit ans plus tard, l'équilibre de la terreur est clairement établi et ce n'est plus à Washington qu'il appartient d'empêcher le Kremlin d'agir à sa guise. Ce ne sont pas les "Marines" qui vont chasser les pilotes soviétiques, ni "extirper" les rampes de lancement de fusées sol-air, où qu'elles se trouvent.

La parole est à la diplomatie. En revanche, cette nouvelle parité nucléaire semble ouvrir la voie, pour les deux super-puissances, à une lutte d'influence dans certaines régions du monde. En tête de liste, le Proche-Orient où ils possèdent des intérêts économiques vitaux, dont l'importance dépasse de loin la querelle israélo-arabe. Washington et Moscou n'hésiteront pas, estime-t-on, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour les défendre, mais dans la limite de la raison.

L'URSS n'est pas près de gagner la partie qu'elle a engagée pour contrôler ce que les conseillers de M. Nixon appellent le "Lac méditerranéen.

MONTREAL, VENDREDI 10 JUILLET 1970 — 85e ANNEE — No 15

LA PROMESSE ($5½ millions) DE L'UN

Contribution incertaine de Québec à TdH (BOURASSA)

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La contribution financière du gouvernement québécois à Terre des Hommes pour les prochaines années est incertaine mais le premier ministre Bourassa a assuré à M. Lucien Saulnier que la promesse de l'ancien gouvernement de couvrir, jusqu'à concurrence de $5.5 millions, le déficit d'exploitation sera respectée cette année.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le chef du gouvernement québécois qui avait rencontré le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal mercredi.

M. Bourassa a expliqué, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, qu'il tient à reviser tout le dossier de Terre des Hommes pour voir si cette institution vaut vraiment que le gouvernement québécois y contribue et, dans l'hypothèse affirmative, si la formule d'aide actuelle est la meilleure.

Le métro

Par contre, M. Bourassa ne s'est pas engagé à respecter une autre des promesses du gouvernement de l'Union nationale, celle qui concernait une participation financière de l'Etat provincial aux dépenses d'extension du métro de Montréal.

M. Bourassa a dit qu'il devait poursuivre les discussions avec les dirigeants montréalais sur cette question.

Les permis de la RAQ à la pègre

Le ministre de la Justice rabroue le juge Lacoste

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Rabrouant le président de la Régie des alcools, le juge Marc Lacoste, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a invité, hier, les juges en général à s'abstenir de faire des déclarations et à se contenter de juger des causes, "ce pourquoi ils sont payés."

M. Choquette répondait ainsi à son prédécesseur, le député de Maskinongé, M. Rémi Paul, qui venait de lui demander de commenter une déclaration du juge Lacoste selon laquelle seulement un demi de 1 p. 100 des permis de la RAQ seraient détenus par la pègre.

On sait que M. Choquette a déclaré que 30 p. 100 des permis accordés par la RAQ sont détenus par la pègre.

"Si des juges veulent faire des déclarations, a dit M. Choquette, ils n'ont qu'à abandonner leur poste, se présenter aux élections et se faire élire dans cette Chambre. Je pense qu'à ce point de vue-là, je me dois de clarifier l'atmosphère une fois pour toutes."

M. Choquette a maintenu par ailleurs, ses propos selon lesquels la pègre ou la Mafia détient, directement ou indirectement 30 p. 100 des permis de la RAQ, à Montréal.



Jérôme CHOQUETTE
Ministre de la Justice

M. Choquette a ajouté que le juge Lacoste a peut-être voulu laisser entendre au cours de sa déclaration que les titulaires des permis ne lui apparaissaient pas comme étant dès membres du crime organisé.

D'après M. Choquette, même si la pègre n'apparait pas comme étant de façon évidente la détentrice de ces permis, elle le demeure derrière des paravents et des prête-noms.

Les primes

Dans un autre ordre d'idées, le ministre de la Justice a donné l'assurance qu'il n'est pas dans ses intentions d'établir une politique de primes versées aux personnes qui fourniront des informations permettant de mettre la main au collet de criminels.

M. Choquette commentait ainsi la décision de la Sûreté du Québec de verser une prime de $5,000. à la personne qui fournira des renseignements permettant d'établir les allées et venues de la jeune Linda Silverman, morte dans des circonstances tragiques dans la nuit du 2 au 3 janvier, aux environs de Sainte-Marguerite dans les Laurentides.

D'après M. Choquette, la Sûreté du Québec a décidé de verser cette prime parce qu'il lui apparaît qu'il s'agit du meilleur moyen, dans ce cas particulier, d'obtenir des informations.

"Je peux assurer cette chambre qu'il ne s'agit pas là d'une politique établie par le ministère de la Justice comme devant s'appliquer dans tous les cas, mais que cette façon de procéder est utilisée à l'occasion, dans des circonstances très précises et très particulières, lorsque nous considérons que ce moyen est susceptible de faire la lumière sur des incidents de nature criminelle qui méritent l'attention des autorités policières et du ministère de la Justice", a dit M. Choquette.



Le juge Marc LACOSTE
Président de la RAQ

Conflit des hôpitaux privés : des inspections régulières en cours

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, a révélé, hier, que des médecins et des infirmières du gouvernement procèdent à des inspections régulières des institutions où sont admis les pensionnaires des hôpitaux impliqués dans le conflit des institutions privées.

M. Castonguay répondait à une question qui lui avait été posée à ce sujet par l'ancien ministre de la Santé et de la Famille, M. Jean-Paul Cloutier.

Au sujet de la sécurité physique de ces établissements, M. Castonguay a précisé qu'il a reçu l'assurance que ces institutions sont déjà soumises aux normes établies par le ministère du Travail.

Fin de la grève pour les 500 employés de l'Acton Rubber

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Pierre Laporte, a annoncé, hier, qu'une entente est finalement intervenue en vue de mettre fin à la grève des 500 employés de la compagnie Acton Rubber Ltée, à Acton Vale, dans le comté de Bagot.

La grève des employés de cette compagnie avait débuté le 1er mai et en raison des négociations difficiles durant les derniers jours on craignait que cette société ferme ses portes.

L'entente, qui est intervenue tôt jeudi matin à la suite de l'intervention directe du sous-ministre du Travail, M. Réal Mireault, devra être ratifiée dimanche au cours d'une assemblée générale des membres du syndicat.

En annonçant cette entente, M. Laporte a souhaité que les syndiqués acceptent les dispositions acceptées par leurs négociateurs et il a félicité les diverses parties d'en être finalement venues à un règlement.

"Acton Rubber aura passé bien près de la disparition définitive, a dit M. Laporte. J'ose croire que la signature d'une entente sera le début d'une nouvelle relance de cette industrie."

1,000 enseignants se cherchent du travail au Québec

par Daniel MARSOLAIS

• La Commission scolaire de LaSalle a reçu mille (1,000) demandes d'emploi depuis le début de l'année; elle n'a que 25 postes à offrir aux enseignants.

• La Commission scolaire de Saint-Laurent a reçu 600 demandes d'emploi depuis le début de l'année; elle n'a que 15 postes à offrir aux enseignants.

• La Commission scolaire de Saint-Leonard a reçu 800 demandes d'emploi depuis le début de l'année; elle n'a que deux ou trois postes à offrir aux enseignants.

Ces chiffres alarmants, fournis hier soir par la Fédération des enseignants de l'île de Montréal parlent d'eux-mêmes et prouvent un fait incontestable : "on forme et l'on accueille, dans le secteur de l'enseignement au Québec, des chômeurs instruits !"

Voilà, du moins, la conclusion à laquelle en est venue la Fédération à la suite d'une enquête menée auprès de certaines commissions scolaires de la région métropolitaine.

Et, ce qui plus est, au moins 160 commissions scolaires de la province se trouvent dans l'impossibilité d'accueillir, à l'automne, les enseignants sans emploi qui viennent de quitter les écoles normales, les centres de formation ou les universités. De fait, les chiffres officiels révéleraient que les commissions scolaires ne peuvent offrir que 1,000 nouveaux emplois aux nouveaux diplômés, alors que la demande est deux fois et demie supérieure; soit 2,500.

Hier soir, 11 de ces sans-travail ont tenu une réunion au cours de laquelle ils ont discuté de leurs problèmes et procédé à la création d'un bureau de direction provisoire qui doit divulguer, ce matin, les moyens d'action que les "chômeurs-instruits" utiliseront pour se faire entendre des autorités (marches de protestation, rencontres avec les députés, etc.). Parmi ces enseignants, on compte une forte proportion de femmes, 74 en tout et une quinzaine d'étrangers.

Etaient absents, les 234 autres qui n'ont pu se déplacer. Quoi qu'il en soit, même si le gros des troupes n'y était pas, les "116" ont reconnu unanimement qu'ils avaient appris une chose jusqu'à maintenant : "Comment on devient chômeur". Partout où ces enseignants ont fait une demande d'emploi (tous les coins et recoins de la province y ont passé), on leur a répondu qu'il n'y avait pas ou très peu "d'ouvertures".

Les causes

M. Raymond Désilets, président de la Fédération, explique ainsi cette pénurie d'emploi dans le monde scolaire : d'une part, il y a une forte régression de la population étudiante au niveau élémentaire (due à une baisse de la natalité); d'autre part, la négociation provinciale des enseignants, qui a établi des ratios de 1/27 à l'élémentaire, et 1/17 au secondaire, a occasionné, dans certains cas, des coupures dans le personnel enseignant.

Cependant, l'Université du Québec, qui fut créée principalement pour assurer la formation universitaire et le perfectionnement des maîtres, n'a pas limité le nombre de ses inscriptions en fonction des possibilités du marché. Il en a été de même pour les écoles normales privées et le ministère de l'Education.

Comme une explosion démographique est imprévisible, il faut donc accepter le fait qu'il y aura de moins en moins d'enfants dans les écoles élémentaires. Abaisser le ratio maîtres-élèves dans toute la province, il ne faut pas y compter. Reste donc la planification du côté des universités et des écoles normales, ce que la Fédération suggère timidement au ministère de l'Education.

Mais, d'ici ce temps, un problème social demeure : 1,000 enseignants québécois se cherchent du travail et au moins 350 ne peuvent en trouver. A ce problème "socio-économique", existe une solution partielle que préconise la Fédération.

Un projet d'animation

Ce remède consiste à libérer de leur charge d'enseignement, 80 à 100 professeurs. Ces derniers poursuivraient des études en animation et seraient remplacés par ceux qui sont actuellement à la recherche d'un emploi. Il ne s'agit là que d'un projet-pilote qui pourrait être mis à l'essai dans la région métropolitaine. Les enseignants dégagés demeureraient cependant au service de leur commission scolaire, puisque les études en animation se feraient dans leur milieu propre, c'est-à-dire à l'école. D'une durée de trois ans, ce cours conduirait à une maîtrise en animation.

Le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, qui a été saisi de ce projet la semaine dernière, a, semble-t-il, accueilli favorablement cette suggestion. Mais, comme il implique une dépense approximative de $700,000 répartie sur trois ans, il aurait préféré en discuter avec d'autres ministres avant de prendre une décision.

Toutefois, même si ce projet-pilote était accepté par le gouvernement, le problème ne serait pas réglé pour les autres enseignants sans emploi. C'est pourquoi, la Fédération sugère de réviser les Ratios dans **"les milieu défavorisés"** et demande au gouvernement de favoriser "l'implantation d'expériences concernant le régime des tuteurs, tel que suggéré dans le rapport Parent".

Tout en appuyant les demandes de la Fédération qu'ils trouvent du reste incomplètes, les sans-travail se disent d'avis qu'il faut faire une percée là où on pourrait procurer de l'emploi aux chômeurs; par exemple, dans les services d'éducation aux adultes (cours du soir), dans les commissions scolaires où des enseignants ont obtenu des congés avec solde pour se perfectionner, dans les maternelles, etc.

Un motocycliste est tué, un autre est blessé

Un jeune homme a été tué et son compagnon grièvement blessé, vers une heure ce matin, lorsque la motocyclette sur laquelle ils voyageaient a donné contre un édifice à l'extrémité du boulevard Dorchester, dans la rue de Lorimier.

Selon la police, David Gray, 28 ans, du 364, rue Manning, à Verdun, conducteur de la moto, a été tué sur le coup. L'autre victime est Roger Bradley, 24 ans, du 755, rue Verdure, à Brossard.

Les ciné-parcs limités à 21

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, a déclaré jeudi que son ministère prévoit limiter à 21, pour l'avenir immédiat, le nombre des permis de ciné-parcs dans la province.

L'émission de ces permis a commencé sous le précédent gouvernement durant l'hiver et jusqu'ici, 18 permis ont été délivrés.

M. Cloutier a communiqué ces informations en réponse à des questions de M. Jean-Noël Tremblay, précédent ministre des Affaires culturelles, alors qu'une commission de l'Assemblée nationale examinait les estimations budgétaires du ministère.

Le ministre a déclaré "qu'il ne serait pas sage de multiplier ces permis sur une période trop courte", compte tenu des investissements qu'ils requièrent et de l'incidence que les ciné-parcs ont sur les salles de cinéma existantes.

M. Cloutier a ajouté que les nouveaux permis qu'il compte délivrer le serait pour la région de la ville de Québec, où, jusqu'ici, un seul permis a été délivré. "Dans le cas de Québec, il serait peut-être raisonnable de recommander l'émission de un ou de deux nouveaux permis," a dit le ministre

Le GP d'Allemagne est contremandé

ADENAU-NUERBURGRING Ne pouvant pas répondre aux exigences des pilotes sur la sécurité du circuit du Nuerburgring et devant leurs menaces de boycott, l'Automobile Club de RFA organisateur de l'épreuve, a annulé cette course prévue pour le 2 août prochain et qui aurait dû compter comme huitième manche du championnat du monde des conducteurs.





photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Don d'un groupe de travailleurs

Quelques-uns des 50 jeunes du centre de myopathie "les Jardins Versailles", dans l'est de Montréal, ont pu goûter aux plaisirs de la baignade au grand air. Aidés de moniteurs, ces jeunes, qui souffrent de dystrophie musculaire, ont pu faire quelques mouvements dans cette piscine qui leur a été offerte, récemment, par les employés de la firme MacDonald Tobacco, de Montréal. La représentante de ce groupe de travailleurs, Mlle Fleurette Girard (à l'extrême-droite) assiste, en compagnie de Mlle Cécile Choquette, directrice générale des "Jardins Versailles", aux premiers ébats des jeunes handicapés.

Les Italiens forment le deuxième groupe ethnique en importance dans la région de Montréal

Les Canadiens d'origine italienne constituent maintenant le deuxième groupe ethnique en importance à Montréal, a révélé jeudi le service municipal de recherche économique.

Ce groupe ethnique et les autres groupes non britanniques et non français sont devenus un facteur déterminant pour l'avenir de la ville, a déclaré M. Jacques Déry, directeur du service, qui se fondait sur des estimés de la population de 1970 établis par son service.

Depuis 1951, a poursuivi M. Déry, l'accroissement des "autres groupes ethniques" a profondément modifié la face de la métropole.

D'après les statistiques de Montréal et du Bureau fédéral de la statistique, les immigrants d'origine non britannique et non française constituaient un peu plus de 14 pour cent de la population globale en 1951. En 1961, ils représentaient 21 pour cent de cette population. Et cette tendance se poursuit, a noté M. Déry : ils constituent aujourd'hui 26 pour cent du nombre total de citoyens à Montréal.

Consulat

Selon des estimés du consulat italien à Montréal, il y aurait présentement entre 160,000 et 200,000 Italiens dans la région de la métropole. De 1963 à 1964, ce chiffre s'établissait à 140,000, a précisé le consulat.

Sur une population globale d'environ 2.5 millions d'habitants dans la région de Montréal, 65 pour cent sont de langue française. Avant 1951, les francophones représentaient plus de 70 pour cent de la population de cette région.

Tentative de vol à main armée au club de golf Chaudière: deux hommes et un adolescent blessés

HULL — (PC) — Deux hommes et un adolescent ont été blessés par des coups de feu, tôt ce matin, au cours d'une tentative de vol à main armée survenue au club de golf Chaudière, situé en banlieue d'Ottawa.

M. Louis Farrera, 22 ans, a reçu une balle dans la poitrine, tandis que Richard Pachero, 14 ans, a été atteint à la hanche droite et Gilles Pachero, 18 ans, à la main droite.

Leur agresseur était un homme masqué qui tentait de s'emparer des recettes du bar, soit un montant de $4,000.

Les blessés, tous trois employés du bar Chaudière et domiciliés à Hull, ont été hospitalisés. M. Farrera est dans un état critique, mais celui des Pachero n'inspire pas d'inquiétude.

Le bandit, qui était accompagné d'une autre personne, s'est enfui en auto, sans toutefois emporter l'argent.

A l'Assemblée mondiale de la jeunesse

Une déléguée de Vancouver dénonce la domination économique américaine au Canada et dans le Québec

NATIONS-UNIES. (PC) — Une jeune fille de 19 ans, de Vancouver, prenant la parole hier à l'Assemblée mondiale de la jeunesse, qui se tient présentement au siège des Nations unies, à New York, a parlé de mouvements d'indépendance au Canada et de la "barbarie" de l'impérialisme américain.

Devant les centaines de délégués réunis dans la salle de l'Assemblée générale, Mlle Dorothy O'Donnell, de l'Université de Colombie-Britannique, a déclaré que le Canada anglais et le Québec sont eux aussi opprimés par l'impérialisme américain.

La jeune étudiante, qui a avoué qu'elle sympathisait avec le mouvement indépendantiste québécois, a ajouté que l'oppression est exercée par la mainmise des sociétés américaines sur les richesses naturelles du Canada.

Un mouvement d'indépendance est en train de prendre forme au Canada anglais, tout comme au Québec, a-t-elle dit.

"Ce mouvement, au Canada, fait partie de la masse de ceux qui, toujours plus nombreux dans le monde entier, en ont assez de l'injustice, du racisme et de l'exploitation."

Mlle O'Donnell, qui se déclare marxiste, parlait en son nom personnel et non comme porte-parole de la délégation canadienne de cinq membres à l'assemblée.

Auparavant, la jeune Canadienne avait demandé que l'assemblée étudie sérieusement les requêtes demandant l'expulsion de la délégation du Sud-Vietnam. Elle a ajouté que cette possibilité devait être étudiée si l'on veut adopter une position courageuse et ferme devant "la montée de la barbarie de l'impérialisme américain dont ont à souffrir les peuples du Vietnam et d'Amérique latine, ainsi que les Noirs, les Portoricains et les Mexicano-Américains à l'intérieur des frontières mêmes des Etats-Unis.

Mlle O'Donnell a fait également allusion à la situation en Afrique du Sud et au colonialisme portugais. Elle a déclaré ensuite que les jeunes peuvent rompre carrément avec le "système international d'oppression" et proposer, par l'intermédiaire de l'assemblée, une véritable alternative à "l'impotence des Nations unies et à l'immoralité des Etats-Unis".

Avant l'intervention de Mlle O'Donnell, plusieurs autres orateurs s'étaient succédé à la tribune, dénonçant tour à tour l'impérialisme, les dictatures, les régimes fantoches, le fascisme et le nazisme.

Le secrétaire général de l'ONU, U Thant, avait hier prononcé une allocution dans laquelle il avait exhorté les jeunes à rechercher et à extirper les causes de mécontentement dans le monde. Ecouté avec attention, son allocution a par la suite été dénoncée par un délégué français.

Saisie de deux bateaux chargés d'armes au large de la Floride

MIAMI. (AFP)—Les services des garde-côtes américains ont intercepté et saisi mardi deux bateaux chargés d'armes appartenant à l'"Alpha-66", une organisation militante d'émigrés cubains, ont annoncé hier les autorités américaines. Deux des cinq personnes à bord, MM. Ramon Orozco et Rafael Paz, ont été inculpés d'infraction à la loi du contrôle des munitions (Munitions Control Act). M. Orozco est également inculpé de tentative de départ illégal des Etats-Unis. Aucune mesure n'a été prise contre les trois autres occupants des bateaux.

Le Dr Diego Medina, au nom d'"Alpha-66", a déclaré que les armes étaient destinées à "un pays d'Amérique latine" dont les dirigeants ont offert aux émigrés cubains un refuge d'où effectuer des raids sur Cuba. Il n'a pas précisé quel était ce pays.

A bord des deux bateaux, le service des garde-côtes a trouvé 11 fusils, trois mitrailleuses, 11 pistolets, de la dynamite, des détonateurs, plusieurs boîtes de plastique et des grenades.



téléphoto UPI

Les montres "Spiro Agnew"

Une employée de l'American Time Co. exhibe la montre "Spiro Agnew" que cette compagnie mettra sur le marché si elle obtient la permission du vice-président des Etats-Unis. Ce produit, qui se vendra $12.95, diffère d'une autre montre "Spiro" produite par une société de la Californie, Dirty Time Co. Celle-ci porte une caricature du vice-président portant un complet aux couleurs du drapeau américain et se vend $16.95.

Saigon ordonne une enquête sur les "cages à tigres"

d'après AFP, PA, REUTER

Le gouvernement du Sud-Vietnam a annoncé aujourd'hui qu'il supprimerait les "cages à tigres" du pénitencier de Con Con si les informations faisant état du mauvais traitements infligés aux prisonniers se révèlent exactes aux yeux d'un groupe d'investigateurs formé par le ministère de l'Intérieur pour procéder à une enquête sur les lieux-mêmes. Le cas du "camp quatre" fera l'objet d'un examen tout particulier.

"Si les conditions de détention de certains prisonniers sont telles qu'on l'a rapporté, précise le communiqué gouvernemental, nous prendrons toutes les mesures nécessaires... pour faire en sorte que tous les détenus soient traités de façon décente et humaine."

On sait que deux membres du Congrès, MM. Augustus Watkins et William Anderson, accompagnés par M. Don Luce, secrétaire pour le Vietnam du Conseil mondial des Eglises, après avoir visité subrepticement, il y a peu, un secteur de la prison de Con Son, ont déclaré que des détenus y vivent dans des conditions atroces. On leur servirait le plus strict minimum d'eau et de nourriture, plusieurs auraient perdu l'usage de leurs jambes et bras à force d'être entassés dans des réduits où ils ne peuvent pas bouger. On épanderait, par ailleurs, de la chaux vive dans ces réduits pour punir davantage les "récalcitrants".

Toute cette affaire a donné lieu à de vives réactions à Saigon, à Washington, à Paris et ailleurs dans le monde. A la Chambre haute de la capitale des Etats-Unis, le sénateur Byrd (démocrate, Virginie), a déclaré aujourd'hui que si les assertions de MM. Augustus Hawkins et William Anderson, représentants au Congrès de la Californie et du Tennessee respectivement, se révélaient fondées, ces deux hommes devraient effectuer immédiatement une enquête sur la situation existant dans les prisons politiques du Sud-Vietnam.

Le sénateur Byrd a ajouté que si la situation est bien telle que décrite "elle est incompatible avec les efforts que nous avons faits pour aider le Sud-Vietnam..." "Notre gouvernement, a-t-il dit, devrait alors user de tous les moyens à sa disposition pour obliger le gouvernement de Saigon à traiter les prisonniers avec humanité."

Un comité de citoyens forme ses propres animateurs sociaux

par Jeanne DESROCHERS

Les agences sociales officielles sont souvent contestées par les comités de citoyens.

Dans le quartier Parc Extension, on se contente pas de contester. La corporation communautaire établie dans ce quartier a sollicité et obtenu des appuis de diverses sources, et a décidé de former elle-même les animateurs dont elle a besoin pour les différentes oeuvres qu'elle administre.

Dans ce quartier de moins d'un mille carré, à population très dense et d'origine ethnique très variée, pas une seule agence n'est présente. La corporation organise elle-même un journal mensuel, des classes de langue pour les immigrants (38% des gens du quartier sont d'origine grecque et 28 groupes ethniques sont représentés), un centre de loisirs, un centre de jeunes, un projet de garderie.

Grâce à des subventions de plusieurs fondations privées, du gouvernement fédéral, de la United Church, du Centre des jeunes de St-Andrew et d'une industrie importante, la corporation a préparé un programme de formation de deux ans, pour lequel elle veut recruter neuf participants.

Ces futurs animateurs recevront une salaire de $4,000 par année pendant leurs deux années de formation. On cherche des gens qui se sont déjà intéressés, comme bénévoles, au travail communautaire. Des gens qui ne peuvent accéder à l'université, parce qu'ils n'ont pas la préparation académique nécessaire.

Ces deux années devraient leur ouvrir les portes d'une carrière prometteuse, puisqu'ils seront formés pour aider les gens des quartiers défavorisés à accéder à la civilisation des loisirs.

Les candidats doivent téléphoner au numéro 277-2149.

Le congrès agricole à la fin novembre

OTTAWA (PC) — Le deuxième congrès agricole canadien aura lieu à Ottawa du 25 au 27 novembre, a annoncé, mercredi, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. H. A. Olson, dans un communiqué.

Ce congrès, rapporte-t-on, étudiera le récent rapport de la commission de planification de l'agriculture canadienne et aura pour but d'harmoniser, avec les provinces, un plan pour l'exploitation agricole des prochaines années.

Chaque province est invitée à préparer, à l'exemple du fédéral, un document de travail avant la réunion.

Le ministre M. Olson a déclaré que le fédéral fera connaître, à cette occasion, ses vues sur les recommandations de la commission de planification de l'agriculture.

Le premier congrès agricole canadien a eu lieu à Ottawa en mars 1969.

La Justice américaine entame des poursuites contre les réfractaires à l'intégration

WASHINGTON (UPI) — Le gouvernement américain vient de lancer son attaque finale afin de forcer plus de 100 districts scolaires du Sud à se "déségrégationner".

Le procureur général des Etats-Unis, M. John Mitchell, a ordonné des poursuites dans quatre Etats — Mississippi, Arkansas, Floride et Caroline du Sud — contre 46 districts scolaires qui refusent d'obéir aux lois sur les Droits civiques. M. Mitchell demande aux tribunaux d'ordonner que ces écoles se conforment aux lois avant la rentrée scolaire de septembre.

Dans le seul Mississippi, 19 districts scolaires sont poursuivis, ainsi que l'Etat, le Bureau de l'Education du Mississippi, le surintendant à l'Education de l'Etat et la commission des finances de l'Education de l'Etat.

Des poursuites seront engagées contre huit districts scolaires en Floride, neuf en Arkansas et dix en Caroline du sud.

Les quatre Etats impliqués comptent au total quelque 700 districts et d'autres poursuites doivent être engagées en fin de semaine et au début de la semaine prochaine. Le gouvernement américain soutient qu'une centaine de ces commissions scolaires n'ont pas encore souscrit aux exigences déségrégationistes de la loi.

Avec l'ouverture des écoles dans moins de sept semaines, le secrétariat à la Justice a proposé un horaire pour l'intégration. Chaque cas devra être soumis à la Cour d'ici le 17 juillet afin de parvenir à un accord sur la déségrégation. Les plans soumis devront être présentés au Tribunal une semaine plus tard, si aucun accord n'est intervenu et la Cour sera alors chargée de statuer au cours des premières semaines d'août.

Dans sa déclaration, M. Mitchell précise que les négociations entre le gouvernement fédéral et la majorité des commissions scolaires ont été très satisfaisantes, mais que les poursuites entreprises ont surtout pour but de forcer les derniers districts "négligents" à obéir à la loi.



téléphoto UPI

Coupable de parjure

Martin Sweig, ancien adjoint administratif du président de la Chambre des représentants, M. John McCormack, a été trouvé coupable de parjure hier. Il a toutefois été acquitté de l'accusation d'avoir utilisé le bureau du président pour des gains personnels. Il est passible d'une peine maximum de cinq ans de prison et de $2,000 d'amende. Il demeure en liberté provisoire moyennant cautionnement de $50,000 en attendant le prononcé de sa sentence, le 31 août. Ses avocats ont annoncé leur intention d'interjeter appel.

Jeune fille kidnappée à Lansing, Michigan

LANSING, Mich. — (UPI) — Une jeune fille de 16 ans a été kidnappée, hier, lors d'une tentative de vol dans un magasin d'antiquités, à Lansing, Etat du Michigan.

La victime, Laurie Murningham, est la fille de M. Max E. Murningham qui avait été maire de Lansing de 1965 à 1969.



Laurie MURNINGHAN
... aux mains d'un Noir

Laurie travaillait comme commis au magasin d'antiquités Gallagher.

La police de Lansing a déclaré que la jeune fille avait été enlevée par un Noir, vêtu d'un pantalon foncé et coiffé d'un chapeau de paille.

La propriétaire de la boutique, Mme Christine Gallagher, a été légèremnet blessée d'un coup de crosse de revolver à la tête, lors du rapt.

La police ignore toujours le motif de l'enlèvement, car aucune demande de rançon n'a encore été signalée.

Luis Mariano hospitalisé d'urgence

PARIS (AFP) — "Gravement malade", Luis Mariano a été hospitalisé jeudi soir à Paris, annonce un de ses proches

Le chanteur, qui se trouvait dans sa propriété d'Arcangues, (Pyrénées atlantiques) avait quitté dans l'après-midi, l'aéroport de Biafritz à destination de Paris, à bord d'un avion privé. Un hélicoptère a transporté Luis Mariano de l'aéroport d'Orly jusqu'à l'hôpital de la Salpêtrière.

Depuis plusieurs jours, Luis Mariano souffrait d'une lassitude extrême.

On ne sait pas encore de quelle maladie souffre le chanteur. "C'est grave", disent seulement ses proches. Il nous faut attendre les résultats des examens pratiqués à Paris. De toute façon, Luis devra vraisemblablement observer un long repos."

Les affrontements entre policiers et grévistes se multiplient à Laval

Cinq grévistes blessés, arrêtés, puis relâchés sur parole, tel est le bilan des événements qui sont survenus à Laval depuis le 8 juillet.

En plus des cinq grévistes arrêtés, contre qui pèsent diverses accusations, dont la moindre est d'avoir troublé la paix, un sixième mandat a été levé contre un autre gréviste, sans que pour cela il ait été exécuté dans l'immédiat.

Le directeur de la grève, M. Donald Gagnon explique les événements comme suit : le principe de travaux d'urgence dans le cas de bris de tuyaux, ou de tout autre accident bénin ou grave de voirie, avait été accepté par les parties en présence, au point que des grévistes étaient envoyés d'urgence pour voir aux réparations nécessaires lorsque le besoin s'en faisait sentir.

Jusqu'au 23 juin dernier, ces travaux s'accomplissaient dans l'ordre et la bonne humeur, avec fraternisation de la population et des grévistes, le tout sous l'oeil bienveillant des policiers.

M. Gagnon a expliqué que ce 23 juin, les premières frictions entre la police de Laval et les grévistes débutèrent. Il s'agissait d'aller, à nouveau, réparer d'urgence des tuyaux d'aqueduc, rue Verdi. En conséquence les dirigeants syndicaux expédièrent, comme le prévoyait l'entente, des grévistes chargés de faire le travail, pendant que d'autres piquetaient alentour.

Non seulement, a déclaré M. Gérald Gagnon, la police ce jour-là interdisait aux grévistes de parler avec les propriétaires et locataires présents, mais de plus, elle ordonna au directeur de la grève de s'abstenir d'adresser la parole aux grévistes. Cet incident mit le feu aux poudres, toujours selon M. Gagnon, et depuis, la police, délibérément et sur ordre, multiplie les incidents pour pouvoir justifier des arrestations et casser la résistance des grévistes.

L'incident du 8 juillet

En ce qui concerne l'échauffourée du 8 juillet, qui jusqu'à présent a été l'incident le plus grave qui s'est produit dans le déroulement d'une grève qui dure depuis le 28 mai dernier, M. Gagnon l'explique comme suit.

Selon lui, dans la soirée du 8 juillet, son syndicat a été prévenu qu'un bris de tuyau d'aqueduc venait de se produire dans une rue cul-de-sac menant au boulevard Tessier.

Comme les ententes dans le cas de travaux d'urgence étaient plus ou moins appliquées, les syndiqués voulurent savoir si engagement de "scabs" il y avait pour accomplir ce travail.

Environ une centaine de grévistes quittèrent leur local pour se rendre au lieu des travaux. Arrivés tout près du cul-de-sac, ils furent stoppés par un premier contingent de policiers — au nombre d'une douzaine — qui sectionnèrent le groupe: une soixantaine de grévistes furent presque autorisés à continuer leur marche, alors qu'une quarantaine étaient retenus sur les lieux.

L'échauffourée

C'est en accédant au cul-de-sac que, selon M. Gagnon, les grévistes se rendirent compte qu'environ une cinquantaine de policiers, armés de pied en cap et protégés par des goucliers anti-émeutes, les attendaient de pied ferme.

Il est impossible de dire qui a commencé les hostilités puisque de part et d'autre les esprits étaient échauffés, de préciser M. Gagnon. Mais selon lui, rapidement les grévistes furent débordés par des policiers qui "sauvagement matraquaient à coups de pied et de bâtons tout gréviste qui avait le malheur de toucher terre".

Cinq d'entre eux furent blessés assez grièvement au point qu'on dut les hospitaliser. Un d'entre eux dut subir jusqu'à huit points de suture à la tête, un autre fut blessé et contusionné au visage, un troisième a eu l'arcade sourcilière gauche fendue, etc. . . .

Par ailleurs, M. Gagnon accuse les policiers de Laval d'avoir détenu pendant deux heures un des cinq blessés, de lui avoir menotté pendant tout ce temps les mains dans le dos et de lui refuser tout soin, alors que le sang ruisselait sur son visage.

Finalement, se rendant compte de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient, les grévistes retraitèrent rapidement, emmenant avec eux quatre des cinq blessés (le cinquième était aux mains des policiers); ceci avant qu'ils ne fussent cernés par un autre groupe de policiers qui attendait des renforts sur boulevard Tessier.

Par ailleurs, toujours selon M. Gagnon, c'est à l'hôpital où ils étaient soignés que les blessés furent arrêtés par les policiers de Laval.

Ils ont tous été libérés sur parole, hier, même si diverses accusations pèsent encore sur eux.

Les négociations

Quant aux négociations entre la ville de Laval et ses employés manuels, selon M. Jean Vanier, président du syndicat, elles restent au point mort, quoi qu'en dise le maire de la ville, M. Jean Tétreault.

Pour M. Vanier, il n'est pas question qu'on en arrive à une entente dès cette semaine, ou au début de l'autre, à moins que la ville ne cède partiellement sur des points que le syndicat considère comme importants: salaires, classification, mutation des employés, sécurité syndicale, etc . . .

De même, M. Vanier s'étonne que la ville n'ait pas encore présenté de contre-propositions réalistes face à celles que le syndicat a présentées la semaine dernière, dans le domaine salarial.

Par la même occasion, il prétend que les contre-propositions "normatives" présentées la semaine dernière par la ville sont purement et simplement farfelues, puisque sous une étiquette nouvelle les autorités municipales n'ont pas modifié d'un iota leur position.

En conséquence, M. Jean Vanier se montre pessimiste quant à l'issue rapide des négociations.

Assurance-maladie: jeûne pour obtenir une loi plus favorable aux pauvres

par Jeanne DESROCHERS

Les assistés sociaux qui, bénéficiant déjà de l'assistance médicale, considèrent le projet de loi sur l'assurance-maladie comme un recul en ce qui les concerne, n'ont pas beaucoup d'armes pour se défendre.

Pour un de leurs porte-parole, M. Paul DeBoies, le projet de loi est incomplet et favorise surtout les nantis et les médecins.

M. Paul DeBoies est président du Comité des assistés sociaux du Québec, comité qui a été fondé dans la ville de Québec, il y a un an, pour tenter de hâter l'adoption de la loi-cadre sur l'assistance sociale. Ce comité a des ramifications à Chicoutimi, Sherbrooke, Farnham, Shawinigan, Rouyn, Québec et Montréal.

Il est loin de représenter les 500,000 assistés sociaux du Québec. "Car trop d'entre nous", a dit M. DeBoies, "ont perdu tout espoir d'obtenir quoi que ce soit avec des représentations."

M. DeBoies a lui-même choisi la manifestation pacifique par excellence, la méthode de Gandhi, le jeûne intégral. "Mais je ne demanderais pas aux assistés sociaux de me suivre, dit-il. De toute façon, avec la pitance qu'ils reçoivent chaque mois, ils jeûnent au moins une semaine sur quatre."

Le jeûneur a l'intention de tenir le coup jusqu'à ce que la partie soit gagnée ou perdue, pour le projet de loi de l'assurance-maladie.

M. DeBoies considère son geste comme une contribution à la lutte des grandes centrales syndicales. Il est un disciple de la non-violence, mais... "viendra un temps où les méthodes pacifiques ne suffiront plus. Il faudra peut-être alors descendre dans la rue, et il y aura de la casse. Car les assistés sociaux n'ont rien à perdre".

Le comité des assistés sociaux du Québec, appuyé par la CSN, la FTQ, l'UCC, le Village carré Saint-Louis et le comité des citoyens de Mercier, réclame:

Des soins préventifs dans le cadre du projet de loi no 8;

le remboursement des médicaments, des prothèses, des soins dentaires, des fausses dents, des lunettes, pour les assistés sociaux;

l'application sans délai de la loi-cadre de l'assistance sociale, sanctionnée après sept ans de réclamations, mais pas encore appliquée et déjà désuète, selon M. DeBoies;

que soient appliqués, au plus tôt, les programmes de retour à la vie normale, qui ont obtenu des résultats tangibles (réhabilitation des chômeurs chroniques, diminution des prestations d'assistance) dans les régions-pilotes où il ont été appliqués.

naissances-décès-remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

AREL (Rose Alba) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 68 ans est décédée Mme veuve Louis Arel, née Rose-Alba Beaupariant; demeurant 3452 rue Evelyn, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
3630, rue Notre-Dame ouest

à 7 h 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, Verdun, où le service sera célébré à 8 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Donatien) — A Laval-Ouest, le 9 juillet 1970 à l'âge de 74 ans est décédé M. Donatien Beauchamp, époux de feu Héléna Poirier; demeurant 7701-7e avenue Sud, Laval-Ouest; père de Jacqueline (Mme Gaston Meunier), et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils
3582, 24e rue,
Laval-Ouest

à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Théophile où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Armand) — A l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, le 8 juillet 1970, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Armand Bédard, époux de Marie-Jeanne Sarrazin; demeurant à 243 St-Laurent, St-Lambert; père de Gaston, Jacques, Laurence, épouse d'Alphonse Emard, Denise épouse de Paul Préfontaine et Paulette. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche & Fils Inc.,
200, rue St-Louis, Lemoyne.

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de Saint-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Viateur) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Viateur Boucher époux de Noëlla Lefebvre; demeurant à 1439 Visitation. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
1365, rue Ontario est,

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURSIER (Medor) — A Buckingham, le 9 juillet 1970 à l'âge de 84 ans, 7 mois et 19 jours est décédé M. Medor Boursier, époux de Lucie Guay; demeurant à Ripon, outre son épouse, il laisse dans le deuil, 5 fils: Gérald, Réal, Lorenzo de St-Jérôme, Zéphirin de Montréal, Germain de St-Eustache, 2 filles: Mme Conrad Beauchamp (Alice), de Ripon, Mme Léo Lavallée (Liliane) de St-Eustache, 2 soeurs: Mme Ouellette (Née Souphrana Boursier) de Latuque, Mme Gagnon (née Laure Boursier) d'Ottawa, et 17 petits-enfants, et 3 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Whissel & Gourd
A Ripon

pour se rendre à l'église paroissiale de Ripon, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARIGNAN (Conrad) — A Montréal, le 9 juillet 1970 à l'âge de 76 ans est décédé M. Conrad Carignan, époux de Marie-Mance Carignan. Outre son épouse il laisse son frère Patrick. Demeurant 2144A rue Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte
3635, rue Hochelaga

pour se rendre à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Valida) — A St-Lambert, le 9 juillet 1970 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Francis Charbonneau, née Valida Courtemanche; demeurant à 583, Notre-Dame; St-Lambert. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
63 avenue Lorne
St-Lambert

à 1 h 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLAVET (Yvette) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Mathieu Clavet, née Yvette St-Pierre, demeurant à 5397, Paul-Pau. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.A. Langlois
8628, rue Hochelaga

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Justin, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERMONT (Alice) — A Montréal, le 10 juillet 1970, à l'âge de 85 ans, est décédée Alice Henrichon, épouse en 1ères noces de Alphonse Desormiers et en 2es noces de feu Télesphore Clermont. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,

pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Emile) — A Montréal, le 9 juillet 1970, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Emile Comtois, époux d'Antoinette Dubé. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,

pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Laurette) — A Montréal, le 9 juillet 1970 à l'âge de 70 ans est décédée Laurette Leblanc, épouse de feu Emile Cyr; demeurant à 1291 Beaubien est. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est

pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Ste-Scholastique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAMBOISE (Marcel) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Marcel Damboise, employé du C.N.R., époux de Marcelle Loranger. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul & Fortin,
835 est, rue Laurier

pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 1 h p.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELAGRAVE (May) — A Ottawa, le 8 juillet 1970, est décédée Mme May Vigneux, épouse en 1ères noces de feu Henri Beaudry, de Québec, et en 2es noces de feu l'Honorable Charles Delagrave de Québec. Lui survivent son fils et sa fille: Guy Vigneux Beaudry et Mme Colette Buxton, belle-mère de Madeleine, de St-Victor, Simone Daguerl, M. Pierre Delagrave, et 2 petits-enfants: Camille Cira et Nicole Hicken. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

McEvoy Shields Funeral Home,
225, rue Kent, Ottawa,

pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-S. d'Ottawa, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. Inhumation vers 1 heure p.m., lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Exalapha) — A St-Eustache, le 9 juillet 1970 à l'âge de 94 ans, est décédé M. Exalapha Demers, époux de feu Délisca Bélisle; demeurant 220 Mgr-Provost, St-Eustache; père de l'Abbé Eugène Demers, curé de Ste-Anne-du-Lac, Laurent, Fernande (Mme Fortunat Richer) et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils
146, rue St-Louis
St-Eustache

à 1 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Dr et Mme Gabriel) — Dimanche le 5 juillet 1970, sont décédés: le Dr Gabriel DesMarais, directeur-fondateur du Service de gynécologie de l'Hôpital Charles-LeMoyne, et son épouse Brigitte Rodrigue, lors de l'écrasement d'un avion à Toronto, Ont. Canada. Ils laissent dans le deuil: le Très Révérend Père Marcel-Marie DesMarais, O.P., la Révérende Soeur Renée DesMarais, C.S.C., M. Pierre DesMarais, Me et Mme André DesMarais, Mme Maurice Cusson (Jacqueline), le Dr et Mme Viateur Archambeault, le Dr et Mme Bernard DesMarais, le Dr et Mme Mousseau Tremblay (Claire), ainsi que plusieurs autres parents. Une messe sera célébrée pour Gabriel et son épouse par le Très Révérend Père Marcel-Marie DesMarais, O.P., en l'église Notre-Dame-de-Grâce, 5375 av. Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, le vendredi, 10 juillet 1970, à 16.30 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Les dons à la Fondation Docteur Gabriel DesMarais pour recherches en gynécologie seront appréciés.

DROLET (Rose) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 63 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Hervé Drolet, née Rose Bellemar; demeurant à 613, Nicolet. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3675, rue Adam,

à 10 h. 15 pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Emilia) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Norbert Victor Dufresne, née Emilia Masson, mère de 7 enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de ville St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Hermignonne) — A Montréal, le 9 juillet 1970 à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Eugène Dupont, née Hermignonne Bourbonnais, mère de Mme Yvan Chamberland (Normande), Jean-Guy, prêtre des Missions Etrangères. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est,

à 9 h. 30 pour se rendre aux Missions Catholiques Japonaises (8135 Rousselot), où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Joseph Aldas) — A Laval-Ouest, le 9 juillet 1970 à l'âge de 76 ans est décédé M. Joseph Aldas Durocher, époux de Eva Cusson; demeurant 2355-27e Avenue Laval-Ouest, père de Jean, Fleurette (Mme Paul Lauzon), Carmen (Mme Marcelin Luberdy), Pierrette (Mme Hubert Gervais). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils
3582, 24e rue Laval-Ouest

à 4 h 45 pour se rendre à l'église St-Théophile où le service sera célébré à 5 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Phébée) — A Pointe-aux-Trembles, le 8 juillet 1970, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Thomas Durocher née Phébée Choquette, demeurant 2, 36e avenue, Pointe-aux-Trembles, mère de Claude, Guy, Gaétan, Réjean et Ghislaine. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
11813, rue Nontre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles.

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Varennes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMARD (Marcia) — A Montréal, le jeudi 9 juillet 1970, est décédée Marcia Charland, épouse de feu Siméon Emard, mère bien-aimée de Conrad et Siméon, des Etats-Unis, soeur de Berthe (Mme B. Guérard) et Louis Chartrand. Une messe de requiem aura lieu samedi le 11 courant, à la

Chapelle funéraire St-Joseph,
5605 est, rue Beaubien

à 9 heures a.m., et de là au cimetière de Châteauguay, Ville Mercier.

FARRELL (Victorine) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 87 ans est décédée Victorine Daoust, épouse de feu Thomas Farrell, mère bien-aimée de 1 garçon et 6 filles. Elle laisse dans le deuil: 13 petits-enfants, ainsi que de nombreux neveux et nièces, et 1 frère, Hector Daoust. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse,
angle boul. St-Michel

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. 45, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILIATRAULT (Gabriel) — A Dorval, le 9 juillet 1970, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Gabriel Filiatrault, époux de Simone Bouthillier, père de Guy, Georges, Gérald, Claire et Gilles. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Lakeshore,
560, Bord-du-Lac, Dorval,

à 10 h 45 pour se rendre à l'église la Présentation-de-la-Ste-Vierge où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTE (Francesco sr.) — A Montréal, le 9 juillet 1970, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Francesco Forte, sr., époux de Battistina Campanile; père de Joseph, David, Mme Maria Giosi, Mme Albert Rubinato (Carmela), Jimmy, Albert, Mme Arnaldo Druda (Georgette), Mme Mike Siro (Madeleine), et Pascal. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTE (Francesco jr.) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Francesco Forte jr. époux de Lucienne Beauchamp, fils de Francesco Forte senior et de Battistina Campanele; père de Francesco, André, Joseph, Albert et Dino. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRANCOEUR (Joseph-Oscar) — A Côte-St-Paul, le 9 juillet 1970, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Joseph-Oscar Francoeur; époux d'Yvette Poirier, père Mme Gilles Charest (Pierrette), Marguerite, Gilles, son épouse Mireille Bluteau, et Louise, demeurant à 1734 Galt. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault, Inc.,
512, rue de l'Eglise,

pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Paul-Ovide) — A Montréal, le 9 juillet 1970 est décédé M. Paul-Ovide Gagnon, époux de Rolande Cléroux; demeurant à 8529 Châteaubriand. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (F.W.) — A Montréal le 7 juillet 1970 à l'âge de 69 ans est décédé M. F.W. Gendron époux de Jeanne Labrecque. Ancien ajusteur de réclamation à la Régie des Transports de Montréal durant 33 ans, demeurant au no. 1120 ouest, rue Bernard app. 38. Il laisse dans le deuil outre son épouse sa fille Mme Alan Coulson (Jeanne Aurore), ses deux petits-fils George Manseau et Allan Coulson, un frère Laurent et son épouse Georgette ainsi que trois soeurs Mme E. Raymond (Marguerite), Mme G. Choquette (Angéline), Mme P. Carmel (Thérèse), plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 11 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée
1111 ouest, rue Laurier

pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSSELIN (Alice) — A Montréal, le 10 juillet 1970, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Arthur Gosselin, née Alice Huard. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,

à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9h30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (Marie-Anne) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Paul-Emile Grégoire, née Marie-Anne Préville; mère de Mme Léo Mondor (Simonne), Mme Ludovic Cerrivau (Claire), Mme veuve Joseph St-Georges (Mariette) et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,

à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Damien de Brandon, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Damien de Brandon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Maurita) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Maurice Hamel, ex-employé de la Compagnie de Transport de Montréal, chevalier de Colomb, 4e degré, Chevalier du Royal Arcanum, époux en 1ères noces de feu Aurore Lajoie et en 2es noces de feu Irène Robichaud; père de Marcel, époux de Maria décédée, Pauline (Mme Edgar Maurice "Morris"), Jacqueline (Mme Gilles Castonguay), André, Gilles, décédé, et plusieurs petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires
4845, rue Papineau

à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Odilas) — A Montréal, le 9 juillet 1970, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Odilas Labelle, époux de feu Dorina Archambault; père de Madeleine (Mme R. Archambault), Gertrude (Mme E. Sabourin), Georgette (Soeur Antoinette-Marie-du-Sacré-Coeur), P.S.D.P., Lucille (Mme B. Archambault), Reina (Soeur Antoinette-de-St-Bernard), P.S.D.P., Mariette (Mme N. Crête), Pierrette (Mme G. Côté). La dépouille mortelle est exposée à la

Maison Saint-Joseph
5605, rue Beaubien est

Le service funèbre aura lieu à la chapelle de la Maison, lundi le 13 courant, à 9 h. 30 a.m. Inhumation au cimetière de St-Vincent-de-Paul. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Sigefroy) — A Ville Saint-Laurent, le 8 juillet 1970, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Sigefroy Lacasse époux de Blanche Yvonne Labelle, père de Marcel, Lucien, Cécile (Mme R. Fillatrault), Yvonne (Mme J. Caron) et Jeannette (Mme Jean-Claude Lacoste). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Desiauriers Ltée,
790, rue Ste-Croix,

pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bel-Amour où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Gérard) — Subitement, à Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 59 ans, est décédé M. Gérard Lacombe, retraité de la Cité de Montréal époux de Yvette Dagenais. Il laisse dans le deuil sa fille et son gendre Mme Louis Frédérick (Louise) ainsi que deux soeurs Mme Emile Bolleau (Orise), Mme Marcel Varin (Germaine). Les funérailles auront lieu samedi le 11courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giguère & Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga

à 12 h. pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 12 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJOIE (Jean-Pierre) — A Montréal, le 10 juillet 1970, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Jean-Pierre Lajoie, époux de Simone Denault. Il laisse dans le deuil 2 fils, Gilles et Claude, et 1 bru, Paule Bolduc. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,

pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Berthe) — A Beloeil, le 7 juillet 1970 à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Berthe Larose, fille de feu Maxime Larose, et de feu Elmina Mayer; demeurant autrefois 4050 rue Dorion à Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Maurice Demers
231, Boul. Laurier, Beloeil,

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Mc Masterville, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de St-Mathieu de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Rosina) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 91 ans 7 mois, est décédée Rosina Crête, épouse de feu Napoléon Larose, mère de 7 garçons et 3 filles; elle laisse dans le deuil de nombreux petits et arrière-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
5805, rue Boileau, angle Lacordaire,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Joséphine) — A Caughnawaga, le 9 juillet 1970 à l'âge de 87 ans est décédée Mme veuve Albert Latour, née Joséphine Deschambault. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Poissant et Fils Enrg.
rue Principale, Caughnawaga

pour se rendre à l'église St-François-Xavier de Caughnawaga, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Katerie de Caughnawaga, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

LAURENDEAU (Alice) — A l'hôpital St-Joseph de la Providence le 8 juillet 1970 à l'âge de 88 ans, est décédée Mlle Alice Laurendeau, fille de feu Dr. Albert Laurendeau de St-Gabriel-de-Brandon, et de feu Georgianna Merizzi; elle laisse dans le deuil: 1 soeur) Mme Victor Tassé, sa belle-soeur; Mme Aldéric Laurendeau, ses neveux et nièces; M. et Mme Yvon R. Tassé, M. et Mme Guy Tassé, Dr. et Mme Laurier Boutet, Mlle Lise Laurendeau et plusieurs arrière neuveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2095, rue de Salaberry

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 8 h. 45 et de là au cimetière de St-Gabriel-de-Brandon, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Gaston) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 64 ans, est décédé M. Gaston Leblanc époux de feu Henriette Forgues, demeurant 5334 rue Wellington à Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Yvon Desnoyers
20, rue Des Carrières, Chamb

Le CUP contesterait la fermeture des bureaux de postes

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le Conseil des unions des postes (CUP) a l'intention de contester la fermeture des bureaux de postes par le ministre, M. Eric Kierans.

D'autre part, on peut s'attendre à ce que le CUP cherche, au cours des prochains jours, à raffiner sa stratégie entourant ses grèves tournantes.

On n'abandonnera pas cette tactique qui, selon les présidents du CUP, MM. William Houle et Roger Décarie, se montre des plus efficaces. Ils en veulent pour preuve l'affolement du ministère des Postes qui, décontenancé par les arrêts de travail à la ronde, n'a pu trouver mieux que d'ajouter aux effets des grèves tournantes en recourant à des lock-out.

Et devant les succès des grèves tournantes, le CUP ne déclenchera pas d'arrêt de travail.

"L'employeur en voudrait une grève générale, mais il n'en aura pas", a dit M. Houle. "C'est bien de valeur pour les ministres Kierans et Drury, mais nous ne ferons pas de grève générale", a-t-il ajouté sur un ton ironique.

Envisagé d'un point de vue syndical, le recours à la grève générale n'a pas beaucoup d'intérêt à ce moment-ci puisque le CUP a réussi, sans faire perdre trop de salaires à ses 27,000 membres, à plonger le service postal dans le chaos et à placer une très grande pression sur l'employeur. Jusqu'à présent, les employés syndiqués des postes n'ont pas perdu plus de quatre ou cinq jours de travail chacun à l'occasion de ces grèves.

Assez ironiquement, le CUP reproche non seulement à M. Kierans de violer plusieurs règlements en recourant aux lock-out, mais aussi de se livrer à une action malhonnête envers les citoyens canadiens et le système postal.

Les postiers soutiennent que leurs grèves sont légales alors que les lock-out du gouvernement ne le sont pas. Ils ont confié à leurs conseillers juridiques le soin d'examiner la légalité de ce geste.

"Cette action", affirme le CUP dans un communiqué, "est interprétée comme une tentative de faire pression sur les employés des postes dans le but de provoquer une grève nationale. Il cause un préjudice au public en général et bouleverse le service postal à un point dépassant toutes les intentions des employés des postes".

Le fait est, comme l'explique le CUP, que les "lock-out ajoutés aux grèves tournantes paralysent complètement le service postal dans une région donnée".

Voir FERMETURE en page 6

La grève des Postes

Les centrales syndicales ont demandé le droit de grève dans le secteur public et les gouvernements le leur ont accordé. Les centrales syndicales ont semblé y trouver leur compte, mais ce n'est pas si sûr : une grève n'est efficace que si elle fait mal à l'employeur. Or les grèves dans le secteur public font surtout mal au public. C'est toujours lui qui écope, c'est toujours lui l'otage.

Les gouvernements, quand ils ont accordé le droit de grève dans le secteur public, y ont trouvé leur compte électoral. Et advenant une grève, ce n'est pas eux qui souffrent, ce n'est que le public.

Avec la technique des grèves tournantes, les syndiqués ont trouvé moyen de faire une grève sans se faire trop mal. On les a vus retourner docilement au travail la semaine dernière, pour pouvoir bénéficier du congé du 1er juillet et retirer leur paye. A ce compte-là, la grève peut durer indéfiniment.

Le public n'a aucun moyen de se faire entendre dans ce débat, mais encore une fois, c'est lui qui souffre le plus. Si le gouvernement ne protège plus le public, il n'a plus sa raison d'être.

Les Postes sont un service public essentiel. Ceux qui ont le pouvoir (on ne sais plus qui) doivent exercer leur pouvoir pour assurer ce service.

Il y a quatre possibilités pour le gouvernement :

1) céder aux demandes syndicales
2) passer une loi spéciale
3) utiliser l'armée pour distribuer le courrier
4) démissionner.

Jean-Paul DESBIENS

Le bill 8 est adopté

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

Montréal, vendredi 10 juillet 1970, 86e année, no 158, 40 pages, 4 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 10¢

Les négociations : le seul obstacle majeur

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les négociations des ententes entre le gouvernement et les professionnels de la santé constituent aujourd'hui le seul problème majeur à l'application du nouveau programme de l'assurance-maladie.

Ce matin, l'Assemblée nationale a en effet adopté, par un vote de 50 voix contre 18, le bill visant à instituer le régime.

Sept députés de l'Union nationale ont voté avec le gouvernement, mais contrairement à ce qu'avaient laissé entendre hier leurs représentants à la commission parlementaire de la Santé, le Parti québécois et le Ralliement créditiste du Québec ont voté contre le bill en troisième et dernière lecture.

D'après le leader parlementaire du PQ, le Dr Camille Laurin, son groupement ne pouvait accepter le bill même s'il jugeait cette loi comme "la plus progressive au Canada", parce qu'elle comporte trop d'insuffisances.

Le Dr Laurin s'en est notamment pris au fait que le bill ne comporte aucune mesure qui permettrait au gouvernement de hâter la signature des ententes avec les professionnels de la santé, si ces derniers mettaient trop de temps à conclure des accords et privaient ainsi les Québécois des bénéfices du régime.

Le chef parlementaire du PQ a également déploré que la loi ne couvre pas immédiatement les médicaments et les prothèses, et finance le programme par un "impôt rétrécif". Il a aussi reproché au gouvernement de n'avoir pas promis de rendre publiques les négociations des ententes avec les médecins, les chirurgiens dentistes et les optométristes.

Quant au chef du RCQ, M. Camil Samson, il a soutenu que le bill sur l'assurance-maladie "équivaut à l'étatisation de la médecine".

D'après M. Samson, le gouvernement aurait dû également confier l'administration du régime à l'entreprise privée, respecter davantage la liberté des citoyens et celle des professionnels de la Santé, et couvrir les honoraires des chiropraticiens, ainsi que les médicaments.

Hier, la commission parlementaire de la Santé a voté à l'unanimité une modification visant à résoudre le problème le plus délicat du projet, soit celui posé par la liberté des professionnels de la Santé d'adhérer ou non au régime.

L'étape la plus difficile sera maintenant la signature de chacune des ententes avec les médecins, les chirurgiens dentistes et les optométristes, d'autant plus que les députés se sont trouvés hier à resserrer l'étau sur les professionnels de la santé.

Pour le moment, le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, préfère faire confiance au sens social des professionnels de la santé et ne pas parler des mesures qui pourraient être prises si ces derniers mettaient trop de temps à conclure des accords.

En rappelant que les professionnels de la santé ont le succès du programme en mains puiqu'il ne peut être appliqué "sans les ententes à moins d'une modification de la loi", le ministre Castonguay a toutefois indiqué qu'une législation spéciale pourrait bien être proposée si les professionnels de la santé mettaient trop de temps à s'entendre avec le gouvernement.

La Commission parlementaire de la santé, qui a terminé hier l'étude détaillée du projet de loi après cinq jours de

Voir NEGOCIATIONS en page 6

Mini-loto : 53023

Les détenteurs du billet de la Loterie d'Etat, portant le numéro 53023, remportent $5,000 à la mini-loto de cette semaine.

16 personnes dont les numéros de billets se terminent par 53023, gagnent donc $5,000. D'autre part les 123 personnes détenant des billets dont les numéros se terminent par 3023 empochent $500. Enfin, le hasard a désigné 1,296 autres gagnants de $100 dont les numéros de billets se terminent par 023.

La mini-loto a rapporté cette semaine $273,600 pour un total de 1,440,000 billets vendus.

Pour encaisser votre argent, suivez les instructions inscrites à l'endos du billet.

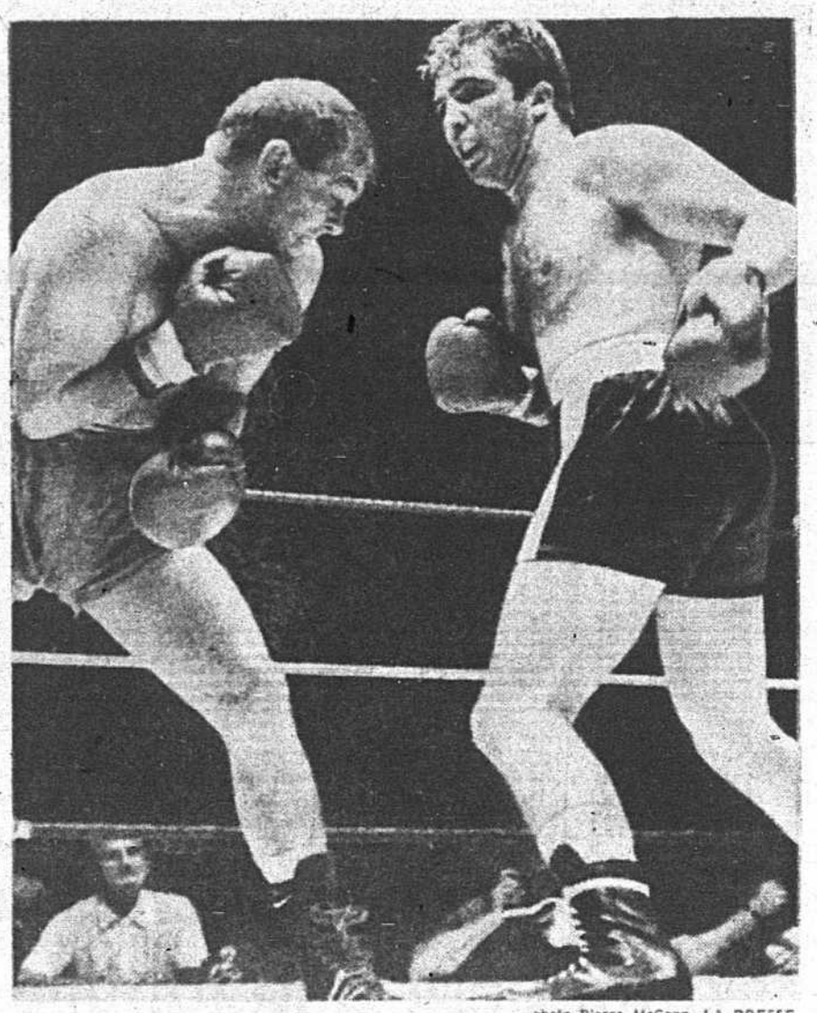


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Victoire difficile pour Paduano

Donato Paduano a remporté un 20e succès et demeure invaincu. Hier soir, au centre sportif Paul-Sauvé, le Britannique Johnny Cooke a pourtant fait trembler les 6,000 spectateurs. Une victoire difficile mais coûteuse pour le Montréalais. L'arcade déjà touchée contre Cerdan, s'est ouverte au deuxième round.

— Nos informations, page 13

L'économie britannique menacée par une grève des dockers

LONDRES (Reuter-UPI) — Le gouvernement conservateur de M. Heath, dans une course contre la montre, tente aujourd'hui l'impossible pour empêcher le déclenchement mardi prochain d'une grève générale des dockers.

Cet arrêt de travail, impliquant 47,000 dockers, assénerait, s'il se concrétisait, un dur coup à l'économie britannique. Ce serait également la première fois, depuis 1926, que toute la vie portuaire de Grande-Bretagne serait paralysée. On sait qu'une grève "partielle" des gens de mer avait, en 1966, fait perdre au pays plus de $250 millions en exportations.

Dans un dernier effort, afind 'éviter cette grève générale, qui empêcherait la manutention de quelque 2,000,000 de tonnes de marchandises chaque semaine dans les ports anglais, le ministre de la Productivité dans le cabinet

Voir L'ECONOMIE en page 6



photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Un dernier hommage aux victimes du DC-8

Une messe de funérailles en mémoire des 108 victimes de l'écrasement du Super DC-8 a été célébrée par Mgr Grégoire, assisté de plusieurs prêtres, parents ou amis des défunts. Sur notre photo, des représentants de la société Air Canada se recueillent un instant devant une gerbe de fleurs à la mémoire de leurs camarades qui ont perdu la vie en service. Dans son homélie, Mgr Grégoire a mis l'accent sur la fragilité humaine et encouragé les fidèles qui remplissaient la cathédrale en soulignant que la vie, en définitive, ne constitue qu'un passage.

Pékin annonce la libération de l'évêque Walsh et le suicide d'un autre prisonnier américain

HONG-KONG (AFP, UPI, PA) — Les autorités de Pékin ont annoncé la libération d'un évêque catholique, Mgr James Edward Walsh, âgé de 79 ans, condamné à 20 ans d'emprisonnement en 1959. Par la même occasion, les mêmes autorités ont révélé qu'un autre prisonnier américain, M. Hugh Francis Redmond, s'est suicidé il y a déjà trois mois.

Il appert que Mgr Walsh a accompli par train le trajet de Canton à Hong-Kong où des représentants du gouvernement américain, prévenus par téléphone, l'ont recueilli et fait hospitaliser à l'hôpital Maryknoll, de Kowloon, en vue d'un examen médical en règle.

Originaire de Cumberland, au Maryland, prêtre de Maryknoll, missionnaire

Voir PEKIN en page 6

AUJOURD'HUI

- La pègre aux festivals "pop" ? —page 3
- Descentes chez les motards —page 3
- Le Japon refuse tout rôle militaire en Asie —page 25
- Le 1er ministre d'Islande meurt dans un incendie —page 25

météo

Ensoleillé, avec périodes nuageuses. Chaud, orages en fin de journée. Max. 90° Min. 65° ● Détails à la page 6

POLLUTION

Pollution de l'air à Montréal : 0.02 partie par million d'anhydride sulfureux
Niveau dangereux : 0.10

ÇA CONTINUE !
Mark Ten
Plus de 600 cadeaux par jour, grâce aux coupons-primes

sommaire

Annonces classées / 30 à 38
Arts et Spectacles / 17 et 19
Bandes dessinées / 10
Décès, naissances, etc. / 39
Editorial / 4
Etes-vous observateur ? / 31
Finance / 21 à 23
Horoscope / 9
Informations étrangères / 25
Informations nationales / 2 et 40
Les secrets de polichinelle / 8
Mots croisés / 32
"Mot-mystère" / 10
Sports / 14 à 16
Terre des Hommes / 11
Tribunaux / 11 et 24
Vie dans les parcs / 10
Vie féminine / 8 et 9
Votre médecin / 9

Le DC-8 (vol 621) éprouve des difficultés et rentre à Toronto

TORONTO (PC-UPI) — La messe des funérailles des 108 victimes de la tragédie aérienne de dimanche dernier, à Toronto, venait à peine de se terminer que 96 passagers du vol 621 — avion identique à celui qui s'est écrasé — de la compagnie Air Canada vivaient, hier, un "suspense" qui devait finalement bien se terminer.

L'appareil — portant le même numéro de vol que le DC-8 qui s'est écrasé à quelques milles au nord de l'aéroport de Toronto — a dû rebrousser chemin à cause d'une défectuosité dans le système de pilotage automatique. L'avion a atterri sans incident à l'aéroport international de Toronto. En plus de por-

Voir DC-8 en page 6

Les pérégrinations d'un solitaire à Ottawa

Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa



OTTAWA — Si vous arrivez sur la colline parlementaire au grand soleil d'un beau matin d'été vous y trouverez des milliers de personnes formant un quadrilatère sur les gazons qui s'étendent devant la tour de la paix. Vous entendrez résonner, entre les édifices du Parlement et ceux moins spectaculaires mais plus cossus du Rideau Club et de l'ambassade américaine qui se trouvent en face, comme deux symboles, une musique martiale que vous aviez oublié depuis le dernier défilé de majorettes dans votre petite ville.

En vous faufilant entre les gens vous verrez d'abord s'agiter de longs bonnets de poil noirs et, un peu plus loin, quelques casques blancs et plutôt plats en forme de ces casques coloniaux que portent les blancs d'Afrique

De quoi s'agit-il?

Du changement de la garde?

Du changement de la garde de qui? Du changement de la garde du gouverneur général. Le gouverneur est-il là?

Pas du tout. Sa maison est à deux milles. Et les gardes alors, sons-ce au moins des militaires? Mais non voyons, des étudiants. La cérémonie est ainsi doublement ridicule; c'est de la frime, mais en outre elle crée des emplois d'été et contribue à amener des touristes. Les enfants de la capitale la trouvent fort colorée, l'affectionnent beaucoup, c'est pourquoi malgré l'austérité on peut encore la voir à tous les jours de beau temps.

Cela fait partie du visage d'été d'Ottawa. Comme toutes les villes, Ottawa a plusieurs visages. Elle en change selon qu'il fait jour ou que c'est la nuit, selon le temps qu'il fait; d'une certaine façon elle en change aussi selon les rythmes de la politique, selon les gouvernements qui s'y installent, parfois avec des habitudes différentes d'un régime à l'autre.

Par exemple, à l'heure où se termine la cérémonie il y a un grand va-et-vient de ministres entre les différents édifices de la colline parlementaire et la salle du Conseil privé. C'est l'occasion pour les touristes de voir un ministre sans l'appareil de policiers ou de flatteurs qui les entourent d'habitude dans leur milieu naturel.

Les touristes et les enfants les abordent avec cette curiosité qu'ont les gens quand ils approchent d'un spécimen rare dans un jardin d'animaux. Ils montrent du doigt et, surexcités, ils font des confidences aux adolescents sur la réputation politique de tel ou tel homme public.

Puis tous ces visiteurs tentent de s'engouffrer à la fois dans les édifices du Parlement pour la visite guidée. Ici le gouvernement fait à tous les jours une concession à la thèse des deux nations. Les visiteurs de langue française prennent l'escalier de gauche pour un tour en français. Les anglophones s'installent à droite, à moins évidemment qu'un manque soudain de ressources n'entraine un tour bilingue ou un tour en anglais.

Les guides sont évidemment comme tous les guides du monde. Ce sont des étudiants (l'opération emplois d'été). Ils ont du bagout, ils connaissent leurs blagues sur le bout des doigts et leur histoire comme on la leur a enseignée.

L'afflux des touristes n'a pas cessé quand vous quittez le Parlement pour aller déjeuner. Dès que la session se termine le restaurant du Parlement ferme ses portes. L'heure du déjeuner est un moment critique: si vous ne mangez ni à la chinoise ni à l'italiennt, vous venez d'éliminer d'un coup sec la plus grande partie des restaurants de la ville.

Si vous hésitez à manger à l'anglaise, alors vous ne pouvez plus marcher dans la ville en quête d'un restaurant. Il vous faut d'abord planifier vos déplacements.

Depuis peu cependant, des perspectives nouvelles se dessinent. Il y avait déjà une crêperie, voilà que viennent de s'ouvrir deux terrasses de café. Mais à ma dernière visite dans l'une d'entre elles, pas question d'obtenir une bière, ni celle qui plaît à tout coup, ni celle qui monte (ou qui montait), ni la bière du temps.

Donc vous déjeuner frugalement, cela va de soi. En revenant vous remarquez un attroupement plutôt singulier du côté des édifices de la colline. Vous y verrez des femmes enceintes, des adolescentes, des mères de famille poussant carrosse. Ce sont les troupes d'élite de la Trudeaumanie. Elles attendent le héros lui-même, elles ont des expressions étonnantes en attendant le premier ministre.

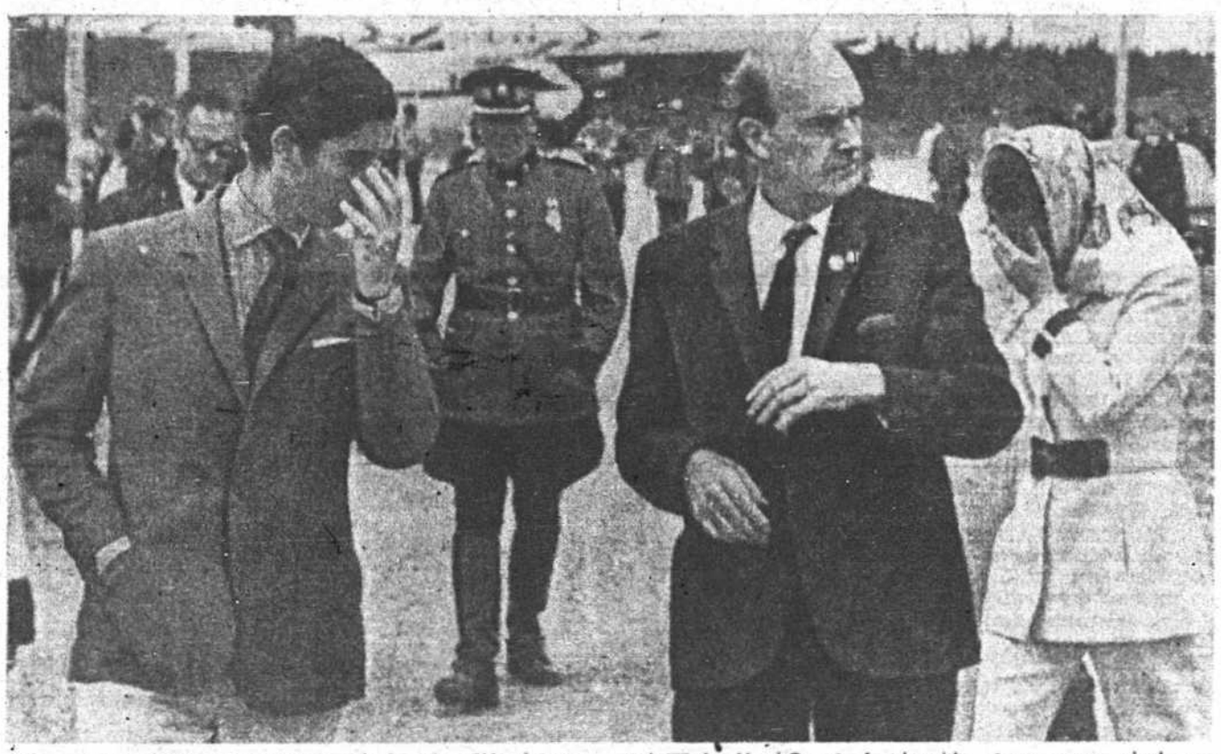
Il se produit un mouvement dans la foule. Est-ce lui? Non, le bedonnant ministre des Transports fend vite cette foule. M. Arthur Laing, M. George MacIlraith ne sont pas beaucoup plus populaires, on ne les retient pas. Quand M. Trudeau est passé, la foule s'éloigne comme des poissons rouges fuient le filet.

Les après-midi sont courts. Après quatre heures, les fonctionnaires s'engouffrent avec leurs familles sur les routes qui mènent dans le parc de la Gatineau ou sur les rues qui conduisent aux nombreux espaces verts aménagés dans la capitale. En honnête banlieusard, je m'y trouvais l'autre jour lorsque je vis venir à nous une armée de citoyens portant chaises, microphones et même un petit orgue mobile. En moins de temps qu'il n'en faut pour retourner une grillade, je me trouvai au milieu d'un service religieux d'une communauté baptiste de la capitale qui avait réservé un coin d'ombre à deux pas de là, et les enfants dégustèrent les guimauves sur la broche alors qu'un vieux baptiste à lunettes prêchait l'humilité, la modération du Seigneur.

Mais j'allais oublier le mail. Le mail où des jeunes hommes d'affaires font une souscription pour mousser la publicité de la mini-jupe. En pleine guerre de dentelles le surcroit est versé à un fonds pour la construction d'un hôpital pédiatrique. Mon confrère journaliste ne souscrit pas, il préfère les minis de Hull et puis, me dit-il, on a aussi un hôpital pédiatrique à construire à Hull.

J'oubliais aussi le festival des raftsmen qui nous ramène aux légendes de la Gatineau. J'oubliais le festival de Radio-Canada qui se déroule au Centre des Arts ou dans un amphithéâtre naturel des montagnes de la Gatineau. Désagréable Ottawa? Ennuyeuse, singulière, ça c'est vrai. Comme disait l'autre, pour qu'on s'y adapte on dirait que plus que d'autres villes elle exige des siens plus de génie inventif. Elle fait appel à toutes les initiatives et à toutes les ressources personnelles.

J'ai des amis qui s'en tirent fort bien.



Même si vous êtes le fils ou la fille de la reine d'Angleterre, les mouches noires, elles, ne le savent pas. C'est ainsi qu'à leur descente de l'avion à Fort Providence, dans les Territoires du Nord-Ouest, le dauphin et sa soeur ainsi que l'assistant du secrétaire de la reine ont été assaillis par ces terribles moustiques.

Les voraces mouches noires s'attaquent à la famille royale

FORT PROVIDENCE, T.-N.-O. (PC) — Les mouches noires, ce fléau du Nord, se sont abattues sur la famille royale et son entourage pendant la visite éclair effectuée par ceux-ci à Fort Providence, au sud du Grand Lac de l'Esclave.

Le prince Philip n'est pas étranger à ces voraces insectes mais c'était la première fois au cours de l'actuelle tournée royale qu'ils s'attaquaient à la reine, au prince Charles et à la princesses Anne.

Cet inconvénient n'a toutefois pas empêché la famille royale d'admirer la beauté du paysage et, en attendant le début des cérémonies officielles de bienvenue, le prince et sa soeur, accompagnés du commissaire des Territoires et du secrétaire privé de sa Majesté, se sont aventurés dans un sentier infesté de mouches. Se croyant à l'abri des indiscrets, ils se sont copieusement arrosés d'insectifuge. Les photographes les ont toutefois aperçus et ont réussi à prendre des photos.

Averties de la présence probable des moustiques, la reine et sa fille portaient le tailleur-pantalon, et toutes deux avaient la tête protégée d'un mouchoir.

A leur arrivée, les visiteurs ont été accueillis par les représentants des tribus indiennes des Territoires du Nord-Ouest.

Ceux-ci leur ont remis une robe de daim blanche, fabriquée à Edmonton dans une boutique indienne. Le cortège royal s'est ensuite rendu à Fort Providence, arrêtant en chemin à la mission des Soeurs Grises, qui ont fondé le premier hôpital des Territoires il y a 100 ans. Un peu plus loin, la reine a dévoilé une plaque commémorant la découverte du fleuve MacKenzie par Alexander MacKenzie, un des pionniers de l'Ouest canadien.

La reine et sa suite ont déjeuné à bord du garde-côte canadien Tembah pendant que la population locale, grossie d'un nombre impressionnant de curieux venus de l'extérieur, se ravitaillait à un barbeque monstre organisé pour l'occasion.

La famille royale a ensuite repris l'avion pour Yellowknife, où elle est arrivée à 16 heures locales.

Selon Marcel Pepin, un conseil consultatif de la santé pourrait être mis sur pied

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Même si les fiançailles conclues entre les syndicats et les médecins pour l'assurance-maladie ont finalement été rompues hier, elles conduiront peut-être à la création d'un conseil consultatif de la santé.

En annonçant que les médecins n'avaient pas accepté la formule de compromis soumise par les syndicats, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a révélé que l'idée d'un organisme semblable au Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre était sortie des pourparlers avec les professionnels de la santé.

Avant de bien préciser qu'il ne voulait pas parler au nom des médecins, le président de la CSN a clairement indiqué que seules les discussions au sujet d'un éventuel conseil consultatif de la santé n'étaient pas encore closes.

Interrogé à ce sujet, le seul représentant des médecins qui se trouvait hier au Parlement, le président de la Fédération des omnipraticiens, le Dr Gérard Hamel, s'est dit dans l'impossibilité de commenter même un seul aspect des entretiens avec les syndicats, avant d'avoir consulté le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Raymond Robillard.

D'après M. Pepin, au moment où les entretiens ont été suspendus hier après trois jours, le conseil consultatif aurait été notamment composé de représentants des professions de la santé et de représentants des syndicats. Les autres membres éventuels n'avaient pas encore été déterminés.

Dans un cas comme celui du projet de l'assurance-maladie, s'il avait déjà été créé, le conseil de la santé aurait pu être consulté par le gouvernement avant la déposition du projet de loi.

Parmi les autres avantages d'un tel organisme mentionnés par le président de la CSN, il y a le fait qu'il permet aux différents groupes oeuvrant dans un même domaine d'avoir une meilleure compréhension réciproque de leurs attitudes respectives.

Au sujet de l'assurance-maladie, c'est justement cette compréhension qui manquait aux médecins et aux syndicats mais qui a été obtenue au cours des entretiens de cette semaine.

Le président de la CSN a confirmé une affirmation en ce sens faite plus tôt à la Commission parlementaire de la santé par le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay.

M. Pepin a toutefois déclaré que tel avait été le seul autre résultat positif des entretiens entre les médecins et les syndicats. M. Castonguay avait aussi soutenu que les deux groupes en étaient arrivés à une meilleure compréhension du problème posé par la liberté des professionnels de la santé d'adhérer ou non au régime d'assurance-maladie.

Après que M. Pepin eût expliqué la formule de compromis soumise par les syndicats aux médecins, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a révélé que ces professionnels de la santé avaient soumis une contre-proposition aux quatre grandes centrales syndicales.

Sans préciser la nature exacte de la contre-proposition, M. Laliberté a affirmé que les médecins avaient préconisé "quelque chose de pire" que le projet de loi libéral.

D'après M. Pepin, le ministre Castonguay a participé à une partie des entretiens, mais il s'est contenté d'écouter "passivement, sans prendre position".

Le président de la CSN a résumé ainsi la proposition des syndicats aux médecins:

— les centrales syndicales auraient accepté temporairement la couverture des services prévus au nouveau projet de loi de l'assurance-maladie ainsi que le système de cotisations, à la condition que les médecins acceptent sur une base temporaire les tarifs qui leur sont actuellement versés en vertu de la loi d'assistance médicale aux assistés sociaux; toutefois, il n'y aurait eu aucun désengagement et aucun complément d'honoraires.

— après l'application de cette formule, le Conseil consultatif de la santé, qui aurait été créé entre-temps, aurait analysé l'expérience et aurait suggéré un nouveau projet de loi qui aurait pu être étudié à l'automne; dans le nouveau projet de loi, les médecins auraient peut-être pu bénéficier de la rétroactivité.

D'après M. Pepin, ramenés à la moyenne générale de consommation des services médicaux et appliqués à l'assurance-maladie, les tarifs de la loi de l'assistance médicale assureraient un revenu de $55,000 à $63,000 par année aux médecins.

Le PQ et les créditistes sont reconnus partis d'Opposition

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Assemblée nationale a adopté, hier, à l'unanimité, en troisième lecture, le projet de loi no 1 mettant fin au bipartisme et reconnaissant le Parti québecois et le Ralliement des créditistes comme des partis de l'Opposition.

L'adoption de ce projet de loi a été précédée d'un débat plus ou moins acerbe au cours duquel la députation du Parti québecois a tenté, sans succès, de présenter un amendement visant à se faire reconnaître comme la députation de l'Opposition officielle, honneur qui revient à la députation de l'Union nationale.

L'amendement a été rejeté après que le leader parlementaire du gouvernement, M. Pierre Laporte, eut fait remarquer que toute la question de la Loi électorale et de la carte électorale fera l'objet de discussions devant la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi No 1, qui amende la Loi de la législature, a pour principal objet d'accorder une indemnité de $3,000 par année et une allocation supplémentaire de $1,000 par année à chaque député qui dirige à l'Assemblée nationale un parti de l'Opposition.

Le bill décrit comme un parti de l'Opposition un parti qui a fait élire au moins douze députés à la dernière élection ou encore un parti qui a obtenu 20 p. 100 des votes dans l'ensemble du Québec à la dernière élection.

Le texte original du projet de loi, en parlant des douze députés, ne comportait pas la précision "élus à la dernière élection" et un amendement y a été apporté afin d'éviter qu'à la suite d'un décès ou d'un changement d'allégeance la députation créditiste, au nombre de douze, ne soit privée de sa reconnaissance de parti de l'Opposition.

Exception faite des discussions sur cet amendement, un seul débat d'importance a marqué l'étude du nouveau projet de loi.

Il s'agit de celui suscité par les critiques des députés péquistes concernant le résultat des élections et le statut du Parti québecois à l'Assemblée nationale.

Tout en admettant que la nouvelle législation revêt une importance symbolique puisqu'elle met fin au bipartisme, les députés péquistes l'ont critiquée soutenant en particulier qu'elle constitue une formule facile, superficielle, qui sent à plein nez l'improvisation et qui se borne à constater les résultats sans les approfondir.

"Nous nous opposons surtout à cette formule parce qu'elle consacre l'injustice du régime électoral actuel", a dit le leader du Parti québecois, le Dr Camille Laurin, en parlant de la représentation de son parti qui ne correspond pas au pourcentage du vote.

"C'est ce régime, a continué le Dr Laurin, qui nie à sa base même l'idéal démocratique que le présent projet de loi entérine et consacre dans les faits.

"Si le premier ministre avait été vraiment sincère, a poursuivi le leader du Parti québecois, le soir des élections, lorsqu'il promettait de corriger au plus tôt ce système, il ne se serait pas contenté de confier l'examen de tous ces problèmes à une commission parlementaire."

Le Dr Laurin a également profité de son intervention pour faire une autopsie de la défaite de l'Union nationale et il a critiqué les vieux partis leur reprochant d'avoir endormi la population et d'avoir machiné la dernière élection de façon à affaiblir son parti.

A ces critiques, le leader parlementaire du gouvernement a répondu que même avec un autre régime électoral le résultat des élections aurait été le même. M. Laporte a ensuite invité son collègue à attendre les séances de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur la Loi électorale et la carte électorale pour formuler ses critiques.

Le député de l'Union nationale de Bellechasse, M. Gabriel Loubier, a repoussé, pour sa part, les critiques du Dr Laurin en les qualifiant de faciles et superficielles.

Quant au Ralliement des créditistes, il s'est limité, au cours des discussions, à défendre ses positions et à réclamer un amendement afin de protéger son statut au cas où l'un de ses députés disparaîtrait.

Québec: un comité étudiera les problèmes des mines

QUEBEC (PC) — Un Conseil de la main-d'oeuvre des mines sera créé afin d'étudier l'activité professionnelle, les problèmes et l'avenir de quelque 20,000 mineurs de la province de Québec.

La création de ce conseil a été annoncée aujourd'hui à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre Laporte.

Ce dernier a souligné que la valeur de la production minière au Québec dépasse $700 millions par année. Le ministre a également indiqué que la création de ce conseil lui avait été suggérée par le Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Le nouveau conseil sera formé de six membres dont trois viendront de la partie syndicale et trois de la partie patronale. C'est le ministre du Travail qui fera les nominations; le comité comprendra en outre un représentant du ministère du Travail ainsi qu'un représentant du ministère des Richesses naturelles.

Mandat

Tout en précisant que ce nouveau conseil pourrait entrer en action possiblement d'ici à un mois, M. Laporte a également laissé entrevoir qu'il comptait pouvoir annoncer d'ici à quelques semaines ou quelques mois la création d'un fonds minier.

Ce fonds serait utilisé à l'occasion de la fermeture d'une mine pendant la période de reclassement des ouvriers ou lorsqu'il sera constaté qu'il n'y a plus de place pour ces ouvriers.

Quant au conseil lui-même, son mandat consistera d'abord à étudier et à décrire les différents métiers et professions que l'on retrouve dans l'entreprise minière. Il déterminera par la suite les qualifications requises pour l'exercice de ces métiers et professions et établira les besoins actuels et futurs de la main-d'oeuvre de l'industrie minière.

Il recherchera également les variations prévisibles de la main-d'oeuvre pour un an ou pour deux ans.

La politique linguistique du gouvernement Bourassa est dénoncée par la SSJB

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a vivement critiqué, hier, la politique du gouvernement Bourassa en vue de faire du français la langue de travail au Québec.

Selon le président de la SSJBM, M. François-Albert Angers, "le parti libéral de M. Bourassa, comme l'Union nationale de M. Bertrand, dont il a voté la loi 63, à la dernière session, s'acharne à démissionner de sa véritable fonction de législateur pour s'en tenir à la politique d'incitation en faveur de l'établissement du français au Québec".

Après s'être de nouveau prononcé pour l'institution du français comme seule langue officielle, M. Angers soutient qu'une telle décision "créerait les conditions psychologiques indispensables dans notre situation pour que le français devienne la langue courante, et non seulement prédominante".

La déclaration ajoute: "La conséquence de ce jeu de l'autruche se manifeste tout de suite: dans un Québec français, le gouvernement québécois s'apprête à payer une prime à des industries déjà puissantes pour qu'elles acceptent ce qui doit être la loi du pays."

M. Angers fait ainsi écho aux informations selon lesquelles le gouvernement pourrait favoriser les entreprises qui feraient du français leur langue de travail.

"Situation odieuse, écrit M. Angers, que d'avoir à acheter, comme une faveur, la possibilité d'exercer ce qui est notre droit. Situation révoltante, quand on pense que sont ainsi gaspillées, dans un pays qui est déjà acculé à l'austérité financière, des sommes dont nous avons un impérieux besoin pour les engager dans le développement et la conquête de notre économie."

Agence "Detec of Canada"
PIERRE-D. MASSUE, C.A.A.
DETECTIVE
"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"
Licenciée par la Cité de Montréal
• INVESTIGATIONS • INFIDELITE CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CO — DISCRETION ASSUREE
387-8757

UNIVERSITE DE MONTREAL
SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE
AUX ANIMATEURS,
AUX PROFESSIONNELS DU LOISIR,
Le Service d'éducation permanente offre un CERTIFICAT DE LOISIR.
Cours offerts à l'automne :
Situation du loisir au Québec
Psychologie du loisir
★ Ce programme de 30 crédits couronné par un diplôme universitaire fait partie intégrante d'un Baccalauréat ès sciences.
Date limite d'admission : 15 AOUT
Informations au : Service d'éducation permanente,
3333, Chemin de la Reine Marie,
Tél. : 343-6090 (jour) 343-6992 (soir)

la presse

MONTREAL, VENDREDI 10 JUILLET 1970 — 86e ANNEE — No 158 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 2

Québec cherche à découvrir si la pègre a tenté de s'immiscer dans les deux festivals "pop"

Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a ordonné une enquête sur des rapports voulant que la pègre montréalaise tente de s'infiltrer dans l'organisation des festivals pop, plus précisément celui de Sainte-Croix, qui doit avoir lieu les 7, 8 et 9 août.

Le bruit d'une interyention du monde interlope dans celui de la musique populaire est venu aux oreilles des autorités à la suite de l'annulation soudaine d'une conférence de presse qui devait avoir lieu mardi et au cours de laquelle on devait présenter les vedettes du spectacle et annoncer certaines nouvelles d'importance relativement au festival de Sainte-Croix.

L'annulation aurait été ordonnée à l'issue d'une rencontre qui aurait eu lieu tard dans la soirée de lundi, dans un restaurant de la rue Crescent, entre les organisateurs du festival et des présumés représentants de la pègre.

Au cours de cette rencontre, LA PRESSE a-t-elle appris, les dirigeants de la Mafia locale auraient fait part de leurs exigeances aux représentants de Magnum Solart Inc., la compagnie productrice du festival, et ces derniers ont préféré contremander la conférence de presse du lendemain et le festival lui-même, plutôt que de se plier aux demandes des émissaires de la pègre.

L'incident a été porté à l'attention du ministre de la Justice et M. Choquette a immédiatement ordonné à la Sûreté du Québec d'instituer une enquête, afin d'établir si, comme on le prétend, la pègre serait impliquée non seulement dans l'organisation du festival pop de Sainte-Croix, mais aussi de celui qui doit se tenir à Manseau (dans la région de Québec), au début du mois prochain.

Me Choquette a déclaré au représentant de LA PRESSE qu'on l'avait informé des rumeurs qui couraient au sujet des deux festivals de musique populaire et qu'il avait aussitôt ordonné une enquête.

Un avocat de Montréal, Me André Villeneuve, doit également participer à cette enquête. Il a fait savoir, après une brève conversation téléphonique avec les organisateurs du festival de Sainte-Croix, qu'il avait l'intention de rencontrer ces derniers dans un avenir rapproché. Si les organisateurs, a-t-il ajouté, répondent à toutes les exigences requises pour l'obtention d'un permis d'exploiter un événement de ce genre, ils l'obtiendront "sans problèmes".

Me Bergeron est nommé juge à la Cour supérieure

OTTAWA — Me Jean-Paul Bergeron, C.R., de Montréal, a été nommé juge de la Cour supérieure de la province de Québec pour le district judiciaire de Montréal.

La nomination de Me Bergeron qui a été annoncée aujourd'hui à Ottawa par le ministre de la Justice, M. John Turner, comble le dernier poste récemment créé par un amendement à la loi sur les juges.

Né à Montréal le 26 août 1916, Me Bergeron fut admis au Barreau de la province de Québec en 1941. Il fut nommé conseiller de la Reine en 1958.

Il était membre de l'étude légale Blain, Piché, Bergeron, Gofbout, Emery, Blain et Vallerand de Montréal. Le juge Bergeron est un des quatre membres fondateurs de cette étude. Il fut aussi professeur de droit de faillite à l'Université de Montréal et procureur senior de la couronne dans la métropole de 1958 à 1960.

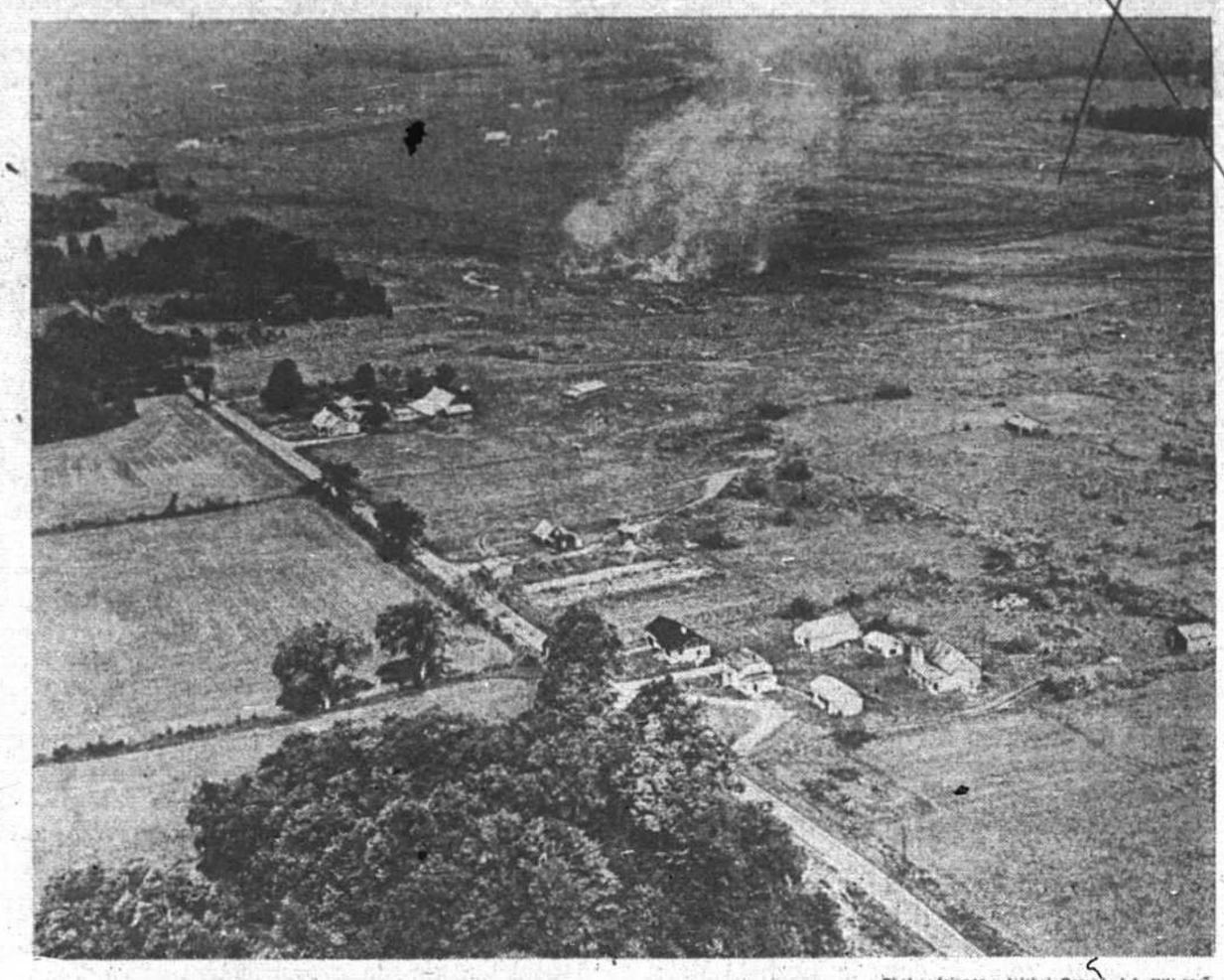


Photo aérienne : Michel Gravel, LA PRESSE

La forêt recule sur l'emplacement du futur aéroport

Un feu d abattis brûle sur l'emplacement de la première piste qui sera construite à l'aéroport international de Montréal, près de Sainte-Scholastique. La fumée dense s'échappe d'une vingtaine de brasiers allumés sur les 900 acres de terrain boisé que des entrepreneurs sont en train de raser au sol. Cette vue aérienne offre au premier plan quelques fermes qui vont être démolies incessamment.

Sainte-Scholastique : les appels d'offres pour la première piste seront lancés jeudi prochain

Les appels d'offres pour l'aménagement de la première piste du futur aéroport international de Montréal, près de Sainte-Scholastique, seront lancés jeudi prochain.

Les pistes A et D, les deux premières qui seront construites et doivent être prêtes à la fin de 1973, auront 12,250 pieds de longueur, soit un peu plus de deux milles sur 500 pieds de largeur.

Le première piste doit traverser le rang Saint-Jean, une route qui mène de Sainte-Scholastique à Sainte-Monique et est bordée par environ 50 maisons de ferme.

Les soumissions pour la démolition de ces maisons et autres bâtiments de ferme seront ouvertes mercredi prochain. Les travaux débuteront peu après.

Pendant ce temps, trois entrepreneurs poursuivent la coupe du bois commencée le 10 juin dernier. Environ 900 acres de terrain boisé doivent être dégarnies de leurs arbres.

Tout le bois non récupérable est amassé en tas qui sont par la suite détruits par le feu. Un survol de l'emplacement du futur aéroport nous a permis de constater le recul de la forêt ainsi que l'immensité du chantier.

D'ici la fin de l'été, il ne restera plus un seul arbre dans la zone aéroportuaire.

Lorsque l'aérogare sera construite et que les masses s'y rendront pour prendre l'avion, des urbanistes et autres conseillers en esthétique panoramique viendront sans doute piquer quelques beaux grands arbres ici et là pour orner ce que le bâtisseur aura dégarni.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Une vingtaine de policiers ont cerné le local des "Popeye's" et des "Vickings", au 4830, rue Drolet, en fin de matinée. Une dizaine de motocyclettes ont été amenées à la fourrière pour vérification alors qu'une dizaine de motards étaient conduits au poste no 17 pour interrogatoire. Des armes ont été trouvées au cours de la perquisition.

Arrestation d'une douzaine de motards et saisie d'armes

Des armes de tous genres ont été saisies et une dizaine de motards ont été appréhendés, en fin de matinée, alors que pour la deuxième fois en moins de 2 heures, la police de Montréal effectuait une rafle au local des "Popeye's" et des "Vickings", au 4830, rue Drolet.

Ces descentes ont été effectuées à la suite de plaintes reçues des voisins, selon lesquelles on était un peu bruyant à l'intérieur et qu'il y avait des armes dans le local.

Un groupe de six ou sept motards américains, la plupart venant de l'Etat du Connecticut, étaient en visite au local lorsque les policiers de Montréal y ont fait irruption ce matin.

Au cours de leur perquisition, les policiers ont trouvé deux carabines, deux revolvers, une machette, un poignard, de même qu'une plume d'un genre un peu spécial puisqu'elle était dotée d'un dispositif lui permettant de tirer des balles de calibre .22.

Le raid a été effectué par une vingtaine de policiers : des membres de l'Unité mobile de l'escouade de l'Aide à la jeunesse du poste no 17, de même que de la Sûreté du poste 17.

Le sergent-détective Jean-Pierre Lemay, de la Sûreté du poste 17, et le sergent Raymond Campeau, de l'Unité mobile, ont dirigé le travail des policiers.

Le sergent-détective Lemay nous a révélé à midi qu'une carabine et une boîte de balles ont été trouvées sur le toit de la maison et il a émis l'hypothèse que le groupe se préparait à "recevoir" des visiteurs indésirables:

Des dix motards qui ont été appréhendés, deux seulement devaient être détenus, ayant été trouvés en possession d'armes.

Une dizaine de motos qui étaient garées devant le local ont été amenées à la fourrière pour inspection.

Policier blessé

Hier soir, un policier avait été blessé et trois motards avaient été arrêtés lors d'une descente effectuée au même local.

L'agent Yvon Dansereau, 26 ans, a dû être traité à l'Hôtel-Dieu, après avoir été atteint d'une bouteille à la tête.

La perquisition de ce matin portait à sept le nombre de raids effectués par la police chez les motards au cours des derniers jours.

Deux hommes et un adolescent sont blessés dans une tentative de vol

HULL — (PC) — Deux hommes et un adolescent ont été blessés par des coups de feu, tôt ce matin, au cours d'une tentative de vol à main armée survenue au club de golf Chaudière, situé en banlieue d'Ottawa.

M. Louis Farrera, 22 ans, a reçu une balle dans la poitrine, tandis que Richard Pachero, 14 ans, a été atteint à la hanche droite et Gilles Pachero, 38 ans, à la main droite.

Leur agresseur était un homme masqué qui tentait de s'emparer des recettes du bar, soit un montant de $4,000.

Les blessés, tous trois employés du bar Chaudière et domiciliés à Hull, ont été hospitalisés. M. Farrera est dans un état critique, mais celui des Pachero n'inspire pas d'inquiétude.

Le bandit, qui était accompagné d'une autre personne, s'est enfui en auto, sans toutefois emporter l'argent.

Le Conseil des universités recommande la création d'une Commission de l'enseignement des sciences de la santé

par Claire DUTRISAC

Se plaçant dans une optique générale, le Conseil des universités recommande la création d'une Commission de l'enseignement des sciences de la santé. Il reconnaît à l'Ordre des médecins le droit de participer officiellement à l'organisation du système d'enseignement médical ainsi qu'aux travaux des organes chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement. Cependant, le Conseil limite ce droit aux pouvoirs de ladite Commission.

C'est à la demande de l'ex-ministre de l'Education, en novembre 1969, que le Conseil des universités s'est penché sur le projet de refonte de la Loi médicale. Débordant le cadre de son mandat, le Conseil s'est penché sur "le problème d'ensemble du rôle des corporations professionnelles dans le domaine de l'enseignement supérieur".

Tout en centrant son analyse sur le projet actuel de la loi médicale, le Conseil a étudié la coordination de l'enseignement supérieur des sciences de la santé. Il vient de remettre son rapport au ministre de l'Education et en a remis un résumé succinct à la presse.

Le Conseil a d'abord posé les principes suivants: c'est à l'Etat qu'incombe la protection du bien public. A cette fin, l'Etat peut déléguer une partie de ses responsabilités et de ses pouvoirs à des organismes para-publics. Mais il revient à la société dans son ensemble, et non à une corporation professionnelle ou aux universités, de mesurer les besoins quantitatifs et qualitatifs de la population en un domaine, celui de la santé par exemple.

Acceptant des limites à l'action des universités, le Conseil affirme que "l'Etat ne saurait plus déléguer à une corporation professionnelle la responsabilité sans partage de la formation de ses membres et de l'admissibilité à la pratique de la profession".

D'autre part, le Conseil des universités reconnaît que l'Ordre des médecins doit, pour assumer la responsabilité de veiller au respect par chacun de ses membres des règles de l'éthique et de la déontologie médicale, prendre une part active à la formation des médecins.

Le Conseil ajoute que ces responsabilités peuvent cependant s'exercer selon des modalités autres que celles qui donnent à l'Ordre un pouvoir absolu quant au contrôle de l'entrée dans la profession, au droit de créer des écoles de médecine, d'approuver les programmes, d'administrer les examens de spécialités, de définir seuls les titres de spécialités, de contrôler l'immatriculation des étudiants de tous niveaux...;

Les pouvoirs que le Conseil des universités souhaite voir déléguer à la Commission dont il suggère la création limitent à la fois l'absolutisme des droits de la profession médicale et celle des universités elles-mêmes. Ce qu'il propose, c'est une démocratisation de ces organismes.

La Commission serait rattachée au ministère de l'Education. Elle comprendrait des représentants des universités, des ordres professionnels, d'étudiants prégradués et gradués, de représentants du ministère de l'Education, du ministère de la Santé et du public.

Il lui reviendrait de définir les critères d'agrément et de décider de l'agrément des établissements d'enseignement: facultés et centres hospitaliers d'enseignement. Elle déterminerait également des critères de reconnaissance et la coordination inter-universitaire des programmes de formation et de perfectionnement élaborés par les facultés, de même que l'établissement des critères d'admission aux études en sciences de la santé. C'est la Commission qui pourrait octroyer le droit de pratique, sur production des titres décernés par les facultés agréées ou des équivalences reconnues par la Commission pour fins de pratique ou de spécialisation. Elle serait chargée de l'évaluation périodique des besoins de la société selon les spécialités, en collaboration avec les organismes intéressés.

Cette suggestion réduit de beaucoup les pouvoirs de l'Ordre des médecins (Collège) puisque, dans l'esprit du Conseil, le projet de refonte de la loi médicale doit être formulé conformément aux considérations et recommandations qui précèdent.

"Il faut reprendre les travaux devant conduire à la création d'un conseil de la recherche"

par Daniel MARSOLAIS

Le Conseil des universités du Québec a recommandé, ce matin, au gouvernement provincial, la reprise des travaux devant conduire, dans les plus brefs délais, à la création du Conseil québécois de la recherche scientifique.

Cette recommandation qui a été présentée au ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, fait suite à une suggestion de la Commission de la recherche universitaire, organisme qui a vu le jour par le biais de la loi du Conseil des universités.

La Commission de la recherche universitaire a en effet présenté au Conseil des universités, une recommandation à l'effet que soit reprise et activée, la création d'un tel organisme de recherche. En soumettant cette recommandation au Conseil des universités, la Commission invoquait que la recherche avait besoin d'être située dans le contexte plus global des besoins socio-économiques du Québec.

"La poursuite d'objectifs globaux" disait la Commission, "demande l'existence d'un organisme capable d'assurer la complémentarité des ressources et des objectifs de recherche des milieux universitaires, du gouvernement, et de l'industrie".

La fonction du conseil

Défini en trois points par le Conseil des universités, le rôle du conseil de la recherche scientifique serait :

- élaborer et définir les objectifs de la recherche scientifique, en tenant compte du développement socio-économique du Québec;
- tenir à jour les renseignements relatifs à l'état de la recherche;
- coordonner le développement de la recherche scientifique dans ses différents secteurs d'activités.

Par ailleurs, le Conseil des universités rappelle que le gouvernement du Québec a déjà manifesté un certain intérêt pour le développement de la recherche.

D'une part, par un projet de loi déposé en 1966 et qui avait précisément pour objet, la cration d'un tel Conseil provincial, et d'autre part, par la création récente de la Commission de recherche universitaire et par la formation du Centre de recherche industrielle et de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Le Conseil insiste d'autre part, sur les nombreuses recommandations qui demandaient la création d'un tel conseil.

Il souligne enfin que la création d'un tel organisme ne serait pas un précédent au pays, puisque plus ieurs provinces canadiennes ont déjà institué de semblables organismes.

FERMETURE

SUITE DE LA PAGE 1

A ce sujet, MM. Houle et Décarie ont cité l'exemple du bureau de postes de Québec qui a été l'objet d'une suspension des opérations mercredi alors qu'un million de pièces de courrier attendaient la livraison. "Les fermetures qui ont eu lieu mercredi et mardi ont privé de service plusieurs résidents qui n'auraient pas été affectés par nos grèves. L'impact des actions prises par M. Kierans, poursuit le CUP, se poursuivra longtemps après la fin de nos grèves tournantes".

"Par nos actions, nous avons coordonné nos grèves afin de causer le moins d'inconvénient possible au public en général tout en appliquant la pression sur les responsables des postes et sur les gros commerçants.

"L'action de M. Kierans est une assurance que le public moyen sera gravement affecté", poursuit le CUP.

M. Houle en conclut qu'il ne faut pas s'attendre à d'autres choses du gouvernement et surtout du ministre Kierans, "un businessman dont la conduite et les tactiques ne surprennent plus depuis l'affaire Lapalme".

M. Décarie a cité en exemple les "lock-out" décrétés à Edmunston, au Nouveau-Brunswick et à Grand Falls, à Terre-Neuve, jeudi, où il n'y avait pas de grèves. M. Décarie a ajouté qu'à Grand Falls, il n'existe pas de service de livraison à domicile.

La rencontre qui devait avoir lieu jeudi après-midi a été contremandée et les négociateurs des deux parties doivent se rencontrer aujourd'hui.

De part et d'autre, on admet que ces rencontres se continuent histoire de garder contact afin que les négociations ne soient pas rompues.

Les négociateurs des deux parties ont assez peu de choses à se dire, si ce n'est de s'inviter mutuellement à formuler de nouvelles propositions.

Le gouvernement est prêt à encaisser un déficit additionnel de $50 millions dans les opérations postales de l'année en cours, explique le Conseil des Postes, tandis qu'en acceptant les propositions contractuelles de l'Union, le coût s'élèverait, selon le gouvernement, à un maximum de $32 millions répartis sur une période de deux ans.

Cocktail molotov à Montréal

A Montréal, entre-temps, la police recherche deux jeunes gens qu'on soupçonne d'avoir lancé un cocktail molotov, peu avant minuit, dans un bureau de postes situé au 205, est, rue Sainte-Catherine.

La bombe incendiaire n'a toutefois causé que peu de dégâts et personne n'a été blessé.

Un adolescent de 14 ans a relaté à la police qu'il avait vu deux hommes s'approcher de l'édifice abritant la succursale postale "N", briser un carreau, à l'arrière, et lancer le cocktail molotov à l'intérieur.

Les individus ont ensuite pris la fuite sur une petite motocyclette.

L'ECONOMIE

SUITE DE LA PAGE 1

Heath acpersonnellement demandé aux dirigeants syndicaux et patronaux de rencontrer les hauts fonctionnaires de son ministère, aujourd'hui.

Ces rencontres auraient pour objectif premier de déterminer s'il existe encore des possibilités de négociations entre les deux parties. Elles pourraient se prolonger pendant plusieurs jours et ainsi accorder au gouvernement un répit nécessaire pour déterminer un plan d'action au cas d'une éventuelle impasse.

Les dockers, qui sont membres de quatre unions toutes groupées dans la grande centrale TGWU (Confédération générale des ouvriers du transport), réclament des majorations de salaires qui porteraient leurs rémunérations hebdomadaires à environ $125.

Les entreprises portuaires affirment qu'elles sont financièrement incapables d'accorder de telles hausses.

Si la grève générale est déclenchée comme prévu mardi prochain, le gouvernement Heath pourrait songer à utiliser l'armée pour assurer la manutention des marchandises périssables qui s'accumuleraient dans les ports à un rythme dangereux.

Un porte-parole des dockers est toutefois d'avis que le gouvernement n'aura pas recours à cette mesure draconienne. Tout d'abord, parce que déjà plus de 1,500 soldats sontd déjà "mobilisés" pour service en Irlande du Nord. Et surtout, souligne ce porte-parole, l'utilisation de l'armée pour "briser" une grève pourrait fort bien provoquer un tollé de protestation de la part des autres syndicats qui, alors, songeraient peut-être à déclencher une grève générale dans tous les secteurs à travers le pays.

Bombe désamorcée dans le Vieux Montréal

par Guy GODIN

Une bombe de fort calibre qui aurait pu causer d'importants dommages dans le Vieux Montréal, a été désamorcée, ce matin, vers 4 h. 15, à proximité de la Banque Royale du Canada, au 360 ouest, rue Saint-Jacques.

L'engin, composé de huit bâtons de dynamite, avait été déposé parmi des sacs de détritus, dans une ruelle, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

C'est un éboueur de la firme Progress Refuse, qui a fait la découverte, en prenant ce qu'il croyait être un contenant de déchets. Saisissant un sac de l'armée pour le jeter, M. Henri Béliveau a subitement perçu le tic-tac d'une horloge. "J'ai immédiatement réalisé que c'était une bombe", nous déclarait-il quelques minutes après sa trouvaille.

M. Béliveau a alors ouvert le sac, pour apercevoir huit gros bâtons de dynamite, dont deux étaient reliés à un détonateur. Prenant les six bâtons libres, il est allé les déposer sur le trottoir de la rue Notre-Dame, et s'est empressé d'arrêter un taxi au passage, pour dire au conducteur d'alerter la police.

PEKIN

SUITE DE LA PAGE 1

en Chine depuis de nombreuses années, Mgr Walsh était évêque de Changhaï lorsque les communistes de Mao Tsé-toung prirent le pouvoir en 1949. Il refusa de quitter son poste et continua de dire la messe pour ses fidèles.

Cependant le nouveau régime pourchassait et chassait les prêtres étrangers par tout le pays. En 1958, l'évêque de Changhaï était finalement appréhendé sous l'inculpation d'espionnage, de "crimes contre le peuple", et condamné à vingt ans d'emprisonnement. Deux ans après, le juge William A. Walsh, de Cumberland, après lui avoir rendu visite dans son cachot, émit l'opinion que son frère ne sortirait pas vivant de Chine.

Les médecins de l'hôpital Maryknoll, de Kowloon, ont déclaré que le vieux missionnaire se porte étonnamment bien eu égard aux circonstances.

M. Hugh Francis Redmond, originaire de Yonkers, dans l'Etat de New York, avait 50 ans lorsque, selon un rapport émané de Pékin, il aurait succombé à une hémorragie après s'être sectionné les poignets avec une lame de rasoir.

Il avait été appréhendé par les autorités communistes en avril 1954 et condamné à la prison à vie pour "espionnage et sabotage" alors qu'il travaillait, à Changaï, dans une maison d'import-export.

M. Sol Friedman, un avocat qui a pris la tête d'un comité de citoyens américains formé aux fins d'obtenir la libération du captif, a déclaré aujourd'hui ne pas croire au suicide de celui-ci. "Par ailleurs, a-t-il souligné, personne n'a avisé sa famille". Se référant au rapport selon lequel le corps de M. Redmond aurait été incinéré, M. Friedman a dit: "Cela aurait été un énorme crime contre sa famille. Pourquoi n'aurait-on pas expédié le cadavre aux USA ?"

La mère du prisonnier lui adresse des colis tous les mois, a révélé l'avocat, mais elle n'a jamais pu savoir s'ils parvenaient à leur destinataire. Cette dame, âgée de 72 ans, est aujourd'hui très malade.

Après la libération de Mgr Walsh, il resterait encore au moins quatre Américains dans les prisons chinoises: John Thomas Downey, 39 ans, arrêté pour espionnage en 1952, alors qu'il était employé civil de l'armée chinoise. Emprisonnement à vie, vraisemblablement. Richard George Fecteau, 42 ans, également employé civil de la même armée et arrêté pour espionnage. 20 ans de réclusion, croit-on. Philip Eldon Smith, capitaine, 30 ans, dont l'avion a été abattu dans le golfe du Tonkin en 1965. Robert J. Flynn, lieutenant, 32 ans, dont l'avion a été abattu dans la province du Kwansi en 1967.

DC-8

SUITE DE LA PAGE 1

ter le même numéro de vol, les deux avions effectuaient le même trajet, Montréal-Los Angeles, avec escale à Toronto.

Le vol 621 avait quitté Montréal, hier matin, à 7h15, pour atterrir à Toronto, à 9h05. Il était en retard d'une heure quand il a quitté l'aéroport international de Toronto pour Los Angeles. Vers 10h30, le pilote décidait de retourner à Toronto. Il y atterrissait à 11h. En attendant un autre avion qui devait repartir à 15h, les passagers ont pu se restaurer. Ils sont arrivés, sans incident, à Los Angeles, à 19h.

"Ce ne fut qu'un retard fastidieux pour moi", a déclaré le célèbre cinéaste Alfred Hitchcock, habitué aux "suspenses" fictifs, et qui se trouvait parmi les 96 passagers. Il a été conduit au salon des VIP où il a somnolé en attendant l'autre avion.

Il en a été tout autrement d'une femme qui est devenue hystérique quand le pilote a annoncé, alors que l'avion survolait le Michigan, qu'il devait retourner à Toronto.

M. Don Freeman, un professeur de l'université York, a révélé que la plupart des passagers ont pris peur.

"Nous leur répétions que la même chose ne pouvait arriver deux fois", a déclaré le professeur.

Cinq passagers ont décidé de ne pas continuer leur voyage vers Los Angeles, même à bord d'un autre appareil. Deux petits avions, des DC-9S, ont remplacé le DC-8 qui n'a pu continuer sa route.

Un porte-parole de la compagnie Air Canada a déclaré que l'avion aurait pu faire le trajet, mais que le pilote, le capitaine Allan Smith, a préféré retourner à Toronto quand il a constaté que le pilote automatique ne fonctionnait pas bien.

Le système de pilotage automatique, a précisé le porte-parole, aide le pilote à contrôler l'avion, mais l'appareil peut voler sans lui.

Par ailleurs, M. William Howe, chargé par le ministère des Transports d'enquêter sur l'écrasement du DC-8, a déclaré qu'il était impensable qu'une défectuosité dans le pilotage automatique soit responsable de la tragédie. Il a expliqué que le pilote automatique était coupé avant que le pilote n'effectue l'approche de la piste.

NEGOCIATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

séances, s'est assurée qu'en pratique, tous les citoyens de la province auront accès aux services de l'assurance-maladie à des conditions financières uniformes, en acceptant les amendements du gouvernement à son propre projet de loi.

D'une part, le gouvernement a fait un coup de théâtre en proposant, après deux séances de cabinet consacrées presque exclusivement à l'assurance-maladie, un retour au projet de loi de l'Union nationale, quant aux conséquences financières de la décision des professionnels de la santé d'adhérer ou non au régime.

Le projet de loi de l'ancien ministre Jean-Paul Cloutier ne prévoyait aucun remboursement d'honoraire dans le cas d'un professionnel désengagé. Par contre, le projet de loi du ministre Castonguay prévoyait un remboursement de 75 p. cent, pourvu que pas plus de 3 p. cent des professionnels d'une catégorie rejettent le programme à l'échelle de la province, ainsi que dans une région ou une spécialité.

Par sa retraite, le gouvernement libéral s'est donc trouvé à faire endosser par les partis de l'Opposition un durcissement à l'endroit des professionnels de la santé.

En effet, les médecins, les chirurgiens dentistes et les optométristes seront moins portés à se désengager puisqu'ils risqueront maintenant de perdre une bien plus grande partie de leur clientèle que s'ils avaient été assurés de toucher 75 p. cent de leurs honoraires tout en ayant la chance de récupérer le solde et même davantage.

Prévision des cas d'exception

D'autre part, le gouvernement a fait adopter un autre de ses propres amendements au nouveau projet de loi, dans le but de parer au désengagement d'un trop grand nombre de professionnels dans une région ou dans une spécialité, ce qui aurait eu pour effet de priver la population en cause des bénéfices du programme.

Dans un tel cas, le ministre de la Santé sera requis de prendre des mesures spéciales pour accorder temporairement et gratuitement les services prévus à l'assurance-maladie par d'autres moyens que le régime.

A Gaspé, par exemple, le ministre de la Santé devra, à court terme, mettre à la disposition des contribuables des médecins déjà au service de l'Etat, comme ceux des unités sanitaires et des hôpitaux.

A moyen et à long termes, le ministre de la Santé devra faire en sorte que des médecins déménagent à Gaspé ou se spécialisent en leur accordant des primes de mobilité ou des bourses d'études.

Si ces mesures ne suffisent pas, le ministre de la Santé aura toujours la possibilité de proposer l'adoption de lois spéciales.

Une amélioration déjà reconnue

Au terme des travaux de la Commission de la Santé, le leader de l'Union nationale, l'ancien ministre Cloutier a reconnu, hier, qu'il s'agissait là d'une "amélioration très importante" par rapport à son propre projet de loi.

Dans un élan d'enthousiasme, le chef parlementaire du Parti québécois, le Dr Camille Laurin, après avoir affirmé que le projet de loi amendé constituait "la loi la plus progressive du Canada", a lancé: "Je m'en félicite au nom du Québec."

Le porte-parole du Ralliement créditiste du Québec, le député d'Abitibi-ouest, M. Aurèle Audet, a pour sa part félicité le ministre Castonguay, puis a déclaré que le bill était inacceptable pour son parti, mais a finalement voté pour son adoption.

Tout en se défendant de parler au nom du front commun des quatre grandes centrales syndicales sur l'assurance maladie, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a laissé présumer de l'attitude de ses collègues en se disant personnellement d'avis que le nouveau projet de loi constituait "une amélioration considérable" et en faisant remarquer que l'attitude du gouvernement était "réjouissante".

La seule restriction apportée par le président de la CSN, pour le moment, est l'absence de mesures qui auraient permis au gouvernement d'appliquer des tarifs temporaires dans l'éventualité où les professionnels de la santé mettraient trop de temps à signer les accords prévus au bill.

Le seul représentant des médecins à la dernière séance de la commission, le président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, le Dr Gérard Hamel, a fait savoir que son groupement ne commenterait pas le nouveau projet de loi avant au moins aujourd'hui. Il y aura une réunion du bureau exécutif de l'organisme, demain, à Montréal.

Le français, langue officielle dans des écoles manitobaines

WINNIPEG (PC) — Le comité des amendements de la législature du Manitoba a approuvé jeudi un projet de loi qui autorisera l'usage du français comme langue officielle d'enseignement dans les agglomérations à prépondérance francophone de cette province.

La loi projetée permettrait également l'enseignement de l'Ukrainien, de l'Allemand et de langues indiennes dans les écoles publiques.

Le bill doit maintenant être adopté en troisième lecture et recevoir la sanction royale avant de devenir loi.



téléphoto PA

La Chine populaire vient de libérer l'évêque catholique James Edward Walsh après douze ans de captivité. Mais en même temps qu'elle annonçait ce "beau geste" du régime de Mao, la source chinoise révélait qu'un autre prisonnier américain, M. Hugh Francis Redmond (à gauche) s'était suicidé il y a trois mois.

Sauvage attentat: 2 morts, 3 blessés

SAN GABRIEL, Californie (d'après PA) — Un garçonnet et sa grand-mère ont été tués à coups de marteau, tandis que trois autres membres de la famille étaient blessés grièvement, lors d'un véritable carnage, mercredi à San Gabriel, en Californie.

Les deux morts sont Kim Senff, 11 ans, et sa grand-mère, Mme W. E. Chapman. Les blessés sont M. Fred Senff, et son épouse Gloria, ainsi que leur fillette de 6 ans, Jenny, la soeur de Kim.

Les corps inertes des cinq membres de cette ancienne famille torontoise ont été trouvés baignant dans une véritable mare de sang par les pompiers qui arrivaient sur les lieux, pour éteindre l'incendie de leur demeure. Le feu aurait été allumé par le ou les assaillants de la famille Senff.

Les trois survivants de ce sauvage attentat ont subi des brûlures au troisième degré. Mme Senff serait en danger de mort après avoir subi une opération d'urgence à la tête.

le TEMPS qu'il fera

Chaud, orages

On aura fait ce qu'on appelle des "prévisions sacrificielles" au cours des deux derniers jours, à l'observatoire de Dorval. C'est-à-dire que les averses et les orages qu'on prédisait n'ont pas eu lieu.

Mais, aujourd'hui, on s'est dit "fini les sacrifices" et on déclare carrément qu'il y aura des orages isolés au Québec en fin de journée et demain.

Le temps restera cependant chaud et humide.

De plus, un front froid nous arrivera par "la porte d'en arrière", probablement dimanche, alors qu'il fera beau, mais moins chaud et moins humide.

Par la "porte d'en arrière", Dorval s'explique, on veut dire un front venant du Grand Nord, du Labrador, et descendant la vallée du Saint-Laurent. Par contraste, un front qui arrive par "la porte d'en avant", vient de l'ouest.

Tout le monde se comprend et tout le monde danse.

Maximum : 90

Minimum : 65

Voici les prévisions de la météo:

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est, Québec et Laurentides: ensoleillé avec périodes nuageuses aujourd'hui et samedi. Risque d'averses ou orages tard dans la journée aujourd'hui et samedi. Chaud et humide. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, 90 et 65; Ottawa, Québec, Sherbrooke et Sainte-Agathe, 85 et 60.

Régions du Lac-Saint-Jean et Mauricie: généralement ensoleillé aujourd'hui. Chaud et humide. Samedi nébulosité variable avec risque d'averses et orages. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à La Tuque et Chicoutimi, 80 et 55.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspé et Rimouski: ensoleillé avec périodes nuageuses et risque d'averses ou orages tard dans la journée. Samedi nébulosité variable avec averses dispersées. Moins chaud samedi. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Baie-Comeau et Sept-Iles, 75 et 50; Gaspé, 75 et 55; Mont-Joli et Rivière-du-Loup, 80 et 55.

Les assistés sociaux ne sont pas désavantagés par le projet de loi

par Marcel DUPRE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, a établi clairement, hier, que les assistés sociaux ne subiraient aucun préjudice lors de l'application du régime de l'assurance-maladie.

Lors de l'étude détaillée du projet de loi à la Commission parlementaire de la santé, le ministre dissipe les dernières inquiétudes de certains députés qui s'interrogeaient encore sur les conséquences de la disparition de la loi de l'assistance-médicale en même temps que l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie.

Au sujet des médicaments, le ministre a précisé que les remboursements dont jouissent les assistés sociaux ne sont pas payés en vertu de la loi de l'assistance-médicale, mais en vertu de la loi de l'assistance publique.

A la même occasion, M. Castonguay a précisé que, lorsque le gouvernement déciderait de rembourser la totalité des médicaments à certains groupes de citoyens ou à l'ensemble de la population, il modifierait la loi de l'assurance-maladie plutôt que de faire adopter une nouvelle loi.

Quant aux cotisations, le ministre de la Santé a expliqué que, s'il y avait lieu, les travailleurs saisonniers pourraient se les faire rembourser en tout ou en partie selon les montants qu'ils auront finalement gagnés dans l'année.

Ainsi, les contribuables pourront désormais avoir jusqu'à trois remboursements de sommes versées à l'Etat. En plus de l'assurance-maladie, il y a déjà l'impôt sur le revenu et le régime de rentes.

Toujours au sujet des cotisations, les compagnies dont le siège social est au Québec, n'auront pas à en payer pour des employés travaillant régulièrement dans une autre province.

La cotisation de 8/10 de 1 p. cent du revenu net des contribuables et la cotisation identique de la liste de paie des employeurs devraient normalement couvrir tous les frais de l'assurance-maladie et même contribuer à la création d'une réserve de sécurité.

Au sujet du financement, le ministre a définitivement rejeté la suggestion du Parti québécois voulant que le programme soit l'objet d'un impôt à taux progressif, plutôt que d'une taxe à taux constant. Il avait déjà expliqué qu'un changement de ce genre devrait être étudié dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.

Toutefois, M. Castonguay qui, jusqu'à son élection, était président de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, a refusé d'indiquer si le prochain rapport de cet organisme suggérerait un nouveau mode de financement pour l'assurance-hospitalisation. Le document doit être publié le 15 août.

Enfin, le ministre a rejeté une autre suggestion du Parti québécois visant à faire nommer plus de deux représentants des travailleurs à la Régie de l'assurance-maladie, qui sera chargée d'administrer le programme.

Hier avant-midi, le leader parlementaire du PQ, le Dr Camille Laurin, a tenu à préciser qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire exclure du programme les frais de psychanalyse effectuée par les psychiatres, comme il l'avait laissé croire la veille.

Le Dr Laurin, qui est psychanalyste et qui a réclamé l'extension de la couverture de l'assurance-maladie depuis la déposition du projet de loi, a précisé qu'il avait plutôt voulu permettre au gouvernement d'en arriver aux mêmes fins par voie de règlement plutôt que par une modification de la loi, s'il venait à le juger nécessaire. Le ministre Castonguay a accepté cette suggestion.

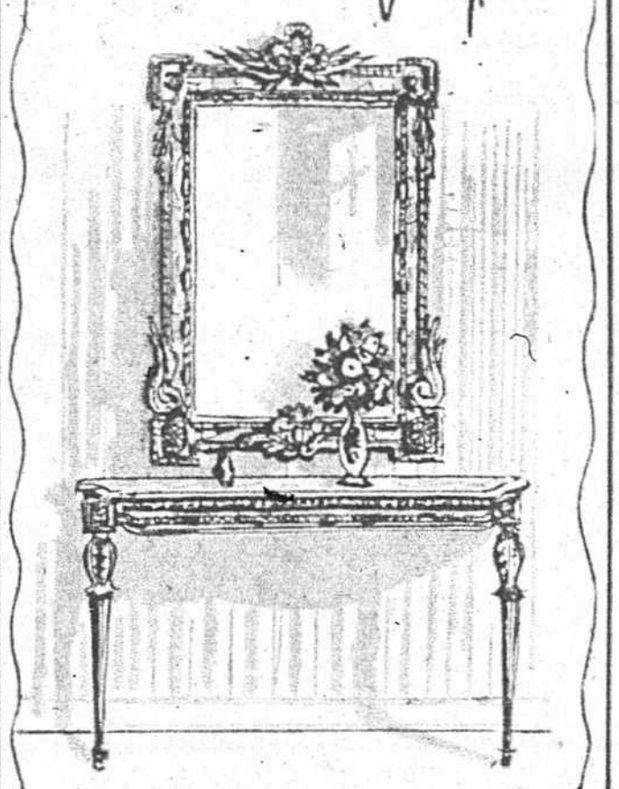
Mesures pour livrer les chèques de pension

de notre bureau de Québec

QUEBEC — A moins que la situation ne s'améliore dans le conflit des postes, le gouvernement commencera, à compter de la semaine prochaine, la distribution des chèques de pension aux fonctionnaires et enseignants à la retraite par l'entremise des bureaux régionaux du ministère de la Famille et du Bien-être social, a fait savoir, hier à l'Assemblée nationale, M. Raymond Garneau, ministre de la Fonction publique.

ROMANTISME
EXPRIME
AVEC FEUILLES D'OR

Valiquette



Miroir vénitien, 28" x 30½", avec encadrement sculpté et fini feuilles d'or. SPECIAL 119.

Console de même description 40" x 22" de profond et 33" de hauteur. Dessus de marbre. SPECIAL 129.

N. G. VALIQUETTE LTEE.
510 est, STE-CATHERINE
842-8811

le tirage de la loterie de juin aura lieu le 15 juillet



"Moi, je deuxpiasse... $2 piasses-tu?"

220 gagnants
$325,000 en prix

Achetez vos billets de la loterie mensuelle chez votre agent autorisé ou dans les Banques et les Caisses Populaires.

loto-québec

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Abitibi	1200	$7¼	7⅛	7⅛	+ ¼
Alcan 4¼ pr	210	$26	25⅞	26	+ ½
Alcan	1825	$21⅛	21⅛	21½	
Algoma St	420	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Alum 4½ pr	45	$30½	30½	30½	
Aquitaine	100	$17	17	17	— ¼
Argus C pr	100	$8¼	8¼	8¼	
Asbestos	125	$26	25⅞	26	+ ¼
Bardier	445	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
Bank Mont	1636	$14⅞	14¾	14⅞	— ⅛
Bank NS	2200	$36⅛	36⅛	36⅛	
Bell Can	2749	$41⅞	41½	41⅞	+ ½
Bell C pr	25	$49	49	49	+ ⅛
BP Oil Gas	123	350	350	350	+5
Brascan	501	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
CAE Indust	100	400	400	400	
Cal Pow	200	$21	21	21	+ ¼
Can Ce L p	5002	$18½	18½	18½	+ ½
Can Brew	1000	$6½	6⅛	6½	
Can Im BC	675	$18½	18⅛	18⅛	— ½
C Inter Pfd	100	$6½	6½	6½	— ⅛
Can Pa I pr	915	$21¾	21½	21¾	+ ⅛
Can Pa I w	3000	485	475	480	+5
C P R	975	$52½	51½	51½	— ⅝
Cent Del R	550	915	905	905	+5
Chemcell	450	490	485	485	—5
Chum B	100	55	5	5	
Cockfield B	150	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Cominco	7315	$21	20¼	20¼	—1
Con. Bldg	600	100	100	100	—35
Con Bath	8570	$11⅞	11⅜	11⅞	+ ⅜
Con Bath pr	500	$17	16¾	17	+ ¼
Cons Glass	400	$14¼	14	14	— ¼
Corpex	100	200	200	200	
Couvret	1900	$5½	5⅛	5½	
Dist Seag	230	$44½	44½	44½	
Dome Pete	480	44	44	44	+ 2¼
D Bridge	200	$13¾	13¾	13¾	
Dom Coal pr	200	$20¼	20¼	20¼	
om Text	600	$10½	10¼	10¼	— ¼
Domtar	3270	$12⅞	12⅝	12⅝	— ⅜
Dupuis A	130	86	6	6	+ ¼
Enamel B	100	150	150	150	
Falcon	535	$142	141¾	141½	—1¼
Fam Play	725	$9⅜	9¼	9¼	
Fin Coll	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Fr Petrol	100	465	465	465	
Fulcrum	150	300	300	300	—50
Fulcrum pr	200	$7	7	7	— ⅛
Genstar	314	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Glengair	2100	235	235	235	—5
Gt Lk Pap	2000	$17¼	17¼	17¼	— ¼
Greyhnd	100	150	150	150	
Gulf Oil C	110	$14¼	14¼	14¼	— ¼
ome A	1025	$13	12⅞	13	— ⅛
ud Bay M	340	$21⅜	21⅛	21⅛	— ⅜
ud Bay C	4625	$13¼	13	13¼	+ ¼
Husky Oil	500	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
usky O wt	400	230	220	230	—50
Imo Oil	5843	$15	14¾	14⅞	+ ⅛
Imp Tob	1040	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Ind Accept	2990	$13¼	12½	12⅝	— ½
Int Nickel	7908	$39½	37⅞	38	—1½
Int Util	1400	$22	21¾	22	+ ½
Inter Pl	1740	$21	20⅜	20⅝	— ⅛
Invest G A	900	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
I O S Ltd	4300	250	230	230	—65
Ivaco	500	$6	6	6	— ⅛
Jamaica	4800	48	48	48	+1
Kaiser	100	$13½	13½	13½	
Labatt	600	$21½	21¼	21½	
Labatt Pfd	460	$22½	22¼	22½	+ ½
Loblaw B	1100	$6	6	6	
Loeb M	525	425	425	425	—15
Maclaren A	8825	$15	15	15	—1
M H Cable	400	400	400	400	+10
Macmil	2200	$23¼	23¼	23¾	+ ⅜
Mar Tel	163	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅛
Mass-F	5813	$9	8⅝	8⅝	
Melchers	350	$13¼	13¼	13¼	
Microsyst	2900	$4½	4½	4½	
Molson A	1020	$13	12¾	13	+ ¼
Moenco	200	$6½	6¼	6½	+ ¼
Mont Trust	1150	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
Moore Corp	2815	$28⅞	28⅝	28⅞	+ ⅜
Nfld Light	1015	$7⅜	7⅜	7⅜	
Noranda	325	$26¼	25½	26	+ ¼
NS LP	300	$7⅛	7⅛	7⅛	
Petrofina C	850	$15	14½	14⅝	+1⅛
Pow Corp	1475	$6½	6⅜	6½	+ ¼
Pow Cor Sp	225	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Price	1475	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ¼
Rapid Data	900	325	310	325	+10
Rapid D pr	300	450	450	450	
Rio Algom	5965	$18	17¾	17¾	
Royal Bk	2860	$20½	20½	20½	
Shell Can	675	$27⅛	26½	27⅛	+ 1⅛
Shell In p	80	$25¼	25¼	25¾	+ ⅜
Shell In w	900	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
Simpsons	400	$15	14⅞	15	+ ⅛
Southam	300	$48	47½	48	
Steel Can	2075	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅛
Steinbg A	107	$14	14	14	
Superior EI	1300	375	365	370	+5
Texaco C	500	$21	21	21	
Tor-Dom	650	$18	17⅞	17⅞	— ⅛
Velcro Ind	700	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Versafd	150	$7	7	7	—1
Walk GW	1150	$41½	41¼	41½	— ½
Webb Knp	2975	16	15	15	
Weston	300	$20¾	20¾	20¾	
Zellers	625	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Belgium	800	$18½	18¼	18½	+ ½
Blue Bon	1000	260	250	260	+10
Cap D wt	600	40	35	35	—5
City Assoc	500	160	160	160	—15
C Holdings	4000	390	380	390	+15
Comodore	400	360	360	360	—5
Cwford Alt	300	205	205	205	—10
Fiscal pr	10400	13	13	13	
Kambern D	200	215	210	210	—15
Magnetics	300	95	95	95	
Navco Fd	200	45	45	45	+5
Nat Nursg	1000	150	150	150	—25
Nat Nrs wt	500	45	38	45	
OC Inv B	500	35	35	35	—10
Paco Corp	500	400	400	400	+100
Profiex	400	165	165	165	
Resort Dev	850	275	270	275	
Select Bin	1600	495	470	480	—20
Spartan	3800	105	95	105	+15
Unican Sec	100	250	250	250	+20
Val Mar	400	195	190	195	+10
Visa Bella	100	240	240	240	

MINES

PETROLES

Abitibi Asb	100	450	450	450	+25
Abitibi Cop	300	70	70	70	—2
Africana	2500	18	18	18	
Ajax Mnls	1500	16	26	26	
Am B Bel	1000	17	17	17	+ ½
Ameran	5500	10½	10	10½	+ ½
Amigo	1000	40	40	40	—5
Anthonian	2000	5	5	5	
Atl Nicsel	1500	35	35	35	+3
Bruneau	3000	12½	12	12½	
Burnt Hill	1000	25	23	23	
Cadillac Ex	200	315	315	315	—10
C Keeley	6500	5	5	5	— ½
Canador	1000	20	20	20	—3
Cannon	8000	20	18	18½	—2½
Capri M	5000	50	50	50	
Caprive O	10000	14	13	14	
Cartier Q	1000	12½	12½	12½	— ½
Cassiar	500	$20	20	20	+ ⅛
Castle Oil	100	165	165	165	+25
Chemal	1000	130	130	130	—5
Chib Cop	1000	12	12	12	
C Manitob	1221	22	22	22	+1
Corgem	4000	50	50	50	
Credo	27300	37	32	32	—3
Cresus M	2000	44	44	44	—2
Dauphin	500	8	8	8	
D Explor	300	112	110	110	
Dumont	1500	21	20	21	
Dynamic M	1000	99	99	99	
Eagle M	500	158	158	158	—1
Expo Iron	500	60	60	60	—3
Fano M	2000	10	10	10	+ ½
Fox Lake	3500	5	5	5	
G Mng Smlt	1000	40	40	40	
Guard M	13500	29½	28½	29	+1½
Imp Min	23000	15	14½	15	+1
James B	5000	24	22	23	+1
Laduboro	2000	68	68	68	—2
Mal Hyg	660	285	270	270	—15
Mars Bostn	21500	80	75	80	+4
McIntyre	200	$159	159	159	—2¼
Midepsa	1700	33	31	31	—2
Mija	6500	63	63	63	+1
Mistango	1000	17	17	17	
Monteagle	2500	77	75	75	—2
Mt Jamie	10000	25	25	25	
Mt Plesant	1900	42	40	42	
N. Formaq	2000	5½	5½	5½	— ½
Nocana	3500	6	6	6	—½
N Am Rare	17000	25	24	25	
N W Canal	3000	5	5	5	
Opemiska	500	$12½	12½	12½	—1½
Pac Nickel	500	53	53	53	
Peso Sily	1000	70	70	70	
Probe M	1000	11	11	11	
Prongh P	57500	72	65	65	+17
Que Cobalt	1000	70	70	70	
Qur Uran	500	42	42	42	
St Law Col	200	285	285	285	
St Luc Ex	7500	36	34	36	
Sapawe	2500	4	4	4	
Scandia M	1000	28	28	28	—1
Std Gold	1000	12	12	12	+2
Subeo	500	55	55	55	
Sullivan	100	560	560	560	+5
Tagami	2000	21	21	21	+1
Triton Ex	2554	315	310	310	—10
Twentieth C	2550	137	137	137	+3
Western T	1500	7½	7½	7½	— ½
West Hill	3500	22	21	21	+1
Wiscons	6500	20	20	20	

Dow-Jones de clôture

NatBisc 2.20	8	43⅜	43	43⅜	— ⅜
NatCan .45	43	23	22½	22⅝	
N Cash .72	128	39	37¾	38¼	— ⅜
NDist .90	44	15	14⅝	15	+ ⅛
NGyps 1.05	387	14⅝	14½	14⅝	— ⅛
NLead .85e	135	17¼	16¾	17	+ ⅛
NatSti 2.50	34	34½	33¾	34⅛	+ ⅛
NatTea .80	10	11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Newmt 1.04	205	27	24⅝	27	+1⅞
NiaMo 1.10	683	24⅜	14¼	14½	
NoAmR 1.20	42	16¼	15¾	16¼	+ ⅛
Nthgate .25e	20	11⅛	10⅝	10¾	+ ⅛
NwstAir .45	251	9	8⅞	9¼	— ⅛
Norit .99t	596	31	30⅝	31	+ ⅛
Ocelot .1b	676	14	13⅜	13⅜	— ⅛
OlinCp .88	103	15	14⅝	14¾	+ ⅛
OutbMar 1	46	13¾	13	13	— ⅛
OweisC 1.40	16	64	62¼	64	+2
PacGEI 1.50	211	26⅛	25¼	25⅞	— ⅛
PanA	256	8⅝	8½	8½	— ⅛
ParkeD .60	157	14⅜	13⅞	14	— ⅛
PenCn	350	6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
PenneyJC	293	40⅞	40¼	40⅜	+ ⅛
Pennzo .80	266	19¼	17⅞	19¼	+1⅛
PepsiCo 1	560	45½	44½	45¾	+ ¼
Pfizer .60	259	33	32¼	33	+ ½
PhelD 2.10	34	42⅜	42¼	42⅜	+ ½
PhilMr 1	364	38½	37¾	38¼	+ ⅛
PhilP 1.30	252	26⅛	25⅜	25¾	+ ⅛
PitneyB .68	76	26⅜	25⅜	25⅝	— ⅛
Polroid .32	271	55⅞	54	54	—1⅜
Procig	1067	49⅜	48	49⅛	— ⅛
Ptlmn 2.80	30	36¼	35⅝	35⅝	— ⅛
Ralst P .70	290	23¾	23	23⅜	+ ⅛
Raythn .60	20	20	19¾	19¾	— ⅛
RCA 1	721	19¾	18⅝	19	— ⅛
ReichCh .50	5	8⅞	8⅝	8¾	— ⅛
RepSt 2.50	22	29⅛	29¼	29½	— ⅛
Revere 1.50	12	18½	17¾	18½	+1
RexCh 1.50	9	27⅛	26⅞	27⅛	+1¼
RichM .90	18	48¼	47¾	48	+ ½
Rorom .40	x13	6	5⅞	5⅞	+ ⅛
RoCola 1.54	17	13⅝	13⅜	13⅜	— ⅛
RoyD 1.03e	91	34⅝	34½	34¾	— ⅛
Safew 1.10	33	27¾	27⅜	27⅝	— ⅛
StReg 1.60	129	31¾	30¾	31¾	+1
SaFel 1.60	106	19½	18⅝	19½	+ ⅛
Schenl 1.40	8	20⅛	20	20⅛	+ ⅛
Schlbg 1.40	38	68¾	67⅝	68	+ ¾
Scientif	151	3¼	3	3¼	+ ⅛
SCM .60b	60	12¼	11⅞	12	+ ⅛
ScottPap 1	4299	24⅞	24¼	24⅝	
SrsR 1.20a	234	57⅛	55	56¾	+ ⅜
Seiton	9	3⅛	2⅞	3⅛	
ShellO 2.40	102	40⅜	40	40⅛	+ ⅛
Simmn 1.40a	7	42⅛	41½	42⅛	+1⅛
Singer 2.40	76	54½	54	54½	
SkilCp .90	2	15¾	15⅜	15¾	— ⅛
SmifA 1.40	8	27⅛	27¼	27½	+ ⅛
Smith KF 2	49	41¼	40½	40¾	— ⅛
SouPac 1.80	81	26½	24¾	25⅝	+1⅜
SouRy pf 1	6	12¾Q	1⅜¼½	12¾	+
SpryR .37e	117	26⅝	26	26⅜	— ⅛
StdBr 1.60	127	44	43	43⅜	— ⅜
StdCal 2.80	x304	39⅞	39½	39¾	+ ⅛
StdInd 2.80	33	43¾	43¼	44⅛	+ ⅛
StdNJ 1.80e	291	55⅜	54¾	55⅜	+ ⅜
StdOh 2.70	57	57⅜	57	57	— ⅛
Std Pkg	60	5⅞	5⅝	5⅜	+ ⅛
SterlDr .75	106	33⅛	33⅛	33⅜	+ ⅛
StewW 1.80	39	24½	23¾	24⅜	+ ⅛
StudeW 1	61	37	36½	36¾	+ ⅛
SunOil 1b	2	40⅛	40⅝	40⅝	— ⅛
Sunbm .80	64	15¾	15½	15¾	+ ⅛
Swift .60	68	26¼	26	26¼	+ ⅛
Teledn 1.09f	341	15¾	14½	14⅝	— ⅛
TelexC	392	13⅜	12⅝	13⅛	— ⅛
Tenco 1.32	78	19½	19⅛	19½	+ ⅛
Texco 1.60	345	26⅝	26½	26½	+ ⅛
TexGS .60	205	14⅛	14	14¼	+ ⅛
Textr .90	128	20	19½	19⅝	+ ⅛
Thiok .40	22	7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Time 1.90a	174	31⅜	29¼	30⅜	+1⅜
Timkn 1.80	19	26⅜	26⅛	26⅛	
TWAir	81	11	10½	10⅝	+ ⅛
Transm .55	205	13	12⅞	12½	— ⅛
Transcti	85	6⅛	5⅞	5⅞	
TriC 2.24e	35	24⅛	24¼	24¾	+ ⅛
TRWInc 1	129	29	28⅛	28¾	— ⅛
TwntC	164	8⅞	7½	8	+ ⅛
UALInc 1	136	13¼	12⅞	13¼	
Un Carb 2	236	35⅜	34⅜	35⅛	+ ⅛
UOilC 1.60	91	26½	26⅛	26⅛	
UPacif 2	13	29	28	29	
UAirc 1.80	46	26¾	25½	25¾	— ⅛
UnitCp .92e	56	8⅜	8⅛	8⅜	
UnFin Cal	16	6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
UnNucir .92f	15	11¾	11	11¾	+ ⅛
USGyps 3a	50	48	47¼	47¾	+ ⅛
USSmlt 1b	9	23	22⅝	23	+ ⅛
USSTI 2.40	116	31¼	30¾	30¾	— ⅛
Vorna	23	10⅞	9½	9½	— ⅛
WarnL 1.20	106	60⅞	59¾	60⅞	— ⅛
WnUnion 1.40	64	35¼	35	35⅛	+ ⅛
WstgEl 1.80	157	63½	62	63¾	+ ⅜
WheelPitt Stl	8	11¼	10⅞	11¼	+ ⅛
WhiteC .40	75	11⅜	10¾	11⅛	+ ⅛
WhteMt .50p	93	10⅞	10⅜	10⅞	+ ⅛
Wwth 1.20	50	29⅞	29½	29¾	
Xerox .60	387	75⅛	74¼	74⅜	—1
YngstSD 1.20	3	16⅜	16⅜	16⅜	
Zenith 1.40	81	25¼	25¼	25½	

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.30	Ch. net
AbbotL 1.10	11	63½	62⅞	63¼	+ ¼
Addres 1.40	74	25¾	24⅝	25⅜	+ ⅜
AdPrl .21	21	7⅜	7	7⅜	+ ⅜
AirRed .40e	100	14⅝	14⅜	14⅜	+ ⅛
Alcan 1.20	62	20¾	20⅜	20⅝	— ⅛
AllegC .10e	61	5¾	5½	5⅝	
AllegL 2.40	10	29½	29	29½	+ ⅛
Allid C 1.20	89	18¼	17⅞	18⅛	+ ⅛
AllisChalm	12	13⅞	13½	13⅞	+ ⅛
AHess .15r	103	28⅛	27¾	27⅞	— ⅛
AAirlin .80	115	15⅜	15⅛	15⅜	
ABrnd 2.10	101	36⅛	36⅛	36⅜	— ⅜
AmCan 2.20	57	36⅛	35¾	36¼	— ⅛
ACyan 1.25	386	28⅛	28⅛	28½	+ ⅛
AmEIP 1.64	275	25	24½	24¾	+ ⅛
AHome 1.50	95	58	57½	57½	
AHosp .24	109	32⅜	31¾	32⅛	+ ⅛
AmMot	158	6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
AmPhot .12	85	8⅛	7¾	8	
AmStd 1	490	31⅞	31½	31½	— ⅜
AT T 2.60	1452	44¼	43½	44	+ ¼
Amtrac	4	8	7¾	7¾	— ⅛
Anacond 1.90	119	22¾	22½	22¾	+
Arlans .20	54	7	6⅞	7	+ ⅛
Armco 1.60	23	21⅝	21	21½	+ ⅛
ArmC .80	60	23⅞	23¾	23¾	
ArmRub 1.60	8	25⅛	24¾	24⅞	
AtlRich 2	251	52¾	51¾	52¼	+ ⅛
Avco 1.20	152	10⅝	10½	10⅝	+ ⅛
Avon 1.10	126	70½	69	69⅞	— ⅜
Babck .50	54	14⅜	14¼	14¼	
Bathl	12	9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Baxter .10	93	23¾	23¼	23¾	— ⅛
Beckmn .50	5	21⅛	21½	21½	— ⅛
BeechA .75b	22	9⅝	9½	9¾	— ⅛
BellH .60	48	26	25¼	25¾	
Bndix 1.60	34	21⅝	20⅞	21½	+ ⅜
BenF 1.60	44	37¼	36⅝	37	— ⅛
BethSt 1.80	79	23	22⅛	22⅝	— ⅛
BlackD 1.20	42	61¼	60⅝	61¼	+ ⅝
Boeing .40	229	14⅜	13⅞	14	— ⅛
Borg 1.25	18	20	19⅝	19⅝	
BristMy 1.20	54	53⅞	51½	⅛	—2⅜
Brown	2	4⅞	4¾	4¾	
Brnswk .10	105	12¼	11⅞	12	+ ¼
BucyEr 1.20	39	17	16½	17	— ½
Budd .80	18	9¼	8⅞	9	— ⅛
Bulova .60	8	16⅞	16⅞	16⅞	
Burndy .70	5	14	13¾	14	
Borrghs .60	295	89¾	87½	88½	—1⅜
CanPSp 1.10	130	26¼	26⅛	26⅛	— ⅛
CPR 3.20	25	50½	50	50	— ⅜
Carrier .60	90	33⅜	32¾	33⅜	+ ⅜
CartW .40a	90	12⅜	12⅛	12⅜	+ ⅛
Case JI	3	11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
CatTr 1.20	55	31⅜	31⅜	31⅜	— ⅛
Celanese 2	58	53½	53	53¼	+ ½
Cessna .80b	5	13	12½	13	+ ⅜
ChesOh 4	32	45½	44⅝	45	
ChocFN .15	3	7¼	7	7¼	+ ⅛
ChrisCH .30t	63	6¼	6	6¼	
Chrysler .60	402	18¾	18⅛	18⅝	— ⅛
CitFn 1.80	131	35⅝	35	35¼	+ ⅛
CitiesSv 2.20	37	43½	43⅜	43⅜	— ⅛
Cluett P .90	7	17¼	16¾	17¼	+ ⅛
CocaCol 1.44	332	72	71¼	72¼	+ ¼
ColPal 1.30	37	35½	34⅞	35¼	+ ⅛
ColiAJk 1	27	28	27¾	27⅞	+ ⅛
ColinR .20p	127	12¼	11⅞	12	— ⅛
CBS 1.40b	151	25⅜	25⅛	25⅜	
ColuGas 1.68	197	30¼	25¼	30	+ ⅛
ComEd 2.20	50	32⅜	32⅛	32⅜	+ ⅜
ConRef .60	20	17¼	16⅞	17¼	+ ⅛
ConEd 1.80	209	24⅞	24⅛	24⅝	+ ⅜
CFds 1.10	375	28¼	27⅝	28	+ ¼
ContCan 2.20	48	63¾	63	63	— ¼
ConOil 1.50	1691	20⅞	19⅞	20⅛	+ ⅛
CnrData	117	34⅞	33⅜	34	— ⅜
Coopln 1.40	11	22¾	22½	22⅝	+ ⅜
CPCIntl 1.70	43	28⅜	28⅛	28¼	
Crane 1.60b	1	30⅝	30¾	30¾	— ¼
Cr Zell 1.60	90	28¼	27¾	27¾	— ½
Culligan .28	11	11⅞	11⅝	11⅝	+ ⅛
Curtiss Wr 1	24	11	10⅝	11	
Cyprus .60	2	51⅛	51	51	
DanR .25p	39	7¾	7¼	7¾	+ ⅛
Dartl .30b	95	27⅝	27	27	— ⅛
Deere 2	165	28⅝	28⅛	28⅜	
Dexter .24	26	19	18⅝	19	+ ⅜
DiaSh 1	32	12½	12¾	12½	+ ⅛
Diversin .36	89	8⅞	8¼	8½	
DowC 2.60	75	64⅝	64¼	64½	+ ⅜
Dresln 1.40	37	25½	25	25½	+ ⅜
duPon 3.50e	89	120⅜	119¼	119¼	— ⅜
DugLt 1.66	55	21½	21¼	21⅜	— ⅛
EastAir	153	2¼	12	12	— ½
EastK 1e	284	65	63¾	65	+ 1⅜
Elect As	20	4¼	4	4⅛	+ ⅛
ElPasNG 1	42	15¼	15⅛	15¼	
EmerEl 1	56	49½	49	49½	+ ⅛
ESB 1.20	16	18	18	18	+ ⅜
EthylCp .8e	21	19⅛	19	19	— ½
ExCel 1.25	170	19	17⅝	19	+ 1½
Fairch .50	187	25¼	24⅝	24¾	— ⅛
Fed Pac El	7	8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Firest 1.60	28	40½	40¼	40⅝	+ ⅛
FChart 2.29f	28	37¼	36¾	36⅞	+ ⅛
Flintkote 1	6	20¾	20	20¼	+ ⅛
FlaPw 1.60	41	44½	44	44½	+ ⅜
Ford 2.40	186	43¾	43⅛	43¾	— ⅛
FruitH 1.70	42	25⅜	24¾	25⅜	+ ½
GAF .40	84	8¼	7¾	7⅞	— ⅛
GenDyn 1	30	18¾	18⅜	18⅜	+ ⅛
GenEle 2.60	441	71½	69½	71½	+ 3½
GFds 2.60	75	74½	73⅞	74⅜	+ ¼
GMC 1.70e	407	67	65½	66¾	+ 1¾
GPubU 1.60	378	18⅜	8⅛	18⅝	+ ⅜
GTire 1b	53	15¾	15½	15¾	+ ⅛
Gillette 1.40	37	38⅞	38½	38½	— ⅛
Goodrh 1.72	111	20½	20⅜	20½	
Gdyr .85	116	25½	25	25½	+ ½
Grace 1.50	20	22¾	22¼	22⅜	— ⅛
GrndU .80	9	25¾	25¼	25½	+ ¼
Gt A&P 1.30	11	25⅛	25⅛	25⅝	+ ⅛
G W Fin	289	18¾	18⅜	18¾	+ ⅜
GreenGt .96	10	18¾	18⅛	18¾	+ ⅛
Greyhnd 1	59	13¾	13¾	13⅜	— ⅛
GrumAir 1	35	16	15¼	16	+ ⅛
GulfO

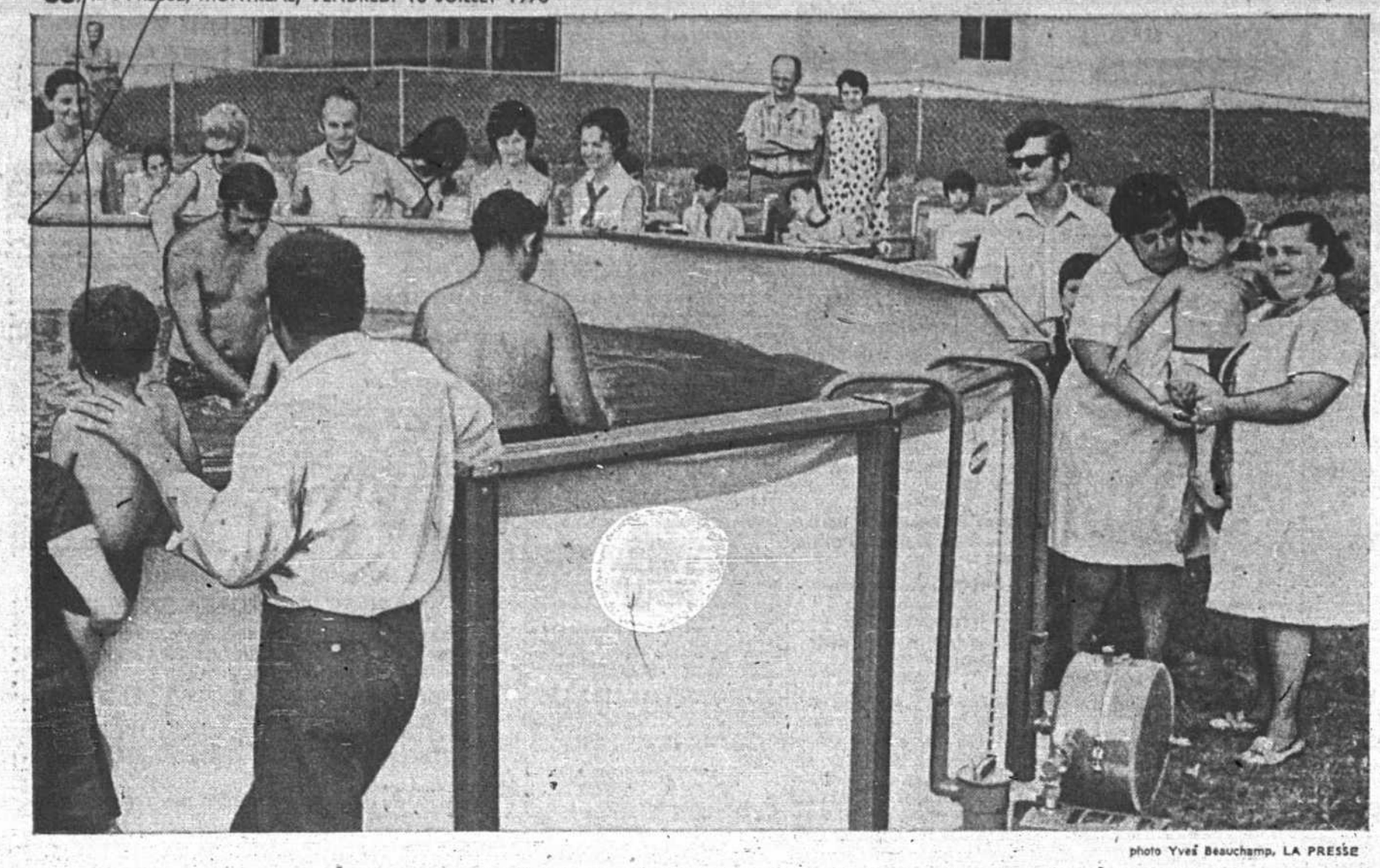


photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Don d'un groupe de travailleurs

Quelques-uns des 50 jeunes du centre de myopathie "les Jardins Versailles", dans l'est de Montréal, ont pu goûter aux plaisirs de la baignade au grand air. Aidés de moniteurs, ces jeunes, qui souffrent de dystrophie musculaire, ont pu faire quelques mouvements dans cette piscine qui leur a été offerte, récemment, par les employés de la firme MacDonald Tobacco, de Montréal. La représentante de ce groupe de travailleurs, Mlle Fleurette Girard (à l'extrême-droite) assiste, en compagnie de Mlle Cécile Choquette, directrice générale des "Jardins Versailles", aux premiers ébats des jeunes handicapés.

Les Italiens forment le deuxième groupe ethnique en importance dans la région de Montréal

Les Canadiens d'origine italienne constituent maintenant le deuxième groupe ethnique en importance à Montréal, a révélé jeudi le service municipal de recherche économique.

Ce groupe ethnique et les autres groupes non britanniques et non français sont devenus un facteur déterminant pour l'avenir de la ville, a déclaré M. Jacques Déry, directeur du service, qui se fondait sur des estimés de la population de 1970 établis par son service.

Depuis 1951, a poursuivi M. Déry, l'accroissement des "autres groupes ethniques" a profondément modifié la face de la métropole.

D'après les statistiques de Montréal et du Bureau fédéral de la statistique, les immigrants d'origine non britannique et non française constituaient un peu plus de 14 pour cent de la population globale en 1951. En 1961, ils représentaient 21 pour cent de cette population. Et cette tendance se poursuit, a noté M. Déry : ils constituent aujourd'hui 26 pour cent du nombre total de citoyens à Montréal.

Consulat

Selon des estimés du consulat italien à Montréal, il y aurait présentement entre 160,000 et 200,000 Italiens dans la région de la métropole. De 1963 à 1964, ce chiffre s'établissait à 140,000, a précisé le consulat.

Sur une population globale d'environ 2.5 millions d'habitants dans la région de Montréal, 65 pour cent sont de langue française. Avant 1951, les francophones représentaient plus de 70 pour cent de la population de cette région.

M. Séguin s'oppose à ce que Québec modifie la loi de la Communauté urbaine de Montréal

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député de Robert-Baldwin et maire de Pointe-Claire, M. Art Seguin, s'oppose carrément à ce que le gouvernement amende la Loi de la Communauté urbaine de Montréal pour permettre à M. Lucien Saulnier d'y siéger comme président sans être membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal.

M. Seguin s'objecte également à ce que le président de l'Exécutif de la Communauté urbaine soit élu au suffrage universel des 29 municipalités de l'île de Montréal.

"Le seul amendement que j'accepterais à la Loi actuelle, a indiqué au cours d'une conversation le bouillant député-maire, c'est d'élargir la base du choix aux dirigeants des municipalités autres que Montréal."

Réserve de M. Bourassa

De son côté, le premier ministre, M. Robert Bourassa, réserve ses commentaires sur l'alternative que lui a soumise mercredi M. Saulnier au sujet du mode de nomination du président de l'Exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tant que le Conseil des ministres n'aura pas pris une position définitive sur la question.

M. Bourassa n'a pas voulu écarter hier la possibilité qu'une autre formule que les "deux seules" qui paraissent acceptables à M. Saulnier puisse être adoptée par le Conseil des ministres mais il est peu probable, qu'en pratique, le gouvernement québécois le fasse.

Le premier ministre lui-même avait déclaré quelques jours plus tôt qu'il cherchait une formule qui s'inscrirait dans le sens de la résolution des membres de la Communauté, c'est-à-dire que le mandat de M. Saulnier puisse continuer ses fonctions.

Aux yeux de M. Saulnier, seule l'application de la résolution de la Communauté ou l'élection au suffrage universel apparaissent valables, du moins temporairement en ce qui concerne la nomination sans élection.

Le premier ministre n'a pas voulu donner d'indication sur la proposition qu'il soumettrait à son Conseil des ministres.

Mais il a révélé avoir consulté le spécialiste Carl Goldenberg, qui avait recommandé au gouvernement intermunicipal de Toronto de ne pas procéder à l'élection de son président au suffrage universel parce qu'il y aurait alors eu le risque de faire de la région de Toronto un Etat dans l'Etat.

Si M. Bourassa se plie devant cet argument, ce qui est presque prévisible, il est fort probable qu'il retiendra la proposition de la Communauté en dépit des objections qui ne manqueront de s'élever au sein de son Conseil des ministres et de son propre parti.



téléphoto UPI

Les montres "Spiro Agnew"

Une employée de l'American Time Co. exhibe la montre "Spiro Agnew" que cette compagnie mettra sur le marché si elle obtient la permission du vice-président des Etats-Unis. Ce produit, qui se vendra $12.95, diffère d'une autre montre "Spiro" produite par une société de la Californie, Dirty Time Co. Celle-ci porte une caricature du vice-président portant un complet aux couleurs du drapeau américain et se vend $16.95.

A l'Assemblée mondiale de la jeunesse

Une déléguée de Vancouver dénonce la domination économique américaine au Canada et dans le Québec

NATIONS-UNIES. (PC) — Une jeune fille de 19 ans, de Vancouver, prenant la parole hier à l'Assemblée mondiale de la jeunesse, qui se tient présentement au siège des Nations unies, à New York, a parlé de mouvements d'indépendance au Canada et de la "barbarie" de l'impérialisme américain.

Devant les centaines de délégués réunis dans la salle de l'Assemblée générale, Mlle Dorothy O'Donnell, de l'Université de Colombie-Britannique, a déclaré que le Canada anglais et le Québec sont eux aussi opprimés par l'impérialisme américain.

La jeune étudiante, qui a avoué qu'elle sympathisait avec le mouvement indépendantiste québécois, a ajouté que l'oppression est exercée par la mainmise des sociétés américaines sur les richesses naturelles du Canada.

Un mouvement d'indépendance est en train de prendre forme au Canada anglais, tout comme au Québec, a-t-elle dit.

"Ce mouvement, au Canada, fait partie de la masse de ceux qui, toujours plus nombreux dans le monde entier, en ont assez de l'injustice, du racisme et de l'exploitation."

Mlle O'Donnell, qui se déclare marxiste, parlait en son nom personnel et non comme porte-parole de la délégation canadienne de cinq membres à l'assemblée.

Auparavant, la jeune Canadienne avait demandé que l'assemblée étudie sérieusement les requêtes demandant l'expulsion de la délégation du Sud-Vietnam. Elle a ajouté que cette possibilité devait être étudiée si l'on veut adopter une position courageuse et ferme devant "la montée de la barbarie de l'impérialisme américain dont ont à souffrir les peuples du Vietnam et d'Amérique latine, ainsi que les Noirs, les Portoricains et les Mexicano-Américains à l'intérieur des frontières mêmes des Etats-Unis.

Mlle O'Donnell a fait également allusion à la situation en Afrique du Sud et au colonialisme portugais. Elle a déclaré ensuite que les jeunes peuvent rompre carrément avec le "système international d'oppression" et proposer, par l'intermédiaire de l'assemblée, une véritable alternative à "l'impotence des Nations unies et à l'immoralité des Etats-Unis".

Avant l'intervention de Mlle O'Donnell, plusieurs autres orateurs s'étaient succédé à la tribune, dénonçant tour à tour l'impérialisme, les dictatures, les régimes fantoches, le fascisme et le nazisme.

Le secrétaire général de l'ONU, U Thant, avait hier prononcé une allocution dans laquelle il avait exhorté les jeunes à rechercher et à extirper les causes de mécontentement dans le monde. Ecouté avec attention, son allocution a par la suite été dénoncée par un délégué français.

Saigon ordonne une enquête sur les "cages à tigres"

d'après AFP, PA, REUTER

Le gouvernement du Sud-Vietnam a annoncé aujourd'hui qu'il supprimerait les "cages à tigres" du pénitencier de Con Con si les informations faisant état du mauvais traitements infligés aux prisonniers se révèlent exactes aux yeux d'un groupe d'investigateurs formé par le ministère de l'Intérieur pour procéder à une enquête sur les lieux-mêmes. Le cas du "camp quatre" fera l'objet d'un examen tout particulier.

"Si les conditions de détention de certains prisonniers sont telles qu'on l'a rapporté, précise le communiqué gouvernemental, nous prendrons toutes les mesures nécessaires... pour faire en sorte que tous les détenus soient traités de façon décente et humaine."

On sait que deux membres du Congrès, MM. Augustus Watkins et William Anderson, accompagnés par M. Don Luce, secrétaire pour le Vietnam du Conseil mondial des Eglises, après avoir visité subrepticement, il y a peu, un secteur de la prison de Con Son, ont déclaré que des détenus y vivent dans des conditions atroces. On leur servirait le plus strict minimum d'eau et de nourriture, plusieurs auraient perdu l'usage de leurs jambes et bras à force d'être entassés dans des réduits où ils ne peuvent pas bouger. On épanderait, par ailleurs, de la chaux vive dans ces réduits pour punir davantage les "récalcitrants".

Toute cette affaire a donné lieu à de vives réactions à Saigon, à Washington, à Paris et ailleurs dans le monde. A la Chambre haute de la capitale des Etats-Unis, le sénateur Byrd (démocrate, Virginie), a déclaré aujourd'hui que si les assertions de MM. Augustus Hawkins et William Anderson, représentants au Congrès de la Californie et du Tennessee respectivement, se révélaient fondées, ces deux hommes devraient effectuer immédiatement une enquête sur la situation existant dans les prisons politiques du Sud-Vietnam.

Le sénateur Byrd a ajouté que si la situation est bien telle que décrite "elle est incompatible avec les efforts que nous avons faits pour aider le Sud-Vietnam..." "Notre gouvernement, a-t-il dit, devrait alors user de tous les moyens à sa disposition pour obliger le gouvernement de Saigon à traiter les prisonniers avec humanité."



téléphoto UPI

Coupable de parjure

Martin Sweig, ancien adjoint administratif du président de la Chambre des représentants, M. John McCormack, a été trouvé coupable de parjure hier. Il a toutefois été acquitté de l'accusation d'avoir utilisé le bureau du président pour des gains personnels. Il est passible d'une peine maximum de cinq ans de prison et de $2,000 d'amende. Il demeure en liberté provisoire moyennant cautionnement de $50,000 en attendant le prononcé de sa sentence, le 31 août. Ses avocats ont annoncé leur intention d'interjeter appel.

Un comité de citoyens forme ses propres animateurs sociaux

par Jeanne DESROCHERS

Les agences sociales officielles sont souvent contestées par les comités de citoyens.

Dans le quartier Parc Extension, on se contente pas de contester. La corporation communautaire établie dans ce quartier a sollicité et obtenu des appuis de diverses sources, et a décidé de former elle-même les animateurs dont elle a besoin pour les différentes oeuvres qu'elle administre.

Dans ce quartier de moins d'un mille carré, à population très dense et d'origine ethnique très variée, pas une seule agence n'est présente. La corporation organise elle-même un journal mensuel, des classes de langue pour les immigrants (38% des gens du quartier sont d'origine grecque et 28 groupes ethniques sont représentés), un centre de loisirs, un centre de jeunes, un projet de garderie.

Grâce à des subventions de plusieurs fondations privées, du gouvernement fédéral, de la United Church, du Centre des jeunes de St-Andrew et d'une industrie importante, la corporation a préparé un programme de formation de deux ans, pour lequel elle veut recruter neuf participants.

Ces futurs animateurs recevront une salaire de $4,000 par année pendant leurs deux années de formation. On cherche des gens qui se sont déjà intéressés, comme bénévoles, au travail communautaire. Des gens qui ne peuvent accéder à l'université, parce qu'ils n'ont pas la préparation académique nécessaire.

Ces deux années devraient leur ouvrir les portes d'une carrière prometteuse, puisqu'ils seront formés pour aider les gens des quartiers défavorisés à accéder à la civilisation des loisirs.

Les candidats doivent téléphoner au numéro 277-2149.

Saisie de deux bateaux chargés d'armes au large de la Floride

MIAMI. (AFP)—Les services des garde-côtes américains ont intercepté et saisi mardi deux bateaux chargés d'armes appartenant à l'"Alpha-66", une organisation militante d'émigrés cubains, ont annoncé hier les autorités américaines. Deux des cinq personnes à bord, MM. Ramon Orozco et Rafael Paz, ont été inculpés d'infraction à la loi du contrôle des munitions (Munitions Control Act). M. Orozco est également inculpé de tentative de départ illégal des Etats-Unis. Aucune mesure n'a été prise contre les trois autres occupants des bateaux.

Le Dr Diego Medina, au nom d'"Alpha-66", a déclaré que les armes étaient destinées à "un pays d'Amérique latine" dont les dirigeants ont offert aux émigrés cubains un refuge d'où effectuer des raids sur Cuba. Il n'a pas précisé quel était ce pays.

A bord des deux bateaux, le service des garde-côtes a trouvé 11 fusils, trois mitrailleuses, 11 pistolets, de la dynamite, des détonateurs, plusieurs boites de plastique et des grenades.

La Justice américaine entame des poursuites contre les réfractaires à l'intégration

WASHINGTON (UPI) — Le gouvernement américain vient de lancer son attaque finale afin de forcer plus de 100 districts scolaires du Sud à se "déségrégationner".

Le procureur général des Etats-Unis, M. John Mitchell, a ordonné des poursuites dans quatre Etats — Mississippi, Arkansas, Floride et Caroline du Sud — contre 46 districts scolaires qui refusent d'obéir aux lois sur les Droits civiques. M. Mitchell demande aux tribunaux d'ordonner que ces écoles se conforment aux lois avant la rentrée scolaire de septembre.

Dans le seul Mississippi, 19 districts scolaires sont poursuivis, ainsi que l'Etat, le Bureau de l'Education du Mississippi, le surintendant à l'Education de l'Etat et la commission des finances de l'Education de l'Etat.

Des poursuites seront engagées contre huit districts scolaires en Floride, neuf en Arkansas et dix en Caroline du sud.

Les quatre Etats impliqués comptent au total quelque 700 districts et d'autres poursuites doivent être engagées en fin de semaine et au début de la semaine prochaine. Le gouvernement américain soutient qu'une centaine de ces commissions scolaires n'ont pas encore souscrit aux exigences déségrégationnistes de la loi.

Avec l'ouverture des écoles dans moins de sept semaines, le secrétariat à la Justice a proposé un horaire pour l'intégration. Chaque cas devra être soumis à la Cour d'ici le 17 juillet afin de parvenir à un accord sur la déségrégation. Les plans soumis devront être présentés au Tribunal une semaine plus tard, si aucun accord n'est intervenu et la Cour sera alors chargée de statuer au cours des premières semaines d'août.

Dans sa déclaration, M. Mitchell précise que les négociations entre le gouvernement fédéral et la majorité des commissions scolaires ont été très satisfaisantes, mais que les poursuites entreprises ont surtout pour but de forcer les derniers districts "négligents" à obéir à la loi.

Jeune fille kidnappée à Lansing, Michigan

LANSING, Mich. — (UPI) — Une jeune fille de 16 ans a été kidnappée, hier, lors d'une tentative de vol dans un magasin d'antiquités, à Lansing, Etat du Michigan.

La victime, Laurie Murningham, est la fille de M. Max E. Murningham qui avait été maire de Lansing de 1965 à 1969.



Laurie MURNINGHAN
... aux mains d'un Noir

Laurie travaillait comme commis au magasin d'antiquités Gallagher.

La police de Lansing a déclaré que la jeune fille avait été enlevée par un Noir, vêtu d'un pantalon foncé et coiffé d'un chapeau de paille.

La propriétaire de la boutique, Mme Christine Gallagher, a été légèremnet blessée d'un coup de crosse de revolver à la tête, lors du rapt.

La police ignore toujours le motif de l'enlèvement, car aucune demande de rançon n'a encore été signalée.

Luis Mariano hospitalisé d'urgence

PARIS (AFP) — "Gravement malade", Luis Mariano a été hospitalisé jeudi soir à Paris, annonce un de ses proches

Le chanteur, qui se trouvait dans sa propriété d'Arcangues, (Pyrénées atlantiques) avait quitté dans l'après-midi, l'aéroport de Biarritz à destination de Paris, à bord d'un avion privé. Un hélicoptère a transporté Luis Mariano de l'aéroport d'Orly jusqu'à l'hôpital de la Salpêtrière.

Depuis plusieurs jours, Luis Mariano souffrait d'une lassitude extrême.

On ne sait pas encore de quelle maladie souffre le chanteur. "C'est grave", disent seulement ses proches. Il nous faut attendre les résultats des examens pratiqués à Paris. De toute façon, Luis devra vraisemblablement observer un long repos."

Les affrontements entre policiers et grévistes se multiplient à Laval

Cinq grévistes blessés, arrêtés, puis relâchés sur parole, tel est le bilan des événements qui sont survenus à Laval depuis le 8 juillet.

En plus des cinq grévistes arrêtés, contre qui pèsent diverses accusations, dont la moindre est d'avoir troublé la paix, un sixième mandat a été levé contre un autre gréviste, sans que pour cela il ait été exécuté dans l'immédiat.

Le directeur de la grève, M. Donald Gagnon explique les événements comme suit : le principe de travaux d'urgence dans le cas de bris de tuyaux, ou de tout autre accident bénin ou grave de voirie, avait été accepté par les parties en présence, au point que des grévistes étaient envoyés d'urgence pour voir aux réparations nécessaires lorsque le besoin s'en faisait sentir.

Jusqu'au 23 juin dernier, ces travaux s'accomplissaient dans l'ordre et la bonne humeur, avec fraternisation de la population et des grévistes, le tout sous l'oeil bienveillant des policiers.

M. Gagnon a expliqué que ce 23 juin, les premières frictions entre la police de Laval et les grévistes débutèrent. Il s'agissait d'aller, à nouveau, réparer d'urgence des tuyaux d'aqueduc, rue Verdi. En conséquence les dirigeants syndicaux expédièrent, comme le prévoyait l'entente, des grévistes chargés de faire le travail, pendant que d'autres piquetaient alentour.

Non seulement, a déclaré M. Gérald Gagnon, la police ce jour-là interdisait aux grévistes de parler avec les propriétaires et locataires présents, mais de plus, elle ordonna au directeur de la grève de s'abstenir d'adresser la parole aux grévistes. Cet incident mit le feu aux poudres, toujours selon M. Gagnon, et depuis, la police, délibérément et sur ordre, multiplie les incidents pour pouvoir justifier des arrestations et casser la résistance des grévistes.

L'incident du 8 juillet

En ce qui concerne l'échauffourée du 8 juillet, qui jusqu'à présent a été l'incident le plus grave qui s'est produit dans le déroulement d'une grève qui dure depuis le 28 mai dernier, M. Gagnon l'explique comme suit.

Selon lui, dans la soirée du 8 juillet, son syndicat a été prévenu qu'un bris de tuyau d'aqueduc venait de se produire dans une rue cul-de-sac menant au boulevard Tessier.

Comme les ententes dans le cas de travaux d'urgence étaient plus ou moins appliquées, les syndiqués voulurent savoir si engagement de "scabs" il y avait pour accomplir ce travail.

Environ une centaine de grévistes quittèrent leur local pour se rendre au lieu des travaux. Arrivés tout près du cul-de-sac, ils furent stoppés par un premier contingent de policiers — au nombre d'une douzaine — qui sectionnèrent le groupe: une soixantaine de grévistes furent presque autorisés à continuer leur marche, alors qu'une quarantaine étaient retenus sur les lieux.

L'échauffourée

C'est en accédant au cul-de-sac que, selon M. Gagnon, les grévistes se rendirent compte qu'environ une cinquantaine de policiers, armés de pied en cap et protégés par des gouciers anti-émeutes, les attendaient de pied ferme.

Il est impossible de dire qui a commencé les hostilités puisque de part et d'autre les esprits étaient échauffés, de préciser M. Gagnon. Mais selon lui, rapidement les grévistes furent débordés par des policiers qui "sauvagement matraquaient à coups de pied et de bâtons tout gréviste qui avait le malheur de toucher terre".

Cinq d'entre eux furent blessés assez grièvement au point qu'on dut les hospitaliser. Un d'entre eux dut subir jusqu'à huit points de suture à la tête, un autre fut blessé et contusionné au visage, un troisième a eu l'arcade sourcilière gauche fendue, etc. . . .

Par ailleurs, M. Gagnon accuse les policiers de Laval d'avoir détenu pendant deux heures un des cinq blessés, de lui avoir menotté pendant tout ce temps les mains dans le dos et de lui refuser tout soin, alors que le sang ruisselait sur son visage.

Finalement, se rendant compte de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient, les grévistes retraitèrent rapidement, emmenant avec eux quatre des cinq blessés (le cinquième était aux mains des policiers), ceci avant qu'ils ne fussent cernés par un autre groupe de policiers qui attendait des renforts sur boulevard Tessier.

Par ailleurs, toujours selon M. Gagnon, c'est à l'hôpital où ils étaient soignés que les blessés furent arrêtés par les policiers de Laval.

Ils ont tous été libérés sur parole, hier, même si diverses accusations pèsent encore sur eux.

Les négociations

Quant aux négociations entre la ville de Laval et ses employés manuels, selon M. Jean Vanier, président du syndicat, elles restent au point mort, quoi qu'en dise le maire de la ville, M. Jean Tétreault.

Pour M. Vanier, il n'est pas question qu'on en arrive à une entente dès cette semaine, ou au début de l'autre, à moins que la ville ne cède partiellement sur des points que le syndicat considère comme importants: salaires, classification, mutation des employés, sécurité syndicale, etc . . .

De même, M. Vanier s'étonne que la ville n'ait pas encore présenté de contre-propositions réalistes face à celles que le syndicat a présentées la semaine dernière, dans le domaine salarial.

Par la même occasion, il prétend que les contre-propositions "normatives" présentées la semaine dernière par la ville sont purement et simplement farfelues, puisque sous une étiquette nouvelle les autorités municipales n'ont pas modifié d'un iota leur position.

En conséquence, M. Jean Vanier se montre pessimiste quant à l'issue rapide des négociations.

Assurance-maladie : jeûne pour obtenir une loi plus favorable aux pauvres

par Jeanne DESROCHERS

Les assistés sociaux qui, bénéficiant déjà de l'assistance médicale, considèrent le projet de loi sur l'assurance-maladie comme un recul en ce qui les concerne, n'ont pas beaucoup d'armes pour se défendre.

Pour un de leurs porte-parole, M. Paul DeBoies, le projet de loi est incomplet et favorise surtout les nantis et les médecins.

M. Paul DeBoies est président du Comité des assistés sociaux du Québec, comité qui a été fondé dans la ville de Québec, il y a un an, pour tenter de hâter l'adoption de la loi-cadre sur l'assistance sociale. Ce comité a des ramifications à Chicoutimi, Sherbrooke, Farnham, Shawinigan, Rouyn, Québec et Montréal.

Il est loin de représenter les 500,000 assistés sociaux du Québec. "Car trop d'entre nous", a dit M. DeBoies, "ont perdu tout espoir d'obtenir quoi que ce soit avec des représentations."

M. DeBoies a lui-même choisi la manifestation pacifique par excellence, la méthode de Gandhi, le jeûne intégral. "Mais je ne demanderais pas aux assistés sociaux de me suivre, dit-il. De toute façon, avec la pitance qu'ils reçoivent chaque mois, ils jeûnent au moins une semaine sur quatre."

Le jeûneur a l'intention de tenir le coup jusqu'à ce que la partie soit gagnée ou perdue, pour le projet de loi de l'assurance-maladie.

M. DeBoies considère son geste comme une contribution à la lutte des grandes centrales syndicales. Il est un disciple de la non-violence, mais... "viendra un temps où les méthodes pacifiques ne suffiront plus. Il faudra peut-être alors descendre dans la rue, et il y aura de la casse. Car les assistés sociaux n'ont rien à perdre".

Le comité des assistés sociaux du Québec, appuyé par la CSN, la FTQ, l'UCC, le Village carré Saint-Louis et le comité des citoyens de Mercier, réclame:

Des soins préventifs dans le cadre du projet de loi no 8;

le remboursement des médicaments, des prothèses, des soins dentaires, des fausses dents, des lunettes, pour les assistés sociaux;

l'application sans délai de la loi-cadre de l'assistance sociale, sanctionnée après sept ans de réclamations, mais pas encore appliquée et déjà désuète, selon M. DeBoies;

que soient appliqués, au plus tôt, les programmes de retour à la vie normale, qui ont obtenu des résultats tangibles (réhabilitation des chômeurs chroniques, diminution des prestations d'assistance) dans les régions-pilotes où il ont été appliqués.

naissances-décès-remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

AREL (Rose Alba) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 68 ans est décédée Mme veuve Louis Arel, née Rose-Alba Beauparlant; demeurant 3452 rue Evelyn, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest

à 7 h 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, Verdun, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Donatien) — A Laval-Ouest, le 9 juillet 1970 à l'âge de 74 ans est décédé M. Donatien Beauchamp, époux de feu Héléna Poirier; demeurant 3701-7e avenue Sud, Laval-Ouest; père de Jacqueline (Mme Gaston Meunier), et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils
3582, 24e rue,
Laval-Ouest

à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Théophile où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Armand) — A l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, le 8 juillet 1970, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Armand Bédard, époux de Marie-Jeanne Sarrazin; demeurant à 240 St-Laurent, St-Lambert; père de Gaston, Jacques, Laurence, épouse d'Alphonse Emard, Denise épouse de Paul Préfontaine et Paulette. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche & Fils Inc.,
200, rue St-Louis, Lemoyne.

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de Saint-Lambert. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Viateur) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Viateur Boucher époux de Noëlla Lefebvre; demeurant à 1439 Visitation. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
1385, rue Ontario est,

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURSIER (Medor) — A Buckingham, le 9 juillet 1970 à l'âge de 84 ans, 7 mois et 19 jours est décédé M. Medor Boursier, époux de Lucie Guay; demeurant à Ripon, outre son épouse, il laisse dans le deuil: 5 fils: Gérald, Réal, Lorenzo de St-Jérôme, Zéphirin de Montréal, Germain de St-Eustache, 2 filles: Alme Conrad Beauchamp (Alice), de Ripon, Mme Léo Lavallée (Liliane) de St-Eustache, 2 soeurs: Mme Ouellette (Née Souphrana Boursier) de Latuque, Mme Gagnon (née Laure Boursier) d'Ottawa, et 17 petits-enfants, et 2 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Whissel & Gourd
A Ripon

pour se rendre à l'église paroissiale de Ripon, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARIGNAN (Conrad) — A Montréal, le 9 juillet 1970 à l'âge de 76 ans est décédé M. Conrad Carignan, époux de Marie-Mance Carignan. Outre son épouse il laisse son frère Patrick. Demeurant 2144A rue Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte
3635, rue Hochelaga

pour se rendre à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Valida) — A St-Lambert, le 9 juillet 1970 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Francis Charbonneau, née Valida Courtemanche; demeurant à 583, Notre-Dame, St-Lambert. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
63 avenue Lorne
St-Lambert

à 1 h 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLAVET (Yvette) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Mathieu Clavet, née Yvette St-Pierre, demeurant, à 5397, Paul-Pau. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.A. Langlois
8628, rue Hochelaga

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Justin, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERMONT (Alice) — A Montréal, le 10 juillet 1970, à l'âge de 85 ans, est décédée Alice Henrichon, épouse en 1ères noces de Alphonse Desormiers, et en 2es noces de feu Télesphore Clermont. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,

pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 1 h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Emile) — A Montréal, le 9 juillet 1970, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Emile Comtois, époux d'Antoinette Dubé. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Batinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,

pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Laurette) — A Montréal, le 9 juillet 1970 à l'âge de 70 ans est décédée Laurette Leblanc, épouse de feu Emile Cyr; demeurant à 1291 Beaubien est. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est

pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Ste-Scholastique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAMBOISE (Marcel) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 32 ans, est décédé M. Marcel Damboise, employé du C.N.R., époux de Marcelle Loranger. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul & Fortin,
835 est, rue Laurier

pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 1 h p.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELAGRAVE (May) — A Ottawa, le 8 juillet 1970, est décédée Mme May Vigneux, épouse en 1ères noces de feu Henri Beaudry; de Québec, et en 2es noces de feu l'Honorable Charles Delagrave de Québec. Lui survivent son fils et sa fille: Guy Vigneux Beaudry et Mme Colette Buxton, belle-mère de Madeleine, de St-Victor, Simone Daguerl, M. Pierre Delagrave, et 2 petits-enfants: Camille Cira et Nicole Hicken. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

McEvoy Shields Funeral Home,
235, rue Kent, Ottawa,

pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-S. d'Ottawa, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. Inhumation vers 1 heure p.m., lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Exalapha) — A St-Eustache, le 9 juillet 1970 à l'âge de 94 ans, est décédé M. Exalapha Demers, époux de feu Délisca Bélisle; demeurant 220 Mgr-Provost, St-Eustache; père de l'Abbé Eugène Demers, curé de Ste-Anne-du-Lac, Laurent, Fernande (Mme Fortunat Richer) et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adam Mallette et Fils
146, rue St-Louis
St-Eustache

à 1 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Dr et Mme Gabriel) — Dimanche le 5 juillet 1970, sont décédés: le Dr Gabriel DesMarais, directeur-fondateur du Service de gynécologie de l'Hôpital Charles-LeMoyne, et son épouse Brigitte Rodrigue, lors de l'écrasement d'un avion à Toronto, Ont. Canada. Ils laissent dans le deuil: le Très Révérend Père Marcel-Marie DesMarais, O.P., la Révérende Soeur Rende DesMarais, C.S.C., M. Pierre DesMarais, Me et Mme André DesMarais, Mme Maurice Cusson (Jacqueline), le Dr et Mme Viateur Archambeault, le Dr et Mme Bernard DesMarais, le Dr et Mme Mousseau Tremblay (Claire), ainsi que plusieurs autres parents. Une messe sera célébrée pour Gabriel et son épouse par le Très Révérend Père Marcel-Marie DesMarais, O.P., en l'église Notre-Dame-de-Grâce, 5375 av. Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, le vendredi, 10 juillet 1970, à 14.30 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Les dons à la Fondation Docteur Gabriel DesMarais pour recherches en cytécologie seront appréciés.

DROLET (Rose) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 63 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Hervé Drolet, née Rose Bellemar; demeurant à 613, Nicolet. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3675, rue Adam,

à 10 h. 15 pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Emilia) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Norbert Victor Dufresne, née Emilia Masson, mère de 7 enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de ville St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Hermignonne) — A Montréal, le 9 juillet 1970 à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Eugène Dupont, née Hermignonne Bourbonnais, mère de Mme Yvan Chamberland (Normande), Jean-Guy, prêtre des Missions Etrangères. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est,

à 9 h. 30 pour se rendre aux Missions Catholiques Japonaises (8155 Rousselot), où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Joseph Aldas) — A Laval-Ouest, le 9 juillet 1970 à l'âge de 76 ans est décédé M. Joseph Aldas Durocher, époux de Eva Cusson; demeurant 2355-37e Avenue Laval-Ouest, père de Jean, Fleurette (Mme Paul Lauzon), Carmen (Mme Marcelin Luberdy), Pierrette (Mme Hubert Gervais). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils
3582, 24e rue Laval-Ouest

à 4 h 45 pour se rendre à l'église St-Théophile où le service sera célébré à 5 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Phébée) — A Pointe-aux-Trembles, le 8 juillet 1970, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Thomas Durocher née Phébée Choquette, demeurant 2, 36e avenue, Pointe-aux-Trembles, mère de Claude, Guy, Gaétan, Réjean et Ghislaine. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
11813, rue Nontre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles,

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Varennes, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMARD (Marcia) — A Montréal, le jeudi 9 juillet 1970, est décédée Marcia Chartrand, épouse de feu Siméon Emard, mère bien-aimée de Conrad et Siméon, des Etats-Unis, soeur de Berthe (Mme B. Guérard) et Louis Chartrand. Une messe de requiem aura lieu samedi le 11 courant, à 9h

Chapelle funéraire St-Joseph,
5605 est, rue Beaubien

à 9 heures a.m., et de là au cimetière de Châteauguay, Ville Mercier.

FARRELL (Victorine) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 87 ans est décédée Victorine Daoust, épouse de feu Thomas Farrell, mère bien-aimée de 1 garçon et 6 filles. Elle laisse dans le deuil: 13 petits-enfants, ainsi que de nombreux neveux et nièces, et 1 frère, Hector Daoust. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
angle boul. St-Michel

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Eugène où le service sera célébré à 9 h. 45, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILIATRAULT (Gabriel) — A Dorval, le 9 juillet 1970, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Gabriel Filiatrault, époux de Simone Bouthillier, père de Guy, Georges, Gérald, Claire et Gilles. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires

Lakeshore,
560, Bord-du-Lac, Dorval,

à 10 h 45 pour se rendre à l'église La Présentation-de-la-Ste-Vierge où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTE (Francesco sr.) — A Montréal, le 9 juillet 1970, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Francesco Forte, sr., époux de Battistina Campanile; père de Joseph, David, Mme Maria Gioal, Mme Albert Rubinato (Carmela), Jimmy, Albert, Mme Arnaldo Druda (Georgetta), Mme Mike Siro (Madeleine), et Pascal. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTE (Francesco jr.) — A Montréal, le 7 juillet 1970, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Francesco Forte jr, époux de Lucienne Beauchamp, fils de Francesco Forte senior et de Battistina Campanile; père de Francesco, André, Joseph, Albert et Dino. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRANCOEUR (Joseph-Oscar) — A Côte-St-Paul, le 9 juillet 1970, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Joseph-Oscar Francoeur, époux d'Yvette Poirier, père Mme Gilles Charest (Pierrette), Marguerite, Gilles, son épouse Mireille Bluteau, et Louise, demeurant à 1734 Gail. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault, Inc.,
512, rue de l'Eglise,

pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Paul-Ovide) — A Montréal, le 9 juillet 1970 est décédé M. Paul-Ovide Gagnon, époux de Rolande Cléroux, demeurant à 8529 Châteaubriand. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (F.W.) — A Montréal le 7 juillet 1970 à l'âge de 69 ans est décédé M. F.W. Gendron époux de Jeanne Labrecque. Ancien ajusteur de réclamation à la Régie des Transports de Montréal durant 27 ans, demeurant au no. 1120 ouest, rue Bernard app. 38. Il laisse dans le deuil outre son épouse sa fille Mme Alan Coulson (Jeanne Aurore), ses deux petits-fils George Manseau et Allan Coulson, un frère Laurent et son épouse Georgette ainsi que trois soeurs Mme E. Raymond (Marguerite), Mme G. Choquette (Angéline), Mme P. Carmel (Thérèse), plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 11 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée
1111 ouest, rue Laurier

pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à midi, et de là au cimetière du Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSSELIN (Alice) — A Montréal, le 10 juillet 1970, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Arthur Gosselin, née Alice Huard. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,

à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9h30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREGOIRE (Marie-Anne) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Paul-Emile Grégoire, née Marie-Anne Préville; mère de Mme Léo Mondor (Simonne), Mme Ludovic Corriveau (Claire), Mme veuve Joseph St-Georges (Mariette) et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1730, rue Amherst,

à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Damien de Brandon, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Damien de Brandon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Maurice) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Maurice Hamel, ex-employé de la Compagnie de Transport de Montréal, chevalier de Colomb, 4e degré, Chevalier du Royal Arcanum, époux en 1ères noces de feu Aurore Lajoie et en 2es noces de feu Irène Robichaud; père de Marcel, époux de Maria décédée, Pauline (Mme Edgar Maurice "Morris"), Jacqueline (Mme Gilles Castonguay), André, Gilles, décédé, et plusieurs petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires Ltée,
6565, rue Papineau

à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Odilas) — A Montréal, le 9 juillet 1970, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Odilas Labelle, époux de feu Dorina Archambault; père de Madeleine (Mme R. Archambault), Gertrude (Mme E. Sabourin), Georgette (Soeur Antoinette-Marie-du-Sacré-Coeur), P.S.D.P., Lucille (Mme B. Archambault), Reina (Soeur Antoinette-de-St-Bernard), P.S.D.P., Mariette (Mme N. Crête), Pierrette (Mme G. Côté). La dépouille mortelle est exposée à la

Maison Saint-Joseph
5605, rue Beaubien est

Le service funèbre aura lieu à la chapelle de la Maison, lundi le 13 courant, à 9 h. 30 a.m. Inhumation au cimetière de St-Vincent-de-Paul. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Sigefroy) — A Ville Saint-Laurent, le 8 juillet 1970, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Sigefroy Lacasse époux de Blanche Yvonne Labelle, père de Marcel, Lucien, Cécile (Mme R. Filiatrault), Yvonne (Mme J. Caron) et Jeannette (Mme Jean-Claude Lacoste). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790, rue Ste-Croix,

pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bel-Amour où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Gérard) — Subitement, à Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 59 ans, est décédé M. Gérard Lacombe, retraité de la Cité de Montréal époux de Yvette Dagenais, il laisse dans le deuil sa fille et son gendre Mme Louis Frédérick (Louise), ainsi que deux soeurs Mme Emile Bolleau (Orise), Mme Marcel Varin (Germaine). Les funérailles auront lieu samedi le 11courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giguère & Tomasso Inc.
5989, rue Hochelaga

à 12 h. pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 12 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJOIE (Jean-Pierre) — A Montréal, le 10 juillet 1970, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Jean-Pierre Lajoie, époux de Simone Denault. Il laisse dans le deuil 2 fils, Gilles et Claude, et 1 bru, Paule Bolduc. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,

pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Bertha) — A Beloeil, le 7 juillet 1970 à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Berthe Larose, fille de feu Maxime Larose, et de feu Elmina Mayer; demeurant autrefois 4050 rue Dorion à Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Maurice Demers
231, Boul. Laurier, Beloeil,

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Mc Masterville, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de St-Mathieu de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Rosina) — A Montréal, le 8 juillet 1970, à l'âge de 91 ans 7 mois, est décédée Rosina Crête, épouse de feu Napoléon Larose, mère de 7 garçons et 3 filles; elle laisse dans le deuil sa fille et son gendre Mme Louis Frédérick (Louise), ainsi que deux soeurs Mme Emile Bolleau (Orise), Mme Marcel Varin (Germaine). Les funérailles auront lieu samedi le 11courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
5605, rue Boileau, angle Lacordaire

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Joséphine) — A Caughnawaga, le 9 juillet 1970 à l'âge de 87 ans est décédée Mme veuve Albert Latour, née Joséphine Deschambault. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Poissant et Fils Enrg.
rue Principale, Caughnawaga

pour se rendre à l'église St-François-Xavier Caughnawaga, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Katerie de Caughnawaga, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENDEAU (Alice) — A l'hôpital St-Joseph de la Providence le 8 juillet 1970 à l'âge de 65 ans, est décédée Mlle Alice Laurendeau, fille de feu Dr. Albert Laurendeau de St-Gabriel-de-Brandon, et de feu Georgianna Meritzi; elle laisse dans le deuil: 1 soeur: Mme Victor Tassé, sa belle-soeur: Mme Aldéric Laurendeau, ses neveux et nièces: M. et Mme Yvon R. Tassé, M. et Mme Guy Tassé, Dr. et Mme Laurier Boutet, Mlle Lise Laurendeau et plusieurs arrière neuveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2095, rue de Salaberry

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 8 h. 45 et de là au cimetière de St-Gabriel-de-Brandon, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Gaston) — A Montréal, le 8 juillet 1970 à l'âge de 64 ans, est décédé M. Gaston Leblanc époux de feu Henriette Forgues, demeurant 5334 rue Wellington à Verdun. Les funérailles auront lieu